Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17389 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

JEUDI 21 DÉCEMBRE 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » tout le cinéma et une sélection de sorties

Demandez notre supplément

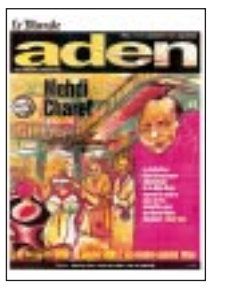

Dis, Plantu, raconte-nous tes dessins !

À QUOI BON dessiner des souris quand meurent les enfants et tombent les soldats. Jean Plantu, prié d'offrir aux lecteurs du *Monde* un conte de Noël avec une sélection de ses brouillons impubliables et de ses dessins refusés, a décidé d'aborder deux thèmes : la deuxième Intifada au Proche-Orient et le débat qui a suivi les accords de Matignon sur la Corse. Quand un dessinateur raconte et se raconte.

Lire notre cahier spécial

Sur la piste d'Alfred Sirven aux Philippines

● Comment l'homme-clé de l'affaire Elf a encore échappé aux policiers samedi dernier à Manille ● Pourquoi les enquêteurs français ont bon espoir de l'arrêter ● Le circuit grâce auquel il a distribué 243 millions de francs d'argent liquide ● La formule magique : « J'ai besoin des services d'Oscar »

ALFRED SIRVEN, ancien directeur des « affaires générales » d'Elf, en fuite aux Philippines, a échappé de très peu à la police, samedi 16 décembre, dans la proche banlieue de Manille. L'homme qui régnait en maître de 1989 à 1993 sur les comptes les plus secrets du groupe pétrolier aurait été alerté par une information, diffusée à Paris, selon laquelle son arrestation était imminente. Les quatre policiers français dépêchés aux Philippines fin octobre restent cependant optimistes. A Paris, la haute hiérarchie policière et les milieux judiciaires estiment que la capture d'Alfred Sirven est désormais probable. *« Nous l'arrêterons bientôt »*, affirme Rufus Rodriguez, directeur du bureau de l'immigration de Manille, pour lequel Alfred Sirven est *« le numéro un sur la liste des fugitifs à interpeller »*.

Cible d'un mandat d'arrêt international, titulaire d'un faux passeport délivré par la préfecture de police de Paris, épaulé par sa compagne philippine, Vilma Medina, Alfred Sirven semble disposer d'avoirs importants et d'un réseau de soutien très efficace dans l'archipel. Notre envoyé spécial à Manille raconte la traque lancée par les policiers locaux auxquels le fugitif aurait déjà échappé de justesse une première fois dans la nuit du 7 au 8 octobre. Il explique aussi comment travaillent, sur place, les policiers français dont l'enquête s'apparente à une course contre la montre. Les autorités philippines promettent qu'Alfred Sirven sera expulsé dès son arrestation.

Le Monde raconte aussi l'histoire des comptes bancaires suisses sur lesquels Alfred Sirven a fait transiter environ 1,2 milliard de francs, dont 243 millions ont été distribués en argent liquide. *« J'ai besoin des services d'Oscar »* : c'était la formule magique pour mettre en branle les porteurs de valises pleines de billets vers la France et, principalement, vers le quartier des Champs-Elysées.

Lire pages 10 et 11

YURI TUTOV/AP

REPORTAGES

Terreur en Tchétchénie

Assassinats, tortures, viols, déportation des populations : la répression continue contre les civils tchétchènes. Même Ramzan Vakhitov, le chef de l'administration locale tchétchène installée par les Russes à Alkhan-Iourt, un gros bourg au sud-ouest de Grozny, dénonce la terreur. Le rapport adressé le 25 septembre par ce « maire » pro-russe et son adjoint, à Vladimir Poutine détaille les exactions des forces russes. Révélations sur une sale guerre, trop vite oubliée. p. 2

L'allégement de la CSG censuré

LE CONSEIL constitutionnel a censuré, mardi 19 décembre, l'une des dispositions-clés du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2001. Il a jugé que la ristourne dégressive sur la CSG et la CRDS pour les bas salaires était de nature à provoquer une *« rupture d'égalité entre les contribuables »*. Les juges constitutionnels considèrent que cet allégement aurait dû prendre en compte l'ensemble des revenus de chaque ménage. Cette décision est un camouflet pour le gouvernement, qui avait dessiné cette mesure en faveur des ménages modestes dans un souci d'équilibre, les moyens et hauts revenus profitant d'un allégement de l'impôt sur le revenu.

Lire page 8
et notre éditorial page 20

Céline et Sébastien, les amoureux renvoyés du lycée pour un baiser

À RIBEAUVILLÉ (Haut-Rhin), les amoureux qui se bécotent au lycée sont renvoyés. Céline et Sébastien, élèves en terminale, ont été temporairement exclus, lundi 18 décembre, de leur établissement scolaire pour *« mauvais comportement »*. Leur faute ? Avoir été surpris, à plusieurs reprises, en train de s'enlacer ou de s'embrasser. Un couple toujours *« scotché »*, affirme l'administration du lycée. *« Profondément choqué »* par cette décision, le père de Sébastien, enseignant à la retraite, a pris son téléphone pour alerter la presse sur *« ces principes obsolètes »*, et sa plume pour adresser une *« supplique à Jack Lang »*. *« Est-ce le baiser de ces enfants qui est choquant ou le regard que jettent sur lui certains adultes ? »*, écrit-il au ministre de l'éducation nationale. Comment peut-on, s'interroge-t-il, *« à l'heure où l'on donne à des établissements scolaires les noms de Prévert ou de Brassens et où l'accès à la pilule du lendemain vient d'être garanti »*, prendre de telles sanctions ?

Au lycée de Ribeauvillé, il est une règle, non écrite, selon laquelle les élèves ne doivent ni se tenir par la main ou par la taille, ni s'embrasser. La première fois que Céline et Sébastien ont été vus, c'était dehors, aux alentours de la cantine. Ils étaient l'un contre l'autre. Convoqué dans le bureau de la proviseur, Sébastien a reçu un *« avertissement solennel »*. Puis ce fut sur un chemin, aux abords du lycée. Le conseiller principal d'éducation les a surpris main dans la main. Les amoureux ont alors été *« réprimandés »*. *« Depuis l'avertissement solennel, on ne se touchait plus dans l'enceinte du lycée »*, assure Céline. Mais, apparemment, ils étaient suivis...

Elèves dans la même classe, les deux lycéens, âgés de dix-sept ans, prennent le car, il y a quelques jours, avec leur classe, pour une sortie scolaire. Assis au fond du bus, Céline et Sébastien s'embrassent. La proviseur les surprend. Pour elle, trop c'est trop : les deux jeunes gens seront exclus pour une journée. *« Dans le car, on ne pensait pas être vus et on ne croyait pas que c'était interdit »*, raconte simplement Céline. Au *« mauvais comportement »*, le courrier annonçant à Sébastien la sanction ajoute un autre grief : *« Manque de respect envers une jeune fille du lycée »*. Céline ne comprend pas : *« Pourquoi dire que c'est le garçon qui entraîne ? J'étais d'accord ! »*

La proviseur du lycée explique : *« Vous savez, on est chahuté dans les établissements. Il faut marquer des limites. J'ai pris mes responsabilités. Les élèves concernés ont été largement et longuement prévenus. Ils ont remis clairement en cause mon autorité. »* Bons élèves sans histoires, Céline et Sébastien se fréquentent depuis un an. Lundi 18 décembre, jour de leur exclusion, ils ont pu s'enlacer à loisir.

Le père de Sébastien, lui-même ancien professeur de lettres au lycée de Ribeauvillé – et qui ne s'entendait pas avec sa direction – ne décolère pas : *« Si, en Alsace, les cigognes n'apportent plus les bébés dans les berceaux, des oiseaux de mauvais augure obscurcissent le ciel »*, écrit-il dans sa supplique à Jack Lang. *« Vous aimez les fêtes, monsieur le ministre. Organisez, s'il vous plaît, une journée du baiser dans les lycées*, conclut-il. *Elle connaîtra un immense succès : des milliers de participants répètent déjà. »*

Sandrine Blanchard

J. SCHULTS/REUTERS

CALENDRIER ÉLECTORAL

Bayrou avec Jospin

Les députés votaient en première lecture, mercredi 20 décembre, dans l'après-midi, sur la proposition du PS et de l'UDF tendant à inverser le calendrier électoral de 2002, conséquence de la dissolution de 1997. Le choix des députés UDF est essentiel pour le président du parti, François Bayrou, qui se prépare à être candidat à l'élection présidentielle contre Jacques Chirac. p. 6 et 7

Presse et pouvoir au Maroc

ABDERRAHMANE YOUSSOUFI

PREMIER ministre du Maroc, le socialiste Abderrahmane Youssoufi justifie, dans un entretien à *El Pais*, l'interdiction définitive de trois hebdomadaires par le fait qu'ils auraient attaqué *« la monarchie et l'armée »*. Analyse d'une décision qui intrigue et inquiète.

Lire pages 4 et 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1221 - 7,50 F

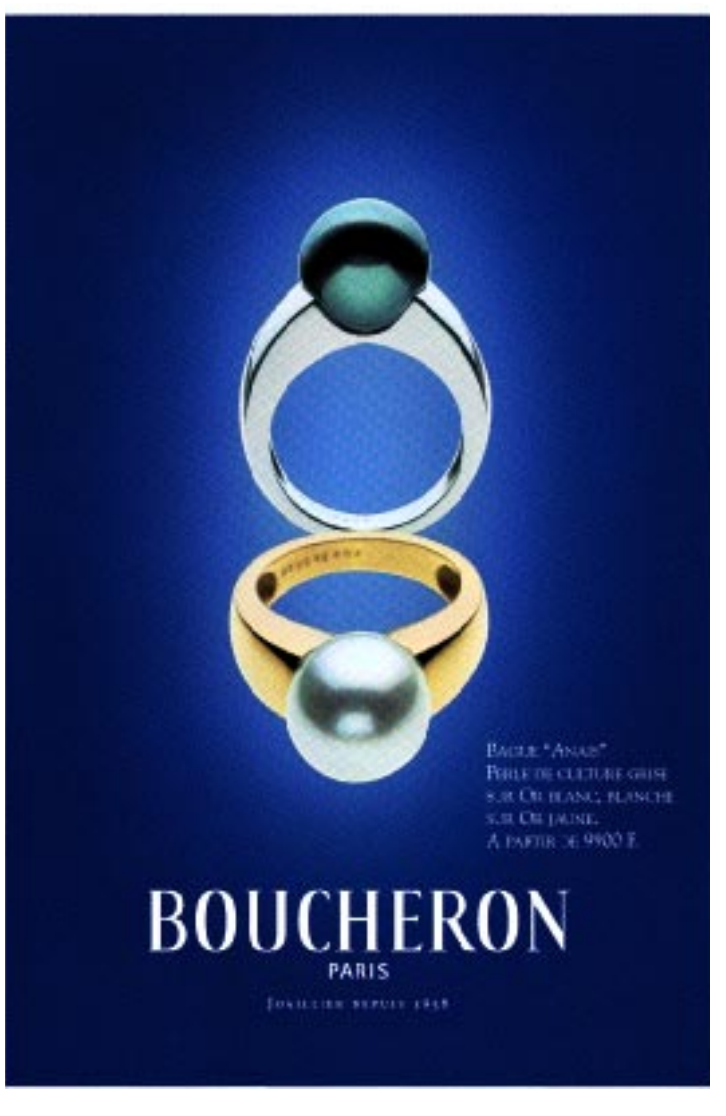

L'embryon au microscope des grands monothéismes

EN 1984, le Conseil consultatif national d'éthique, qui venait d'être créé, définissait l'embryon comme *« une personne humaine potentielle »*. Cette formule ouverte avait le mérite de recueillir le consensus parmi les personnalités représentant les *« principales familles philosophiques et spirituelles »*. Mais elle était susceptible de plusieurs interprétations. Certains comprenaient l'adjectif *« potentielle »* dans son acception stricte, signifiant « en puissance ». D'autres prenaient le même mot pour un synonyme d'« éventuelle » ou d'« hypothétique ».

L'équivoque n'a pas été levée. Il suffit, pour s'en convaincre, de relever les réactions fort divergentes des responsables religieux à la proposition de Lionel Jospin d'autoriser la recherche sur les *« embryons surnuméraires, actuellement congelés, ayant fait l'objet d'un abandon du projet parental »*, ainsi que le *« transfert de cellules somatiques »* dans des ovocytes, autrement dit le clonage thérapeutique (*Le Monde* du 29 novembre). Le pasteur Jean-Arnold de Clermont, président de la Fédération protestante de France, juge *« acceptable »* une recherche sur l'embryon, à certaines conditions. Le cardinal Lustiger considère, lui, qu'il s'agit là d'une *« transgression »* qui offense *« mortellement le respect dû à ce qui a sur cette terre valeur absolue, l'être humain »* (*Le Monde* du 27 novembre).

Les représentants des grands monothéismes seraient bien en peine de se mettre d'accord sur une définition de l'embryon plus précise que celle de 1984. L'enjeu est pourtant de taille : il s'agit ni plus ni moins de définir ce qu'est le sujet humain. Jusqu'à présent, aucun responsable religieux ne s'est risqué à qualifier l'embryon de « personne » à part entière, pas même le magistère catholique. Pourtant, le pontificat de Jean Paul II marque un net durcissement de la position de l'Eglise : en 1995, dans l'encyclique *Evangelium vitae*, le pape définit l'avortement comme *« le meurtre délibéré et direct, quelle que soit la façon dont il est effectué, d'un être humain dans la phase initiale de son existence, située entre la conception et la naissance »*. Cette position constitue une rupture avec la tradition de l'Eglise catholique.

Xavier Ternisien

Lire la suite page 20

F. BRULY BOUABRE

EXPOSITION

« Voici » Bruxelles

De Manet à Gary Hill, de Bruce Nauman à Bruly Bouabre *(photo)*, Bruxelles offre la dernière grande manifestation artistique de l'an 2000. Après « Voilà » à Paris, « Voici » au Palais des beaux-arts de Bruxelles jusqu'au 28 janvier 2001 propose un questionnement sur l'art du XXe siècle. Son organisateur, Thierry de Duve, explique. p. 31

International	2	Tableau de bord	24
France	6	Aujourd'hui	27
Société	10	Météorologie-Jeux	30
Carnet	14	Culture	31
Régions	15	Guide culturel	33
Horizons	17	Kiosque	34
Entreprises	21	Abonnements	34
Communication	23	Radio-Télévision	35

EXACTIONS **De nombreux témoignages font état d'une intensification de la terreur en Tchétchénie, où les troupes de Moscou se livrent à des représailles systématiques contre la population civile. Des hommes tchétchènes sont arrêtés arbitrairement et torturés. En Ingouchie, des familles réfugiées racontent comment elles ont dû payer pour la libération d'un proche. ● L'ARMÉE RUSSE perd entre vingt et trente hommes par semaine dans des accrochages avec les Tchétchènes. Le commandement a annoncé le 15 décembre une série d'*« opérations spéciales »* visant à « nettoyer » plus de deux cents villages. ● DES ADMINISTRATEURS TCHÉTCHÈNES pro-russes dénoncent l'*« anarchie »* dans la République. ● DES MILLIERS DE CIVILS sont victimes des mines posées par l'armée russe, et l'aide pour appareiller les amputés fait défaut.**

L'armée russe mène une nouvelle campagne de terreur en Tchétchénie

Après quatorze mois de guerre, la « normalisation » annoncée par Moscou n'a pas eu lieu dans la république du Caucase. Les troupes fédérales enregistrent des pertes régulières et multiplient, en guise de représailles, les actes de violence contre la population civile, dont l'exode s'accélère

INGOUCHIE
de notre envoyé spécial

Les deux femmes, la mère et la fille, ont fui Grozny la veille. Exténuées, superposant des couches de vieux vêtements pour lutter contre le froid, et portant dans les bras deux jeunes enfants, de dix mois et de deux ans et demi. *« Nous n'avons plus d'argent, plus de nourriture »*, disent-elles. A la recherche d'une place dans les camps de réfugiés bondés d'Ingouchie, la République voisine de Tchétchénie, elles expliquent leur fuite, elles qui ont tenu des mois dans les décombres de la capitale, en vivant dans un box de garage près du marché central. Et un mot revient en litanie : la peur.

Une peur qui imprègne les regards et les paroles, et qui les retient parfois de donner un nom, une précision. *« Vous comprenez, ils le tueraient immédiatement »*, dit Leila, la mère, quarante-huit ans. *« Non, peut-être est-il toujours vivant »*, souffle sa fille Khadiat, vingt-six ans. La première aimerait encore sauver son frère : raflé il y a deux mois par les Russes, il serait enfermé dans une annexe de la kommandanture (poste militaire) d'Argoun, une ville au sud de Grozny. On lui a proposé

Plus d'un an de conflit

de le racheter pour 5 000 dollars (plus de 35 000 francs). La seconde aimerait espérer que son mari est vivant : embarqué par les Russes le 26 novembre à Grozny, il aurait été fusillé le soir même pour avoir tenté de résister aux tabassages et tortures. C'est ce que lui ont dit d'autres hommes, raflés eux aussi, mais libérés quelques jours plus tard après le supplice de la « fosse aux loups » et de l'électricité.

De nombreux témoignages racontent une nouvelle intensification de la terreur entretenue par les forces russes en Tchétchénie. Harcelée par les combattants indépendantistes jusqu'au centre même de Grozny, perdant entre 20 et 30 hommes par semaine (9 tués et 18 blessés pour la seule journée du 15 décembre), l'armée exerce des représailles massives contre les civils. Le 15 décembre, l'état-major annonçait le lancement d'*« opérations spéciales »* et le déploiement d'unités dans plus de 200 des 350 localités tchétchènes. Un « nettoyage » à grande échelle en quelque sorte. Le lendemain, huit cadavres de civils portant des marques de tortures et des blessures par balles étaient retrouvés près de Mesker-Iourt, un village soumis à une *zatchistka*, le 11 décembre.

« Maintenant le principe de responsabilité collective est systématiquement appliqué : un soldat russe est tué, la population doit payer d'une manière ou d'une autre », dit Aslanbek. Travaillant pour une organisation humanitaire internationale, il fait les allers-retours entre la Tchétchénie et l'Ingouchie. *« J'ai rencontré beaucoup d'hommes passés par les fosses ou les caves des kommandatures, ils sont cassés, menacés d'exécution – eux ou leurs parents – s'ils parlent »*, dit-il. Lui-même, ajoute-t-il, a dû racheter aux Russes un parent arrêté il y a deux mois près de Chali. *« 10 000 roubles* (2 500 francs) *et deux fusils automatiques ; on m'a indiqué à la kommandature où je pouvais acheter les armes : c'était à un militaire dans la pièce à côté... »*

A Sleptovsk, en Ingouchie, près de la frontière, les hommes qui font le taxi jusqu'aux localités tchétchènes égrènent les mêmes récits : bakchichs versés aux postes de contrôle russes, rachats de prisonniers, pillages de maison, documents d'identité déchirés – arrestation certaine au prochain contrôle suivant –, bombardements. *« Dès l'âge de quinze ans, tous les hommes sont menacés, cela devient très difficile de rester ou de circuler »*, dit Magomed, un chauffeur. La plupart sont d'ailleurs partis rejoindre les camps de réfugiés d'Ingouchie, ce qui n'était pas le cas au printemps, encore moins durant l'hiver dernier.

A Nazran, l'organisation russe de défense des droits de l'homme, Memorial, centralise de nombreux témoignages recueillis en Tchétchénie. Tous font état d'exactions d'une soldatesque russe que plus aucun pouvoir ne semble contrôler. *« Chaque groupe militaire fait ce qu'il veut, bombarde, nettoie, pille, il n'y a plus de procédures sauf un simulacre judiciaire qui ne vise qu'à nier les droits des victimes »*, dit une responsable de l'association. *« On s'est aperçu que des unités qui n'étaient plus payées recommençaient à bombarder ou à tirer, peut-être pour toucher les primes d'engagement. »*

C'est sans doute ce qui s'est produit à Tsa-Vedeno, un village du sud, le 24 novembre, un vendredi. Ce jour-là, un missile sol-sol explose vers 15 heures entre la mosquée et l'école. Zoulaï Baguieva, vingt-neuf ans, enceinte de huit mois, est tuée sur le coup, Moussaïev Djabraïn, un écolier de dix ans, est blessé. Alors que proches et amis de Zoulaï se rassemblent dans la maison de Seti Sataïev, son beau-père, pour préparer les funérailles, un bombardement au mortier les vise. *« C'était encore plus effrayant que le missile, après les soldats ont entouré le village puis notre maison, ils ont tué toutes les poules, ramassé les éclats du missile »*, raconte-t-il. Le village sera ensuite bloqué plusieurs jours.

> Le 15 décembre, l'état-major annonçait le lancement d'« opérations spéciales » dans plus de deux cents localités

Les 26 et 27 novembre, c'était au tour du marché central de Grozny de subir une *« opération spéciale »*. Deux jours plus tôt, deux soldats russes y ont été tués. Ce dimanche, les forces russes, équipées de blindés, de chars et de bulldozers, bouclent la zone. Les hommes sont séparés des femmes et des enfants. Au moins vingt d'entre eux, selon plusieurs témoins, sont arrêtés, dont des miliciens tchétchènes de l'administration locale. Trois jours plus tard, les cadavres de deux miliciens seront retrouvés près de la gare, attachés et piégés à la grenade.

Les stands du marché sont pillés. Les étals sont ensuite rasés au bulldozer. Le lendemain, l'opération se poursuit dans les rues avoisinnantes, menée par *« des soldats ivres »*, selon plusieurs témoins. Ces actions de terreur quand, à Moscou, les autorités russes prétendent organiser *« la normalisation et la reconstruction de la Tchétchénie »*, ont relancé l'exode de la population civile. Des milliers de réfugiés ont afflué ces deux derniers mois en Ingouchie, clandestins cette fois, puisque le service russe des migrations refuse leur enregistrement. Le nombre officiel demeure de 146 000 *« personnes déplacées »*. Dans les camps, on parle de 170 000 peut-être 190 000 réfugiés. Un chiffre identique à celui de l'hiver 1999.

François Bonnet

Les « fosses aux loups », vite creusées, vite comblées

Au bord des cantonnements des troupes russes, à l'écart des villages, les « fosses aux loups » sont des trous profonds creusés à la pelleteuse, où sont jetés les hommes raflés lors des *zatchistki* – les *« opérations de nettoyage »* menées par les Russes. Dans toute la Tchétchénie, mais aussi en Ingouchie, des réfugiés jusqu'aux administrateurs tchétchènes nommés par Moscou, on parle de ces nouveaux camps de filtration et de torture, vite creusés, vite comblés, à l'abri des regards. *« Aslan, l'homme qui m'a annoncé la mort de mon mari, a raconté être resté quatre jours au fond dans la boue, avec d'autres civils, sans rien à boire ni à manger. Un jour, les soldats ont tué un chien et leur ont jeté les intestins. Certains étaient remontés pour être battus ou torturés à l'électricité sous les bras »*, dit Khadiat, une réfugiée en Ingouchie. – *(Corresp.)*

« Tout est fait pour prolonger autant que possible la période d'anarchie »

Ramzan Vakhitov est le chef de l'administration locale tchétchène installée par les Russes à Alkhan-Iourt, un gros bourg au sud-ouest de Grozny. Le 25 septembre, ce « maire » prorusse et son adjoint, Sultan Makhmatkhatjiev, ont adressé un rapport de quatre pages au président Vladimir Poutine, aux ministres de l'intérieur et de la défense, et au Parlement, dans lequel ils détaillent les exactions des forces russes sur la population. En voici des extraits :

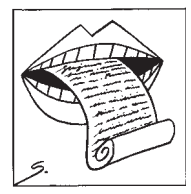

VERBATIM

« Des opérations de nettoyage ont été conduites les 4 et 9 juin, le 5 juillet, les 15 et 16 août, les 7 et 8 septembre. Pas un seul terroriste n'a été découvert, mais elles ont donné lieu à plus de soixante-dix arrestations de civils. On dit, à la télévision et à la radio, que ce sont des combattants, que des actes terroristes ont été évités. Mais, dans les faits, toutes ces personnes ont été libérées après avoir été détenues illégalement deux, trois jours, ou plus. Pendant cette période, tout le monde est battu, beaucoup sont détenus dans des trous creusés dans la terre, les fosses aux loups, près des zones de stationnement des troupes fédérales, le long de la route de Tangy-Tchou, arrondissement d'Ourous-Martan. Beaucoup subissent des tortures, la plus répandue est la torture à l'électricité *(...)*. Ces opérations de nettoyage sont menées sans aucune instruction du procureur, en l'absence de ses subordonnés et sans qu'aucun document soit établi. Ceux qui mènent la fouille masquent leur statut, leur nom et la force de sécurité à laquelle ils appartiennent. *(...)*

» Au cours des sept dernières opérations, plus de cent vols ont été commis. A chaque fois, une ou deux têtes de gros bétail sont tuées et mangées par les soldats qui encerclent le village sur leurs blindés. *(...)* Il n'y a aucun résultat concret pour attraper les bandits, on pourrait penser que tout est fait pour prolonger autant que possible la période d'anarchie.

» 1 950 maisons ont été pillées *(...)*. 90 % des maisons sont touchées ou détruites, il n'y a pas de travail, pas de salaire, pas de retraite et des allocations sont versées très rarement *(...)*. Les déplacements des civils sur les routes sont extrêmement difficiles. Dans tous les blok-posts *[postes de contrôle russes]*, le chemin ne s'ouvre qu'en échange d'argent. Ceux qui n'en ont pas sont fouillés et parfois arrêtés *(...)*. Ce n'est un secret pour personne que plusieurs tonnes de métaux précieux ont pu être passées à travers les postes en échange de pots-de-vin. *(...)*

» Un couvre-feu est instauré de 21 heures à 6 heures, ce qui est illégal puisque l'état d'urgence n'a pas été décrété. Ceux qui l'enfreignent sont fusillés aux blok-posts comme l'a été, par exemple, le 15 août à 23 heures, Magomed Akhtaïev, âgé de quarante-neuf ans. Et ces meurtres sont nombreux. Personne à la procurature n'a réagi, aucune poursuite n'a jamais été engagée. *(...)* Depuis un an, aucun journaliste russe ou étranger n'a été autorisé à se rendre dans notre village. »

Victimes des mines, trois mille personnes ont dû être amputées en un an

INGOUCHIE, OSSÉTIE DU NORD
de notre envoyé spécial

Marié il y a deux mois, Ali Tersboulatov a vingt ans et une vie bri-

REPORTAGE

> Explosifs piégés, grenades F1, mines : le nouveau cauchemar des civils

sée. Le jeune homme gît à l'hôpital de Sleptovsk, proche de la frontière tchétchène : aveugle, le visage défiguré entouré de pansements, le bras droit amputé à hauteur du biceps. *« C'était le 29 novembre, on promenait les chèvres en bordure du village avec mon frère et un ami, et il y a eu cette explosion, une vague m'a emporté la tête, après je ne sais plus »*. Adlan, quatorze ans, le frère d'Ali, est mort de ses blessures deux jours plus tard. Les trois jeunes gens ont sauté sur une mine, disent les médecins, à Assinovskaïa, l'un des premiers villages à avoir été occupé par les troupes russes, il y a quatorze mois.

C'est le nouveau cauchemar des civils tchétchènes, les mines, les explosifs piégés ou les grenades F1 à fil, disséminés un peu partout par les troupes russes, parfois par les combattants indépendantistes. Ali raconte qu'il connaissait ce danger, qu'un mois plus tôt, deux enfants du village avaient sauté près de la rivière du village où plus personne ne se rend depuis. Mais, ajoute-t-il, *« le terrain où on se promenait était considéré comme sûr, le enfants y jouaient les jours précédents, et les soldats ont dû le miner la nuit »*.

Combien sont-ils ? Médecins du Monde, organisation présente en Tchétchénie, écrivait en novembre que *« 90 % des interventions chirurgicales effectuées à l'hôpital n° 9 de Grozny concernent des blessures par mines »*. Elle avance ce chiffre, repris par d'autres associations humanitaires : depuis l'été, 150 personnes par mois en seraient victimes. A Vladikavkaz, en Ossétie du Nord, les responsables d'un centre de prothèse, le seul du nord-Caucase, estiment que *« trois mille personnes ont dû être amputées depuis octobre 1999 »*. Médecins du monde ajoute, qu'en incluant les victimes de la guerre de 1994 -1996 et les blessures par obus ou balles, trente mille personnes auraient besoin de prothèses.

« Avec l'hiver, les gens sortent moins, mais nous recevions avant quotidiennement des blessés par mines », dit Aslanbek, médecin à l'hôpital de Nazran, en Ingouchie. Même explication à l'hôpital de Sleptovsk. *« On en a reçu des dizaines et des dizaines, des gens qui promenaient les troupeaux, qui allaient chercher du bois dans les forêts »*, dit Ahmed, médecin de garde, *« les Russes minent systématiquement autour de leurs campements, puis dans les forêts alentours ; des gens vont continuer à sauter durant des années »*.

Par crainte des embuscades ou d'attaques éclairs, les troupes fédérales s'entourent de champs de mines. Ceux-ci, accusent des administrateurs tchétchènes et des travailleurs humanitaires, ne sont pas toujours répertoriés et jamais neutralisés. *« Ils peuvent eux-mêmes sauter sur leurs mines, à l'occasion d'une relève d'unité ou d'un changement d'itinéraire »*, dit un médecin du camp de réfugiés de Karaboulak en Ingouchie. A Grozny, lors des très rares voyages organisés par l'armée pour les journalistes étrangers, les soldats d'escorte ne s'éloignent pas des itinéraires balisés. Ils expliquent que la plupart des bâtiments sont minés ou piégés, ainsi que, par exemple, l'immense place de la Minoutka, devenu un champ de décombres.

MANQUE DE MATÉRIEL

Chakh, la quarantaine, a perdu un œil, a un bras et une jambe criblés d'éclats. Le 5 novembre, il avait regagné son appartement de Grozny, dans le quartier Zavodskoïe. *« Tout était détruit, pillé, la gazinière était renversée, je suis monté dessus et ça a sauté, la mine avait été placée dessous »*, dit-il. Aïna, soixante-huit ans, a elle un pied enflé, comme mâché par l'explosion. Elle aussi se rendait à Grozny. Elle a dû patienter de longues heures à un poste de contrôle : c'est en s'éloignant de quelques mètres de la route qu'elle a marché sur l'explosif. Guelani et son frère ont, eux, eu plus de chance, blessés seulement par quelques éclats à Bamout : promenant leur troupeau, ils se sont pris les pieds dans les fils reliés aux goupilles de grenades F1 .

« On peut parfois sauver le membre, ou le pied qui restera bloqué, mais il faut souvent amputer, sous le genou ou toute la jambe si la gangrène s'est déclarée. Pour les prothèses, les malades doivent se débrouiller, il n'y a rien en Tchétchénie ni en Ingouchie », dit un chirurgien de Sleptovsk. Un seul centre, celui de Vladikavkaz, à 50 kilomètres de la frontière tchétchène, peut appareiller les victimes. Les bâtiments sont hors d'âge et dans les pièces sont stockés çà et là quelques échantillons de bras et jambes mécaniques. Expliquant ne recevoir aucune aide des autorités russes, Vladislav Essiev dit qu'il compense avec son *« esprit d'entrepreneur »*. Il a commandé du matériel en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Russie.

L'organisation mondiale de la santé (OMS) finance les fabrications de ce centre – 3 000 francs la prothèse –, dont le bilan demeure infime : 121 personnes appareillées depuis mai. Handicap international songe également à s'y associer. *« Le plus difficile est d'être obligé de reprendre des opérations d'amputation qui ont été mal faites ou dans l'urgence »*, dit M. Essiev, *« et il nous manque du matériel car la situation va empirer quand les gens ne seront plus bloqués chez eux par les troupes fédérales et qu'ils recommenceront à se déplacer »*.

Le centre de Vladikavkaz avait déjà fonctionné au lendemain de la guerre de 1994 -1996. Son directeur ne cache pas qu'il a désormais de très grands projets et de grands besoins. A la mesure des tragédies qui se déroulent quotidiennement de l'autre côté de la frontière tchétchène.

F. Bt

RÉUSSIR

BACCALAURÉAT
Terminale ES "pilote" orientée HEC ou Sciences Po. Stages de révision bac à Noël, février et Pâques Terminales et Premières.

HEC-ESSEC-ESCP
Classes préparatoires annuelles "pilotes" voies S et E.
Stages intensifs de pré-rentrée, à Noël, février et Pâques.

MATH SUP - MATH SPÉ
Classe Math Spé PC* "pilote"
Stages intensifs de pré-rentrée, février et Pâques.

SCIENCES PO
Classes préparatoires annuelles "pilotes".
Stages intensifs à Pâques ("bac+1") et en été ("bac+0").

MÉDECINE - PHARMACIE
Stage de pré-rentrée + Encadrement annuel.

DROIT - SCIENCES ÉCONOMIQUES
Stages de pré-rentrée, à Noël, Pâques + encadrement annuel.

ADMISSIONS PARALLÈLES
• Bac+0 : Acces, Sésame, Pass, TÉMA.
• Bac+2 : Tremplin, Profils, Passerelle.
• Bac+3 ou 4 : HEC-ESCP, ESSEC, EM Lyon, Sciences Po, Tremplin, Profils, Passerelle.

CONCOURS PROFESSIONNELS
• Expertise comptable : DECF-DESCF.
• Avocat : CRFPA-EFB, Magistrat : ENM.
• Concours administratifs : TACAA, IRA.
• Journalisme : CFJ, ESJ, CELSA, IPJ, CUEJ.

IPESUP • PRÉPASUP 18, rue du Cloître Notre-Dame 75004
01 43 25 63 30 Enseignement supérieur et secondaire privé www.ipesup.fr

L'assaut des prisons turques a fait au moins quinze morts

Les autorités affirment être intervenues contre les grévistes de la faim pour « sauver les terroristes de leur propre terrorisme »

ISTANBUL
de notre correspondante

Bilan meurtrier dans les prisons turques où les autorités ont lancé, mardi 19 décembre à l'aube, une opération qu'elles avaient choisi d'appeler « Retour à la vie ». Son but, selon le premier ministre Bülent Ecevit, était de *« sauver les terroristes de leur propre terrorisme »*. D'après les chiffres officiels, 15 prisonniers – dont la plupart se seraient immolés par le feu – et deux membres des forces de sécurité ont trouvé la mort au cours de l'assaut lancé simultanément contre vingt prisons où plus de mille prisonniers refusaient de s'alimenter depuis une soixantaine de jours. Ozgur Tayad, une organisation de soutien aux prisonniers, affirme que le nombre de décès est plus élevé. Des dizaines de détenus ont dû être traités pour des brûlures ou blessures par balle. De nombreux grévistes hospitalisés ont refusé l'intervention des médecins.

Les détenus, membres d'organisations d'extrême gauche pour la plupart, refusaient d'être séparés des camarades avec lesquels ils partagent des dortoirs surpeuplés contenant jusqu'à cent personnes. Les autorités qui n'ont pas eu accès à certains de ces dortoirs depuis près de dix ans, ont récemment bâti de nouvelles prisons avec des cellules prévues pour une à trois personnes dans l'espoir de briser l'emprise des groupes politiques et des organisations criminelles qui font la loi à l'intérieur des pénitenciers.

CELLULES INDIVIDUELLES

Au cours des semaines écoulées, alors que la santé des grévistes se détériorait – certains d'entre eux avaient atteint le 61e jour de jeûne –, des négociations avaient été engagées par des écrivains, avocats et activistes des droits de l'homme dans l'espoir d'éviter un recours à la force. Les grévistes avaient refusé une offre du gouvernement proposant de retarder la mise en service des nouvelles prisons car ceux-ci estimaient que la population carcérale serait plus vulnérable aux mauvais traitements dans les cellules individuelles. Les prisonniers exigeaient des garanties fermes pour que le nouveau système prévu ne soit pas mis en place. Les autorités avaient d'ailleurs commencé à transférer une partie des détenus dans ces nouvelles prisons, dites de type F.

Deux pénitenciers, celui d'Umraniye et celui de Canakkale, continuent de résister. Après une pause durant la nuit, l'assaut a repris, mercredi matin. A l'aide de pelles mécaniques et de bulldozers, les troupes d'élite de la gendarmerie s'efforcent de démolir des murs pour pouvoir pénétrer dans les dortoirs. Le ministre de la justice, Hikmet Sami Türk, a annoncé que l'opération avait été conclue avec succès dans 18 prisons. *« A partir de maintenant, il est hors de question d'avoir des grands dortoirs dans les prisons de Turquie »*, a-t-il affirmé, ajoutant : *« Désormais, la souveraineté de l'Etat et le respect pour les droits de l'homme seront manifestes au plus haut degré. »*

L'assaut a été condamné par de nombreuses organisations des droits de l'homme qui déplorent depuis longtemps le fait que la sécurité des prisons soit exercée par des forces armées liées au ministère de l'intérieur et non pas par le ministère de la justice. La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme a regretté que *« des solutions aussi extrêmes et vouées à l'échec aient été choisies »*. Jonathan Sugden, de Human Rights Watch, a affirmé que *« ces morts auraient pu être évitées. La crise aurait pu être résolue avec patience, transparence et une volonté de prendre conseil »*.

Le gouvernement entend désormais achever le second volet de son opération « nettoyage des prisons » qui consiste en l'adoption d'un projet de loi portant sur des réductions de peine. L'Assemblée nationale en discutera mercredi pour la seconde fois après que le chef de l'Etat, Ahmed Necdet Sezer, a mis son veto une première fois. Cette loi prévoit la libération de près de la moitié des détenus de Turquie. Très controversée, elle exclut la plupart des détenus politiques alors que les meurtriers et autres criminels de droit commun bénéficieraient de remises en liberté.

Nicole Pope

Le président élu George W. Bush complète son cabinet et poursuit ses consultations

Le futur chef de la Maison blanche reçoit divers responsables religieux

Après deux jours de consultations à Washington en vue de la formation de son cabinet, le président élu George W. Bush devait s'attaquer, mercredi 20 décembre, à un autre défi : rebâtir ses relations avec les minorités ethniques, en particulier la communauté noire, dont les votes lui ont largement fait défaut lors de l'élection du 7 novembre.

NEW YORK
de notre correspondante

Le président élu George W. Bush doit recevoir une vingtaine de dirigeants religieux de différentes confessions, dont au moins un tiers de Noirs, pour évoquer les programmes sociaux gérés par les communautés religieuses, qu'il considère comme un élément essentiel de son fameux *« conservatisme de la compassion »*, notamment dans la mise en œuvre de la réforme de l'aide sociale lancée par l'administration Clinton il y a quatre ans.

Le futur président, indique-t-on dans son entourage, espère trouver parmi les pasteurs noirs une oreille plus indulgente que celle des leaders des mouvements de droits civiques et le moyen de rouvrir un dialogue avec la population afro-américaine.

M. Bush, qui s'était forgé au Texas une image de rassembleur multiracial en remportant, en 1998, près de 40 % du vote hispanique, a totalement échoué dans cette entreprise au niveau national : neuf électeurs noirs sur dix ont voté pour M. Gore le 7 novembre, le score le plus faible pour un candidat républicain depuis 1984 . *« Le président élu a nommé deux Noirs à son cabinet, Colin Powell et Condoleezza Rice ; c'est déjà plus que le nombre de Noirs qui ont voté pour lui »*, ironisait cette semaine un humoriste.

Les sondages montrent que c'est cet électorat-là qui a le plus de mal à accepter sa victoire et qui se considère comme la principale victime des irrégularités qui ont entaché le vote en Floride. Très conscient de ce malaise dont il sort politiquement affaibli, le gouverneur de Floride, Jeb Bush, frère du président élu, a d'ailleurs imploré, mardi, la communauté noire de l'aider à *« panser les blessures »* causées par cinq semaines de contentieux électoral.

Dans un entretien publié cette semaine par *Time Magazine*, George W. Bush reconnaît qu'il *« s'est pris une râclée »* dans l'électorat noir et hispanique. A la question *« quelle est l'idée reçue la plus fausse à votre sujet ? »*, il répond : *« Que je ne suis pas sensible aux questions raciales »*.

NOUVELLES NOMINATIONS

Avant cette réunion, M. Bush devait annoncer, mercredi, de nouvelles nominations au sein de son cabinet : celle de Don Evans – un ami proche qui a levé 100 millions de dollars pour sa campagne présidentielle – au poste de secrétaire au commerce était donnée pour sûre mardi soir, de même que celle de Mel Martinez au poste de secrétaire au logement. Exilé cubain arrivé aux Etats-Unis en 1962 , M. Martinez, président du comté d'Orange, en Floride, est un allié proche du frère du président élu, le gouverneur Jeb Bush.

Très attendue, la nomination de l'homme d'affaires Paul O'Neill, ex-PDG de l'entreprise d'aluminium Alcoa, au poste de secrétaire au Trésor paraissait retardée dans l'attente d'ultimes tractations avec les conservateurs du Congrès : ceux-ci reprocheraient à M. O'Neill des déclarations de 1992 en faveur d'un impôt sur l'essence, que le *Wall Street Journal* a ressuscitées. Parmi les pressentis avec lesquels M. Bush et Dick Cheney, le futur vice-président, se sont entretenus à Washington, figurent : le sénateur républicain Dan Coats, candidat – mais pas le seul – au portefeuille de la défense ; le gouverneur du Wisconsin, Tommy Thompson, qui pourrait se voir confier le poste de secrétaire à la santé et aux services sociaux. M. Thompson est l'un des pionniers de la réforme du *welfare* (aide sociale) et ses positions anti-avortement jouent en sa faveur pour ce poste.

Ann Veneman, ex-secrétaire adjoint à l'agriculture est citée pour le portefeuille de l'agriculture et le gouverneur du New Jersey, Christie Todd Whitman, que ses positions en faveur du droit à l'avortement empêchent en revanche de prendre le poste de la santé et les services sociaux, du moins aux yeux de la droite, pourrait être chargée de l'environnement. Enfin, le gouverneur du Montana, Mark Racicot, devait rencontrer, mercredi, M. Bush à Austin ; il est en concurrence avec son collègue de l'Oklahoma, Frank Keating, pour le poste d'*attorney general* (ministre de la justice).

M. Bush a terminé sa visite à Washington par un tête-à-tête d'une heure et demie, autour d'un déjeuner, avec le président Clinton à la Maison Blanche, suivi d'une visite dite de courtoisie au vice-président Al Gore, nettement moins longue : seize minutes, montre en main.

Sylvie Kauffmann

Le général Pinochet va subir des examens de santé dans un hôpital militaire chilien

BUENOS AIRES
de notre correspondante régionale

La Cour d'appel de Santiago a donné satisfaction, mardi 19 décembre, aux avocats de la défense du général Pinochet en décidant que les examens de santé visant à déterminer si l'ancien dictateur est en mesure d'affronter un procès se feront à l'hôpital militaire de Santiago. Les avocats de l'accusation avaient demandé qu'ils soient effectués à l'hôpital de l'université du Chili, estimant que l'établissement militaire n'offrait pas *« les garanties objectives nécessaires »*. Aucune date n'a été fixée pour ces examens, ordonnés le 25 septembre par le juge Guzman, chargé d'instruire le dossier Pinochet.

Le mauvais état de santé physique et mentale du général Pinochet avait été invoqué par les autorités britanniques pour libérer l'ex-dictateur et le renvoyer dans son pays, en mars. La loi chilienne ne tient pas compte de ces raisons humanitaires. Pour échapper à un procès, l'inculpé doit être déclaré *« fou ou dément »*.

EXÉCUTIONS SOMMAIRES

Les défenseurs de l'ancien dictateur et l'opposition de droite espèrent pourtant que ces examens permettront de trouver une solution « honorable » à l'affaire Pinochet, qui empoisonne les relations entre le gouvernement et les forces armées. L'accusation, au contraire, estime que le général Pinochet est certainement en état d'être interrogé par le juge Guzman, puis jugé. Par ailleurs, la Cour suprême du Chili a terminé, mardi, ses audiences en vue de se prononcer sur l'inculpation et l'assignation à résidence d'Augusto Pinochet, décidées le 1er décembre par le juge Guzman. L'ordre du magistrat, qui avait fait l'effet d'une bombe à Santiago, a été annulé le 11 décembre par la cour d'appel, mais c'est la Cour suprême qui devra statuer en dernière instance.

Le juge Guzman avait fondé son inculpation sur la responsabilité présumée de Pinochet dans l'exécution sommaire, en octobre 1973, de 75 détenus politiques. Mais la défense de l'ancien dictateur avait fait valoir que le magistrat n'avait pas *« accompli la formalité de l'interrogatoire »* comme l'exige le code de procédure pénale. Lorsque M. Pinochet était assigné à résidence à Londres, le juge Guzman lui avait envoyé un interrogatoire écrit auquel l'ex-dictateur avait refusé de répondre.

Si la Cour suprême confirme le verdict de la cour d'appel, les avocats de l'accusation pourront demander au juge Guzman d'interroger personnellement l'ancien caudillo, âgé de quatre-vingt-cinq ans, à Santiago.

Christine Legrand

Les magistrats autrichiens dénoncent les attaques du FPÖ contre la justice

VIENNE
de notre correspondante

La justice en Autriche est un milieu conservateur où la discrétion est de rigueur. Les magistrats ont pourtant été amenés à hausser le ton pour défendre leur indépendance contre les virulentes attaques lancées, ces dernières semaines, par le FPÖ, le parti de Jörg Haider. Dans une lettre ouverte rendue publique, lundi 18 décembre, 1 300 juges et procureurs (soit plus des deux tiers des 1 800 magistrats du pays) protestent contre toute tentative de *« mettre la justice au service de la politique »* et s'inquiètent des *« déclarations publiques faites récemment par des dirigeants politiques »* qui accréditent dans l'opinion l'idée que les magistrats sont aisément manipulables.

« L'indépendance et la séparation des pouvoirs sont menacés lorsque des pressions politiques sont exercées ouvertement afin d'influencer sur les procédures en cours », soulignent-ils, en appelant *« tous les représentants de* [la] *République »* à s'opposer à de telles pratiques. Parmi les signataires de ce texte sans précédent dans l'histoire de la magistrature autrichienne figurent presque tous les représentants du parquet général, la grande majorité des membres de la Cour de cassation et de nombreux présidents de tribunaux.

Même si le Parti de la liberté, le FPÖ de Jörg Haider, n'est pas nommé dans la lettre - conçue comme un avertissement à tous les partis - il est sans aucun doute le premier visé. Le chef de la fraction parlementaire de la droite populiste, Peter Westenthaler, a en effet exigé, il y a dix jours, la destitution de deux substituts du procureur et du juge d'instruction chargés de l'enquête préliminaire sur les « policiers espions » dont les commanditaires seraient les dirigeants du FPÖ, notamment Jörg Haider.

PROCÉDÉS « INADMISSIBLES »

Personne n'a encore été mis en examen dans cette affaire, mais M. Westenthaler s'en est pris, à titre préventif, au juge d'instruction, qui, selon lui, *« n'a pas toute sa tête »*. De son côté, la présidente du FPÖ, Susanne Riess-Passer, n'a pas hésité à réclamer l'arrêt de la procédure entamée contre M. Haider. Jamais en reste d'une provocation, ce dernier affirme que les trois magistrats incriminés *« ont violé le droit de façon flagrante »* et travaillent de concert avec la *« cinquième colonne des socialistes au sein de l'appareil d'Etat »*.

La présidente de l'Association des juges autrichiens, Barbara Helige, que M. Westenthaler cherche aussi à faire passer pour une *« rouge »* mais dont l'organisation regroupe 95 % des magistrats, a protesté contre ces procédés *« inadmissibles »* sur le fond comme dans la forme. En compagnie du président de l'Association des procureurs, elle a été longuement entendue à sa demande, vendredi 15 décembre, par le ministre de la justice, Dieter Böhmdorfer. Ce dernier a refusé de critiquer les dérapages de ses amis populistes, mais a consenti à publier un texte commun - présenté par Barbara Helige comme un *« compromis »* -, dans lequel il s'engage à laisser travailler en paix les magistrats.

La brutalité du FPÖ a choqué le milieu de la magistrature, habitué à des méthodes d'intimidation moins directes. Eclaboussé dans les années 80 par de retentissantes affaires de corruption, le Parti socialiste s'était efforcé d'étouffer les procédures. Une jeune juge d'instruction, Helene Partik-Pablé (aujourd'hui députée du FPÖ et plus connue désormais pour ses déclarations racistes) s'était alors distinguée par sa ténacité. Aujourd'hui *« nous avons le sentiment qu'une ligne a été franchie avec la mise en cause du principe d'inamovibilité des juges et qu'il fallait absolument réagir puisque le gouvernement restait silencieux »*, explique Curd Steinhauer, l'un des animateurs de l'Association des juges. D'où le succès imprévu de cette lettre ouverte rédigée par une dizaine de magistrats, qui pensaient récolter tout au plus deux cents signatures.

Joëlle Stolz

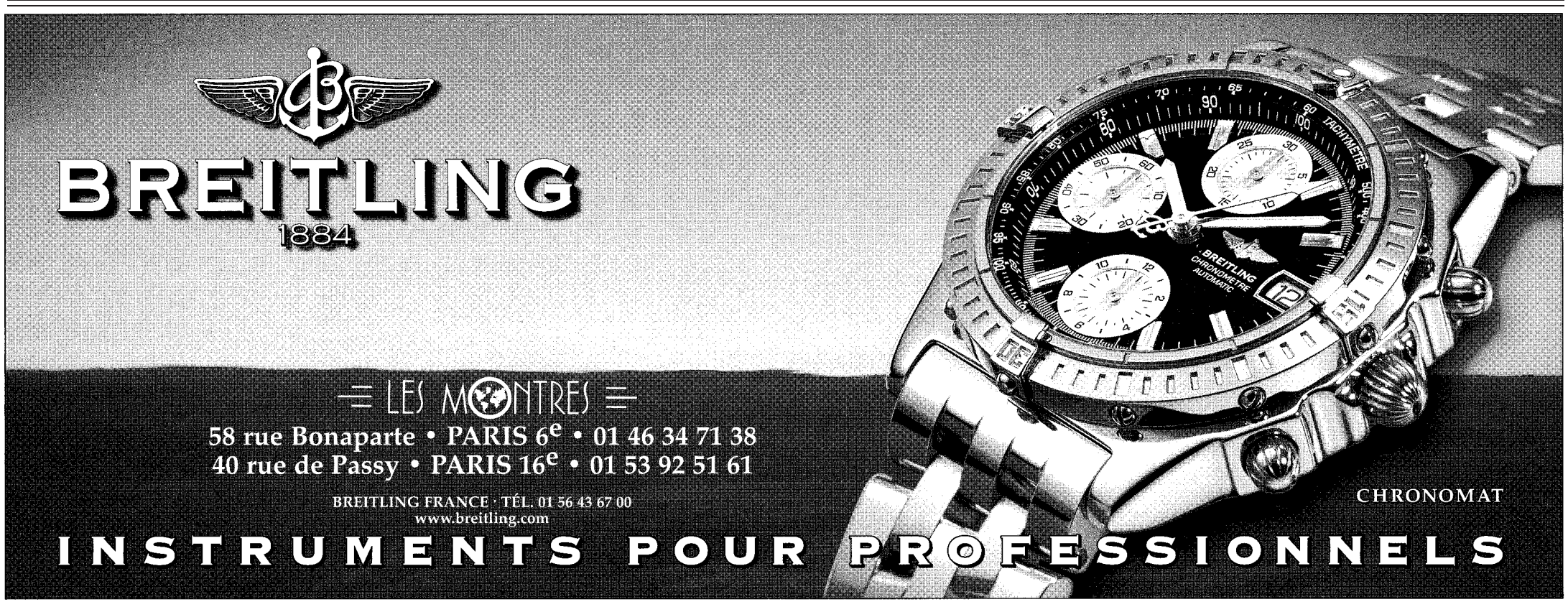

Abderrahmane Youssoufi, premier ministre du Maroc

« Les trois hebdomadaires interdits ont osé s'attaquer à la monarchie et à l'armée »

L'interdiction de trois hebdomadaires au Maroc a été décidée parce que ces journaux ont osé s'attaquer *« à la monarchie et à l'armée »*, affirme, dans un entretien au quotidien espagnol *El Pais*, le premier ministre socialiste, Abderrahmane Youssoufi. L'interdiction n'a rien à voir avec la publication d'une lettre mettant en cause la gauche dans une tentative ancienne de coup d'Etat contre Hassan II, assure-t-il *(Lire aussi page 20)*.

« **Vous ne pensez pas que l'image d'un Maroc où, petit à petit les libertés gagnaient du terrain, a été mise à mal avec l'interdiction des trois journaux ?**

– Ce n'est pas une décision qui a été facile à prendre. Je suis conscient de ce qu'elle a pu porter tort à l'image du Maroc. Je n'avais pas le choix. Nous ne pouvions pas continuer à être l'objet d'attaques destructrices chaque semaine. La crédibilité du pays, de ses dirigeants, de la transition que nous sommes en train de conduire étaient menacée. *(...)*

– Quelle a été la raison de votre décision ?

– Contrairement à ce qui a été écrit, ça n'a pas été la lettre. La lettre, si je peux me permettre, je m'en moque comme de l'an 40. Les gens qui me connaissent savent que je ne prête aucune attention aux rumeurs me concernant. La raison de ma décision, ce sont les actes concertés depuis des mois de ces trois hebdomadaires qui s'en prennent à la monarchie et à l'armée. Ces journaux ont osé s'attaquer à l'armée, qui est une institution respectée dans tous nos pays. C'est inadmissible *(...)*

– Ne croyez vous pas que cette décision contredit votre parcours de combattant pour les libertés ?

– Tout au long de ma vie, mon souci principal a été l'intérêt de mon pays. En prenant cette décision, j'ai tenu compte en priorité de l'intérêt de mon pays. L'interdiction a été légale. Elle a été prise en application d'un article du code de la presse. Croyez-moi, la liberté d'expression n'est pas menacée. Au Maroc, il existe plus de 700 publications. L'interdiction n'est pas un pas en arrière ; c'est une simple punition pour des personnes qui la méritaient.

– Dans les pays démocratiques, quand un gouvernement considère qu'un article est calomnieux, il porte l'affaire devant les tribunaux...

– Les jugements pour diffamation prennent beaucoup de temps. Notre justice est lente. Il était nécessaire de les stopper *[les journaux]* sans attendre. Quelques personnes indulgentes m'ont décrit les directeurs de ces journaux comme des enfants enivrés par le vent de liberté qui souffle sur le Maroc. Ils jouaient avec le feu. Avant que celui-ci n'embrase toute la maison, il fallait leur enlever le jouet. Il y avait urgence. Nous ne pouvons pas permettre qu'un groupe de journalistes immatures mette en danger la transition. *(...)*

– Le PSOE *[le Parti socialiste espagnol]* n'a pas critiqué l'interdiction, contrairement à ce qu'a fait, avec dureté, François Hollande, le premier secrétaire du PS français. Est-ce que les critiques de vos amis français vous affectent ?

– Je suppose qu'il s'est laissé guider par ses réflexes démocratiques. Je le regrette. Il n'a pas dû prendre le temps de lire ce qu'écrivaient ces journaux. Peut-être changera-t-il d'opinion s'il se tient mieux informé. Au Maroc, presque personne n'a manifesté de solidarité à l'égard de ces hebdomadaires ; presque personne n'était d'accord avec ce qu'ils écrivaient.

– Les hebdomadaires s'étaient fait l'écho par exemple de la pétition de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) pour que soient écartés de leurs postes de responsabilités au sein de l'armée ou des forces de sécurité ceux qui durant les *" années de plomb "* étaient à la tête de la répression contre la gauche et les syndicats...

– Nous, les Marocains, nous avons opté en faveur d'une transition en douceur, pour une réconciliation générale. Nous avons étudié l'exemple des pays européens qui ont mené à bien des transitions pacifiques. Nous ne voulons pas de règlements de comptes. Ce n'est pas opportun. Nous allons, ça oui, progressivement, écarter les personnes qui pourraient nous en empêcher. Sur le chemin de l'Etat de droit que nous sommes en train de construire, nous indemnisons rapidement les individus et la famille de ceux qui ont souffert de détention arbitraire, qui ont été séquestrés, torturés ou qui ont disparu.

– Les élections au Maroc ont plus ou moins été manipulées jusqu'ici par le ministère de l'intérieur. Celles qui sont prévues dans un peu plus d'un an seront-elles différentes ?

– Je travaille à ce qu'elles soient transparentes. C'est une des raisons d'être de ce gouvernement. Je rêve d'être le premier premier ministre à avoir organisé des élections générales totalement propres.

– Ces élections marqueront la fin de votre carrière politique ?

– Probablement. Soixante-seize ans, c'est un âge pour y songer... »

Propos recueillis par Ignacio Cembrero (El Pais)

La réponse du « Journal »

« Je préfère passer sur les insultes personnelles du premier ministre et parler du fond, **a indiqué au *Monde*, mercredi 20 décembre, Aboubakr Jamaï, le directeur du *Journal*, l'un des trois hebdomadaires interdits.** *Nous n'avons jamais insulté l'armée. Dans l'affaire du capitaine Adib* **[condamné pour avoir dénoncé la corruption dans l'armée],** *nous avons écrit qu'ayant violé le code militaire, il devait être jugé, mais dans le cadre d'un procès équitable. Cela n'a pas été le cas. A propos de l'AMDH,* **Le Journal** *a repris leur communiqué en prenant soin de préciser, à l'adresse de l'Association, que des accusations aussi graves devaient s'appuyer sur des preuves. Mais le travail de l'AMDH, j'en suis convaincu, va dans le sens de l'Histoire. »*

Plus de 80 morts en trois jours dans des massacres en Algérie

À HUIT JOURS de la fête de l'Aïd, qui marquera la fin du ramadan, les massacres se multiplient en Algérie. En l'espace de trois jours, 80 personnes ont ainsi trouvé la mort dans des tueries perpétrées pour la plupart au sud et à l'ouest d'Alger.

Lundi 18 décembre, trois familles vivant à Ouled Mahieddine, un hameau isolé de la wilaya de Chlef (200 kilomètres à l'ouest de la capitale), ont été assassinées à coups de hache, à l'heure du *ftour*, le repas qui marque la rupture du jeûne. Seuls, une fillette et son père ont échappé à ce carnage qui a fait 22 ou 28 morts, selon les sources. La veille, 18 personnes avaient été tuées à quelques kilomètres de là, dans le mitraillage de leur car arrêté à un faux barrage. Une action attribuée au Groupe islamique armé (GIA) d'Antar Zouabri.

Toujours lundi soir, six personnes ont été asssassinées et trois autres blessées dans la région d'Ammi Moussa, non loin de Relizane, à une centaine de kilomètres à l'est d'Oran. D'après le journal *La Tribune,* il s'agissait de membres d'un groupe d'autodéfense, sur lequel un groupe armé a ouvert le feu.

Au total, quelque 200 personnes – civils, forces de sécurité et islamistes – ont été tuées depuis le début de ce mois de ramadan, soit deux fois plus que l'année dernière pour la même période. L'attaque qui a soulevé le plus d'émotion est celle intervenue samedi soir au lycée professionnel de Médéa (90 kilomètres d'Alger). Un commando de six hommes s'est introduit vers 21 h 30 dans le bâtiment et a mitraillé le dortoir des élèves, faisant 16 victimes.

Cette recrudescence de la violence a entraîné une réaction du Quai d'Orsay, mardi 19 décembre. Interrogé au cours du point de presse quotidien, le porte-parole d'Hubert Védrine a indiqué que *« ces événements* (...) *ne peuvent susciter qu'un sentiment d'horreur »*.

La presse algérienne, pour sa part, redouble de critiques à l'encontre du président Bouteflika. *« Qui protégera les Algériens ? »*, s'interrogeait mercredi le journal arabophone *El Youm.* « Rien ne va plus, monsieur le président », titrait de son côté *Liberté*, estimant que la concorde civile, au bout de dix-huit mois, se révèle être *« un marché de dupes »*.

Le mutisme des autorités et de la télévision d'Etat est plus que jamais dénoncé en termes acerbes. *Le Soir d'Algérie* souligne ce *« silence assourdissant »* et s'en prend, comme tous ses confrères, à *« l'impunité des terroristes »*. *El Watan* n'est pas plus tendre. Exaspéré lui aussi par le mutisme du pouvoir, le journal francophone critique une fois encore la politique de M. Bouteflika, accusé de vouloir rechercher la paix *« sans qu'elle soit assise sur des fondements solides et pertinents »*, et surtout *« construite sur l'impunité »*.

Florence Beaugé

L'ONU impose de nouvelles sanctions contre les talibans d'Afghanistan

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Contre l'avis du secrétaire général des Nations unies et en dépit des appels lancés par les défenseurs des droits de l'homme, le Conseil de sécurité a imposé, mardi 19 décembre, de nouvelles sanctions contre les talibans, qui gouvernent plus de 90 % du territoire afghan. Ces mesures, qui visent à contraindre les talibans à livrer le terroriste présumé Oussama Ben Laden à la justice américaine, risquent, selon des responsables onusiens, d'aggraver la situation humanitaire en Afghanistan, déjà ravagé par la guerre et la sécheresse.

Considérée par beaucoup comme étant *« déséquilibrée »*, la résolution 1333 impose un embargo sur les armes à l'encontre des seuls talibans et ne s'applique pas aux forces de l'Alliance du Nord dirigées par le commandant Ahmed Shah Massoud. Elle *« exige »* par ailleurs la fermeture de tous les bureaux de représentation des talibans à l'étranger et interdit de voyage leurs dirigeants. Présentée par Moscou et Washington, la résolution a été adoptée avec 13 voix pour et les abstentions de la Chine et de la Malaisie, qui, en explication de vote, ont exprimé leurs préoccupations sur les effets des sanctions sur la population civile.

Parlant à la presse, avant le vote, le secrétaire général de l'ONU a affirmé que les sanctions risquent de compliquer les efforts de paix : *« La décision appartient au Conseil*, a dit Kofi Annan, *mais cela ne va pas faciliter le processus de paix ni d'ailleurs le travail humanitaire. »* Aussitôt après l'adoption de la résolution, les talibans ont réagi en annonçant leur retrait des pourparlers de paix menés sous les auspices des Nations unies.

Dénonçant les sanctions qui *« ne feront qu'accroître la souffrance des civils »*, le représentant des talibans à New York a affirmé que, désormais, Kaboul négociera *« soit directement avec l'opposition, soit par l'intermédiaire d'autres institutions »*. Dans la crainte de représailles, non seulement l'ONU, mais aussi les organisations non gouvernementales, ont déjà procédé à l'évacuation de leur personnel humanitaire en Afghanistan. La France, tenant compte du fait que plus de la moitié des ONG présentes en Afghanistan sont françaises, a souligné qu'à sa demande les sanctions sont imposées pour une durée limitée d'un an renouvelable. Le texte prévoit par ailleurs, encore à la demande de Paris, un délai d'un mois avant l'application des sanctions.

Cependant, une source proche des talibans estime que *« rien ne se passera en un mois. Les talibans attendront de voir si la prochaine administration américaine suivra la politique erronée* [de l'administration Clinton], *qui est dictée par Moscou »*. Il est vrai que l'Afghanistan est un des rares dossiers au Conseil de sécurité sur lequel Moscou et Washington sont en parfait accord.

Si, lors des interventions au moment du vote de la résolution 1333, tous les pays membres ont exprimé leur préoccupations quant aux effets des mesures sur les civils en Afghanistan, les Américains et les Russes ont parlé sans nuances : *« Le Conseil de sécurité ne devrait pas permettre que les talibans exercent un chantage en menaçant la sécurité des personnels humanitaires »*, a dit l'ambassadeur Nancy Soderberg. Pour sa part, rejetant les arguments de certains sur le caractère *« partial »* des sanctions, l'ambassadeur russe, Sergueï Lavrov, a affirmé que *« ce sont les talibans qui poursuivent l'option militaire, ce sont eux qui soutiennent ouvertement des terroristes tchétchènes et autres »*. La situation humanitaire, a-t-il ajouté, est *« due à la poursuite de la guerre par les talibans »*.

A. B. P.

TROIS QUESTIONS À...

ABDUL HAKEEM MUJAHID

1 Quelle est votre réaction de représentant des talibans à New York aux sanctions que vient d'imposer le Conseil de sécurité contre Kaboul ?

Elles sont illégales et vont à l'encontre de la Charte des Nations unies, qui, il faut le souligner, ne nous reconnaissent toujours pas. Elles sont imposées sous la pression des Russes et des Américains et ne changeront rien. Ce n'est pas sous l'effet de sanctions que nous allons livrer Oussama Ben Laden. [*S'ils veulent celui-ci*] les Américains doivent négocier avec nous et nous donner des preuves.

2 Pensez-vous que la politique de la prochaine administration américaine à l'égard de l'Afghanistan sera différente ? Que veut Moscou ?

Nous sommes optimistes car les républicains ont déjà annoncé qu'ils ne veulent plus être les « gendarmes du monde », et je pense qu'ils ne suivront pas les Russes comme l'a fait l'administration [*Clinton*]. Quant aux Russes, ils veulent l'instabilité dans la région ; ils veulent faire croire aux pays d'Asie centrale que les « islamistes » sont à leurs portes, tout cela pour pouvoir ramener leur forces dans cette région.

3 Vous comptez boycotter tout processus politique sous les auspices de l'ONU ainsi que tout programme humanitaire ?

Nous allons coopérer avec les [*organisations*] humanitaires car la population civile souffre, la situation humanitaire se détériore et elle sera encore plus catastrophique après l'application de ces sanctions.

Propos recueillis par Afsané Bassir Pour

M. Kostunica dénonce l'« impuissance » de la KFOR

BELGRADE. La Force multinationale de paix au Kosovo (KFOR) *« ne peut régler le problème »* de la guérilla albanaise dans le sud de la Serbie, a déclaré, mardi 19 décembre, le président yougoslave, Vojislav Kostunica. *« Les forces internationales et la KFOR au Kosovo ont, malgré leur nombre, prouvé leur impuissance »*, a-t-il estimé. *« Ces forces n'ont pas réussi à fermer hermétiquement la frontière entre le Kosovo et le reste de la Serbie. Au contraire, elles l'ont rendue très poreuse »*. Un contingent russe de la KFOR a essuyé, dimanche, des tirs en provenance de la zone-tampon de 5 km entre la Serbie et le Kosovo, où des maquisards albanais se sont affrontés ces dernières semaines à des policiers serbes. M. Kostunica a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de se saisir de ce problème, qui selon lui ne peut être résolu qu'en amendant l'accord militaire conclu en juin 1999 entre Belgrade et l'OTAN. – *(AFP, Reuters.)*

Les espions occidentaux seraient de plus en plus actifs en Russie

MOSCOU. Les services de sécurité russes (FSB) ont renforcé cette année leur lutte contre les services de renseignements occidentaux, qui ont intensifié leurs activités subversives en Russie, a affirmé, mardi 19 décembre, le directeur du FSB, Nikolaï Patrouchev. *« Les activités des services de renseignements étrangers en Russie ont plus que jamais un caractère coordonné*, a expliqué le responsable du FSB, *et notre plus grande crainte est que ces services mettent sur pied des opérations d'espionnage à partir de satellites de l'ex-URSS »*, comme les pays baltes, et *« recrutent des espions russes »*, a-t-il ajouté dans un entretien au quotidien *Komsomolskaïa Pravda.* M. Patrouchev a rappelé l'arrestation, par le FSB, d'un espion au profit des services de renseignements britanniques et estoniens, qui était un ancien officier des services russes. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **GAZA : le président palestinien, Yasser Arafat**, a dû être porté par ses gardes du corps jusqu'à sa voiture, mardi 19 décembre à Gaza, lors des obsèques d'un officier supérieur de la police palestinienne. M. Arafat est revenu quelques minutes plus tard pour la fin des funérailles, avant de se rendre au Caire pour rencontrer le président égyptien, Hosni Moubarak. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL/PALESTINE : des représentants israéliens et palestiniens** ont commencé des discussions mardi 19 décembre dans une base aérienne de la région de Washington, avec l'émissaire américain pour le Proche-Orient, Dennis Ross, sur les moyens de faire cesser les violences en Palestine et de reprendre les négociations de paix. Ils pourraient être reçus par le président Bill Clinton et la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright. – *(Reuters.)*

AFRIQUE

■ **CENTRAFRIQUE : soixante-treize personnes** ont été interpellées et un gendarme blessé par balle, lors de la dispersion par les forces de l'ordre d'un meeting de l'opposition centrafricaine tenu mardi 19 décembre à Bangui malgré son interdiction, a-t-on indiqué de source officielle. – (AFP.)

■ **TUNISIE : l'avocat militant des droits de l'homme,** Najib Hosni, a été condamné à la peine maximum de quinze jours de prison ferme pour exercice non autorisé de sa profession, a-t-on appris auprès du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT, non reconnu). Me Hosni avait purgé plus de deux ans et demi de prison avant de bénéficier en décembre 1996 d'une libération conditionnelle, qui n'annulait pas les charges et maintenait l'interdiction d'exercer. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **PÉROU : Roberto Escobar, frère du narcotrafiquant colombien** Pablo Escobar, a accusé, mardi 19 décembre, l'ancien président péruvienAlberto Fujimori et son ancien bras droit, Vladimiro Montesinos, d'avoir reçu 45 millions de dollars du cartel de Medellin, que son frère a dirigé jusqu'à sa mort en 1993. *« Montesinos et Fujimori ont gagné autour de 40 ou 45 millions de dollars en tout à l'époque où ils travaillaient avec mon frère Pablo »*, a déclaré Roberto Escobar à la chaîne de télévision RCN depuis sa prison. – *(AFP.)*

■ **GUATEMALA : le Congrès a approuvé,** mardi 19 décembre, une loi autorisant la libre circulation du dollar américain, qui prendra effet en mai 2001. Il a aussi adopté l'ouverture au billet vert des comptes d'épargne et comptes courants, ainsi que le paiement des salaires. Les opposants à cette loi ont dénoncé une mesure qui va créer deux catégories de citoyens, ceux qui, payant en dollars, seront exonérés d'impôts et ceux utilisant le quetzal (la monnaie nationale) seront imposés. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ESPAGNE : un policier municipal a été tué de deux balles** mercredi 20 décembre en plein centre de Barcelone. D'après les enquêteurs, la victime aurait tenté de contrôler l'identité de deux personnes qui s'apprêtaient à partir en voiture, et qui lui ont tiré dessus presque à bout portant. Il est possible qu'il s'agisse de délinquants, mais la police recherchait une voiture piégée et n'écartait pas l'hypothèse d'un attentat terroriste. – *(Corresp.)*

■ **ALLEMAGNE : la Cour constitutionnelle de Karlsruhe** a cassé, mardi 19 décembre, un jugement qui déniait aux Témoins de Jehovah le droit d'obtenir le statut d'Eglise. Dans un arrêt de 1997, la Cour de Berlin avait prétendu que les Témoins de Jehovah (170 000 en Allemagne) ne pouvaient prétendre au statut de collectivité de droit public, dont jouissent les Eglises (avec avantages financiers), jugeant qu'ils n'ont aucune *« loyauté envers l'Etat »*. La Cour constitutionnelle de Karlsruhe a estimé que la justice n'avait pas à exiger une telle preuve de *« loyauté»* comme condition d'obtention du statut d'Eglise. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE : le Fonds monétaire international (FMI)** a annoncé, mardi 19 décembre, qu'il accordait un premier versement de 246 millions de dollars à l'Ukraine, après la suspension en septembre 1999 de son assistance à cette République, et la découverte de malversations dans les comptes de la Banque centrale. Le FMI relève des *« progrès effectués dans le calendrier de réformes »* et évoque une hausse (de 5 %) du PIB ukrainien cette année. – *(AFP.)*

La Pologne rejette une proposition allemande sur l'emploi en Europe

VARSOVIE. La Pologne a rejeté une proposition du chancelier allemand Gerhard Schröder qui consisterait à limiter pendant sept ans l'accès des nouveaux membres de l'Union européenne (UE) au marché de l'emploi. *« L'ouverture du marché du travail aux Polonais doit avoir lieu au moment de l'entrée* (de la Pologne) *dans l'UE »*, a dit, lundi 18 décembre, le premier ministre polonais, Jerzy Buzek. Pour le chef négociateur polonais avec l'UE, Jan Kulakowski, *« sept ans c'est beaucoup trop long, mais maintenant on va négocier »*.

Les négociations sur ce dossier entre Bruxelles et les douze pays candidats à l'UE doivent commencer en 2001. En Allemagne et en Autriche, des craintes existent sur un fort afflux de travailleurs après l'élargissement, mais des experts jugent ces inquiétudes infondées, en raison de la forte croissance économique en Europe centrale.– *(AFP.)*

PARLEMENT Les députés devaient voter en première lecture, mercredi 20 décembre dans l'après-midi, sur la proposition de loi organique du PS tendant à prolonger le mandat de l'Assemblée nationale afin que l'élection présidentielle précède, en 2002, les législatives. Le gouvernement, qui a accepté un amendement de l'UDF, compte sur une trentaine de voix de ce groupe. ● L'EXCEPTION d'irrecevabilité, soulevée contre ce texte par le RPR, mardi après-midi, a été repoussée par les députés socialistes, vingt-deux UDF venant aussi voter contre. ● LE DÉBAT INSTITUTIONNEL, organisé mardi matin en prélude à l'examen du calendrier électoral *(Le Monde* du 20 décembre), a été l'occasion pour les socialistes, pour les Verts et pour Alain Madelin, président de Démocratie libérale, d'esquisser leur vision d'une évolution possible de la Ve République après 2002 *(lire page 7)*.

Le débat sur le calendrier modifie le paysage de l'opposition

Les partisans de François Bayrou comptaient sur le vote d'une trentaine de députés UDF sur soixante et onze, mercredi, en faveur de l'inversion des élections de 2002. Le clivage entre chiraquiens et centristes s'accentue au sein de la droite et pourrait redessiner les contours des groupes

C'EST LE PREMIER acte d'une pièce qui pourrait s'intituler : *« L'inversion du calendrier fait marcher les centristes sur la tête »*, ou encore : *« Le calendrier "dingo" rend fous les députés de l'opposition »*... Le drame s'est joué à l'Assemblée nationale, mardi 19 décembre, premier jour de l'examen de la proposition de loi organique visant à organiser les élections législatives après la présidentielle de 2002. La réforme, décidée par Lionel Jospin alors que le président de l'UDF, François Bayrou, la réclamait de longue date, bouleverse les repères. Une majorité de députés UDF y est opposée, comme les groupes RPR, Démocratie libérale et PCF, ainsi que les cinq députés Verts. L'hémicycle est sens dessus dessous. Plus de droite, plus de gauche ! Il n'y a que des élus « pour » ou « contre » le nouveau calendrier ! Et, derrière les arguments de principe *(lire les interventions en bas de cette page)*, revient toujours la même interrogation, le même non-dit : à qui profitera la réforme ?

Mardi, les députés se sont offert une simulation de campagne Chirac contre Jospin, avec, en toile de fond, les « troisièmes hommes » François Bayrou et Alain Madelin, président de DL. Le débat devait s'achever, mercredi après-midi, avec le vote, en première lecture, de la proposition de loi organique. Pour être adoptée, celle-ci doit recueillir, au terme de la navette avec le Sénat, la majorité absolue de 289 voix. Le vote de mercredi pouvait donc se faire à la majorité simple, mais le gouvernement voulait montrer qu'il était capable d'atteindre ce score, en organisant un vote au scrutin public, qui donne la position de chaque député. Comme pour anticiper sur la victoire finale...

L'important est d'avoir la psychologie du gagnant. Dominique Paillé, délégué général de l'UDF, y excelle. Mardi, ce proche de M. Bayrou arpentait les couloirs du Palais-Bourbon avec, dans la main, la supposée « liste » de députés centristes favorables à la réforme. Vers 11 h 30, le député des Deux-Sèvres n'a pas hésité à décrocher son téléphone portable, sans s'éloigner d'un pouce des journalistes, pour annoncer, triomphant : *« Je suis en train de boucler les procurations de vote avec* [Maurice] *Leroy. C'est plié... Vous allez voir, le débat va évoluer »*, a-t-il ajouté, évoquant *« un amendement UDF »*.

« CE N'EST PAS JOUÉ »

Eh oui ! L'alliance PS-UDF de circonstance fonctionne tellement bien que, mercredi matin, l'UDF devait obtenir un amendement modifiant l'article unique du texte. Initialement, celui-ci prévoyait que *« les pouvoirs de l'Assemblée nationale expirent le 15 juin de la cinquième année qui suit son élection »*. Mardi, une proposition d'Emile Blessig (UDF, Bas-Rhin), visant à fixer une date plus générale, a eu le feu vert du président de la commission des lois, Bernard Roman (PS), et de Matignon. Désormais, les pouvoirs de l'Assemblée expireraient le *« troisième mardi de juin »* de la cinquième année qui suit son élection. *« Nous aurons les 289 voix ! »*, a répété M. Roman, mardi.

« Ce n'est pas joué... », ont répliqué les opposants à la *« manœuvre »* de M. Jospin, tout au long de la journée. Vers 18 heures, alors que la motion de procédure de Patrick Devedjian, porte-parole du RPR, venait d'être rejetée *(lire ci-dessous)*, le président du groupe UDF, Philippe Douste-Blazy, hostile à la réforme, a souligné que *« seuls vingt-deux députés UDF »* l'avaient rejetée, sur la *« trentaine »* annoncée par M. Paillé ! Celui-ci ne s'est pas découragé : au contraire, il a même affirmé que le rapport de forces, au sein du groupe UDF, pourrait être *« moitié pour, moitié contre »*. De quoi semer une belle pagaille... Certains s'en régalent à l'avance. Dans les couloirs, François Goulard (DL, Morbihan) observait avec gourmandise que l'affaire du calendrier pouvait entraîner un *« rapprochement »* entre le groupe DL – né de la scission du groupe UDF de l'Assemblée en 1998 – et des centristes proches des libéraux, tels que Renaud Donnedieu de Vabres et François Léotard.

Un rapprochement ? M. Donnedieu de Vabres n'osait y croire. *« J'ai tellement souffert de la séparation ! »*, confiait l'élu d'Indre-et-Loire, candidat de la droite à la mairie de Tours. *« L'opposition vivra le moment le plus dur au moment du vote définitif* [début février] *sur le calendrier »*, pronostique M. Donnedieu de Vabres. La division de la droite fera *« désordre »* à la veille des municipales. Décidément, râle-t-il, l'opposition n'a pas avancé d'un pouce... *« En 2002, on va se retrouver dans l'attelage de 1974, chacun dans son coin »*, prédisait encore l'ancien directeur du cabinet de M. Léotard à la défense.

Le RPR n'était pas d'humeur à se laisser aller à de sombres pensées. Tous pour un, et en route pour 2002 ! *« Nous serons derrière le président ! »*, a conclu Michel Hunault (Loire-Atlantique), l'orateur du groupe. *« Nous ne craignons aucun calendrier ! »*, a lancé le chiraquien Hervé Gaymard (Savoie). *« Nous sommes prêts à gagner »*, a confirmé Jean-Luc Warsmann (Ardennes). Les socialistes, aussi, étaient gonflés à bloc. A la tribune, ils ont dit ce que M. Jospin ne pouvait exprimer. Le président de leur groupe, Jean-Marc Ayrault, a souligné que le *« président-citoyen »* ne *« peut s'accommoder d'une immunité absolue »*. M. Roman a qualifié le calendrier actuel d'*« abracadabrantesque »*, reprenant le qualificatif utilisé par M. Chirac pour contester les révélations contenues dans la cassette « Méry »...

Tout à coup, la campagne présidentielle a semblé plus proche. Les députés PS en ont eu vite confirmation. A l'heure du dîner, ils avaient convié le premier ministre à leur pot de fin d'année. M. Jospin s'y est attardé pendant une heure, remerciant M. Ayrault pour son travail, parlant de choses et d'autres. Puis, revenant à sa *« belle manœuvre »* : *« Quand nous aurons notre candidat, en 2002, vous verrez que c'est important pour lui, cette inversion. C'est quand, déjà, la désignation ? »*, a demandé M. Jospin en se tournant vers François Hollande. *« Janvier 2002 »*, a souri le premier secrétaire du PS...

Clarisse Fabre

Vingt-deux UDF contre le RPR

C'était une sorte de galop d'essai, avant le vote en première lecture, mercredi 20 décembre, sur la proposition de loi organique inversant le calendrier électoral. Mardi, vingt-deux députés UDF ont rejeté l'exception d'irrecevabilité du RPR. Il s'agit de Pierre Albertini, Pierre-Christophe Baguet, Raymond Barre, Emile Blessig, Jean-Louis Borloo, Jean Briane, Hervé de Charette, Jean-Claude Decagny, Valéry Giscard d'Estaing, Gérard Grignon, Anne-Marie Idrac, Jean-Jacques Jégou, Maurice Leroy, Maurice Ligot, Pierre Méhaignerie, Pierre Menjucq, Hervé Morin, Dominique Paillé, Jean-Luc Préel, Gilles de Robien, Rudy Salles et Pierre-André Wiltzer. Trente-deux élus UDF l'ont votée. Après le scrutin, le conseiller parlementaire de Matignon cherchait à repérer les noms manquant à l'appel.

La « belle manœuvre » manquée de Patrick Devedjian et Jean-Louis Debré

L'ORDRE de voter « contre » l'inversion du calendrier électoral de 2002 leur avait été donné par Jacques Chirac, dénonçant, le 14 décembre, sur TF 1, une mesure de *« circonstance, de convenance »*. Cela aurait pu suffire à des députés RPR dubitatifs sur le fond mais disciplinés dans leur vote. Patrick Devedjian a fait mieux : mardi 19 décembre, dans l'hémicycle, il leur a donné une raison d'être « gaullistement » contre.

RÉCIT

Les ténors du groupe RPR ont tenté de profiter d'un surnombre temporaire pour faire adopter une motion

L'orateur du groupe RPR, qui soulevait l'exception d'irrecevabilité contre la proposition de loi socialiste, ne pouvait faire de plus joli cadeau à ses collègues. *« Vouloir contester certains effets de la dissolution, c'est, en fait, contester le droit de dissolution lui-même »*, a lancé l'habile avocat sous les applaudissements de son groupe. Ce droit, prévu par l'article 12 de la Constitution, *« est absolu et n'est pas soumis à la condition que l'élection présidentielle ait lieu avant les élections législatives. C'est donc bien la dissolution qui fait le calendrier »*, a affirmé M. Devedjian. *« Pour nous, le rôle du président tient précisément à sa vocation à fixer le calendrier et à ne pas se le laisser imposer »*, a-t-il ajouté, en soulignant le *« paradoxe »* selon lequel on voudrait *« assurer la prééminence du président contre sa volonté »*.

La démonstration avait une conclusion logique : face à un gouvernement et une majorité socialistes qui proposent *« une loi de convenance »*, le RPR défend *« un principe fondamental de notre Constitution »* ; il est donc bien *« en harmonie »* avec lui-même. Cette « révélation » inattendue de leur fidélité institutionnelle et gaulliste a galvanisé les députés RPR. Une autre partie, plus discrète, s'est alors engagée.

Pendant l'intervention de M. Devedjian, les bancs RPR s'étaient peu à peu remplis. D'un rapide coup d'œil, le président du groupe, Jean-Louis Debré, a alors évalué les forces présentes dans le camp adverse : socialistes, radicaux de gauche, chevènementistes et une partie du groupe UDF. Il a ensuite adressé un signe discret à une de ses collaboratrices, qui est aussitôt montée à la tribune pour déposer, sur le bureau du président de séance, une demande d'organisation de scrutin public sur la motion de procédure. Le coup avait été bien préparé. Les députés RPR avaient tous reçu, la veille, par fax, une lettre manuscrite de leur président, leur demandant impérativement d'être en séance en fin d'après-midi. Jusqu'au dernier moment, M. Debré avait tenu secrète son intention de demander un scrutin public.

RAMEUTER LES TROUPES

Assis derrière le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, son conseiller, Yves Colmou, fin connaisseur des subtilités parlementaires, a aussitôt compris le danger : dans l'hémicycle, à cet instant, les voix « contre » la motion étaient minoritaires, et la proposition de loi inversant le calendrier courait tout bonnement le risque d'être rejetée pour non-conformité avec la Constitution ! Tandis que M. Vaillant était prié de faire durer le plus possible sa réponse à M. Devedjian, M. Colmou, aidé de Pierre Guelman, conseiller du premier ministre pour le Parlement, rameutait les députés socialistes dans les couloirs, les bureaux et même au siège du PS, où, au même instant, était réuni le bureau national. Quant à Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, il était rappelé d'urgence au perchoir.

De son côté, M. Debré pressait les orateurs de droite de *« faire court »*, pour que le scrutin sur l'exception d'irrecevabilité ait lieu le plus rapidement possible. On vit alors, de tous côtés, les députés affluer en courant et se précipiter sur leurs pupitres pour presser leur bouton de vote. *« Nombre de votants : 477 ; pour : 207 ; contre : 270 »*, a enfin annoncé M. Forni. En bas de l'hémicycle, M. Guelman pouvait s'éponger le front en poussant un énorme soupir de soulagement.

P. R.-D.

Six orateurs pour défendre ou pourfendre l'« inversion » ou le « rétablissement » de l'ordre des élections

AFP

■ **ALAIN JUPPÉ (RPR)**

La question *[du calendrier]* apparaît bien pour ce qu'elle est : une manœuvre destinée à conforter la position du candidat socialiste à l'élection présidentielle. Il y a eu, depuis 1962, six élections présidentielles au suffrage universel direct, et l'élection présidentielle n'a immédiatement précédé les élections législatives que dans deux cas. Encore était-ce à l'initiative de François Mitterrand, qui n'est sans doute pas le meilleur exégète de notre Constitution. Le défaut majeur *[des institutions]* est de nous exposer au risque de la cohabitation. Nous avons donc tenté d'éviter la cohabitation par le quinquennat *(...)* qui, sans être une garantie absolue, sera sans doute un garde-fou efficace. Nous pensons en effet qu'à quelques semaines de distance les Français voteront dans le même sens, quel que soit l'ordre des élections, puisqu'il s'agira, dans un court laps de temps, de la même échéance électorale. Nous livrerons la bataille présidentielle avec le même enthousiasme, quelle qu'en soit la date.

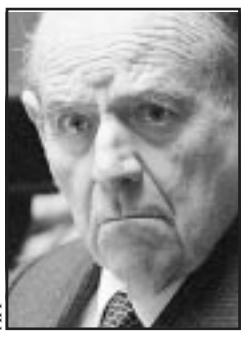

AFP

■ **RAYMOND BARRE (UDF)**

Le président de la République est la clé de voûte de nos institutions. Il est élu par tous les Français. Il est normal que son élection précède les cinq cent soixante-dix-sept élections des députés et ne puisse être influencée par elles. De plus, le second tour de l'élection présidentielle apporte un ciment à la majorité parlementaire, qui se forme dans les élections législatives ultérieures. Ainsi le délitement d'une majorité née d'un accord électoral entre seuls partis politiques peut-il être évité. Ainsi la stabilité gouvernementale et la capacité pour le gouvernement d'agir sont-elles assurées par la majorité présidentielle. Evitons d'inoculer à nos institutions, par la conjugaison du hasard et de fragiles calculs électoraux, le poison d'une division paralysante pour l'avenir. A la suite d'une longue période de cohabitation, qui aura vu l'affaiblissement sensible de la fonction présidentielle, le renvoi après les élections législatives de l'élection présidentielle ne manquerait pas de l'affaiblir davantage. Elle deviendrait un simple appendice des législatives.

AFP

■ **ALAIN MADELIN (DL)**

Curieux chassé-croisé, où l'on voit les héritiers du gaullisme être contre, quand les héritiers de Lecanuet et de Mitterrand sont pour ! Héritier de la tradition de séparation et d'équilibre des pouvoirs, j'ai la conviction qu'un tel retour aux sources de la Ve République ne constituerait pas, aujourd'hui, un progrès, mais un recul. Vouloir que les élections législatives suivent l'élection présidentielle, n'est-ce pas prendre le risque d'absorber la majorité législative par la majorité présidentielle et, donc, de renforcer la confusion des pouvoirs, au risque d'aggraver le mal français ? On dira aussi que ce nouveau calendrier est de nature à écarter les risques d'une nouvelle cohabitation. On peut le penser, mais c'est présumer des choix des Français. Et il y aurait quelque illusion à prétendre vouloir forcer leur choix par quelque astuce de calendrier. La crise que nous vivons n'est pas une crise de la société française, c'est une crise politique, la crise de tout système de pouvoir et de décision aujourd'hui usé, incapable de se réformer et qui suscite la défiance.

AFP

■ **ROBERT HUE (PCF)**

Il est urgent d'améliorer sensiblement le fonctionnement de la démocratie participative. Il faut « désétatiser » l'Etat et entreprendre une décentralisation significative, effectivement organisée autour et au service de l'intervention citoyenne dans les affaires publiques. Le rapport Mauroy affirme des exigences mais reste bien en deçà des réponses qu'elles appellent. Certes – et les communistes l'envisagent ainsi à propos de la Corse –, la loi est et doit demeurer l'expression de la souveraineté et de la solidarité nationales. Elle ne peut être votée que par les représentants du peuple tout entier, c'est-à-dire le Parlement. Qu'est-ce qui interdit de développer un débat démocratique permanent entre parlementaires et citoyens ? Par exemple, en instituant le principe de la proposition de loi d'initiative populaire ; ou bien encore en faisant place, à l'Assemblée nationale, à des propositions de « terrain » *(...)* ? J'ajoute que nous sommes particulièrement soucieux de l'élaboration d'un véritable statut de l'élu.

AFP

■ **NOËL MAMÈRE (VERTS)**

Contrairement à ce qu'a récemment affirmé le président de la République, notre pays vit en effet une grave crise politique, et même une crise de régime. Donnons enfin réalité, deux siècles après Montesquieu, au principe de séparation des pouvoirs. Il faut pour cela renforcer les pouvoirs du Parlement, notamment par une plus grande maîtrise de son ordre du jour et de nouveaux pouvoirs d'investigation et de contrôle sur le gouvernement et sur l'administration. Il faut aussi achever la réforme de la justice. Il nous semble par ailleurs prioritaire de clarifier et d'harmoniser tous les modes de scrutin et de limiter la durée de tous les mandats à cinq ans. Nous proposons d'adopter un mode de scrutin mixte – moitié majoritaire, moitié proportionnelle –, comme cela fonctionne en Allemagne depuis plus de cinquante ans sans nuire à la stabilité gouvernementale. Un tel mode de scrutin garantirait la juste représentation de tous les courants de pensée.

AFP

■ **LIONEL JOSPIN**
PREMIER MINISTRE

Nul ne peut, quinze mois à l'avance, prévoir le résultat de l'une ou l'autre élection, ni décider à qui tel ou tel ordre pourrait profiter. Dans chaque cas, c'est le peuple qui tranchera. Et l'on a vu à plusieurs reprises qu'il était imprudent d'anticiper sur son jugement. La proposition de loi assure la cohérence de notre système politique, la clarté du processus électoral et l'égalité des candidats devant le scrutin. La cohérence implique de rétablir l'ordre du calendrier républicain, puisque la dissolution de 1997 a inversé l'ordre normal des rendez-vous démocratiques. *(...)* Si l'élection présidentielle a lieu la première, elle peut se préparer et se dérouler selon les règles habituelles, et porter sur les grandes orientations proposées par les candidats. Ensuite, la donne politique ayant été clarifiée, les élections législatives retrouvent toute leur place. Si le calendrier est remis sur ses pieds, chacun *[des candidats]* a les mêmes droits, dispose du même temps. La compétition redevient équitable.

Les « grands anciens » n'en imposent plus

IL N'EST PAS un orateur socialiste qui n'ait vanté l'affiche. Lionel Jospin, d'abord. *« M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République, et deux anciens premiers ministres issus de majorités politiques différentes, M. Raymond Barre et M. Michel Rocard, ont demandé le rétablissement du calendrier »*, a-t-il insisté. *« Un ancien président de la République, deux anciens premiers ministres souhaitent... »*, a répété Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. *« De grandes personnalités politiques approuvent... »*, ont martelé Bernard Roman, président de la commission des lois, et Gérard Gouzes, auteur d'une des propositions de loi en débat. Les « tontons flingueurs », pensent les députés RPR.

L'« ancien président de la République », d'abord. A peine avait-il prononcé ses premières phrases que l'on s'est un peu étonné. « Il » ne venait pas. « Il » allait sans doute venir, comme chaque fois. Tout de même, « il » tardait. « Il » tardait vraiment. Toujours rien ? Maintenant, c'était sûr, le silence ne viendrait plus. Mardi 19 décembre, à l'Assemblée nationale, M. Giscard d'Estaing a parlé dans le bruit. Le silence, le fameux silence qui, dans l'hémicycle, signe mieux que toutes les ovations le respect de l'Assemblée, ce silence que seule une poignée d'orateurs sait imposer, lui a échappé.

Ce fut d'abord discret. Une vague dissipation, des regards moins attentifs. Puis il y eut les premiers mouvements sur les bancs du RPR, une exclamation, une autre, beaucoup d'autres, une apostrophe et même des rires. Pas des rires gentils, non, des rires méchants, qui s'affichaient moqueurs, des rires qui n'en revenaient pas d'eux-mêmes et qui n'en semblaient que meilleurs à leurs auteurs, tant il n'existe pas de public plus cruel que celui qui admirait dans la crainte et qui prend soudain conscience qu'il n'a plus peur.

Sur ces bancs-là, l'« ancien président de la République » se savait détesté, mais redouté. Mardi, il a été détesté, un point, c'est tout. La revanche est une arme à un coup, lui ont signifié les députés RPR. A trop l'utiliser, on l'émousse. Il y a eu le Valéry Giscard d'Estaing du quinquennat. Il n'y a pas eu celui du calendrier.

Le spectacle n'était pas fini, il restait l'autre tête d'affiche, l'« ancien premier ministre ». Après tout, l'affaire du calendrier, c'était moins celle de M. Giscard d'Estaing que celle de M. Barre, auteur d'une des propositions de loi. A la reprise de la séance, à 21 heures, l'« ancien premier ministre » a retouché une dernière fois ses notes avant de monter à la tribune. De nouveau, on a attendu. Cette fois, le silence était là. Tellement là, même, qu'il en devenait encombrant. Car ce n'était pas le silence rare et recherché des grands fauves ; c'était celui, banal et familier, de l'hémicycle vide. Face à la tribune, une poignée de députés UDF, serrés les uns contre les autres, étaient venus soutenir le maire de Lyon. Sur les bancs socialistes, le nombre de présents était juste suffisant pour ne pas être impoli. Sur ceux du RPR, ils étaient deux.

Lorsque M. Barre a quitté la tribune pour rejoindre sa travée, un homme s'est levé pour aller le saluer. C'était M. Giscard d'Estaing. Le premier avait parlé sous les exclamations railleuses du RPR, le second dans l'indifférence. Le respect se perd pour les « grands anciens ».

Pascale Robert-Diard

Au-delà du calendrier, le débat s'est amorcé sur l'évolution du régime

LE PALAIS-BOURBON s'est transformé en auberge... constitutionnelle, mardi 19 décembre, lors du débat sur l'avenir des institutions, et tous les responsables politiques – ou presque – y ont apporté leur viatique : les uns, les ingrédients d'un régime franchement présidentiel ; les autres, les éléments d'un système reconnaissant toute sa place au Parlement ; d'autres, encore, un subtil mélange des deux formules. A travers leurs déclarations se profile un des thèmes centraux de la campagne présidentielle de 2002, même si Lionel Jospin, « potentiel candidat », et Alain Juppé, fidèle du « probable candidat Chirac », ont été les seuls à ne pas dévoiler leurs projets.

Le premier ministre a jugé qu'avec le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral, 2000 a déjà été *« une année importante pour notre vie démocratique »*. En attendant d'aller plus loin, il s'est prononcé pour *« un rééquilibrage des pouvoirs en faveur du Parlement »* et s'est dit *« prêt »* à inscrire *« rapidement »* à l'ordre du jour de l'Assemblée la réforme de l'ordonnance de 1959, la « Constitution financière de l'Etat », qui prive le Parlement de tout pouvoir dans l'élaboration et le contrôle du budget de l'Etat. *« D'autres changements, plus importants, seront nécessaires, hors cohabitation, pour rééquilibrer nos institutions »*, a conclu M. Jospin.

Ce que le chef du gouvernement n'a pu dire, le président du groupe socialiste l'a exprimé en dessinant le portrait d'un *« président citoyen »* – expression puisée dans le vocabulaire de la campagne de M. Jospin en 1995. Jean-Marc Ayrault a souligné que ce président-là, contrairement à M. Chirac, ne saurait *« s'accommoder d'une immunité absolue »* ni *« user de son droit de dissolution pour des raisons de convenances personnelles »*. Il ne pourrait pas, non plus, passer en force au Parlement : si M. Jospin n'a jamais engagé la responsabilité de son gouvernement pour faire voter une réforme, c'est que la suppression de l'article 49-3 de la Constitution est *« non seulement possible, mais souhaitable »*.

A tout cela, Noël Mamère aurait acquiescé s'il n'y avait le lancinant contentieux sur la proportionnelle, qui empoisonne les relations entre les Verts et le PS. Stigmatisant la *« véritable crise de régime »*, le député de Gironde a appelé à une *« refondation de la République »*, notamment par un net renforcement des pouvoirs du Parlement (maîtrise de l'ordre du jour, contrôle), la limitation à cinq ans de tous les mandats et une dose de proportionnelle permettant à l'Assemblée d'être le *« reflet de la diversité sociale »* du pays. L'expression *« crise »* n'est pas trop forte non plus pour Robert Hue, le secrétaire national du PCF, qui a réclamé une démocratie *« plus participative »*, *« un véritable statut de l'élu »* et *« une décentralisation significative au service de l'intervention citoyenne »*.

> « Avec le temps, le châtiment que la Ve République a imposé au Parlement pourrait être atténué »
> **M. Giscard d'Estaing**

Bernard Charles (Radicaux de gauche) a plaidé, lui, pour une *« VIe République »*, un régime présidentiel sans premier ministre. Il a une nouvelle fois défendu l'idée d'*« un seul rendez-vous électoral »* pour la présidentielle et les législatives : il serait cohérent, selon lui, *« avec un régime présidentiel qui exige un exécutif fort et un législatif libre »*. Quant à Jean-Pierre Chevènement, le président du Mouvement des citoyens, il croit nécessaire d'aller *« progressivement vers un régime plus présidentiel »* et de trouver *« un meilleur équilibre entre un gouvernement qui gouverne et un Parlement qui débat, légifère et contrôle »*.

A droite ? M. Juppé s'est contenté d'assurer que *« nos institutions sont bonnes »* et de remarquer que le nombre des partisans d'un régime présidentiel s'accroît. *« Bonnes »*, elles le sont assurément, a renchéri Valéry Giscard d'Estaing, qui juge que le rôle du président de la République doit rester *« prééminent »*. Lui qui a occupé les plus hautes fonctions a cependant fait preuve de magnanimité en reconnaissant qu'*« avec le temps le châtiment que la Ve République a imposé au Parlement pourrait être atténué »*, notamment *« en affirmant son rôle législatif et son pouvoir de contrôle de l'action du gouvernement »*.

De beaux débats en perspective à droite ! Car Alain Madelin pense que le régime est *« usé »*. Or la remise en ordre du calendrier est un retour aux sources de la Ve République qui sonne pour lui comme un *« recul »*. Le président de Démocratie libérale a plaidé pour *« un régime présidentiel équilibré »* où *« le président nomme le premier ministre »* et *« laisse agir »* le gouvernement, mais où le Parlement serait associé *« sur un pied d'égalité* [avec le gouvernement] *à la confection des lois »*. Le pouvoir de dissolution du président devrait *« disparaître ou être limité »* comme celui qu'ont les députés de censurer le premier ministre. L'exemple de la Corse a aussi inspiré le candidat à l'Elysée, qui défend la dévolution aux régions de *« blocs de compétences »*, une idée à faire frémir les républicains de stricte obédience.

Jean-Michel Bezat

CRÉATEUR D'AUTOMOBILES
RENAULT twingo
Pour voir si elle vous va, commencez par l'essayer.
Nouvelle Twingo 1.2 16V 75ch.
Plus performante, plus agréable, plus économique, plus d'optimisme.
www.renault.fr
Modèle présenté Renault Twingo 1.2 16V 75 ch. Consommation en l/100 km : urbain 7,6 - extra 4,9 - complet 5,9 et CO_2 140 g/km.

Le Conseil constitutionnel censure l'allégement de la CSG et de la CRDS pour les bas salaires

La décision remet en cause l'équilibre du plan de baisse des impôts du gouvernement

Le Conseil constitutionnel a censuré, mardi 19 décembre, la mesure phare de la loi de financement de la Sécurité sociale, la réduction de la CSG et de la CRDS prévue sur trois ans pour les bas salaires. Cette décision remet en cause l'équilibre du plan de baisse des impôts décidé par le gouvernement. Alors que le budget doit être adopté mercredi, il cherche, dans l'urgence, une solution de remplacement. (*Lire notre éditorial page 20.*)

LA NOUVELLE est tombée en début de soirée, alors que le gouvernement pensait en avoir fini avec le marathon des lois de financement. Plutôt détendus, Laurent Fabius et Florence Parly participaient, mardi 19 décembre, au pot de fin de cession parlementaire offert par le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault. Elisabeth Guigou planchait dans son bureau sur son ultime intervention prévue le lendemain, à Bruxelles, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. A Bercy comme au ministère de l'emploi personne, donc, ne s'y attendait : le Conseil constitutionnel a annoncé sa décision de censurer la baisse de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) sur les bas salaires. Le dispositif provoque une *« rupture caractérisée d'égalité entre contribuables »*, ont estimé les juges (*lire ci-dessous*).

Stupeur et consternation au gouvernement. *« On s'attendait à des critiques sur certains points mais pas à une invalidation pure et simple. Ni le Conseil d'Etat, ni le secrétaire général du gouvernement ne nous avaient alerté sur ce risque »*, réagit-on dans l'entourage de M. Fabius. Qui ajoute : *« la CSG est un impôt cedulaire, proportionnel, et non familialisé. Il n'y avait donc pas de raison qu'une ristourne présente des caractéristiques différentes »*. *« Jamais le Conseil n'était allé aussi loin dans la théorie de l'égalité fiscale »*, commente pour sa part le cabinet de Mme Guigou. A gauche, la déception est grande. *« C'est inacceptable ! Les juges interprètent les textes avec leurs opinions politiques ! »*, s'insurge Jean-Pierre Brard (apparenté PCF, Seine Saint-Denis). A droite, en revanche, la satisfaction domine. La décision du Conseil *« sauvegarde l'universalité du financement de la protection sociale et ménage l'universalité de ses prestations »*, se félicite Bernard Accoyer (RPR, Haute-Savoie).

La mesure phare de la loi de financement de Sécurité sociale, adoptée le 5 décembre, est donc morte née. Elle prévoyait la suppression, sur trois ans, de la CSG au niveau d'un SMIC et un allégement dégressif de cet impôt jusqu'à 1,4 fois le SMIC. Pour neuf millions de salariés, la réduction de la CSG et de la CRDS représentait un allégement de charges de 25 milliards de francs d'ici à 2003, dont 8 milliards pour la seule année 2001.

Pour les smicards, en particulier, cela équivalait, à terme, à un treizième mois. Lors des débats, l'opposition s'était vivement élevée contre cette mesure, dénonçant, à l'image de Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), une *« grave mise en cause de l'universalité de la CSG »*. La secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, avait également apporté sa voix aux critiques.

UNE VRAIE « TUILE »

Pour le gouvernement, la décision du Conseil constitue une vraie « tuile » : elle remet en cause la philosophie même de sa politique économique et sociale. Dans le débat sur le partage des fruits de la croissance, la ristourne sur la CSG, combinée à un petit coup de pouce sur les minima sociaux, répondait à ceux qui, à gauche, réclamaient une augmentation du pouvoir d'achat des salariés entamé par la flambée des cours du pétrole. La mesure était aussi présentée comme une incitation à la reprise d'un emploi. Au sommet de la gauche plurielle, le 7 novembre, les responsables des partis avaient revendiqué son extension jusqu'à 1,8 fois le SMIC, sans que le gouvernement ne ferme totalement la porte à cette hypothèse. Aujourd'hui, c'est toute la légitimité du plan Fabius de baisse des impôts qui en prend un coup. Sans la baisse de la CSG sur les bas salaires, la majorité n'aurait probablement pas accepté la baisse de l'impôt sur le revenu pour la moitié des contribuables les plus riches.

Tard, mardi soir, les conseillers de Matignon et des ministères concernés se sont remis au travail pour parer au plus urgent. Le budget, qui doit être adopté définitivement mercredi à l'Assemblée nationale, ne tient évidement pas compte de la décision des juges. Mais la dépense de 8 milliards prévue au titre de la baisse de la CSG et de la CRDS en 2001 n'ayant plus lieu d'être, les équilibres budgétaires s'en trouvent modifiés. Or, comme la loi interdit des amendements en dernière lecture, les députés vont donc se voir contraints de voter une loi de finances bancale.

Au gouvernement, on affirme qu'une solution de remplacement va être trouvée. Trois pistes sont étudiées. La première consiste à introduire un élément de conditions de revenus imposables dans la CSG. La deuxième, la mise en place d'un crédit d'impôt pour les salariés modestes, avait été écartée dès cet été. La troisième passerait par une ristourne des cotisations sociales. Mercredi matin, sur France Inter, Robert Hue a réclamé *« une alternative »*. *« L'augmentation du pouvoir d'achat est absolument nécessaire »*, a ajouté le secrétaire national PCF.

Virginie Malingre et Isabelle Mandraud

Le plan 2002-2004 des dépenses publiques est bouclé

Laurent Fabius a présenté à la commission des finances de l'Assemblée nationale, mercredi 20 décembre dans la matinée, le programme pluriannuel de finances publiques que la France s'apprête à envoyer à Bruxelles pour la période 2002-2004. Les dépenses publiques augmenteront de 4,5 % pour cette période, contre 4 % pour 2001-2003. Ces chiffres intègrent l'augmentation des dépenses liées à la réforme de l'Unedic et une projection plus réaliste des dépenses d'assurance-maladie (+ 5,5 % entre 2002 et 2004). Au total, les dépenses publiques passeront d'un peu plus de 52 % du PIB en 2001 à moins de 50 % du PIB en 2004. Ce gain de plus de deux points de PIB sera réparti équitablement entre baisse des déficits publics et des prélèvements obligatoires. Avec une croissance annuelle de 3 %, les finances publiques dégageront un excédent global en 2004 de 0,2 % du PIB, contre un déficit de 1,4 % en 2000 et de 1 % en 2001. Les prélèvements obligatoires, eux, passeront de 44,7 % du PIB en 2001 à 43,7 % du PIB en 2004.

A Paris, le préfet de police est prolongé dans ses fonctions

Philippe Massoni est soutenu par Daniel Vaillant

NOMMÉ par la droite en 1993, prolongé dans ses fonctions par la gauche au poste de « maire bis » de Paris : Philippe Massoni est la petite curiosité policière de la campagne municipale dans la capitale. Olivier Schrameck, directeur du cabinet de Lionel Jospin, a en effet trouvé dans ses livres de droit administratif la formule qui permettra à l'ancien directeur adjoint de cabinet de Robert Pandraud de demeurer préfet de police de Paris *« quelques mois »* après son soixante-cinquième anniversaire, le 13 janvier 2001, âge limite qui s'impose aux fonctionnaires. Et de réduire, au passage, les risques de voir la sécurité – thème majeur de la campagne – et son premier responsable jouer les trouble-fête entre Bertrand Delanoë et Philippe Séguin.

Le scénario original n'était pas celui-là. A la rentrée, sans que Lionel Jospin ou M. Schrameck aient jamais évoqué son nom avec Jacques Chirac ou Dominique de Villepin, la Rue de Varenne avait poussé Jean-Paul Proust, ancien directeur du cabinet de Jean-Pierre Chevènement, dans la bataille. Le nouveau ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, sans être très convaincu par ce choix, avait laissé courir. M. Proust avait ainsi accepté, le 8 septembre, une *« mission d'étude comparative sur les services de sécurité publique et civile dans les grandes capitales »*. Sa nomination devait se faire à son retour, en décembre.

Las ! Cette formation accélérée s'est achevée avant sa visite à Rome. Elu de Paris, M. Vaillant a senti tout à coup le danger qu'il y avait à bouleverser le dispositif parisien à trois mois des élections. *« L'enjeu n'est pas seulement de savoir si c'est M. Delanoë ou moi qui sera le prochain maire de Paris. L'enjeu, c'est de savoir si c'est le ministre de l'intérieur qui va rester le vrai patron à Paris »*, avait d'ailleurs averti, le 26 octobre, à Charléty, M. Séguin. Le ministre de l'intérieur trouve bien du mérite à M. Massoni, cet ancien commissaire des RG, spécialiste de la lutte contre les « gauchistes », qui n'épargne pas, en privé, le candidat officiel de la droite à la Mairie.

M. Jospin s'est laissé convaincre. *« Je ne veux pas de loi Massoni »*, a cependant plaidé le premier ministre, commandant ainsi de trouver avec le calendrier des arrangements un peu moins voyants que la proposition de loi *ad hoc* demandée par M. Pandraud, en décembre 1987, à Alain Lamassoure et Henri Cuq qui avait servi à prolonger le préfet Jean Paolini dans ses fonctions jusqu'à l'élection présidentielle. Tandis que M. Proust acceptait, le 14 novembre, l'ingrate mission portant sur l'élimination des farines animales que lui confiait M. Jospin (*Le Monde* du 17 novembre), M. Schrameck et Jean-Marc Sauvé, secrétaire général du gouvernement, ont trouvé dans une décision d'assemblée du Conseil d'Etat de 1971 une *« base jurisprudentielle à une décision de bon sens »* qui permet à un fonctionnaire, sur demande de l'autorité supérieure, d'assurer quelques mois l'intérim de son poste. Un usage peu courant sur lequel s'appuiera M. Vaillant pour signifier son maintien à M. Massoni début janvier. Afin de profiter de sa *« technicité, de sa neutralité opérationnelle et de son sens du service public »* en ces temps de campagne municipale.

Ariane Chemin

« Rupture caractérisée de l'égalité entre les contribuables »

LA DÉCISION du Conseil constitutionnel de censurer le mécanisme de ristourne dégressive sur la contribution sociale généralisée (CSG) et sur la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) tient en peu de mots : cette disposition est contraire à la Constitution car elle est de nature à *« provoquer une rupture caractérisée de l'égalité entre contribuables »*.

Il rappelle, en premier lieu, que ces contributions entrent dans la catégorie des *« impositions »* mentionnées à l'article 34 de la Constitution. Il appartient donc au législateur d'en fixer les règles d'assiette, de taux et de modalités de recouvrement, à condition de respecter les principes constitutionnels. Il invoque, à cet égard, l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 selon lequel : *« pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés »*.

Sur cette base, les juges constitutionnels soulignent que le législateur pouvait *« modifier l'assiette de la contribution sociale généralisée afin d'alléger la charge pesant sur les contribuables les plus modestes »*, mais à condition de ne pas provoquer de *« rupture caractérisée de l'égalité entre ces contribuables »*. Or, aux yeux du Conseil, c'est précisément cette règle que le législateur a transgressée en ne tenant compte *« ni des revenus du contribuable autres que ceux tirés d'une activité, ni des revenus des autres membres du foyer, ni des personnes à charge au sein de celui-ci »*. Par conséquent, conclut-il, *« le choix effectué par le législateur de ne pas prendre en considération l'ensemble des facultés contributives crée, entre les contribuables concernés, une disparité manifeste, contraire à l'article 13 de la Déclaration de 1789 »*.

FACULTÉS CONTRIBUTIVES

Le Conseil a donc repris à son compte le principal grief invoqué par les saisines des députés comme des sénateurs de l'opposition. Il a écarté les objections du gouvernement, pour qui il était *« rationnel de prendre en considération le seul revenu professionnel de chaque individu »* puisque le but de cette ristourne était de favoriser la reprise d'activité et le retour à l'emploi en augmentant le revenu net tiré d'une activité. Pour le Conseil, en effet, le principe d'égalité n'interdit pas des mesures d'incitation particulières si elles *« concourent à l'intérêt général »*. Mais à condition que ces avantages fiscaux tiennent compte des *« caractéristiques de chaque impôt »*.

Dès lors que la ristourne de la CSG introduisait un élément de progressivité dans un impôt jusque-là universel et proportionnel, il était donc indispensable, à ses yeux, de prendre en compte les *« facultés contributives »* des foyers fiscaux, au même titre que pour l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, le Conseil constitutionnel a censuré six autres articles du projet de loi : celui qui abrogeait la « loi Thomas » créant les plans d'épargne-retraite ; celui qui modifiait l'assiette de la CRDS ; celui qui portait sur le fonctionnement de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ; celui relatif aux appartements de coordination thérapeutique et des centres de cure ambulatoire en alcoologie ; celui qui autorisait la publicité anticipée des médicaments en voie de déremboursement ; enfin celui qui mettait à la charge du Fonds de solidarité vieillesse un engagement de l'Etat à l'égard de régimes de retraite complémentaire.

Le Conseil a considéré ces articles comme *« étrangers au domaine »* de la loi de financement de la Sécurité sociale, dès lors qu'ils n'ont pas d'incidence *« significative »* sur l'équilibre financier des régimes de base. Aux yeux des juges, ces *« cavaliers sociaux »* devraient trouver leur place dans un texte portant diverses mesures d'ordre social. Ils ont donc estimé qu'il était urgent de marquer un coup d'arrêt à cette dérive. En revanche, le Conseil a validé la création du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.

Gérard Courtois

Le RMI dans les DOM sera aligné au 1er janvier 2002

LE PREMIER MINISTRE a annoncé, mardi 19 décembre à l'Assemblée nationale, l'alignement au 1er janvier 2002 du RMI dans les départements d'outre-mer, où il est actuellement inférieur de 20 % au montant qui est versé en métropole. Au 1er janvier 2001, *« le tiers de l'écart sera comblé »*, permettant au RMI des DOM *« d'atteindre 87 % »* de celui versé en métropole. Au 1er janvier 2002, *« sera franchie la deuxième étape, celle de l'alignement complet »*, a déclaré Lionel Jospin. La loi d'orientation pour l'outre-mer prévoyait que l'alignement du RMI se ferait progressivement d'ici à 2003.

DÉPÊCHES

■ **REFONDATION SOCIALE : syndicats et patronat ont décidé,** mardi 19 décembre, de continuer leurs discussions dans le cadre de la refondation sociale initiée par le Medef, tout en dressant un bilan contrasté de la première année de négociation. Ils ont estimé que le *« discours de la méthode »* – voies et moyens de la négociation collective – était un dossier prioritaire.

■ **35 HEURES : la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a commandé** au cabinet de consultants Bernard Brunhes, mardi 19 décembre, une étude sur l'application des 35 heures dans les PME. L'étude aura pour objectif *« d'identifier les conditions de faisabilité d'un point de vue économique mais aussi organisationnel et social »* de la RTT dans les PME de moins de 20 salariés.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

■ **LYON : Michel Mercier (UDF), candidat à la mairie de Lyon,** a annoncé, mardi 19 décembre, qu'il ne ferait pas d'alliance avec Charles Millon entre les deux tours des élections municipales. M. Mercier a pris cette décision avec le Comité pour l'union, composé des représentants de l'UDF, du RPR, de DL et du RPF, qui soutiennent sa candidature. *« Fusionner nos listes avec celles de Charles Millon apparaîtrait comme un tour de passe-passe »*, a souligné M. Mercier pour justifier cette décision.

■ **PARIS : le premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris,** Patrick Bloche, et le président du comité parisien du Mouvement des citoyens, Georges Sarre, maire du 11e arrondissement, ont signé, mardi 19 décembre, un accord en vue des municipales de mars 2001. Le groupe MDC au Conseil de Paris, qui compte actuellement cinq élus et un apparenté, passerait à sept ou huit.

Les Verts dénoncent la révision des listes dans le 18e arrondissement

YVES CONTASSOT, chef de file des Verts aux municipales à Paris, a dénoncé, mardi 19 décembre, les changements de critère intervenus pour la révision des listes électorales dans le 18e arrondissement – dont le maire, Daniel Vaillant, est aussi ministre de l'intérieur – en jugeant que cette nouvelle méthode permettait *« de ne pas radier des électeurs »* qui auraient dû l'être. Philippe Séguin (RPR) a déclaré attendre *« des explications dans les plus brefs délais »*. Dès mercredi matin, le préfet d'Ile-de-France, Jean-Pierre Duport, a répondu que les critères de cette révision, définis par M. Vaillant le 2 octobre (*Le Monde* du 9 octobre), ont *« bien été appliqués dans tous les arrondissements »*, cette application ayant fait l'objet de vérifications lors de trois réunions, les 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre, dans les vingt mairies.

Recommandé par "Paris Pas cher"
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
AVANT TRAVAUX
VENTE EXCEPTIONNELLE
DES MODÈLES D'EXPOSITION
DE GRANDES MARQUES
MATELAS ● SOMMIERS
Fixes ou relevables
BULTEX - TRÉCA - EPÉDA - SIMMONS - DUNLOPILLO - PIRELLI - SWISSFLEX
Canapés - Salons - Clic-Clac...
DUVIVIER - STEINER - COULON - SUFREN ...
MOBECO
239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

Le système d'avancement des fonctionnaires va être réformé

LA MESURE ne coûte pas cher et devrait faire plaisir à tout le monde. A l'occasion de la deuxième séance de négociations sur les salaires des fonctionnaires, mercredi 20 décembre, le ministre de la fonction publique, Michel Sapin, devait proposer à ses interlocuteurs syndicaux, échaudés par la première réunion du 21 novembre, une réforme structurelle du système d'avancement et de promotion interne en vigueur dans l'administration. Elle permettrait de revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires sans trop peser sur les finances publiques.

Le système actuel de promotion interne est bloqué par la pyramide des âges. Chaque corps de fonctionnaires étant composé de deux ou trois grades, le passage de l'un à l'autre obéit à un pourcentage calculé sur le nombre total des agents du corps. Ce mécanisme d'avancement fonctionne bien tant qu'il y a un flux important au sein du corps. Or, dans la période actuelle, où les recrutements et les départs à la retraite sont faibles, les perspectives de carrière se bouchent. *« Quand le deuxième corps est rempli, il n'y a plus de possibilité de monter, même si les agents ont l'ancienneté suffisante »*, déplore Michel Périer, de la CFDT. Inversement, avec les départs massifs à la retraite prévus dans les prochaines années, l'administration va être confrontée à une évolution spectaculaire des jeunes fonctionnaires vers les grades supérieurs, au risque de bloquer à nouveau, à partir de 2015, toute possibilité d'avancement pour leurs successeurs.

A défaut de pouvoir augmenter sensiblement la valeur du point d'indice de la fonction publique, M. Sapin devait donc leur proposer d'instaurer, dans chaque corps, un pourcentage constant de promus et de « promouvables », quelle que soit l'ampleur des recrutements ou des départs à la retraite, afin d'atténuer les effets de la pyramide des âges et de supprimer les phénomènes de frustration. Le ministre devait également mettre dans la balance des négociations l'assurance qu'un nombre minimum de postes soient désormais ouverts aux concours internes, indépendamment du nombre de recrutements prévus, pour offrir aux agents une garantie de promotion. Pour l'Etat, l'avantage serait double : à la motivation accrue de son personnel s'ajouterait une garantie supplémentaire de pourvoir plus facilement les postes d'encadrement en période de pénurie de main-d'œuvre.

Ce plan, qui prévoit, en outre, une remise à plat du système de rémunération des heures supplémentaires, ne devait cependant pas exonérer le ministre d'une discussion délicate sur l'augmentation du traitement de base des fonctionnaires, dont l'ampleur sera tranchée lors d'une troisième et dernière réunion en janvier.

Alexandre Garcia

AFFAIRES **Alfred Sirven, le personnage central de l'affaire Elf, a échappé de justesse, samedi 16 décembre, au dispositif policier qui avait été installé aux Philippines afin de l'interpeller. ● LE FUGITIF aurait, selon les policiers, été alerté par un de ses relais en France, une « fuite » malencontreuse ayant conduit Europe 1 à annoncer son arrestation imminente. ● LA COOPÉRATION, jugée *« bonne »*, entre les policiers philippins et la mission française envoyée sur place, et l'assurance donnée par les responsables de l'immigration de Manille de l'expulser vers Paris en cas d'interpellation, rendent les enquêteurs optimistes. ● AU TEMPS où Alfred Sirven régnait en maître sur les comptes secrets d'Elf-Aquitaine, le système « Oscar » a permis, via un réseau de convoyeurs anonymes, de rapatrier 243 millions de francs en liquide de la Suisse vers la France.**

Les policiers talonnent Alfred Sirven dans sa fuite aux Philippines

Le fugitif de l'affaire Elf a échappé d'un rien à une arrestation, samedi 16 décembre. Mais les policiers français et philippins restent optimistes : l'enquête a sensiblement progressé après la découverte de traces bancaires laissées par sa compagne et l'examen du faux passeport qu'il a utilisé

LE FUGITIF de l'affaire Elf a échappé d'un rien, samedi 16 décembre, à un dispositif policier conçu pour l'interpeller, dans la banlieue immédiate de Manille. *« Nous avons eu la quasi certitude de d'avoir localisé Alfred Sirven et de pouvoir l'arrêter »*, a déclaré, mercredi 20 décembre à l'envoyé spécial du *Monde*, le commissaire Pierre Goujard, chef de la mission de quatre policiers français dépêchée aux Philippines à la fin du mois d'octobre. Les enquêteurs ont refusé de révéler le nom du quartier dans le lequel l'insaisissable ancien directeur des *« affaires générales »* du groupe Elf-Aquitaine avait été repéré, mais ils assurent que l'opération a avorté en raison de *« fuites »* malencontreuses, qui ont conduit Europe 1 à annoncer prématurément une arrestation imminente. Les policiers estiment qu'*« un de ses relais en France, qui avait entendu la radio, a dû l'alerter »* et lui a ainsi permis de quitter in extremis son refuge.

RÉSEAU DE SOUTIEN EFFICACE

En dépit de cet échec, les enquêteurs continuent d'afficher un optimisme déjà perceptible depuis plusieurs semaines et dont l'écho s'est propagé jusqu'à Paris, dans la haute hiérarchie policière et dans les milieux judiciaires, où la capture d'Alfred Sirven est désormais considérée comme probable. La découverte du faux passeport grâce auquel M. Sirven était entré aux Philippines a permis aux recherches de progresser. L'identification de mouvements de fonds attribués à sa compagne philippine, Vilma Medina, dans plusieurs banques locales, pourrait attester que le couple n'a pas quitté l'archipel, où il paraît disposer d'avoirs importants et d'un réseau de soutien efficace. *« Nous l'arrêterons bientôt »*, a affirmé, mardi 19 décembre, le directeur du Bureau of immigration (BOI) de Manille, Rufus Rodriguez, précisant que M. Sirven *« est le numéro un sur la liste des fugitifs à interpeller »* et que *« plus de dix adresses »* susceptibles de l'abriter auraient été repérées. Dans le bureau des policiers français, à l'ambassade, neuf épingles ont été plantées sur une carte pour signaler les lieux où le fugitif avait été précédemment localisé. Cinq de ces résidences se trouvent sur l'île principale des Philippines, Luzon, dans des communes proches de Manille, et les quatre autres sont situées sur l'île de Mindanao, au sud de l'archipel.

Le dernier domicile connu de M. Sirven est une maison située dans un lotissement de Quezon City, dans la banlieue de Manille, où les autorités philippines affirment avoir, elles aussi, manqué d'un cheveu la capture du fuyard. Dans la nuit du 7 au 8 octobre, alors que la villa était surveillée, les policiers locaux disent avoir vu un couple chargé de bagages s'embarquer précipitamment dans une voiture et disparaître sans que personne ne s'oppose à leur départ. Les circonstances de cette fuite avaient suscité un climat de méfiance parmi les enquêteurs allant jusqu'à la crainte de l'existence d'une *« taupe »* renseignant M. Sirven au fur et à mesure de l'avancée des recherches sur sa piste. La localisation de son refuge avait en effet été communiquée à Paris, le 6 octobre, via l'ambassade de France, à la direction du renseignement militaire (DRM). Une réunion s'était alors tenue, au Quai d'Orsay, entre les directeurs de cabinet des ministres de la justice, de la défense et des affaires étrangères, à l'issue de laquelle l'ordre avait été donné d'immobiliser un avion sur la base militaire de Villacoublay (Yvelines), prêt à décoller pour Manille (*Le Monde* du 1er décembre). Mais l'échappée nocturne de l'ancien directeur d'Elf avait rendu vain ce dispositif – jusqu'alors ignoré des policiers eux-mêmes.

Aux Philippines, la coopération entre la mission française arrivée les 23 et 24 octobre et les policiers de Manille est jugée *« bonne »* par les autorités locales. Les quatre fonctionnaires venus de Paris et de Singapour ont été choisis pour leur connaissance de l'archipel et parlent tous la langue du pays. L'arrivée à Manille de ces « spécialistes » a répondu à une demande écrite adressée par les trois juges d'instruction de l'affaire Elf au directeur général de la police nationale et réclamant l'envoi d'une équipe aux Philippines afin de procéder à des vérifications – en vertu d'une commission rogatoire internationale délivrée par l'un des juges, le 19 septembre 1999. Cette requête avait été suscitée par les blocages de l'enquête philippine, constatés à Paris depuis plusieurs mois, après qu'une première mission de la brigade financière eut échoué.

Sur place, les moyens d'action des policiers français sont limités, et leur travail s'apparente à du renseignement. S'ils parvenaient à localiser Alfred Sirven, ils n'auraient d'autre solution que d'alerter la police philippine pour obtenir son arrestation. Les habitudes de corruption d'un pays où tout s'achète, y compris les informations, rendent la mission plus délicate. Installés dans un hôtel, équipés de téléphones mobiles et de voitures de location, les quatre fonctionnaires dépensent en moyenne 150 000 à 200 000 francs par mois. Ils adressent régulièrement des rapports à la brigade financière, chargée de l'enquête sur l'affaire Elf, et aux magistrats.

Dans la villa de Quezon City, que la loi philippine interdisait de perquisitionner – M. Sirven n'étant officiellement poursuivi que pour une infraction au séjour –, des journalistes de *L'Express* ont trouvé une série de photographies montrant le fugitif dans son paisible exil asiatique. Après avoir consulté les photographes qui avaient développé ces clichés, les policiers ont établi avec certitude qu'Alfred Sirven avait effectué deux séjours aux Philippines en janvier-février 1997 – soit avant le premier mandat d'arrêt délivré à son encontre –, puis au mois d'août 1997.

Le faux passeport utilisé par M. Sirven porte, lui, un cachet datant son entrée aux Philippines au 4 septembre 1998, en provenance de Paris. Mais l'homme de l'affaire Elf ne figure pas sur la liste des passagers du vol d'Air France 186 qui a atterri ce jour-là à Manille. Une note confidentielle des services philippins indique que le tampon officiel – numéro 091 – dont la marque apparaît sur le passeport avait été signalé *« perdu ou volé »* plusieurs mois auparavant. L'examen du document, dont les services d'immigration philippins détiennent une photocopie, montre qu'il avait été établi au nom de Lapierre, mais qu'une faute de frappe avait transformé le prénom de cet artisan-fourreur parisien, décédé en 1998, de Robert en *« Pobert »*. L'erreur a été reproduite dans tous les formulaires administratifs locaux. Le passeport Lapierre comporte également un visa pour la Thaïlande, délivré le 11 septembre 1998 à Manille. Aucun tampon d'entrée ou de sortie de ce pays ne confirme qu'Alfred Sirven y ait effectué un séjour. De source policière française, on indique qu'un certain nombre de tampons figurant sur le passeport pourraient être faux.

Les services de l'immigration de Manille sont également en possession d'un faux passeport philippin de la compagne du fugitif. Etabli au nom de Victoria Margallo, le document montre une Vilma soigneusement maquillée, avec une coupe de cheveux à la garçonne et des mèches blondes. Il comprend un visa Schengen demandé le 23 octobre à l'ambassade d'Autriche à Manille et autorisant l'entrée dans l'Union européenne jusqu'au 27 décembre 2000, un visa pour la Chine, et un pour la Thaïlande. Elle se serait bien rendue à Bangkok pour un séjour privé avec son chauffeur, sans Alfred Sirven.

NOUVELLES FAUSSE IDENTITÉS

A Paris, les enquêteurs s'étaient intéressés à une cadre de la banque des Philippines, présentée comme une des proches amies de Vilma, grâce à laquelle ils espéraient remonter jusqu'à la compagne de M. Sirven. Ayant appris que celle-ci avait prévu de se rendre à Manille, un policier de la brigade financière avait téléphoné à la compagnie aérienne sur laquelle l'amie de Vilma devait effectuer le vol, pour se faire confirmer les dates et les heures de son départ et de son arrivée. Alertée par la compagnie que la police s'intéressait à elle, elle a annulé son voyage aux Philippines.

La traque d'Alfred Sirven ressemble désormais à une course contre la montre, d'autant que, selon les policiers français, il pourrait utiliser de nouvelles fausses identités, brouillant un peu plus la piste. A Manille, les fêtes de fin d'année commencent dès la mi-décembre, seules les équipes de permanence sont mobilisées, réduisant l'ampleur des investigations. A Paris, les hautes autorités policières se sont fixé une date limite évaluée à quinze jours, ou trois semaines. Si, à l'issue de ce délai, un dénouement heureux ne se dessine pas, la mission policière française sera rappelée à Paris.

Pascal Ceaux, Hervé Gattegno et Erich Inciyan (à Manille)

Trois mandats d'arrêt internationaux

Alfred Sirven est l'objet de trois mandats d'arrêt internationaux. Le premier a été délivré le 13 juin 1997, dans le cadre de l'affaire Elf, pour les détournements de fonds dont il est soupçonné au préjudice de la compagnie pétrolière. Le deuxième, en date du 30 mars 1998, est intervenu dans l'enquête sur les abus de biens sociaux dont sont soupçonnés Christine Deviers-Joncour et Roland Dumas. En raison d'un dysfonctionnement judiciaire (*Le Monde* du 8 janvier 1999), ces deux premiers mandats n'avaient fait l'objet que d'une diffusion restreinte avant d'être étendus à 177 pays le 5 janvier 1999. Le dernier mandat visant le fugitif, délivré le 19 septembre 2000, concerne l'affaire des frégates vendues par Thomson à Taïwan, dans laquelle Alfred Sirven est soupçonné d'avoir tenté de soutirer une commission à l'entreprise française. Aux Philippines, l'homme-clé de l'affaire Elf n'est poursuivi que pour une violation de la législation sur le séjour.

Le retour en France du fugitif pourrait relancer les enquêtes et retarder le procès de l'affaire Dumas

SI LES POLICIERS réussissent à retrouver et à interpeller Alfred Sirven aux Philippines, l'homme-clé de l'affaire Elf ne pourra pas être extradé. Aucune convention d'extradition ne lie en effet la France à l'Etat philippin, même si les mandats d'arrêts internationaux sont exécutoires sur l'archipel, puisqu'il appartient à la zone Interpol. La découverte du faux passeport grâce auquel l'ancien directeur des *« affaires générales »* d'Elf-Aquitaine s'est réfugié aux Philippines fragilise toutefois sa position, en attestant les conditions irrégulières de son exil asiatique, qui pourraient dès lors motiver son expulsion. *« S'il est arrêté, M. Sirven sera immédiatement expulsé vers la France »*, a déclaré au *Monde* le chef du Bureau of immigration de Manille, Rufus Rodriguez.

Désormais imaginable, le retour en France de celui qui fut, de 1989 à 1993, l'éminence grise du PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, pourrait entraîner des conséquences paradoxales sur le déroulement des enquêtes sur les affaires judiciaires dans lesquelles il semble impliqué. De fait, sa capture aurait pour premier effet de retarder les procédures engagées. Le procès de Roland Dumas et de Christine Deviers-Joncour, qui doit s'ouvrir le 22 janvier 2001, serait de toute évidence renvoyé à une date ultérieure si M. Sirven devenait soudain susceptible d'apporter ses explications sur les conditions dans lesquelles il avait ordonné le versement – sur les fonds d'Elf – de quelque 66 millions de francs à la compagne du ministre des affaires étrangères. Les investigations menées par ailleurs sur les détournements commis au préjudice du groupe pétrolier, jusqu'ici entravées par son absence, pourraient également s'en trouver à la fois retardées et relancées.

Présenté depuis quatre ans comme un personnage central dans les malversations suspectées au sein du groupe Elf, l'énigmatique M. Sirven avait coutume de dire, avant sa fuite, qu'il avait de quoi *« faire sauter vingt fois la République »*. Or, il n'a jamais été interrogé par la police ni par aucun juge. Convoqué le 5 août 1996 dans sa résidence suisse par la brigade financière, un mois après la mise en examen et l'incarcération de M. Le Floch-Prigent, il avait excipé d'un *« voyage d'affaires »* pour ne pas se présenter. Des poursuites officielles n'avaient pourtant été lancées contre lui qu'au printemps 1998, après la mise au jour, en marge d'un contrat pétrolier au Vénézuela, d'un circuit de commissions occultes passant par l'Union bancaire privée (UBP) de Genève et un compte ouvert sous l'intitulé 57007 SA – les initiales de son titulaire. Sur cette opération occulte comme sur beaucoup d'autres, en France, en Espagne, en Allemagne, en Angola et dans les anciennes républiques soviétiques, sur des investissements immobiliers ou des contrats pétroliers, M. Sirven pourrait seul éclairer ce que l'examen des registres bancaires ne dit pas : quelle fut la véritable destination des quelque 1,2 milliard de francs qui ont transité par les comptes bancaires qu'il détenait en Suisse, au Luxembourg, au Liechtenstein, en Angleterre, en Autriche, à Monaco et dans les Iles vierges britanniques, et dont nul ne considère aujourd'hui qu'il en garda l'essentiel pour lui-même.

> L'énigmatique M. Sirven avait coutume de dire, avant sa fuite, qu'il avait de quoi « faire sauter vingt fois la République »

Les découvertes de la justice suisse en témoignent : sur chacune des opérations occultes organisées, l'omniprésent directeur d'Elf avait la haute main sur la répartition des sommes extraites des comptes officiels du groupe. La subdivision des montants s'effectuait sous son égide entre différents comptes, dont certains dissimulaient d'anciens hauts dirigeants du groupe pétrolier. Président de la filiale genevoise Elf-Aquitaine International (EAI), M. Sirven affectait en outre de manière souveraine des salaires à ceux qu'il voulait obliger – parmi lesquels apparaissent, en l'état actuel des enquêtes, des proches de François Mitterrand, de Charles Pasqua et quelques rares hommes politiques de second plan. Son retour pourrait aussi permettre d'en compléter la liste.

H. G. et E. In

De la Suisse à la tour Elf, 243 millions de francs convoyés par « Oscar »

LE SÉSAME tenait en quelques mots : *« J'ai besoin des services d'Oscar. »* Au temps où Alfred Sirven régnait en maître sur les comptes les plus secrets d'Elf-Aquitaine, cette simple phrase, soufflée par téléphone à l'un des banquiers habituels du groupe pétrolier, suffisait à mettre en branle une organisation discrète, dont le but consistait à rapatrier de la Suisse vers la France d'importantes sommes d'argent liquide. Aujourd'hui soupçonné par les juges français et suisse d'avoir été le maître d'œuvre de détournements estimés à plus de 3,5 milliards de francs, l'ancien directeur des « affaires générales » du groupe Elf a fait transiter quelque 1,2 milliard de francs par des comptes dont il était l'ayant-droit. Les recherches menées par le juge d'instruction de Genève Paul Perraudin attestent qu'entre juillet 1990 et mars 1996, la part de ces sommes qui lui fut apportée en espèces dépasse 243 millions de francs.

Ajoutée à l'importance du montant, l'opacité garantie par le système « Oscar » accrédite l'hypothèse de redistributions effectuées par M. Sirven au profit de destinataires parmi lesquels pourraient avoir figuré des partis et des personnalités politiques. « Passeurs » et intermédiaires ignoraient tout de l'utilisation des sommes qu'ils transportaient. Tous étaient mandatés par une société d'ingénierie financière basée à Chiasso, près de Lugano, la Comitex SA, dont le directeur a reconnu, devant le magistrat suisse, avoir fait amener *« des valises de billets »* à la tour Elf, dans le quartier de la Défense, pensant que *« ces fonds constituaient les réserves de guerre »* du groupe pétrolier français, qu'il a aussi qualifiées de *« caisses noires »*.

D'abord convoyées jusqu'au siège de la compagnie, les liasses de billets furent par la suite livrées à des adresses moins voyantes, mais toujours situées dans le quartier des Champs-Elysées, à Paris : le bureau de Mathieu Valentini, homme d'affaires et ami personnel de M. Sirven, décédé en janvier 1991 ; une société d'aviation dont le dirigeant était également lié avec lui ; enfin, le local d'une petite société d'import-export dont le gérant était M. Sirven lui-même. *« Les apports d'Oscar s'inscrivaient dans l'activité professionnelle extraordinaire de M. Sirven au profit d'agents d'influence pouvant favoriser ou consolider la position d'Elf »*, a expliqué au juge suisse le fils de Mathieu Valentini, qu'Alfred Sirven avait désigné, après la mort de son père, pour réceptionner certaines des livraisons. *« Les procédures lourdes existant dans un groupe comme Elf,* a-t-il ajouté, *ne permettaient pas à des hommes comme M. Sirven de disposer officiellement et rapidement de moyens pour mener sa politique de promotion du groupe et les missions confidentielles dont il était investi. »*

Devenu le spectateur privilégié de ces transports de fonds occultes, M. Valentini en a décrit avec précision le mode opératoire, au cours d'un interrogatoire effectué à Genève, le 10 mai 2000. Son récit évoque un de ces romans de John Le Carré, où les mœurs de l'espionnage se mêlent aux intérêts de la finance, les hommes de l'ombre aux hommes d'argent. Mise en place par les dirigeants de la Banque de dépôt et de gestion (BDG) – où M. Sirven détenait cinq comptes, à Lausanne et Lugano –, la filière relevait, a-t-il dit, d'un *« système artisanal de compensation entre particuliers »*, mais la technique en était éprouvée : le transfert des sommes d'un côté à l'autre de la frontière suisse s'opérait par un simple jeu d'écritures entre banques, suivi d'un retrait d'argent liquide à Paris, quelques heures avant la livraison. *« Oscar »*, bien sûr, n'existait pas. Le prénom masquait un réseau de convoyeurs anonymes, chaque fois différents, porteurs *« de sacs en plastique ou d'enveloppes en papier kraft »* et qui s'identifiaient par un mot de passe.

« M. Sirven m'annonçait l'heure et le jour de la venue d'Oscar », a relaté M. Valentini, précisant qu'une fois en sa présence, le passeur lui *« demandait* [son] *prénom ou le* [lui] *déclinait »*. *« Je lui répondais par son pseudo-prénom Oscar*, a-t-il poursuivi, *et parfois, il me remettait soit un ticket de métro soit un timbre poste »* – selon les instructions du banquier. M. Sirven venait ensuite chercher l'argent le soir même, ou bien M. Valentini le lui apportait à son domicile voisin, rue Robert-Estienne (dans le 8e arrondissement). Les liasses étaient alors transportées en voiture jusqu'à la tour Elf, puis entassées dans le coffre-fort personnel de M. Sirven, dans son bureau du 41e étage. Ce qu'il en faisait ensuite est connu de lui seul. M. Valentini a déclaré n'avoir assisté, dans le bureau de l'ex-directeur d'Elf, qu'à *« une remise de fonds à des tiers »*, qu'il a présentés comme *« des proches »* du président camerounais Paul Biya, mais sans en spécifier les enjeux.

> « Oscar », bien sûr, n'existait pas. Le prénom masquait un réseau de convoyeurs anonymes, chaque fois différents, porteurs « de sacs en plastique ou d'enveloppes en papier kraft »

Questionné par le juge genevois, le responsable de Comitex n'a pas paru mieux informé. *« Je suis un porteur de valises qui n'est ni comptable ni juriste »*, a-t-il plaidé, hasardant tout au plus que les *« caisses noires »* de M. Sirven devaient servir *« à payer des commissions ou à couvrir des pertes »*. Au lieu des *« opérations ponctuelles »* initialement convenues, les livraisons d'*« Oscar »* s'étaient vite multipliées, au point qu'il avait interrogé le banquier de Lausanne. Ce dernier lui avait répondu que le client était *« une société de premier ordre »*. *« Dès lors que les fonds étaient amenés à la tour Elf, j'ai déduit que le groupe concerné était Elf »*, a-t-il poursuivi, estimant dès lors qu'*« il s'agissait de fonds (...) quasi officiels »*. Les transports effectués obéirent pourtant à des exigences croissantes de clandestinité, les convoyeurs s'étant plaints *« du manque de discrétion dans lequel les fonds étaient réceptionnés »*. Mais ils poursuivirent leurs discrètes livraisons, même après que l'omniprésent M. Sirven eut quitté le groupe pétrolier, en août 1993. Dans le même temps, ils s'étaient également mis au service d'une autre cliente fortunée : Christine Deviers-Joncour. Jusqu'en 1997, les émissaires de la Comitex ont livré, au total, à l'ex-compagne de Roland Dumas quelque 10 millions de francs. Les enveloppes lui étaient remises à Paris, avenue Montaigne, devant le magasin Christian Dior, après l'échange d'un mot de passe : *« Merci pour les fleurs »*...

H. G.

Condamnée à 15 ans de réclusion, la mère du petit Lubin a été remise en liberté

Magali Guillemot a bénéficié de la future loi sur la présomption d'innocence

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles a remis en liberté, mardi 19 décembre, Magali Guillemot, condamnée le 23 novembre à quinze ans de réclusion criminelle pour avoir provoqué la mort de son enfant. Les magistrats ont estimé qu'elle ne devait pas être incarcérée avant son futur procès en appel.

CONDAMNÉE le 23 novembre à quinze ans de réclusion criminelle pour avoir provoqué la mort de son enfant, Magali Guillemot est libre. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles a décidé, mardi 19 décembre, de la remettre en liberté jusqu'à son procès en appel, en anticipant l'application de la loi sur la présomption d'innocence dont les principales dispositions doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2001. C'est du moins l'analyse que fait de cette décision qu'il qualifie de *« grande première judiciaire »*, Me Paul Lombard, avocat de cette jeune femme de trente-trois ans, ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique. Les jurés de la cour d'assises des Hauts-de-Seine l'avaient reconnue coupable de *« violences habituelles »* ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur son fils Lubin, un bébé de deux mois. Jérôme Duchemin, le père de l'enfant, poursuivi sous la même incrimination, avait été acquitté.

La décision de la chambre d'accusation survient alors que Magali Guillemot avait formé un pourvoi en cassation à l'issue de sa condamnation. Or, en vertu des dispositions transitoires de la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence, tout pourvoi formé à l'issue d'une condamnation criminelle est transformé en appel à partir du 1er janvier. Concrètement, Magali Guillemot comparaîtra ultérieurement devant une nouvelle cour d'assises pour y être rejugée.

« PRÉSUMÉE INNOCENTE »

Dans son mémoire de demande de mise en liberté, Me Paul Lombard avait soutenu qu'aucune des conditions justifiant la détention provisoire n'était réunie en l'espèce. Il n'y avait, a-t-il indiqué, ni risque de *« fuite »*, ni risque de *« pression sur les témoins »*. Restait le *« trouble à l'ordre public »*, évoqué par le substitut général, Jacques Cholet, pour réclamer le maintien en détention. *« Ce qui est contraire à l'ordre public, c'est de maintenir en détention quelqu'un qui a été condamné dans ces conditions et non pas de le remettre en liberté »*, a opposé Me Lombard.

De fait, Magali Guillemot était libre sous contrôle judiciaire depuis mai 1996, sans qu'à aucun moment elle n'en ait enfreint les dispositions. Elle ne s'est constituée prisonnière, comme l'y oblige la loi, qu'à la veille de l'ouverture de son procès. Dès lors, dans l'attente de son nouveau procès, rendu possible par son pourvoi en cassation, elle devait se retrouver dans la situation dans laquelle elle était avant sa condamnation, estime son avocat. C'est sans doute cet argument qui a emporté la conviction des magistrats de la chambre d'accusation, dont les motivations n'ont pas été rendues publiques. *« L'appel mettant à néant l'arrêt de condamnation, Mme Guillemot est de nouveau présumée innocente*, reconnaît d'ailleurs le substitut général Jacques Cholet. *La chambre d'accusation a estimé qu'elle devait être libre comme elle l'était avant son premier jugement. »*

Magali Guillemot est donc ressortie libre, mardi vers 18 heures, de la maison d'arrêt de Versailles où elle était incarcérée depuis sa condamnation.

Acacio Pereira

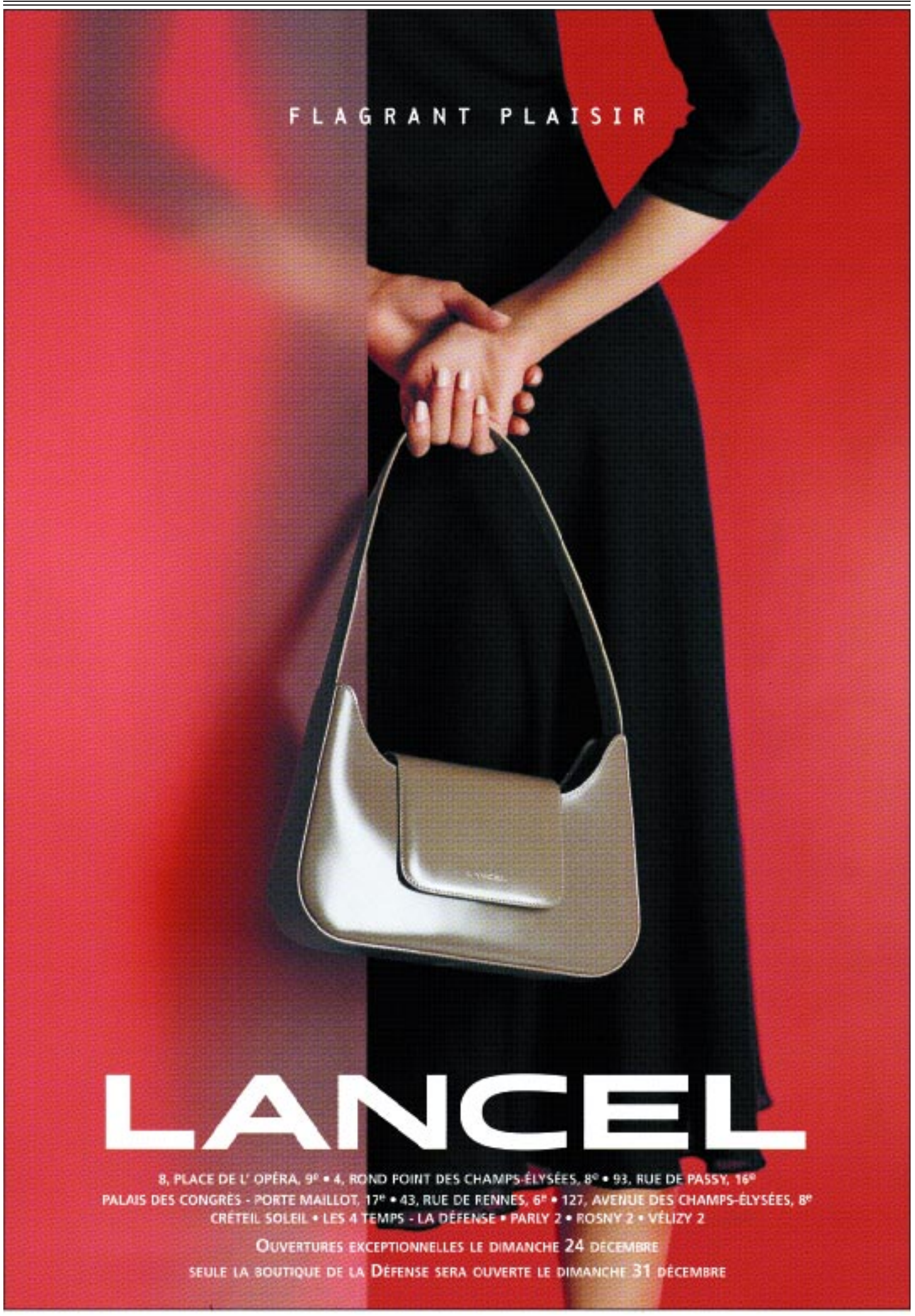

Des nullités de procédure pourraient retarder l'issue de l'affaire du sang contaminé

La cour d'appel de Paris décidera, le 10 janvier, d'éventuelles annulations de pièces du dossier

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a repoussé au 10 janvier sa décision sur l'éventuel renvoi devant la cour d'assises des personnes mises en examen dans le troisième volet – dit non ministériel – de l'affaire du sang contaminé. A cette occasion, le président de la chambre, Gilbert Azibert, pourrait déclarer nulles des pièces essentielles de la procédure et retarder sérieusement l'issue de ce dossier tentaculaire.

UN VASTE désordre procédural. C'est ainsi que se résume, désormais, le dossier judiciaire de l'affaire du sang contaminé, sur lequel se penche depuis plus de six mois la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. La juridiction, qui devait se prononcer, le 29 décembre, sur le volet « non ministériel » de cette affaire, a décidé, mardi 19 décembre, de retarder à nouveau sa décision au 10 janvier. C'est que la chambre d'accusation, présidée par Gilbert Azibert, est confrontée à un épineux problème de procédure : près de quinze ans après les faits, et après plus de sept années d'instruction, le dossier judiciaire pourrait être entaché de plusieurs nullités. Soulevées par la défense des mis en examen, ces anomalies de procédure pourraient, si la chambre d'accusation décidait d'en tenir compte, retarder de plusieurs mois, voire de plusieurs années, l'issue de cette affaire tentaculaire.

Après un premier procès pour tromperie, qui avait abouti à la condamnation, le 13 juillet 1993, des docteurs Michel Garetta et Jean-Pierre Allain et le procès, devant la Cour de justice de la République, en février 1999, des anciens ministres Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, la chambre d'accusation de Paris est chargée d'examiner la validité du troisième volet de l'affaire, qui avait été confiée à la juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy. Cette instruction a abouti aux mises en examen d'une trentaine de personnes, dont des anciens membres des cabinets ministériels de MM. Fabius et Hervé et de Mme Dufoix, et d'anciens responsables de centres de transfusion sanguine, comme le docteur Garetta. Il leur est reproché, notamment, d'avoir contribué à freiner, entre 1983 et 1985, la mise en place du dépistage systématique du virus du sida dans les dons de sang.

Au terme de sept années d'instruction, Marie-Odile Bertella-Geffroy, qui avait été saisie de faits d'*« empoisonnement »*, avait dû tenir compte d'une jurisprudence de la Cour de cassation qui restreignait fortement la notion d'empoisonnement. Dans son ordonnance de fin d'instruction, elle avait déqualifié les faits en *« homicide involontaire »*, *« non-assistance à personne en danger »*, *« administration de substances nuisibles »* et *« blessures involontaires »*, infractions passibles du tribunal correctionnel, et non de la cour d'assises. Elle avait cependant maintenu la qualification criminelle d'*« empoisonnement »* pour quelques mis en examen, dont le docteur Garetta –, et ce bien qu'il ait déjà été jugé pour les mêmes faits. Les infractions étant connexes, la juge souhaitait un renvoi de l'ensemble des mis en examen devant la cour d'assises.

C'est cette question juridique – un procès devant les assises ou devant le tribunal correctionnel – que la chambre d'accusation était d'abord chargée de trancher. Au fil des mois, cependant, le dossier, déjà lourd de 133 tomes et de 20 000 pièces, s'est enrichi de nouvelles chausse-trapes. Après plusieurs réouvertures de débats (*Le Monde* du 14 novembre), la chambre d'accusation a réuni une nouvelle fois les parties, mardi 19 décembre, pour une audience à huis clos. Il s'agissait de débattre de l'utilité de relancer les investigations sur la base d'une lettre anonyme, transmise à la justice fin novembre *(lire ci-dessus)*.

En fait, cette audience a surtout été marquée par un débat sur la procédure, dont les conséquences pourraient miner durablement le dossier. La plupart des avocats des personnes mises en examen ont en effet adressé des mémoires au président de la chambre d'accusation, Gilbert Azibert, dans lesquels ils font valoir que l'ordonnance de transmission de pièces, rédigée en mai 1999 par Mme Bertella-Geffroy, pourrait être entachée de nullités. Les avocats estiment que la magistrate, qui a requalifié les faits en toute fin d'instruction, a méconnu les principes d'un procès équitable et les droits de la défense. Ils estiment que leurs clients auraient dû recevoir de nouvelles notifications de mises en examen, afin de pouvoir s'expliquer à nouveau devant la juge à la lumière de ces nouvelles infractions. Bien que technique, l'argument n'est pas sans conséquences si la chambre d'accusation décidait de s'y rallier.

La juridiction, qui devrait rendre sa décision le 10 janvier, se trouve face à une alternative. Elle peut décider d'ignorer les demandes de nullités, et trancher enfin l'affaire sur le fond, ce que réclame depuis des années les familles des victimes. Dans ce cas, elle déciderait de renvoyer les prévenus devant la cour d'assises ou le tribunal correctionnel – ou de prononcer, le cas échéant, des non-lieux. Mais les personnes mises en examen devraient logiquement former un pourvoi contre cette décision. Ce serait alors à la Cour de cassation, compétente en dernière instance, de trancher cette question de procédure.

La chambre d'accusation peut, à l'inverse, décider que la procédure est effectivement viciée. Dans cette hypothèse, elle pourrait annuler l'ordonnance de transmission de pièces de Mme Bertella-Geffroy. Une bonne partie de l'instruction serait alors mise à bas, et il faudrait reprendre les investigations, ou, à tout le moins, réentendre l'ensemble des personnes mises en cause avant de prononcer de nouvelles mises en examen. Si la chambre d'accusation choisissait cette voie, elle pourrait soit désigner un de ses membres pour reprendre le dossier, soit rendre l'affaire à la juge Bertella-Geffroy, soit choisir un nouveau juge d'instruction. En tout état de cause, l'issue judiciaire de l'affaire serait à nouveau sérieusement retardée.

Au-delà des questions de procédure, ce nouveau contretemps met une fois de plus en lumière les déficiences de la justice dans l'affaire du sang contaminé. Après avoir confié cet énorme dossier de santé publique à une seule magistrate, démunie de réels moyens d'investigations, le parquet de Paris s'est toujours refusé d'étendre la saisine de la juge, qui demandait de pouvoir enquêter sur toutes les ramifications de l'affaire. Aujourd'hui, la justice semble découvrir qu'elle n'a pas respecté tous les termes du droit dans cette affaire, qui se veut pourtant exemplaire. Déjà, dans son ordonnance fleuve de mai 1999, Mme Bertella-Geffroy avait stigmatisé *« l'inachèvement judiciaire »* de son instruction, estimant que l'attitude du parquet de Paris n'avait pas relevé d'*« une bonne administration de la justice »* (*Le Monde* du 22 mai 1999). Un constat qui reste malheureusement valable, près de vingt ans après les faits.

Cécile Prieur

Débats autour d'une lettre anonyme

La chambre d'accusation de Paris avait décidé de rouvrir ses débats, mardi 19 décembre, sur la base d'une lettre anonyme que la juge Bertella-Geffroy lui a transmise fin novembre. Ce courrier affirme qu'une ancienne collaboratrice de François Gros à l'Institut Pasteur – mis en examen dans le dossier en tant qu'ancien conseiller de Laurent Fabius – *« aurait des choses à dire »*. Cette femme a déjà été entendue durant l'instruction, de manière semble-t-il peu concluante. Interrogée par *Le Figaro,* elle a assuré *« n'être au courant de rien »*. A l'audience, les avocats ont globalement rejeté ce document. *« Tenons* [cette lettre anonyme] *pour ce qu'elle est : un torchon »,* a expliqué Me Mario Stasi, qui défend Jean Weber, ancien PDG de Diagnostics Pasteur. *« Il faut rendre une décision de rejet systématique des lettres anonymes »,* a renchéri Me Philippe Lemaire, avocat de Louis Schweitzer, ancien directeur de cabinet de Laurent Fabius. *« Cela rappelle un temps passé, pendant l'Occupation* (...). »

Le protocole d'accord sur l'aide juridictionnelle satisfait les avocats

La plupart des barreaux ont voté la fin de la grève

LA NÉGOCIATION est un art difficile, et *« en sortant, j'ai bien cru* qu'on allait se *faire crucifier »*, sourit l'un des avocats qui ont signé, mardi 19 décembre à l'aube, le protocole d'accord avec la chancellerie sur la revalorisation de l'aide juridictionnelle (AJ). Pourtant la plupart des barreaux de France ont voté mardi la fin de la grève, avec plus ou moins d'enthousiasme. Lille, Aix, Marseille, Paris, Lyon, Nice, Grenoble, Bordeaux, ont cessé le mouvement, les barreaux de Nantes, Créteil, Nanterre et Bobigny sont plus partagés.

« Je ne saute pas d'enthousiasme, mais c'est un accord correct signé au bon moment, estime Michel Bénichou, le président de la conférence des bâtonniers. *Ce ne sont pas les avancées budgétaires qui nous ont fait signer, ce ne sont que des rustines, mais les problèmes de principe ont été abordés pour la première fois. »* La chancellerie a fait un effort significatif pour la rémunération des avocats sur les appels correctionnels, les juges des affaires familiales ou les juges de l'exécution (*Le Monde* du 20 décembre), qui représentent de gros budgets. 150 millions de francs ont été débloqués pour la défense des plus démunis en 2001, 210 millions l'année suivante.

« PRINCIPE DE RÉMUNÉRATION »

Les signataires sont en revanche très satisfaits que le calendrier de la refonte du système ait été acté. Un projet de loi doit être examiné en conseil des ministres *« au plus tard le 15 septembre »*, ont fait ajouter à la main les avocats, et la garde des sceaux s'est engagée à *« tout mettre en œuvre »* pour faire voter la loi *« pendant la présente législature »*. Autre acquis, *« le principe de la rémunération des avocats »* est désormais inscrit dans le préambule de l'accord, il n'est plus question d'une *« indemnisation »*. Marylise Lebranchu a encore accepté de délivrer gratuitement les copies pénales des dossiers aux avocats – chaque page était jusqu'ici facturée 3 francs : un dossier comme l'affaire Chalabi, jugé à l'automne 1998, comptait par exemple 50 000 feuillets. *« La copie gratuite était une très vieille revendication*, se félicite Bruno Marcus, le président du SAF, *et si un groupe de travail est nommé, c'est pas pour dire* "on va réfléchir les gars" *: la copie sera gratuite au 1er juillet prochain »*.

« UNE RÉELLE AVANCÉE »

L'indemnisation de l'assistance des détenus dans les prétoires des prisons était aussi attendue, tout comme le problème de la TVA, 19,6 % aujourd'hui payée par le justiciable, qui sera examiné par un groupe de travail avec *« l'administration »*, et donc Bercy. *« C'est une réelle avancée,* se félicite Jacques Philippe Gunther, le président des Unions de jeunes avocats (majoritaire)*, et c'est stratégiquement un bon accord même si ce n'est pas la panacée. »*

Il était temps, pour tout le monde. Les avocats ont signé au soir d'une journée de grève, un pic de la mobilisation, surtout avant Noël, et *« il fallait arrêter le mouvement tant qu'il était encore uni et crédible »*, observe Me Gunther. Les magistrats aussi commençaient à s'inquiéter, *« il était temps que le mouvement s'arrête »*, a indiqué Jean-Claude Magendie, le président du tribunal de Paris, qui estime qu'un tiers des affaires a pris du retard et que le début de l'année va être difficile. Le bâtonnier de Nice juge qu'il faudra *« environ six mois pour résorber les affaires reportées »*. La chancellerie a elle-même toutes les raisons de se féliciter de la sortie de la crise, et les négociateurs ont rendu hommage à Marylise Lebranchu et à son équipe lors des neuf heures finales de négociations.

L'accord est *« très équilibré »*, a indiqué la ministre de la justice, et *« doit déboucher sur une autre façon de voir les choses »*. L'ambition est vaste, *« nous allons réécrire l'histoire de l'accès à la justice et au droit,* s'est enthousiasmée la ministre devant l'assemblée nationale, *qui passe par une révision totale de ce mode de prise en charge, qui doit se faire sans passion, avec raison, avec méthode »*. Et sans retard.

Franck Johannès

Accord sur une convention pour l'assurance des personnes malades

APRÈS DIX-HUIT MOIS de discussions parfois tendues, pouvoirs publics, banquiers, assureurs et associations de malades sont arrivés à un accord sur une nouvelle convention destinée à améliorer l'assurabilité des personnes souffrant de diverses pathologies (cancer, sida, diabète, etc.) lors de leur accès à l'emprunt. La dernière réunion, mardi 19 décembre, du comité présidé par Jean-Michel Belorgey, conseiller d'Etat, a permis d'aplanir les différends entre les associations et les banquiers. Cette convention va remplacer celle de 1991, qui concernait seulement l'assurabilité des personnes infectées par le VIH, et qui a été très peu utilisée.

Le texte final sera envoyé dans les prochains jours aux deux ministères concernés (économie et finances, et santé), qui ont fait part de leur accord, afin d'être signé par les différentes parties d'ici à la fin janvier. L'association Aides signera sous condition : *« Nous le ferons si l'Etat fait le nécessaire pour que les associations intervenant sur d'autres pathologies que le sida soient partie prenante et lorsque nous aura été présenté l'avant-projet de loi sur le droit des malades »*, indique son président, Christian Saout. Cette convention, valable pour deux ans, prévoit la suppression des questionnaires médicaux pour les prêts à la consommation affectés (voiture, électroménager...) avec certaines restrictions : le candidat devra avoir moins de quarante-cinq ans, contracter un crédit de moins de 10 000 euros, pour une durée inférieure à quatre ans.

« GARANTIES ALTERNATIVES »

Pour les autres crédits, les questionnaires seront maintenus mais des avancées ont été obtenues. Les banquiers ont finalement accepté de considérer comme caution au crédit des *« garanties alternatives »* : des contrats d'assurance-vie, d'épargne ou d'assurance-décès détenus par ailleurs par le malade. De même, la confidentialité des données médicales sera améliorée. Le souscripteur pourra s'isoler pour prendre connaissance du questionnaire médical et le remettra sous enveloppe. Ce document sera traité par le médecin-conseil de l'assureur et non plus par les employés de la banque. Aux yeux des associations, en effet, le guichet d'une banque n'est pas le lieu idéal de traitement des questions confidentielles. Enfin, le texte prévoit la création d'un *« pool des risques très aggravés »*, qui tentera de trouver une solution, moyennant une surprime, pour les personnes refusées par les assurances, en mutualisant les risques entre plusieurs assureurs.

De nombreux progrès restent à faire, notamment sur *« l'assurance-invalidité incapacité »*, explique Marc Morel, de Sida Info Services. Ce sera l'une des questions abordées lors des prochaines réunions. La convention prévoit en outre la mise en place d'un comité de suivi tripartite (Etat, banques et assurances, associations). Un comité de médiation se penchera sur les cas litigieux, et un comité scientifique examinera les avancées thérapeutiques.

Paul Benkimoun et Pascale Santi

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Marylise Lebranchu, la garde des sceaux, a ordonné, mardi 19 décembre, une enquête** de l'inspection générale des services judiciaires sur les sept disparues de l'Yonne, dont Emile Louis a reconnu les meurtres (*Le Monde* du 16 décembre). Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, avait ordonné, la veille, une enquête administrative sur la gestion du centre qui avait hébergé les jeunes femmes handicapées.

■ **DISCRIMINATION : une propriétaire a été condamnée,** mardi 19 décembre, à Dijon, à 5 000 francs d'amende pour avoir refusé de louer, en novembre 1999, un appartement à Zitouna Idir. Après lui avoir affirmé qu'il était déjà loué, la propriétaire, Jeannine Clerc, l'avait ensuite proposé à l'une des amies de la jeune femme, qui s'était présentée sous le nom de *« Geneviève Dupont »*.

■ **SINGE : le tribunal correctionnel de Versailles** a ordonné, mardi 19 décembre, la confiscation d'un singe magot. Son propriétaire, un jeune Pakistanais de vingt ans de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), a été jugé coupable de *« détention illicite d'un animal protégé »*. Il devra verser 2 000 francs à l'Association pour la protection des animaux sauvages et 600 francs à la fourrière.

■ **UNIVERSITÉS : pour la première fois, le syndicat SUD** (5,56 % des voix) obtient un siège au comité technique paritaire des enseignants des universités. Les élections professionnelles du 14 décembre donnent six sièges au Snesup-FSU (36,8 % des voix), trois à la CSEN (20 %) et au SGEN-CFDT (19,8 %), un à la FEN (8,3 %) et à FO (6,8 %).

Controverse sur le remboursement du premier médicament contre la cécité

AUTORISÉE à la commercialisation depuis quatre mois, la Visudyne, premier et coûteux médicament contre la cécité, sera-t-elle un jour remboursée par la Sécurité sociale ? Telle est la question soulevée par les responsables de l'association Retina France, spécialisée dans la lutte contre les maladies de la vue, dans un courrier adressé à Elisabeth Guigou, ministre de la solidarité. Mise au point et commercialisée par la multinationale pharmaceutique Novartis, la Visudyne concerne les malades souffrant d'une forme particulière, dite *« humide »*, de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Cette affection, d'origine inconnue, se caractérise par la destruction progressive de la macula, région centrale de la rétine qui joue un rôle essentiel dans la fonction et l'acuité visuelles. On estime à plus d'un million le nombre de personnes âgées de plus de soixante ans qui, en France, souffrent de DMLA et entre 10 % à 15 % la proportion d'entre elles pouvant a priori être concernées par ce traitement médicamenteux.

Injectée par voie intraveineuse, la molécule va se fixer au niveau des lésions vasculaires rétiniennes et peut ensuite être « activée » par l'action d'un faisceau laser qui entraîne une thrombose des vaisseaux rétiniens pathologiques et la cicatrisation préventive des lésions qui, sinon, conduisent immanquablement à l'installation d'une cécité. Les premières données, établies auprès de 1 400 patients traités par cette photothérapie dynamique prise en charge dans 22 centres à travers le monde (dont deux centres français à Créteil et Saint-Etienne), sont apparues suffisamment prometteuses pour qu'une autorisation de mise sur le marché soit accordée en août par l'Agence européenne du médicament (*Le Monde* du 8 août). Les spécialistes d'ophtalmologie estiment que 5 000 à 6 000 patients pourraient en bénéficier chaque année en France.

9 300 FRANCS L'AMPOULE

Or aucun accord n'a été trouvé entre le Comité économique du médicament et la firme Novartis quant aux conditions de remboursement de cette molécule, dont le prix a été fixé à 9 300 francs l'ampoule. Les données médicales actuellement disponibles laissent penser qu'une thérapeutique efficace impose, en moyenne, d'avoir recours à cinq ou six ampoules ou plus durant les trois premières années de traitement. *« Comme l'a écrit votre ministère, la DMLA constitue un problème de santé publique. Il existe aujourd'hui une thérapie homologuée par vos services*, écrivent les responsables de Rétina France à Mme Guigou. *Malheureusement le temps qui passe entraîne avec lui dans le noir de nouveaux aveugles. De grâce, madame la ministre, ne gaspillons pas de temps. Offrons le traitement à ceux qui en ont besoin. »*

Pour sa part, Philippe Barrois, directeur de Novartis ophtalmics, souligne que les négociations engagées avec les autorités françaises en charge des remboursements médicamenteux n'ont pas permis d'aboutir et qu'aucune *« proposition concrète »* ne lui a été faite. La question se complique du fait que cette même molécule vient d'obtenir un avis favorable de l'Agence européenne pour le traitement des conséquences rétiniennes de la myopie pathologique, une affection qui touche environ 50 000 personnes par an à travers le monde.

Jean-Yves Nau

CORRESPONDANCE

Une lettre de l'ancien député (RPR) Bernard Carayon

A la suite de la publication de notre article intitulé « Enquête sur les « chargés de mission » du cabinet de M. Chirac » (Le Monde *daté 17-18 décembre), l'ancien député (RPR) du Tarn Bernard Carayon nous a adressé le texte suivant.*

Ma collaboration au cabinet de Jacques Chirac a été évidemment réelle et honorable : je suis fier d'avoir travaillé pour le maire de Paris à la mise en place de dispositifs de prévention de la délinquance et de l'usage de la drogue, et de l'avoir conseillé sur les questions relatives à la sécurité. Cette expertise ainsi que les enseignements que j'assurais à l'université de droit de Paris m'ont valu, à vingt-neuf ans, d'être nommé au cabinet de Robert Pandraud, ministre de la sécurité.

Au cabinet du maire de Paris, je disposais d'un bureau, d'un secrétariat, d'une ligne téléphonique, d'une carte professionnelle. Le répertoire de la Ville de Paris, ma notice au *Who's Who* font état clairement de mes fonctions. M. Chirac, venu en janvier 1993, soutenir ma candidature aux législatives, n'avait pas manqué, lors d'une réunion publique à Castres, de rappeler le souvenir que lui avait laissé ma collaboration... Mes documents de campagne font d'ailleurs état de ces fonctions : quelle imprudence, si elles avaient été fictives !

Enfin, l'article du *Monde* me présente comme député du Tarn, alors que je ne l'étais pas à l'époque, et que je ne le suis plus aujourd'hui. Je me réserve naturellement le droit d'attaquer en diffamation ceux qui portent atteinte à mon honneur, et me causent un grave préjudice dans l'exercice de mes mandats électifs, présents et à venir.

DISPARITION

Son Sann

Le doyen des politiciens cambodgiens

SON SANN, ancien premier ministre cambodgien, est mort à Paris, mardi 19 décembre, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Le roi Norodom Sihanouk a salué en lui *« l'un des grands héros de notre patrie »*.

« La politique est sale », avait déclaré Son Sann en mars 1997 après avoir renoncé à son dernier mandat de parlementaire et avant d'être promu membre du Conseil constitutionnel. Le « M.Propre » de la politique cambodgienne a pourtant consacré, souvent à son corps défendant, une longue vie à la politique avec l'idée fixe de défendre son pays contre les *« colonialistes »* vietnamiens. *« Les Khmers rouges*, disait-il au soir de sa vie, *ont tué des Cambodgiens. Les Vietnamiens ont essayé de détruire notre culture. Vous ne pouvez pas comparer les deux. »*

Né à Phnom Penh le 5 octobre 1911 dans une famille aisée et originaire du delta vietnamien du Mékong, Son Sann fait des études en France. Diplômé de HEC en 1933, il est bombardé, à l'âge de vingt-quatre ans, vice-gouverneur de la province de Battambang, puis de celle de Prey Veng. Après l'intronisation de Sihanouk en 1941, il est appelé à Phnom Penh auprès du jeune roi pour l'initier à l'économie, début d'un demi-siècle de relations malaisées entre deux hommes fort différents. En 1946, après la victoire électorale du Parti démocrate, dont il est membre, Son Sann est nommé ministre des finances. Il représente le Cambodge, en tant que ministre des affaires étrangères, à la Conférence de Genève de 1954, avant de devenir, en 1955, le premier gouverneur de la Banque nationale, position qu'il occupe jusqu'en 1968. A cette époque, après avoir passé une année à la tête du gouvernement, il renonce à toute fonction officielle pour protester contre la corruption et l'influence néfaste, à ses yeux, de l'entourage de Sihanouk, lequel a abdiqué en 1955 pour diriger son pays.

Lorsque Sihanouk est destitué en son absence par une Assemblée rebelle en 1970, Son Sann est placé en résidence surveillée par le régime républicain de Lon Nol, auquel il refuse de se rallier, avant d'être autorisé à s'exiler en France. Après l'occupation du Cambodge par l'armée vietnamienne, qui a chassé les Khmers rouges du pouvoir, il forme en 1979 un Front de libération nationale du peuple khmer (FLNPK), dont la guérilla indisciplinée est un rassemblement d'anciens soldats de Lon Nol. A ce titre, il se retrouve en 1982 premier ministre en exil du gouvernement, reconnu par l'ONU, du Kampuchéa démocratique, une alliance entre sihanoukistes, FLNPK et Khmers rouges, que ces derniers dominent.

Son Sann regagne Phnom Penh en décembre 1991, après l'intervention de l'accord de paix de Paris, et forme le Parti démocrate libéral bouddhiste (PDLB), qui emporte dix sièges sur les cent de l'Assemblée élue en mai 1993 sous l'égide de l'ONU. Ce parti se scinde en deux et Son Sann choisit de soutenir le parti royaliste du prince Norodom Ranariddh contre celui de Hun Sen, qu'il qualifie de *« marionnette des Vietnamiens »*. Son Sann s'était retiré en France depuis le coup de force, en juillet 1997, de Hun Sen contre Ranariddh, et son parti n'avait obtenu aucun siège lors des élections de 1998.

Jean-Claude Pomonti

NOMINATIONS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Le professeur Hubert Curien a été élu, lundi 18 décembre, président de l'Académie des sciences, où il succède à Guy Ourisson, pour la période 2001-2002. **Le professeur Etienne-Emile Baulieu** a été élu vice-président pour la même période.

[Né le 30 octobre 1924 à Cornimont (Vosges), agrégé de physique, docteur ès sciences, Hubert Curien est professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI). Il a été ministre de la recherche et de la technologie de 1984 à 1986 et de 1988 à 1993, directeur général du CNRS de 1969 à 1973, délégué général de la recherche scientifique et technique de 1973 à 1976, président du Centre national d'études spatiales de 1976 à 1984, président de la Fondation de France en 1999-2000.]

[Né le 12 décembre 1926 à Strasbourg, Etienne-Emile Baulieu est docteur en médecine et docteur ès sciences. Inventeur de la pilule abortive RU 486, il a été chef de clinique et professeur de biochimie aux facultés de médecine de Paris. Depuis 1993, il est professeur au Collège de France pour la chaire « fondements et principes de la reproduction humaine ». Directeur d'unité de recherche à l'Inserm, il a présidé le Conseil scientifique de la fondation pour la recherche médicale ainsi que celui de l'Inserm (1975-1979).]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 18-mardi 19 décembre sont publiés :

● **Collectivités locales :** une loi tendant à permettre aux conseillers d'arrondissement de siéger au conseil d'une communauté urbaine.

● **Transport de fonds :** un décret déterminant les aménagements des locaux desservis par les personnes physiques ou morales exerçant l'activité de transport de fonds.

● **Bourse :** un avis relatif à la publication des décisions prises par la Commission des opérations de Bourse.

Au *Journal officiel* du mercredi 20 décembre sont publiés :

● **La Défense :** deux décrets et un arrêté sur l'opération d'aménagement Seine-Arche à Nanterre.

● **CSA :** une liste de décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel portant reconduction d'autorisations d'exploiter des services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dans les régions Bourgogne et Franche-Comté.

Manière de voir

Le bimestriel édité par LE MONDE diplomatique

Pourquoi la nouvelle Intifada

Engrenages, par **Ignacio Ramonet.** ■ Le risque d'une perpétuelle soumission, par **Edward W. Said.** ■ Comment la paix fut manquée, par **Alain Gresh.** ■ Israël a besoin d'un Etat palestinien, par **Shimon Pérès.** ■ D'abord le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, par **Monique Chemillier-Gendreau.** ■ Maale Adumim, une bombe à retardement, par **Eitan Felner.** ■ Le piège du sommet de Camp David, par **Amnon Kapeliouk.** ■ Sept ans pour rien ? par **Eric Rouleau.** ■ Du sionisme au postsionisme, par **Zeev Sternhell.** ■ Israël, une société se déchire, par **Dominique Vidal** et **Joseph Algazy.** ■ Pourquoi le mouvement pacifiste peine à mobiliser les Israéliens, par **Uri Avnery.** ■ La Palestine en quête de démocratie, par **Graham Usher.** ■ Réfugiés, un lancinant rêve de retour, par **Alain Gresh.** ■ Vers une « paix armée » au Proche-Orient, par **Geoffrey Aronson.** ■ L'Union européenne à la recherche d'un rôle actif, par **Miguel Angel Moratinos.** ■ L'abcès syrien, par **Alain Gresh.** ■ Quand le Liban se libéra, par **Hana Jaber** et **Mounzer Jaber.** ■ Guerre non déclarée contre l'Irak, par **Denis Halliday.** ■ Le monde arabe orphelin de la démocratie, par **Gilbert Achcar.** ■ Ces Frères musulmans saisis par la modernité, par **Wendy Kristianasen.**

Avec la chronologie d'un siècle de conflit, six pages de cartes détaillées, les textes-clés (1947-2000) et les meilleurs sites Internet

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Christian et **Marie-Aude LANDREAU,**
née **CADIEU,**

ont la joie d'annoncer la naissance de

François, Charles, Louis,

à Lyon, le 11 novembre 2000.

Anniversaires de naissance

– Aubervilliers 0.01 et 0.02, 21 december 1982.

Nicolas et **Alexia.**

Happy Birthday from Mom, Dad and Zane.

Monette,

je pense à toi... toujours.

Bon anniversaire ! Et à bientôt.

Gérard.

Décès

– Dieu a rappelé à Lui son fidèle serviteur,

le Révérend Père Michel CONVERS,
missionnaire en Côte d'Ivoire,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur de l'ordre national du Mérite,

le 16 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 décembre, à 14 h 30, en l'église Saint-Laurent de Breurey-lès-Faverney (Haute-Saône).

L'inhumation aura lieu au cimetière de la paroisse, dans la sépulture de la famille.

De la part
Des familles Convers, Regnaud, Fouillet, Margaine,
sa sœur, son beau-frère, ses neveux et ses nièces,
Des familles Bourgeois et Jamey,
ses cousins et cousines,
Et des Missions africaines.

– Anne,
sa fille, et Jean Berstel,
Bruno et Clara,
ses petits-enfants,
Marie-Thérèse et Marie-Laure,
Martine et Philémon,
ses arrière-petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Reine COURTOIS,
comédienne,

survenu le 15 décembre 2000.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Anne Berstel,
55, avenue des Gobelins,
75013 Paris.

– Le directeur, les chercheurs, architectes, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'Institut de recherche sur l'architecture antique (UPR 5500 du CNRS)
ont appris avec émotion et tristesse le décès de

Pierre DEMARGNE,
fondateur et premier directeur
de ce laboratoire, dont il a su assurer
le rayonnement et la pérennité.
(Le Monde du 20 décembre)

– Mme Maggy Sidis,
sa compagne,
Les enfants et petits-enfants de France et de Belgique,
Les familles apparentées de Cannes et de Nîmes,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Michel LAUTREC,

survenu à Bruxelles, le 19 décembre 2000.

Les funérailles civiles, suivies de l'inhumation au cimetière d'Uccle-Verrewinkel, auront lieu le vendredi 22 décembre, à 11 heures.

Réunion au cimetière (avenue de la Chenaie, à Uccle, à 11 h 10).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Rue du Melkriek, 95,
1180 Bruxelles.

Fêter le nouveau siècle dans le carnet

2001

dans Le Monde
daté du 1er janvier 2001
tarif: 85 F TTC la ligne
01.42.17.39.80

– Mme Paulette Mary,
son épouse,
Mme Sandrine Mary et Mathieu,
Caroline,
Valentin,
ses enfants,
Lucas,
son petit-fils,
Mme Veuve Simone Mary,
sa mère,
Mme Veuve Monique Dornier
et ses enfants,
M. et Mme Jean-Claude Mary
et leurs filles,
ses frère, sœur, belle-sœur, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roland MARY,

survenu le 12 décembre 2000, dans sa cinquante-deuxième année.

L'incinération a eu lieu, dans l'intimité familiale, au crématorium de Nanterre (Hauts-de-Seine).

– M. et Mme Leslie Wright,
M. et Mme Claude Vercambre,
M. et Mme Thierry Vercambre,
Mme Laurence Vercambre,
ses enfants,
Mme Claude Bigo,
sa sœur,
M. Christophe Wright,
M. et Mme Jean-Philippe Boyer,
M. et Mme Pierre Maisonneuve,
M. Thibaud Wright (†),
M. et Mme Aymeric Wuidart,
M. Benjamin Wright,
M. Romain Wright,
Mlle Marie-Laure Vercambre,
M. et Mme Pierre-Etienne Lallia,
Mlle Isabelle Vercambre,
M. Martin Vercambre,
Mlle Marie Vercambre,
Mlle Fanny Vercambre,
M. et Mme Geoffroy de Carbonnel,
M. Antoine de Carbonnel,
M. Thomas de Carbonnel (†),
M. Mathieu de Carbonnel,
ses petits-enfants,
Clémence, Nicolas, Laurène, Robin, Juliette, Daphné, Sébastien, Marine, Camille,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Roland VERCAMBRE,
née **Laure PAUL,**

décédée le 19 décembre 2000, à Antibes, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 22 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 30, rue de Chaillot, Paris-16e, en union avec son époux,

Roland VERCAMBRE,

décédé le 25 septembre 1997.

39, rue François-Ier,
75008 Paris.

– Claude,
son fils,
Catherine, Agnès, Valérie et Sophie,
ses petites-filles,
ont la douleur de faire part du décès de

Simone WEILL,
née **PARIS,**

qui nous a quittés le 18 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Geneviève Tombeck-Weiss,
son épouse,
Alice-Laure, Géraldine, Hélène,
ses filles,
Joseph et Lily Weiss,
ses parents,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Edgar WEISS,

le jeudi 14 décembre 2000.

Les obsèques auront lieu le vendredi 22 décembre. Rendez-vous à l'entrée principale du cimetière du Montparnasse, à 11 heures.

Anniversaires de décès

– Il y a un an,

André de BLANZY

nous quittait.

Son épouse, ses enfants, sa famille, ses amis pensent fort à lui.

Vous trouverez exceptionnellement les prochains suppléments

TÉLÉVISION

avec

Le Monde
du vendredi 22
daté samedi 23 décembre

et

Le Monde
du vendredi 29
daté samedi 30 décembre

– Eras vengut drech e prim, pren de vida.
Eras nòstra fiertat e siás pas pus.

Loís VALES, lo grand mairal,
autor de « La filha del pagés », al Grelh Roergàs

Gaietan ESCAFIT
nascut a Besièrs lo primièr d'abril de 1975
de Joan-Loís ESCAFIT
e Odila VALES,
ancien del licèu Joan Jaurés
de Sant Africa,
estudiant de gèni mecanic
a l'IUT Paul Sabatier,

moriguèt, fa just sièis ans, d'un accident de motò, a Tolosa, d'aver agut aquela nuèit tròp d'alcòl dins lo sang aprèp una serada conviviala. Es enterrat al cementèri de Meza amb son grand, Georges (1920-1993), e sos reiregrands pairals.

Gardatz viva la memòria d'aquel jove occitan que voliá mai de Libertat e una Solidaritat sens confinhas, mas tanben agissètz ara per pas jamai daissar aquel(a) qu'a un pauc tròp begut menar un veícul !

Odila Vales,
Paul Pegliasco,
Còri, la soreta,
e Enzò, lo frairòt,
12370 Combret.
Joan-Loís Escafit,
34070 Montpelhièr.

– Le 21 décembre 1998,

Catherine HAGÈGE

a disparu.

Nous n'oublions pas son rayonnement.

– Le 20 décembre 2000.

Il y a dix ans, à Noël 1990, mourait à Des Moines (Iowa, Etats-Unis) notre fils et frère,

Colas HUISMAN
(1955-1990).

Gisèle Thiriez
et Denis Huisman,
ses parents,
Bruno et Emmanuelle,
ses frère et sœur,
tiennent à rappeler son souvenir et à l'associer à celui de

Arnaud HUISMAN
(1951-1975),

mort il y a vingt-cinq ans.

Gisèle Thiriez,
51, rue Froidevaux,
75014 Paris.
Denis Huisman,
55, rue Erlanger,
75016 Paris.

– Il y a quatre ans,

André LEBON

nous quittait.

Amis, ayez une pensée pour lui.

P. S.

– Il y a dix-sept ans, le 20 décembre 1983, disparaissait

Pierre PIEUCHOT.

Une pensée de
Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants.

Messes anniversaires

– Il y a dix ans,

Andrée VANDENBILCKE,
épouse **Jean ROELANDT,**

nous quittait.

Une messe sera célébrée à sa mémoire le dimanche 24 décembre 2000, à 11 heures, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, à Petite-Synthe (Nord).

Soutenances de thèses

– Le 15 décembre 2000, à l'université Charles-de-Gaulle - Lille-III, **Françoise Naour** a soutenu une thèse de langue et littérature chinoises, **« Le courant de conscience dans la littérature romanesque chinoise contemporaine : le cas de Wang Meng (1980) ».**

Le jury, présidé par Paul Bady (Paris-VII) et composé de François-Yves Damon (directeur, Lille-III), Annie Allain (Lille-III), No Dutrait (Aix-Marseille), Yinde Zhang (Paris-III), lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations à l'unanimité.

francoise.naour@wanadoo.fr

– **Olivier Bessard-Banquy** a soutenu sa thèse de doctorat en Sorbonne le lundi 18 décembre 2000, sur le sujet suivant : **« Le roman aux éditions de Minuit (1979-1999), Un renouveau narratif entre insouciance et gravité (Echenoz, Toussaint, Chevillard) ».**

Il a obtenu la mention Très Honorable avec les félicitations du jury.

email : **saigon@nomade.fr**

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail: carnet@mondepub.fr.

La réhabilitation du centre-ville de Marseille ouvre la campagne municipale

Une association, marquée à gauche, met en cause les conditions de réalisation de la vaste opération de rénovation du quartier du Panier. Elle estime que les personnes démunies en sont chassées. La mairie (Démocratie libérale) dément

MARSEILLE
de notre correspondant régional

L'association Un centre-ville pour tous (UCVT), marquée à gauche, a récemment contesté la façon dont la mairie de Marseille utilisait les dispositifs des périmètres de réhabilitation immobilière (PRI) pour rénover les quartiers populaires très dégradés du Panier et de Belsunce (*Le Monde* du 3 septembre 1997). La critique a vivement agacé le maire (DL), Jean-Claude Gaudin : il s'étonne que les rapports commentés par l'association ressortent alors qu'ils sont anciens.

Le maire souligne que le PRI du Panier avait été imaginé et installé par son prédécesseur (divers-gauche) Robert Vigouroux et s'en remet, pour les réponses précises, à l'actuel vice-président de la SEM Marseille aménagement, Roland Blum, député (DL) et conseiller municipal. Vendredi 22 décembre, le conseil municipal devrait donc donner lieu à quelques affrontements sur ce thème.

L'analyse de l'association UCVT comporte un volet juridique et financier, et un volet politique. Elle se fonde sur une lettre d'observation de la chambre régionale des comptes (CRC) de février 1998, qui avait étudié les PRI entre 1991 et 1997, et sur les rapports d'audits technique, financier et juridique lancés par la municipalité fin 1997, obtenus après un recours devant la commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Il en ressort que, dans un premier temps, sous la gestion de la SEM Habitat Marseille, les opérations menées dans le quartier du Panier ont profité à de nombreux intermédiaires et sous-traitants dans des conditions que la CRC estime *« de lisibilité réduite »*. Leur part a pu représenter jusqu'à 8 % à 10 % des coûts de réhabilitation, les rendant parfois déficitaires.

Deux quartiers populaires au cœur de la ville

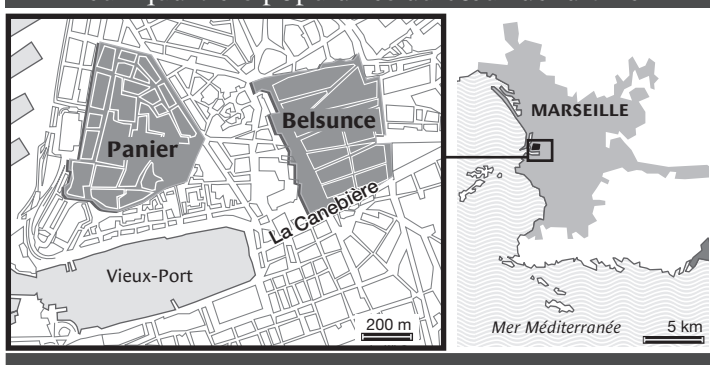

COÛTEUSES MALFAÇONS

Un audit technique sur quelques îlots relève ensuite des malfaçons qui risquent de coûter cher à l'aménageur et pèsent sur la commercialisation des immeubles refaits.

Un bon connaisseur de l'affaire, qui ne porte pas la municipalité dans son cœur, s'étonne quand même de la nature de ces audits. Il soutient qu'ils comparent des objets fort différents tant par leur taille que par leur nature : selon lui, les bilans du premier PRI concernaient une surface nettement plus petite que les suivants et si les frais de commercialisation ont considérablement augmenté c'est qu'ils n'étaient pas inclus dans les premiers. Il en conclut que si les faits étaient si accablants pour les différents acteurs mis en cause, la municipalité aurait pu saisir les tribunaux.

M. Blum, qui estime pour sa part que ces rapports sont bien fondés, souligne que la mairie a rectifié le tir dès qu'elle a constaté les dérives : les procédures ont été clarifiées et sont désormais contrôlées par une seule SEM, Marseille aménagement. Il ajoute, comme preuve de la bonne foi de la municipalité, que celle-ci est en procès avec le responsable de l'opération de l'époque, licencié pour faute grave. Le conflit est actuellement au conseil des prud'hommes de Marseille.

L'autre critique porte sur le fonctionnement même de l'opération. L'association estime qu'il fait courir un risque sérieux aux finances publiques car *« l'intérêt de l'investisseur est de payer le moins cher possible avec les factures les plus chères possible, alors que la ville a intérêt à une réhabilitation de qualité, surtout si elle doit mettre en œuvre la garantie de rachat »*, clé de voûte de l'opération. C'est en offrant des garanties locatives et de rachat que la ville a réussi à convaincre propriétaires et investisseurs de faire des travaux dans ces quartiers abandonnés.

Cette contradiction d'intérêts pourrait être à l'origine de la mauvaise réalisation de certains bâtiments. Mais, au fond, ce que conteste l'association Un centre-ville pour tous, c'est le contenu social de la réhabilitation. La construction de logements sociaux étant interrompue dans la zone, le relogement dans le secteur des habitants les plus pauvres devient impossible.

« LE MARCHÉ VEUT ÇA »

Si, au début, les vieux travailleurs immigrés pouvaient, par exemple, aller d'un logement, devenu trop cher, à un autre, vacant, le système trouve désormais ses limites. D'ailleurs *« la municipalité n'utilise pas la procédure de résorption de l'habitat insalubre* [RHI] *dans le cas d'insalubrité* (...), *qui oblige le relogement dans le quartier et aboutit à la construction de HLM »*, explique l'association. Celle-ci affirme son accord sur l'arrivée de couches sociales plus favorisées afin d'assurer une certaine mixité au quartier mais proteste contre les promesses d'achat faites par Marseille aménagement aux propriétaires à condition que les logements soient vides : c'est, selon elle, une façon discrète de chasser les moins fortunés sans se compromettre de manière directe. M. Blum rejette cette interprétation. Il estime entre 80 % et 85 % la proportion de gens relogés dans le secteur pour les trois PRI et précise que 68 % des habitants de Belsunce ont été réinstallés dans le 1er arrondissement et 17 % dans les 2e et 3e voisins. *« C'est une obligation légale que nous respectons »*, insiste-t-il. Il dément que des pressions soient exercées pour vider les logements, même s'il reconnaît que les appartements vides sont mieux vendus que ceux qui sont occupés. *« Le marché veut ça, mais ce n'est pas du tout la philosophie de Marseille aménagement d'agir ainsi »*, précise-t-il. Selon lui, la participation de la ville, qui s'élève à 174 millions de francs pour les trois opérations, est de 38 000 F par logement, tandis qu'elle se monte à 70 000 francs dans les HLM.

L'association a remis son « mémorandum » à la préfecture de région et à la chambre régionale des comptes. Mais ce sont certainement les candidats de gauche qui s'en saisiront les premiers.

Michel Samson

La Communauté urbaine de Bordeaux fait le choix d'un nouveau pont

BORDEAUX
de notre correspondante

Le débat sur le franchissement de la Garonne au nord de Bordeaux sera bientôt tranché : vendredi 22 décembre, les élus de la Communauté urbaine (CUB) devront choisir entre un pont ouvrant (ouvrage permettant le passage de navires) et un tunnel. Le vote sera sans suspense car une majorité de conseillers communautaires ont déjà fait part de leurs intentions, tout comme Alain Juppé, maire (RPR) de Bordeaux et président de la CUB. Ce choix du pont ouvrant était aussi défendu par le président (PS) du conseil régional d'Aquitaine, Alain Rousset, par ailleurs vice-président de la CUB : *« Sur un plan philosophique, un pont est un symbole fort d'union entre les deux rives »*, a-t-il déjà souligné. Vendredi, les dix conseillers communistes – favorables à un tunnel – et les trois élus socialistes de la ville de Bordeaux, préférant un pont ouvrant mais au centre-ville, ne devraient pas voter pour cette délibération.

Depuis deux ans et demi, les habitants de l'agglomération bordelaise suivaient, parfois avec lassitude, ce débat sur les franchissements : faut-il un pont ou un tunnel à l'entrée de la ville ? En 1998, le maire de Bordeaux s'était prononcé pour un pont central, idée ensuite abandonnée pour le projet d'un franchissement en aval (*Le Monde* du 12 janvier 1999). Mais M. Juppé n'avait jamais véritablement caché son *« idéal »* : un tunnel, si l'investissement n'était pas prohibitif. Le coût de ce type d'équipement a été estimé à 1,2 milliard de francs minimum, contre 630 millions pour un pont. L'entretien annuel d'un tunnel était quatre fois plus cher que celui d'un pont (10 millions de francs contre 2,5 millions).

ENCORE DIX ANS À ATTENDRE

Le maire de la ville-centre aurait eu les moyens politiques d'imposer l'option tunnel à la CUB, grâce à une majorité de droite et le soutien des élus communistes. Mais *« la gestion de la Communauté doit se faire de manière consensuelle »*, explique un membre de son cabinet. M. Juppé a dû se souvenir de l'échec cuisant de son prédécesseur, Jacques Chaban-Delmas. En 1994, l'ancien maire de Bordeaux s'était fait désavouer à la CUB, par une partie de sa majorité, en voulant faire adopter en force le projet du métro VAL.

A travers ce retournement, alors que la campagne électorale frémit, le président de la Communauté urbaine veut se donner une image d'homme politique *« réaliste »*, capable de trouver des solutions de *« sagesse »*. Il déstabilise au passage son opposition communautaire qui pensait faire du franchissement de la Garonne un thème fort de campagne. Les habitants de l'agglomération devront cependant patienter dans les embouteillages : huit à neuf ans seront nécessaires avant que ce nouvel ouvrage relie les deux rives.

Claudia Courtois

DÉPÊCHES

■ **« ERIKA » : la société de classification italienne Rina** (Registro Italiano Navale), chargée du contrôle de l'*Erika*, a estimé, mardi 19 décembre, que le naufrage du pétrolier le 12 décembre 1999 pourrait être dû à *« une lézarde initiale qui s'est produite dans la partie basse de la coque, laquelle n'ayant pas été évaluée et gérée d'une manière adéquate a entraîné dix-huit heures plus tard la rupture de la coque »*. Le Rina conteste l'hypothèse d'*« une rupture de la structure »*, comme concluait la veille un rapport très sévère du Bureau enquêtes-accidents Mer (BEA-Mer) (*Le Monde* du 19 décembre).

■ **Les producteurs de sel de Guérande ont touché des avances** de l'Etat sur une future indemnisation du Fipol à la suite de la marée noire provoquée par l'*Erika,* a annoncé, mardi 19 décembre, la préfecture de la Loire-Atlantique. Les paludiers avaient été assignés en justice par le Fipol, en juillet, afin de déterminer si le renoncement à la récolte de sel en 2000, décidé par mesure de précaution, était réellement nécessaire.

■ **LIMOUSIN : une déviation vient d'être ouverte à l'ouest de Limoges sur la RN 141** pour éviter la traversée de Saint-Junien. Cette nationale, qui relie l'A 20 depuis Limoges à Angoulême (Charente) vers Bordeaux, supporte un trafic croissant, avec des pointes de 15 000 véhicules/jour. Longue de 12 kilomètres, elle a nécessité huit ouvrages d'art et 325 millions de francs d'investissement, financés par l'Etat et la région Limousin, le conseil régional Poitou-Charentes et les départements de la Haute-Vienne et de la Charente. – *(Corresp.)*

VIENT DE PARAÎTRE

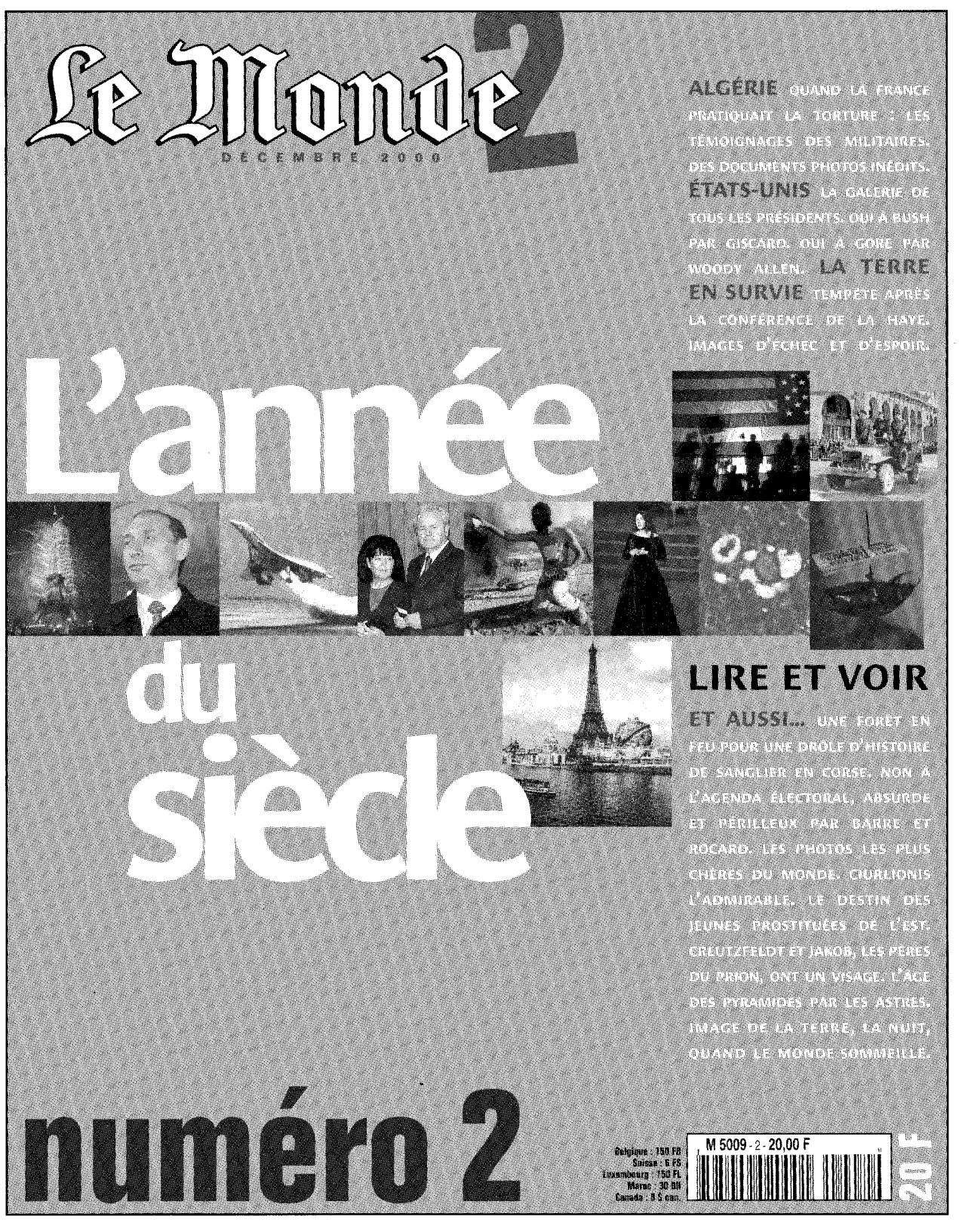

MAGAZINE MENSUEL - 20 F

ENQUÊTE

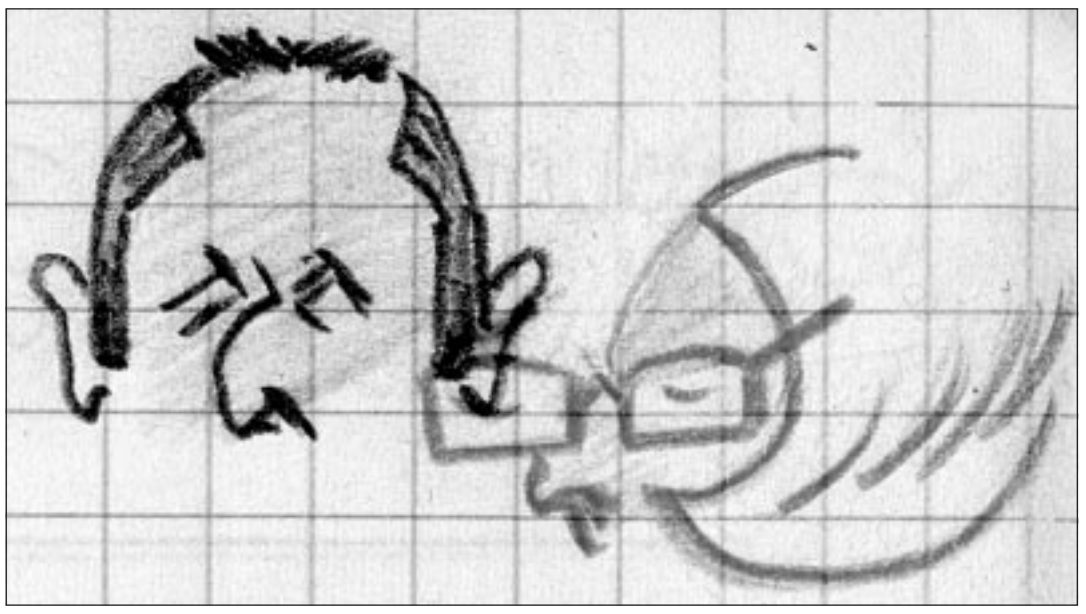

Pour reconnaître des visages, le « physio » griffonne sur son « cahier des connus » des signes cabalistiques en face de chaque nom, avec parfois l'esquisse d'un visage (ci-contre et ci-dessous).

La tête du client

Ils font un drôle de métier, les physionomistes. On les trouve à l'entrée des casinos ou devant les systèmes vidéo des stades de foot. Leur mission : reconnaître des visages, les mémoriser pour détecter là un tricheur, ici un hooligan. Ce don rare tient au développement de certaines cellules du cerveau situées dans l'hémisphère droit

« CE qu'on recherche, c'est le détail qui tue. » A cinquante-sept ans, Pierre Chardon est « physio » depuis vingt ans au casino d'Enghien-les-Bains (Val-d'Oise), dans la banlieue nord-ouest de Paris. *« Un métier d'accueil et de sécurité »*, résume ce Parisien gouailleur, dont le large sourire tranche avec l'austérité de l'« uniforme » : smoking noir, chemise blanche, nœud papillon. Devant la porte de la salle de jeux, il est le dernier filtre, bonhomme mais intraitable, avant le « saint des saints » du casino, le premier de France pour les jeux de table.

Cet après-midi-là, installé à son pupitre, il observe les clients qui paient leur droit d'entrée et accomplissent les formalités d'usage au comptoir du secrétariat. Moins d'une minute, c'est le temps qu'il faut aux secrétaires pour inscrire un nouvel arrivant dans leur ordinateur, et pour lui tirer le portrait grâce à un appareil photo numérique. C'est le temps dont dispose Pierre Chardon pour mémoriser lui aussi l'homme ou la femme qui va bientôt se présenter à lui. Un petit mot, un simple sourire ou une amorce de conversation, la convivialité de l'accueil n'est pas feinte, mais elle cache aussi des nécessités de service plus triviales.

L'ordinateur du secrétariat est apte à repérer l'un des quelque 30 000 « interdits de casino » répertoriés par le ministère de l'intérieur, mais rien ne vaut l'œil du « physio » pour confondre un resquilleur – parfois grimé et porteur de papiers d'emprunt. C'est lui aussi qui reconnaîtra un client parfaitement en règle par rapport à la loi mais catalogué « ANPLR » par la maison. *« A ne plus laisser rentrer »*, traduit Pierre Chardon.

Tout à l'heure, ou au bout de la nuit, lorsque plusieurs centaines de personnes auront défilé devant eux, Pierre et ses collègues devront encore être en mesure de se souvenir de chacune d'elles. Certains samedis soirs le casino d'Enghien reçoit plus de 1 500 joueurs dans ses salons, et les motifs d'intervention ne manquent pas pour le physionomiste. Par exemple, un joueur inconnu veut changer une grosse somme directement à sa table : le chef de table appelle le « physio », qui lui remet discrètement une fiche avec le nom et le prénom du client. Ce dernier, naturellement, ne doit s'apercevoir de rien.

Les outils du physionomiste datent d'avant le déluge informatique : un banal cahier à spirales et un stylo. Et aussi des crayons de couleur. *« C'est pour faire les cravates »*, explique Pierre, tout heureux que cet accessoire vestimentaire soit encore obligatoire à Enghien. Son collègue de Deauville, Michel Noël, n'a pas cette chance : les jeux de table se sont démocratisés dans la station normande, au point que le jean y est admis. *« Aujourd'hui, on peut être jeune, habillé décontracté et être riche »*, remarque M. Noël. Avec l'avènement de la nouvelle économie, les physionomistes ont dû réviser leurs préjugés sur les signes extérieurs.

Sur son cahier, le « physio » griffonne des signes cabalistiques en face de chaque nom. Certains semblent universellement adoptés – un cercle pour un obèse, un demi-cercle pour un chauve, un triangle rouge pour *« les individus à problèmes »*. D'autres sont historiquement attachés aux habitudes d'une maison. Michel Noël ne sait pas pourquoi, mais à Deauville la mention « Goy » désigne *« quelqu'un qui boîte »*. Dans quelques années, à Enghien, quelqu'un se rappellera-t-il pourquoi le mot « Suzelle » est attaché aux clients de couleur ? *« C'est le prénom d'une de nos jeunes collègues originaire de la Guadeloupe »*, explique Pierre Chardon, fier de sa trouvaille.

Les caractéristiques physiques forment l'essentiel des moyens mnémotechniques à la disposition des physionomistes : taille, embonpoint, et surtout visage. Dans les archives du casino de Deauville, Michel Noël a retrouvé le cahier d'un de ses prédécesseurs des années 60 : un véritable carnet de croquis. En face de chaque nom ou presque, l'esquisse d'un visage. L'homme avait un joli coup de crayon et ses dessins étaient sans doute d'un précieux secours pour reconnaître un client d'un soir sur l'autre. En effet, le champ de la mémoire visuelle des physionomistes ne se limite pas à une soirée. Afin de ne pas laisser entrer un indésirable ou pour identifier un client déjà venu, certaines données des cahiers tenus individuellement par les différents physionomistes d'un établissement sont centralisées sur un « cahier des connus ». *« On le relit de temps en temps pour se remémorer les visages,* explique Michel Noël. *Au début de l'année, j'ai accueilli par son nom un client qui n'était pas venu depuis quinze ans, il s'est senti valorisé. »* Il existe même parfois, pour éviter tout impair avec l'entourage des joueurs, un « cahier des mariages ».

QUELQUES trucs et un matériel d'école primaire, telles sont les armes frustes des physionomistes. Eux-mêmes sont des professionnels de hasard. Nulle école, contrairement aux croupiers, pour leur apprendre le métier. La profession n'exige aucun diplôme, elle n'est que l'exploitation empirique de dons mal définis. Pierre Chardon et Michel Noël ont débuté comme employés de salle, « cartier ravitailleur » pour l'un, « valet de pied » pour l'autre. La *« physio »*, comme ils disent, n'était qu'une étape de leur carrière. Ils s'y sont arrêtés, mais comment savoir à l'avance qu'on a les dispositions requises ?

Un empirisme identique a présidé à la constitution des équipes de physionomistes dont s'est dotée la police nationale depuis la fin des années 80. Spécialisées dans la surveillance des supporteurs violents, ces brigades exercent leurs missions aux abords et à l'intérieur des stades de football. Veiller par exemple, aux guichets du Parc des Princes, à ce que la vingtaine de hooligans parisiens ayant été interdits de stade par la justice ne tentent pas de s'infiltrer parmi les 40 000 spectateurs d'un PSG-OM. Ou, en cas d'incident à l'intérieur de l'enceinte, être capable d'identifier les fauteurs de troubles grâce au système vidéo du Parc et transmettre instantanément les éléments au représentant du parquet présent à chaque match. *« Sur une photo, nous sommes capables de reconnaître 60 % des protagonistes »*, explique le commissaire Yvon Caratero, qui fut pendant six ans le patron de la section violences urbaines et hooliganisme des renseignements généraux à la préfecture de police de Paris.

Ces physionomistes spécialisés – baptisés « spotters » en Grande-Bretagne et en Allemagne – suivent aussi les déplacements de l'équipe parisienne afin d'aider les policiers locaux à mieux prévenir les risques. *« Sur les 500 supporteurs qui se déplacent avec le PSG, nous en connaissons plus de 250 »*, affirme M. Caratero, qui a dirigé la délégation des « physionomistes » français lors de l'Euro 2000. En Belgique, se souvient-il, *« nous avons vu des clients à nous, ils étaient une bonne quarantaine pour le match Angleterre-Allemagne à Charleroi. Ils sont repartis la mine déconfite dès qu'ils nous ont vus, car eux aussi sont physionomistes »*.

Ce travail d'identification est essentiellement orienté vers la prévention : *« Notre objectif n'est pas de "faire des crânes", mais que tout se passe bien »*, explique Alain Orosco, chef adjoint du groupe des violences urbaines de Marseille. Après vingt-sept ans de police, il n'assure que depuis dix-huit mois seulement, avec son équipe d'une vingtaine de fonctionnaires, le suivi des supporteurs de l'OM, au Stade-Vélodrome comme à l'extérieur. *« Nous n'avons pas de formation spécifique, seulement des notions d'anthropométrie acquises à l'école de police et quelques stages d'identité judiciaire,* dit-il. *Mais le métier de policier est d'abord un métier d'observation. »*

Etre physionomiste ou ne pas l'être, et pourquoi certains le sont-ils plus que d'autres ? Les dédales de la mémoire restent encore bien mystérieux, y compris pour les scientifiques qui fouillent les richesses du cerveau humain. *« Il existe un dispositif neuronal presque uniquement spécialisé dans la reconnaissance des visages, situé dans l'hémisphère droit, dans la partie ventral du temporal »*, précise Scania de Schonen, une spécialiste du développement du cerveau, directrice de recherches au CNRS. Ce système a été découvert dans les années 50, lorsqu'on s'est aperçu que des personnes ayant été victimes d'un accident vasculaire cérébral à droite ne reconnaissaient plus les visages – même le leur – alors qu'elles continuaient à identifier les voix, les corps, les démarches ou les objets.

Cette faculté est plus ou moins développée en fonction de la variabilité des cortex, et certains en sont même totalement dépourvus génétiquement. Mais ces « prosopagnosiques » de naissance s'ignorent généralement et leur handicap reste difficilement détectable malgré la gêne engendrée. *« On n'a commencé à se préoccuper des déficits de lecture que lorsque celle-ci a été imposée à toute la population »*, dit Mme de Schonen pour souligner combien la connaissance des outils du cerveau est encore balbutiante.

LES chercheurs ont tout de même établi les mécanismes de la reconnaissance efficace du visage. Il ne s'agit pas d'un simple assemblage des différents éléments qui le composent, mais d'une « information configurale », beaucoup plus sûre et rapide que l'analyse trait par trait ou « traitement local ». Le cerveau met 50 millisecondes pour détecter un visage au milieu d'une image complexe, et moins de 80 millisecondes pour reconnaître celui d'un individu. Plus que la vitesse, c'est l'approche globale (configurale) du visage qui donne au cerveau humain une avance considérable sur les machines dont rêvent toutes les polices du monde. Des millions de dollars ont été dépensés pour concevoir des robots spécialisés. Sans grand succès pour l'instant.

S'il est capable de battre Garry Kasparov aux échecs, l'ordinateur n'a aucune chance de remplacer Pierre Chardon au casino d'Enghien ou Alain Orosco dans les tribunes du Stade-Vélodrome. *« Il suffit d'un changement de lumière, d'une position différente de la tête ou d'une expression émotionnelle (sourire, grimace) pour que la machine perde pied alors que le cerveau humain se débrouille comme un chef pour extraire les invariants d'un visage, c'est-à-dire la configuration portée par l'ossature (les parties osseuses et cartilagineuses)*, indique Scania de Schonen. *C'est cette information qui permettra de reconnaître quelqu'un en toutes circonstances, même à ses différents âges. »*

Un nouveau visage est systématiquement comparé aux visages moyens que le cortex a fabriqués depuis la plus tendre enfance. Dans le cerveau des bébés de deux mois, malgré une vue encore déficiente et un cortex immature, un endroit s'occupe déjà des visages. A trois mois, les nourrissons commencent à fabriquer des prototypes. Selon les travaux de Mme de Schonen, *« ces prototypes sont stabilisés dès l'âge de dix-sept à vingt-quatre mois »* et serviront toute la vie comme points de référence pour les exemplaires de visages stockés par ailleurs. Cela explique les difficultés que Pierre Chardon avoue rencontrer pour identifier les nombreux joueurs asiatiques du casino d'Enghien – un bon tiers de la clientèle.

« C'est l'effet de l'autre race », disent les spécialistes des neurosciences cognitives. Version scientifiquement expliquée du *« ils se ressemblent tous »*. Selon Mme de Schonen, *« le cerveau est très performant pour reconnaître deux visages dont la morphologie est proche du visage moyen qu'il a fabriqué, mais plus les visages sont éloignés du prototype plus il a du mal à les comparer. Ainsi, les personnes d'Afrique noire différencient mal des visages de type caucasien, et vice versa »*. En la matière, les jeux sont faits très vite : des chercheurs britanniques ont déterminé que les modèles étaient installés de manière quasi irréversible dès cinq ans. Passé l'adolescence, même en vivant le reste de son existence en Afrique, par exemple, un Européen mettra toujours quelques millisecondes de plus pour différencier deux visages noirs par rapport à deux blancs. *« Cette même perte précoce de plasticité existe pour l'accent de la langue maternelle, qui persiste la vie durant par rapport à une langue étrangère »*, compare Mme de Schonen.

A quelques encablures de la retraite, Pierre Chardon devra continuer à faire confiance à l'expérience acquise de longue date par son cerveau – mais aussi à son instinct de vieux professionnel des jeux – pour « photographier » ses clients. Qu'ils soient japonais – *« les mieux habillés »* – ou arabes – *« les princes »* –, ceux dont on se souvient le mieux sont les plus généreux. Pour un physionomiste de casino, rémunéré au pourboire à l'instar de tous les employés de jeux, le critère de la fortune est le plus évident. Comme le nez au milieu de la figure.

Jean-Jacques Bozonnet

Certaines données des cahiers individuels sont centralisées sur un « cahier des connus ». « On le relit de temps en temps pour se remémorer les visages. Au début de l'année, j'ai accueilli par son nom un client qui n'était pas venu depuis quinze ans, il s'est senti valorisé. »

Michel Noël, « physio » au casino de Deauville

S'il est capable de battre Garry Kasparov aux échecs, l'ordinateur n'a aucune chance de remplacer Pierre Chardon ou Alain Orosco

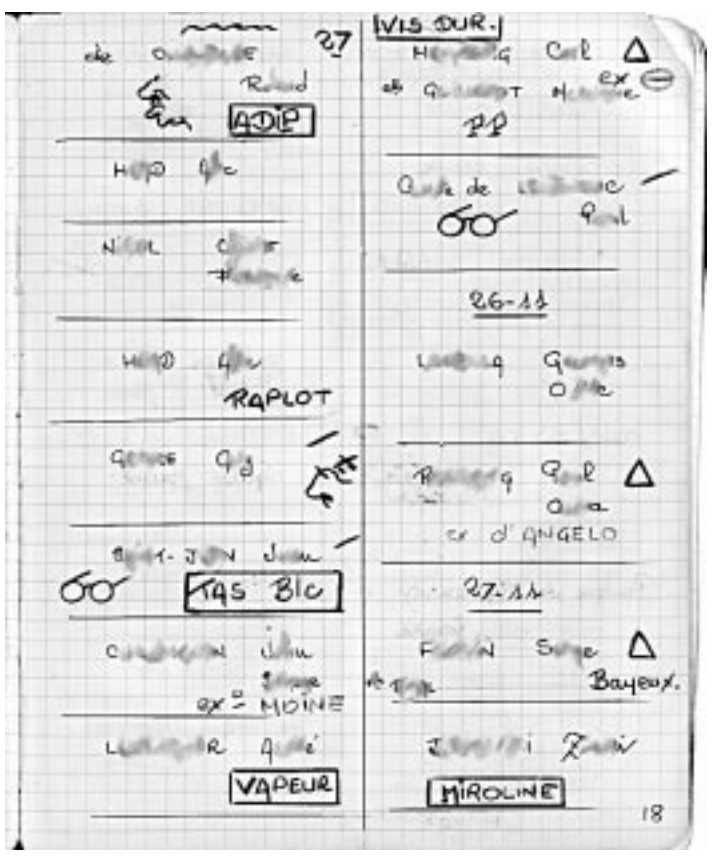

DOCUMENTS GROUPE LUCIEN BARRIÈRE

L'arrêt Perruche, le droit et la part de l'arbitraire

par Denys de Béchillon, Olivier Cayla et Yan Thomas

LA Cour de cassation a récemment jugé recevable la plainte d'un enfant né handicapé contre le médecin qui n'avait pas correctement averti la mère du danger de ce handicap (arrêt Perruche du 17 novembre). Doit-on contester cette décision juridictionnelle au motif que serait ainsi consacré ce que certains juristes ont appelé un *« préjudice de naissance »* ?

Dans cette espèce, la faute médicale n'a pas du tout été contestée : le laboratoire et le médecin avaient faussement induit la mère dans la croyance qu'elle n'avait pas contracté la rubéole, alors que celle-ci avait clairement manifesté sa volonté de recourir à l'IVG dans le cas contraire, afin d'éviter la naissance d'un enfant lourdement handicapé. Quant au lien de causalité entre faute et préjudice, la cour a retenu que les handicaps dont l'enfant souffrait (surdité, quasi-cécité, cardiopathie, handicap mental) résultaient bien de l'erreur de diagnostic, puisque la mère avait été empêchée de pratiquer en toute connaissance de cause l'interruption de grossesse à laquelle elle s'était déclarée prête.

Au contraire, les conclusions de l'avocat général faisaient valoir que le handicap n'avait pas ici sa cause dans la faute médicale, mais dans la rubéole de la mère : le malheur de l'enfant était inhérent à sa gestation et à sa naissance. Cet argument en présuppose pourtant un autre, sans lequel il perd toute valeur propre. Pour nier le lien de causalité entre la faute et le préjudice, il faut refuser *a priori* que la naissance d'un enfant puisse lui être préjudiciable, en quelque état physique et mental qu'il doive naître.

Sur ce point, le droit ne disposait jusqu'à cet arrêt d'aucune règle évidente. En repoussant la plainte de l'enfant représenté par ses parents, les conclusions de l'avocat général ont pris un certain parti ; en accueillant cette plainte, la Cour de cassation en a pris un autre. Cela est devenu le droit. Contre cette décision aussitôt jugée par certains comme scandaleuse, des juristes ont signé une pétition fort critique (vos pages Débats, *Le Monde* du 24 novembre).

Dans la foulée, un collectif de parents de handicapés, reprenant l'argumentaire de ces juristes, demande que l'Etat soit condamné pour atteinte portée à la dignité de la personne humaine, en raison de ce que la juridiction civile ait pu attacher un préjudice au fait d'être né handicapé.

Rien de plus légitime que de s'adresser au Parlement, comme le préféreraient ces juristes, pour changer le droit par la voie législative : c'est affaire de citoyenneté et de convictions. Un tel recours ne doit cependant pas laisser croire qu'il s'agirait de restaurer un état du droit antérieur à celui qu'aurait perturbé la Cour de cassation : en dehors d'un précédent arrêt de cette même cour, qui préfigurait déjà plus ou moins celui-ci, seules les convictions philosophiques et religieuses de chacun permettaient de trancher dans un sens plutôt que dans l'autre.

Prenons acte de ce que les repères philosophiques employés ne sont pas donnés par la science du droit, qui ne saurait dès lors imposer d'elle-même une solution et en interdire une autre. Analysons ainsi les arguments produits de part et d'autre, débusquons-y les impasses respectives, et reconnaissons la part nécessaire d'arbitraire qu'il y a, des deux points de vue, à trancher.

Pour admettre que le handicap de naissance, c'est-à-dire le fait même d'être né en cet état, puisse être un préjudice, il faudrait d'abord que le sujet puisse préférer sa non-naissance à sa naissance et que, de cette préférence, il puisse se prévaloir comme d'un droit. Bien des juristes font observer que cela ne se peut ontologiquement : les qualités de l'être (celle d'être préférable) ne peuvent s'attribuer au non-être. Mais ils font aussi observer que cela ne se peut logiquement : il y a impossibilité à se prévaloir de la non-existence comme d'un droit, lorsque ce droit suppose l'existence de celui qui s'en prévaut.

Pourtant, cet argument logique n'est en rien juridique, car personne n'a l'obligation de se conformer à la logique, dès lors que cet écart – dans l'ordre logique – ne porte pas atteinte aux droits d'autrui. Comme l'atteste le cas du suicide, le droit ne fait à quiconque aucune obligation de préférer sa vie, par égard pour une liberté individuelle qu'il n'y a pas lieu d'entamer, dans le cadre d'un Etat de droit moderne, tant que son exercice ne préjudicie pas à celle d'autrui. Autrement dit, même si l'on se prévalait des impératifs du droit pour poser des questions ontologiques ou logiques, les réponses ne s'imposeraient pas avec plus d'évidence.

Une autre argumentation paraît plus contraignante en droit : il serait contraire à la dignité des personnes humaines de discriminer entre celles dont la vie « vaut » et celles dont la vie « ne vaut pas » d'être vécue. Hélas ! la question n'en sera pas facilement résolue pour autant, car il faut encore donner à cette « dignité de la personne » un contenu, un sens qui permette de déterminer ici concrètement la règle de droit.

Pour les uns, la question de la personne humaine peut se confondre éventuellement avec celle de sa vie, c'est-à-dire se comprendre dans un sens essentiellement biologique. Cette donnée impose la qualité juridique de personne et, avec elle, une dignité qui la protège non seulement, bien sûr, contre autrui, mais aussi et surtout contre elle-même. Pourtant, du fait de sa seule naissance, elle doit endurer, sans mots juridiques pour le dire, la douleur d'un handicap même difficilement supportable.

La société peut dès lors l'aider à vivre, prendre charitablement en charge les frais de son existence, prévoir même des mécanismes assurantiels. A ce handicapé, la société est alors en droit de dire : souffre en silence, de toute manière la gestion du risque t'accueille. Tu es objectivement un être humain vivant, donc ta plainte n'est pas recevable car elle n'est affaire que de subjectivité. Le droit est au service d'un ordre objectif de l'humanité, un ordre dans lequel tu es objectivement inscrit par nature et par destin. Si bien que lorsque tes parents se prévalent à bon droit (puisque rares sont aujourd'hui ceux qui contestent la reconnaissance de ce droit-là par le juge, aussi bien administratif que judiciaire) du préjudice que leur cause ta naissance pour en obtenir réparation auprès du médecin fautif, tu ne saurais en faire autant pour ton propre compte : même si ta vie diminuée par le handicap est reconnue officiellement comme constituant un dommage pour tes parents, il est foncièrement contraire à ta dignité que tu prétendes toi-même la trouver dommageable.

Pour les autres, qui se satisfairaient bien mieux de l'arrêt Perruche, l'humanité d'un individu ne saurait se réduire à la seule dimension biologique ni même généalogique de son existence. A cette détermination-là, nécessaire mais pas suffisante, s'en ajouterait une autre : celle de sa liberté de sujet.

> Le juriste ne peut se prévaloir du droit et prétendre que le droit tranche de lui-même – lorsque, en réalité, il ne peut (et ne fait) qu'opter pour un parti ontologique, logique ou moral, sans détenir plus de titre que quiconque pour ce faire

Dans le cas limite que présente l'affaire controversée, le sujet pleinement humain serait celui qui pourrait alors se plaindre des conditions qu'il jugerait inhumaines de son existence, et en obtenir réparation, pour autant que la faute d'un tiers n'aurait pas permis à ses parents d'éviter qu'il naisse en cet état. Notons que, dans cette hypothèse, il ne serait donc nullement question de nier à un être humain sa qualité juridique de personne humaine, égale aux autres en dignité : il serait au contraire question de lui reconnaître, une fois né, le droit de se prévaloir de son humanité (non réductible à son origine génétique) pour exiger réparation de ce qui, à son sentiment, porterait atteinte à sa propre humanité.

Cette solution alternative ne présente pas moins de difficultés que la précédente. D'abord parce qu'elle suppose que la société accepte de produire des critères, inévitablement arbitraires, pour établir les seuils à partir desquels elle estimerait devoir faire droit à une telle demande – obstacle surmontable seulement si l'on acceptait l'idée vertigineuse que la société a le droit de définir les seuils d'une existence humaine, non certes pour interdire de vivre et de naître (il s'agirait alors d'eugénisme), mais pour faire droit aux vivants qui invoqueraient un préjudice apparu avec leur naissance.

Ensuite, comme le cas Perruche l'illustre justement, l'action contre le médecin fautif d'un enfant affecté d'un lourd handicap, notamment mental, ne saurait en pratique s'exercer parfaitement : du fait même de son handicap, l'enfant n'est pas en mesure d'émettre lui-même sa plainte, et ce n'est que par la représentation – forcément fictionnelle – de ses parents qu'il est censé éprouver et exprimer le préjudice de son déficit de naissance. Autrement dit, la formulation de son point de vue « subjectif », incapable de s'attester lui-même, est en réalité prise en charge par l'instance parentale, dont on pourrait au demeurant mettre en cause la suffisante extériorité au regard de l'idée parfaite d'une « représentation » juridique. Comment ainsi recevoir une plainte lorsque son émetteur supposé est en fait étranger à son effectuation ?

A cette dernière objection, on pourrait néanmoins répondre que le juge, par sa solution « Perruche », a précisément donné la possibilité de faire pleinement accéder un être humain vivant, mais muré dans le mutisme auquel le voue son handicap, à la dignité de personne humaine en lui donnant, par représentation, le droit de se plaindre de l'inhumanité de son existence, c'est-à-dire en l'instituant sujet de parole (ici, de plainte). Bref, on aurait alloué au droit – et au ressort de fiction instituante qu'il véhicule – la fonction d'instituer la personne. En tout état de cause, qu'il préfère attribuer ou refuser à la personne née handicapée (représentée ou non) le droit d'obtenir réparation de handicap lorsqu'une faute médicale a facilité sa naissance, soit parce qu'il croit reconnaître ainsi son humanité, soit parce qu'il croit au contraire la lui nier, le juriste ne peut se prévaloir du droit et prétendre que le droit tranche de lui-même – lorsque, en réalité, il ne peut (et ne fait) qu'opter pour un parti ontologique, logique ou moral, sans détenir plus de titre que quiconque pour ce faire. En revanche, il lui revient d'aider à forger ensuite des instruments et des techniques pour rendre praticable, en droit, la réponse politique à laquelle il s'est rallié. C'est déjà beaucoup.

Et c'est aussi pourquoi les signataires du présent point de vue, bien que ne partageant pas le même sentiment sur la solution retenue par l'arrêt Perruche, n'ont eu aucune difficulté à l'écrire ensemble.

Denys de Béchillon *est professeur de droit public à l'université de Pau.*

Olivier Cayla et Yan Thomas *sont directeurs d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).*

Pour une revitalisation sociale

par Alain Deleu

IL y a un an, le patronat annonçait son retrait des organismes paritaires et appelait à une *« refondation sociale »*. Menacer de démissionner pour ouvrir des négociations sur des chantiers aussi importants que l'assurance-chômage ou l'avenir des retraites complémentaires laissait déjà augurer une guerre d'usure, peu constructive et malsaine. Le mot même de *« refondation »* a fait couler beaucoup d'encre.

A la CFTC, nous restons persuadés que ce terme n'est pas approprié. Nous souhaitions et nous souhaitons toujours une revitalisation des relations sociales. Les bases sont bonnes et il n'y a aucune raison de refonder un système qui a apporté aux millions de salariés dans notre pays une protection sociale que nombre de nos équivalents européens nous envient.

Les mutations économiques et culturelles appellent un questionnement profond sur la démocratie sociale et sur la manière de garantir aux travailleurs des conditions de vie décentes et une protection sociale performante. Revitaliser, c'est cela : s'inquiéter de la cohésion de notre société, assurer sa solidarité, ne pas laisser les plus démunis sur le bord de la route, permettre à chacun, salariés, chefs d'entreprise et Etat, d'assumer leurs rôles respectifs, construire ensemble, dans le dialogue et la concertation, une société plus juste.

C'est pour cette raison et avec une véritable envie de construire que nous sommes allés au rendez-vous du Medef en février dernier. Mais les revendications patronales, ressenties comme autant de provocations envers le monde du travail, et les conflits d'intérêts entre les différents acteurs et l'Etat ont bien vite mené à des difficultés regrettables.

Là où nous avions besoin de réflexion et de propositions, nous avons eu des sorties théâtrales et des crispations. Là où nous avions besoin de cohérence et de confiance, nous avons eu des négociations de couloir et une bipolarisation stérile des débats. Nous nous retrouvons cependant encore autour d'une table. La négociation continue malgré les soubresauts et les provocations. Nous serait-il permis d'espérer que ce qui avait si mal commencé finisse malgré tout par porter d'autres fruits ?

Concernant l'assurance-chômage, le Medef souhaitait traquer ce qu'il appelait les faux chômeurs et combler la fameuse pénurie d'emplois... A l'arrivée, l'accord conclu démultiplie les aides personnalisées, apporte un réel soutien aux projets personnels des demandeurs d'emploi et les rend acteurs de leur parcours professionnel, tout en améliorant leurs conditions d'indemnisation.

> La CFTC souhaite que les partenaires sociaux tiennent toute leur place

Toutefois, la confiance entre les différents acteurs, dont l'Etat, n'a pas été, loin s'en faut, restaurée par cet épisode. La question de la place de chacun est revenue avec encore plus d'acuité sur le devant de la scène. C'est d'ailleurs un des thèmes de la négociation : *« Les voies et moyens de l'approfondissement de la négociation collective »*.

Quelles relations sociales souhaitons-nous en France pour les années à venir ? Quels rapports les partenaires sociaux et l'Etat doivent-ils entretenir pour construire au mieux un système social, moderne, cohérent et solidaire ? Ce sont autant de questions très importantes qu'il ne s'agit pas de traiter à la hussarde et sous le chantage perpétuel du patronat ou de l'Etat.

La CFTC est opposée à l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire à la proposition du Medef de rendre la loi supplétive à l'accord d'entreprise. La CFTC souhaite que les partenaires sociaux tiennent toute leur place et refuse un Etat omnipotent ; elle ne veut pas non plus d'un Etat réduit à faire de la figuration. L'Etat est le garant des droits fondamentaux et de la solidarité.

Solidarité : c'est le mot-clé des positions CFTC concernant les retraites. Il faut parvenir, et nous le pouvons, à concilier droits individuels et solidarité. Les propositions de la CFTC sont ambitieuses mais réalistes : libre choix de l'âge du départ en retraite avec possibilité étendue de maintien d'activités partielles, validation des périodes d'activités d'utilité sociale et familiale permettant une retraite complète pour une carrière complète. Notre environnement change et il ne s'agit pas de s'arc-bouter sur des positions de principe, mais d'avancer et de construire des réponses à la nouvelle donne.

Les négociations sur la formation professionnelle qui s'ouvrent très prochainement doivent aller dans le sens d'un développement de la personne, d'une aide à sa progression professionnelle et d'un véritable appui à son accomplissement. Il ne faut pas que la formation professionnelle soit un simple auxiliaire de la politique de l'entreprise. Il est nécessaire de mettre en œuvre une politique cohérente et répondant aux attentes et aux projets des salariés.

Le projet d'accord sur la santé au travail amorce des pistes intéressantes dans le sens d'une plus grande proximité avec les travailleurs et d'une meilleure prise en compte de leurs demandes. La force de changement qu'il contient pour les salariés des PME n'est pas négligeable et répond aux revendications de la CFTC. Mais pour qu'il soit signé et appliqué, les zones d'ombre qui persistent encore dans le texte doivent être revues le plus rapidement possible.

La CFTC a avancé et continuera d'avancer des propositions concrètes sur tous les dossiers sociaux, que les négociations actuelles se poursuivent ou non. Il s'agit que les partenaires sociaux se saisissent dans ce cadre, ou dans un autre, de tous les véritables chantiers de l'innovation sociale. Le patronat doit reconnaître qu'il n'y a pas de réussite économique durable sans réussite sociale et qu'il faut donner plus de force à la démocratie sociale au-delà des antagonismes naturels. C'est sur ces terrains concrets que les corps intermédiaires, syndicats et patronats, sauront donner confiance à ceux qu'ils représentent, pour mieux vivre, progresser et participer.

Alain Deleu *est président de la CFTC.*

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES – PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS AU PUBLIC

Ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de transformation des RN 11 et 248 en autoroute sans péage A810 NIORT (A10) – LA ROCHELLE.

En application de l'arrêté inter-préfectoral du 1er décembre 2000, il sera procédé à une enquête publique, sur le territoire des communes de GRANZAY-GRIPT, SAINT-SYMPHORIEN, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, AMURE, EPANNES, PRIN-DEYRANÇON ET MAUZE-SUR-LE-MIGNON, en Deux-Sèvres et de SAINT-PIERRE D'AMILLY, CRAM-CHABAN, LA LAIGNE, BENON, FERRIÈRES, SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, NUAILLE-D'AUNIS, ANGLIERS, LONGEVÉS, VÉRINES, SAINTE-SOUILLE ET DOMPIERRE-SUR-MER, en Charente-Maritime, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de transformation des routes nationales n°11 et n°248 en autoroute A810 NIORT (A10) – LA ROCHELLE, l'attribution du statut autoroutier à ladite autoroute A810 et de la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes de GRANZAY-GRIPT, SAINT-SYMPHORIEN, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, EPANNES, PRIN-DEYRANÇON et MAUZE-SUR-LE-MIGNON, en Deux-Sèvres et de FERRIÈRES, SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS et NUAILLE-D'AUNIS, en Charente-Maritime.

La commission d'enquête chargée de conduire l'enquête en question est constituée par M. Roger FRAIGNEAUD, expert agricole et foncier en retraite, président, MM. Bernard BERTHOUIN, ingénieur subdivisionnaire de l'équipement, en retraite et Jean BONJEAN, chef de centre des services fiscaux en retraite, commissaire enquêteurs et de MM. Jean-Claude QUETAI, retraité de la Police nationale et Robert GREJEAU-FÉVRIER, retraité de la Gendarmerie, commissaires enquêteurs suppléants.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de MAUZE-SUR-LE-MIGNON où toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressé à M. le président de la commission d'enquête « autoroute A810 NIORT (A10) – LA ROCHELLE » – Mairie – 79110 MAUZE-SUR-LE-MIGNON.

L'enquête se déroulera du lundi 15 janvier 2001 au vendredi 16 février 2001 inclus. Pendant toute cette période, les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, seront déposés dans les préfectures des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime, à NIORT et à LA ROCHELLE et dans les mairies de GRANZAY-GRIPT, SAINT-SYMPHORIEN, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, AMURE, EPANNES, PRIN-DEYRANÇON et MAUZE-SUR-LE-MIGNON, en Deux-Sèvres et de SAINT-PIERRE D'AMILLY, CRAM-CHABAN, LA LAIGNE, BENON, FERRIÈRES, SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, NUAILLE-D'AUNIS, ANGLIERS, LONGEVÉS, VÉRINES, SAINTE-SOUILLE et DOMPIERRE-SUR-MER, en Charente-Maritime, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux et formuler éventuellement ses observations soit en les consignant sur le registre, soit en les adressant par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête à la mairie de MAUZE-SUR-LE-MIGNON, siège de l'enquête.

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement le public :
– le lundi 15 janvier 2001, de 9 h à 12 h à la mairie de MAUZE-SUR-LE-MIGNON (79) ;
– le mercredi 17 janvier 2001, de 14 h à 17 h à la mairie de GRANZAY-GRIPT (79) ;
– le mardi 23 janvier 2001, de 9 h à 12 h à la mairie de CRAM-CHABAN (17) ;
– le mercredi 24 janvier 2001, de 9 h à 12 h à la mairie de SAINT-SYMPHORIEN (79) ;
– le jeudi 25 janvier 2001, de 9 h à 12 h à la mairie de FERRIÈRES (17) ;
– le mardi 30 janvier 2001, de 9 h à 12 h à la mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS (17) ;
– le mardi 30 janvier 2001, de 14 h à 17 h à la mairie de EPANNES (79) ;
– le mercredi 31 janvier 2001, de 14 h à 17 h à la mairie de SAINT-PIERRE D'AMILLY (17) ;
– le vendredi 2 février 2001, de 9 h 30 à 12 h 30 à la mairie de NUAILLE D'AUNIS (17) ;
– le mardi 6 février 2001, de 14 h à 17 h à la mairie de PRIN-DEYRANÇON (79) ;
– le mercredi 7 février 2001, de 14 h à 17 h à la mairie de DOMPIERRE-SUR-MER (17) ;
– le mercredi 14 février 2001, de 9 h à 12 h à la mairie de VERINES (17) ;
– le mercredi 14 février 2001, de 14 h à 17 h à la mairie de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN (79) ;
– le mercredi 14 février 2001, de 14 h à 17 h à la mairie de SAINTE-SOUILLE (17) ;
– le vendredi 16 février 2001, de 14 h à 17 h à la mairie de MAUZE-SUR-LE-MIGNON (79).

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de la procédure et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont ou non favorables à la déclaration d'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et dans les préfectures des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime. Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents en s'adressant aux préfets des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime.

OSP

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-803-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http: // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Impôts : la gauche piégée

LA DÉCISION du Conseil constitutionnel de censurer les allégements de CSG et de CRDS figurant dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2001 est très lourde de conséquences pour le gouvernement. A un double titre : parce que, au travers de cette mesure, c'est tout l'équilibre du plan de baisse des impôts, annoncé pour les trois prochaines années, qui est remis en question ; et parce que la gauche va, du même coup, devoir rouvrir l'un des débats fiscaux qui l'embarrassent le plus, celui qui porte sur la progressivité.

La première conséquence coule de source. Souhaitant procéder à une baisse de l'impôt sur le revenu de 45 milliards de francs au cours des années 2001, 2002 et 2003, le gouvernement a longtemps cherché une mesure complémentaire qui puisse profiter à la moitié des ménages français non assujettie à ce prélèvement. Après bien des hésitations et des tâtonnements, son choix s'est porté sur un système de « ristourne dégressive » de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). De la sorte, le plan de baisse des impôts pouvait paraître équitable : les moyens et les hauts revenus bénéficiaient d'un allégement de l'impôt sur le revenu, et les petits salaires d'un allégement de la CSG. Avec la censure du Conseil constitutionnel, ce savant équilibre est bousculé.

Pour le gouvernement, le camouflet est d'autant plus cinglant qu'il ne sait pas bien comment il va reconstruire son échafaudage fiscal. Dès l'origine, il s'est enfermé dans un piège. En choisissant, comme contrepartie à la baisse de l'impôt sur le revenu, d'alléger la CSG, il a cherché à faire jouer à ce dernier prélèvement un rôle qui n'a jamais été le sien, celui d'un facteur de redistribution. Telle qu'elle a été conçue par son créateur, Michel Rocard, la CSG est en effet un impôt universel. C'est à la fois sa force – tout le monde y est assujetti, le travail aussi bien que le capital – et sa faiblesse : il ne prend pas en compte la globalité des revenus et des charges d'un ménage.

En voulant instiller un peu de progressivité dans un prélèvement proportionnel, le gouvernement a pris le risque de lui faire remplir une fonction qu'il ne peut pas assumer. A bon droit, le Conseil constitutionnel peut observer qu'avec le dispositif prévu un ménage avec deux salariés au SMIC aurait bénéficié de deux fois 540 francs d'allégements par mois, alors que le même ménage, disposant d'un seul salaire équivalant à deux fois le SMIC, n'aurait eu droit à aucun dégrèvement, ce qui aurait introduit *« une rupture caractérisée de l'égalité devant l'impôt »*.

Voilà donc la gauche placée devant ses propres contradictions. De peur d'accélérer les délocalisations fiscales, elle ne veut pas trop manipuler l'impôt sur le revenu, sauf pour l'abaisser, alors que, dans le système français, seul cet impôt est porteur de redistribution. Pour donner corps à sa volonté de justice fiscale, elle en est réduite à utiliser des subterfuges, au risque de tuer un prélèvement intelligent qu'elle avait eu, elle-même, le courage de créer.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy**, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses) ;*
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux) ;*
Michel Kajman *(Débats) ;* Eric Fottorino *(Enquêtes) ;*
Éric Le Boucher *(International) ;* Patrick Jarreau *(France) ;* Anne Chemin *(Société) ;* Claire Blandin *(Entreprises) ;*
Jacques Buob *(Aujourd'hui) ;* Josyane Savigneau *(Culture) ;* Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La mise en chantier de l'armée atlantique

LE CONSEIL des Douze, réuni à Bruxelles les 18 et 19 décembre, a mis en application les décisions prises en septembre à New York. Une armée atlantique est donc créée sous le commandement suprême du général Eisenhower. Ce dernier disposera de pouvoirs très étendus : M. Truman a comparé sa mission à celle du général Mac Arthur au Japon. Il contrôlera à la fois l'instruction des unités nationales et leur groupement en une force de défense efficace. Il ne disposera pour le moment que d'une armée squelettique comprenant les troupes d'occupation en Allemagne, mais sa tâche consistera à augmenter le plus rapidement possible le nombre de ses divisions.

On estime en effet que plus de cinquante divisions seraient nécessaires pour constituer d'ici deux ans le rempart de la sécurité européenne. Pour fournir à ces troupes les armes indispensables, un bureau de production a été créé, et c'est également un Américain qui en sera le chef. Son rôle, plus difficile peut-être que celui du général Eisenhower, sera d'intensifier et de coordonner la production, ainsi que d'utiliser au mieux les ressources industrielles des douze pays atlantiques.

On a remarqué à Bruxelles l'insistance avec laquelle M. Dean Acheson, secrétaire d'Etat américain, a réclamé dans ce domaine l'effort maximum des partenaires européens, en leur rappelant que les Etats-Unis ont attribué 40 milliards de dollars à leur programme de défense. L'avenir dira jusqu'à quel point les peuples européens seront capables de répondre à cet appel, et aussi jusqu'à quel point ils se montreront aptes à préserver un minimum d'indépendance.

(21 décembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Le nouveau Maroc dans la tourmente

TRADITIONNELLEMENT, le ramadan est synonyme de torpeur au Maroc. Pendant près d'un mois, le pays entre en léthargie. Rien de tel cette année : une tempête politique s'est abattue sur le royaume. L'affaire a commencé avec la publication fin novembre par *Le Journal,* le meilleur et le plus lu des hebdomadaires francophones, d'une longue lettre de Mohamed Basri, l'un des compagnons de route de Medhi Ben Barka, d'où il ressort que les dirigeants de la gauche socialiste marocaine – dont l'actuel premier ministre Abderrahmane Youssoufi – auraient été mêlés au coup d'Etat manqué de 1972 au cours duquel des militaires tentèrent d'abattre l'avion qui ramenait Hassan II à son retour d'un voyage en France (*Le Monde* daté 26-27 novembre).

Adressée à Abderrahim Bouabid, ancien premier secrétaire de l'USFP, le parti socialiste marocain, et à Abderrahmane Youssoufi, la lettre du *fqih* (le « lettré », c'est ainsi que l'on surnomme M. Basri) n'est pas datée mais son contenu permet de la situer au début de 1974. Elle n'a d'ailleurs pas été transmise au *Journal* par son auteur mais par un tiers.

Jusqu'à présent, l'histoire officielle de la gauche socialiste – celle du moins qui est aujourd'hui au pouvoir à la faveur de la fameuse « alternance » – reposait sur une vérité : les socialistes ont combattu le régime autoritaire de Hassan II, mais ils l'ont toujours fait en usant de moyens non violents. C'est ce mythe d'une opposition démocratique que la lettre, si son contenu est exact, vient brutalement de faire voler en éclats. Des responsables socialistes, révèle la lettre du *fqih,* étaient de mèche avec les militaires qui ont tenté de se débarrasser de Hassan II.

Pis : pour ce faire, des dirigeants de la gauche n'ont pas hésité à pactiser avec le diable, en la personne du général Oufkir, l'âme du complot des aviateurs. Or, pour les socialistes de l'USFP, pensait-on jusqu'ici, Mohamed Oufkir était infréquentable. N'était-il pas le principal responsable de l'enlèvement et de la mort de leur héros, Medhi Ben Barka, en octobre 1965 ? Ce même général, quelques mois auparavant, n'avait-il pas fait tirer sur les manifestants à Casablanca, faisant plusieurs centaines de morts ?

DES COMPTES À RÉGLER

Il est certain que la personnalité de l'auteur de la lettre n'est pas faite pour calmer les esprits. Personnalité ondoyante au parcours aussi trouble que sinueux, le *fqih* Basri a des comptes à régler avec ses anciens compagnons de route. Mais, quatre fois condamné à mort, exilé pendant vingt-neuf ans, il a été au cœur des événements dont il parle. Son témoignage n'est pas de ceux que l'on balaye d'un revers de la main.

D'autant que ses révélations débouchent sur des questions graves et actuelles. *« Tout le débat national sur les "années de plomb" voit ses données et ses perspectives bousculées »*, relève ainsi le magazine *Maroc Hebdo.* La lettre renvoie à un autre sujet empoisonné : la responsabilité des services de sécurité dans la répression. Depuis des mois, la société civile tente d'instruire le procès de ces responsables. Pour se défendre, ceux-ci auront beau jeu désormais de renvoyer aux méthodes et aux alliances contre nature de ceux-là mêmes qui sont tentés de leur demander des comptes.

C'est sans doute pour couper court aux reproches sur sa compromission avec les ennemis du trône que la presse du Parti socialiste fait aujourd'hui assaut de dévotion à la Couronne, jusqu'à copier la prose du *Matin du Sahara,* le journal quasi officiel du Palais. Il y a quelques jours, le quotidien *Libération* – dont le directeur de la publication est par ailleurs ministre – rappelait ainsi en première page son attachement à une *« monarchie forte »* dont les socialistes se veulent *« les défenseurs convaincus et les alliés indéfectibles »*, de Mohammed V à Mohammed VI *« en passant par Hassan II »*.

La lettre de Mohamed Basri n'a pas encore suscité de débat de fond sur l'histoire de la gauche marocaine, que certains réclament (dont les membres de la Fondation Abderrahim-Bouabid). Celui-ci est sans doute prématuré. En revanche, elle a eu d'autres retombées et, à défaut de bilan, on peut tirer quelques constatations. Première victime, la liberté de la presse. Coupable d'avoir publié la lettre du *fqih, Le Journal* et son pendant en langue arabe *Assahifah* ont été définitivement interdits par le gouvernement. Une mesure tout aussi brutale frappe un autre hebdomadaire, *Demain,* qui s'était pourtant contenté de commenter le document de son confrère. Parfois brouillons mais symboles du « nouveau Maroc », ces magazines, tous de création récente, risquent, en disparaissant, d'emporter avec eux l'espoir d'un nouveau Maroc.

Pour le premier ministre, qui a pris sur lui de les tuer, la lettre est une catastrophe. Les responsables socialistes ont certes resserré les rangs autour du chef du gouvernement, qui est aussi le patron de l'USFP (dont le congrès est prévu au printemps prochain) mais M. Youssoufi n'a reçu des autres composantes de sa majorité plurielle qu'un soutien mitigé et tiède, tandis que la société civile ne ménage pas ses critiques à son encontre.

En revanche, le Palais a tout lieu de se frotter les mains. Sans intervenir directement, il voit disparaître les seuls journaux grand public qui osaient parler du Sahara occidental, du rôle de l'armée, de l'évolution de la monarchie marocaine sans sacrifier à la langue de bois. Ce que le ministre de l'intérieur, Ahmed Midaoui (désigné par le roi), n'avait pas osé faire, se contentant de censurer au coup par coup l'un de ces titres dès lors qu'il franchissait une *« ligne rouge »*, le premier ministre l'a accepté.

En dernier ressort, les grands gagnants de ce déballage historique risquent d'être les islamistes, dénonciateurs obstinés de la connivence, qui réunit, selon eux, le Palais et les partis politiques traditionnels. La lettre du *fqih* apporte de l'eau à leur moulin. Nul doute qu'ils sauront exploiter l'affaire.

Jean-Pierre Tuquoi

Noël *par Glen Baxter*

DECEMBRE, ET DEJA LES FORCES OBSCURES SE RASSEMBLENT...

L'embryon au microscope des grands monothéismes

Suite de la première page

Saint Thomas d'Aquin avait en effet soutenu la thèse de *« l'animation médiate »*, selon laquelle l'âme est « infusée » dans le corps embryonnaire à un stade déterminé de l'ontogénèse, fixé par lui à quarante jours ; elle ne coexiste donc pas avec le corps au moment de la conception. Le *« docteur commun »* de l'Eglise catholique en déduisait logiquement que, si l'avortement est un *« péché grave »*, il n'est pas un homicide lorsqu'il est pratiqué avant la formation du fœtus (voir *Nouvelle revue théologique*, tome CXIII, n° 2).

Les théologiens catholiques évitent aujourd'hui de recourir au concept d'*« animation »*. Ils se bornent à affirmer que l'embryon possède un *« caractère humain »* dès la conception. Pour le Père Patrick Verspieren, directeur du département d'éthique biomédicale du Centre Sèvres, *« le stade embryonnaire représente le commencement d'une vie »*. L'Eglise catholique s'oppose par conséquent à toute *« réification »* de l'embryon, qui ferait de lui un moyen, un matériau pour la recherche. Elle refuse également de fixer des *« stades »* ou des *« seuils »* d'humanité.

La position catholique est critiquée par plusieurs théologiens chrétiens, qui y perçoivent les risques d'une *« sacralisation du biologique »*. L'Eglise serait encore prisonnière d'un substancialisme dérivé de la philosophie aristotélicienne, qui définit l'homme en termes de *« substance »*, de *« nature humaine »*, d'*« âme »* : une réalité « déposée » dans l'individu et qui serait constitutive de son humanité. Ce concept de *« substance »* se confondrait désormais dans le discours catholique, de manière latente, avec le patrimoine génétique de l'espèce humaine. Le Père Verspieren récuse ce procès d'intention. Selon lui, en mettant l'accent sur la dignité du biologique, la position catholique a le mérite, au contraire, de rejeter le *« dualisme »* (la distinction âme-corps), et donc de ne pas prêter le flanc au reproche – longtemps adressé au christianisme – de déprécier le corps.

UNE AUTRE LOGIQUE

Jean-Daniel Causse, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montpellier, défend, lui, une conception *« existentialiste »* de l'être humain : *« Exister, c'est avoir son être à l'extérieur de soi. Le sujet humain est institué en dehors de lui-même par un désir qui l'a appelé, par une parole qui le précède. »* Le théologien protestant Jean-François Collange considère que le concept le plus adéquat pour traduire dans la culture contemporaine ce qu'on appelait, naguère encore, *« l'âme »* est celui de *« personnalité »* : c'est-à-dire une réalité qui n'est pas donnée immédiatement, mais qui se construit dans la dimension du temps et à travers la relation à l'autre.

Les théologiens catholiques pointent, quant à eux, les dérives possibles d'une définition de l'être humain qui serait strictement *« relationnelle »* : si la nature de l'embryon dépend du projet formé sur lui, le risque n'est-il pas de considérer que l'enfant non désiré n'est pas un être humain ?

Les positions des religions juive et musulmane se situent dans une tout autre logique, dans la mesure où elles ne prennent pas pour point de départ une réflexion sur l'embryologie ou l'anthropologie, mais un raisonnement de type juridique à partir des textes de leur tradition respective. Les rabbins, en se fondant sur le Talmud, considèrent qu'un avortement avant le quarantième jour est licite. *« Mais cela ne signifie pas qu'avant quarante jours il n'y a rien,* précise le rabbin Gilles Bernheim. *La position juive ne doit pas être prise comme une base de permissivité. Elle est une construction juridique qui a d'abord pour but de fonder des règles de droit. »* A propos du clonage thérapeutique, Gilles Bernheim estime qu'*« il peut être licite dans certaines situations »*.

L'islam va répondre à la question posée par la recherche sur l'embryon en se fondant sur un passage du Coran (sourate 23) et sur un hadith (propos attribué au prophète Mahomet). Beaucoup de savants musulmans estiment que l'embryon ne doit pas être considéré comme un être humain avant le quarantième jour suivant sa concep-tion, qui correspond au stade de *« l'animation »*. La recherche sur les embryons surnuméraires et le clonage thérapeutique seraient alors licites, à condition qu'ils aient pour finalité le bien de l'humanité.

Il est un point sur lequel les responsables religieux tombent d'accord : tous avouent leur ignorance de la nature exacte de cet *« embryon énigmatique »*, qui apparaît au microscope comme un amas de cellules. Mais leurs conclusions divergent. Le musulman et le juif raisonneront sur des bases extrinsèques, purement religieuses. Le théologien catholique arguera de cette ignorance pour justifier un respect inconditionnel de l'embryon dès l'origine. Le protestant acceptera ce *« non-savoir »*, et le revendiquera même pour fonder une éthique *« qui ouvre à la discussion et assume la précarité »*.

Xavier Ternisien

RECTIFICATIFS

PROCHE-ORIENT

Les signataires de l'appel *« En tant que juifs »* se dissocient de *« la logique suicidaire des pratiques identitaires »* et non des *« paniques identitaires »*, comme nous l'avons écrit par erreur dans nos éditions des 10 octobre et 14 décembre.

SANG CONTAMINÉ

Contrairement à ce que nous avions indiqué dans *Le Monde* du 9 décembre à propos du volet « non ministériel » de l'affaire du sang contaminé, Jean Weber, ancien PDG de la firme Diagnostics Pasteur, n'a jamais été membre de l'Institut Pasteur. Il n'a jamais été en contact avec une ancienne collaboratrice de cet institut, citée dans la lettre anonyme qui doit conduire la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris à rouvrir ses débats, lundi 18 décembre.

PRÉCISION

RN7

L'article *« L'Ile-de-France se met à la couture urbaine »* (*Le Monde* du 8 décembre) fait référence à un document : *Etudes et Projets pour la restructuration de la RN7* de l'Atelier Christo-Foroux, architectes-urbanistes.

FINANCE **Le comité monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed), réuni mardi 19 décembre, a laissé inchangés ses taux directeurs. ● DANS UN COMMUNIQUÉ, la Fed a estimé que le risque, dorénavant, était plutôt celui d'un ralentissement économique excessif que celui d'une reprise de l'inflation. ● CE DIAGNOSTIC permet d'envisager une baisse des taux aux Etats-Unis au début de 2001. En dépit de ce signal, les marchés boursiers ont baissé : les opérateurs espéraient une action plus rapide. ● L'INDICE COMPOSITE de la Bourse américaine du Nasdaq des valeurs technologiques a perdu, mardi, plus de 4 %. La Bourse de Tokyo a terminé, mercredi, à son plus bas niveau depuis mars 1999. ● CES ÉVÉNEMENTS monétaires surviennent sur fond d'incertitudes quant aux relations du futur président, George W. Bush, avec le patron de la Fed, Alan Greenspan.**

Face au ralentissement économique, la Fed envisage de baisser ses taux

Le comité de la Réserve fédérale américaine, réuni mardi 19 décembre, a opté pour le statu quo. Mais il juge que les risques, dorénavant, sont davantage du côté d'une entrée en récession que d'une reprise de l'inflation

NEW YORK
de notre correspondante

Comme des enfants gâtés qui trouvent que le Père Noël n'a pas été assez généreux, les marchés financiers américains ont boudé, mardi 19 décembre, l'annonce par la Réserve fédérale (Fed) du maintien de son principal taux directeur à son niveau actuel : 6,5 %. S'étant mis en tête que la récession était au coin de la rue, ils espéraient une baisse des taux d'intérêt, qui aurait relancé leurs affaires ; leur déception s'est donc traduite par une chute des principaux indices boursiers, qui avaient commencé la journée à la hausse, le Dow Jones perdant 0,57 %, le Nasdaq 4,3 %.

C'est pourtant un revirement à 180 degrés qu'a accompli le président de la Fed, Alan Greenspan, au cours de la réunion du comité monétaire. Le communiqué, dont chaque terme a été, comme d'habitude, soigneusement pesé, confirme que pour M. Greenspan, les craintes d'un ralentissement trop brutal de l'économie, voire d'une récession, l'emportent désormais sur celles de l'inflation : la Fed a abandonné sa mise en garde contre les risques d'inflation, encore exprimée à l'issue de la réunion du 15 novembre, pour émettre un avertissement on ne peut plus clair sur le danger inverse. *« Le comité considère que, dans un avenir prévisible, les risques sont essentiellement ceux de conditions susceptibles de générer une faiblesse de l'économie*, déclare la Fed. *La pression des coûts croissants de l'énergie sur la demande et les bénéfices, de même que l'érosion de la confiance des consommateurs, la baisse des ventes et des gains et la pression dans certains secteurs des marchés financiers suggèrent que la croissance économique ralentit de plus en plus. Bien que des risques inflationnistes persistent, ils sont atténués par le rythme plus modéré de l'activité économique. »*

Post-scriptum important : le comité *« continuera de surveiller de près »* l'évolution de l'économie, ce qui, en clair, veut dire que la voie est ouverte pour une réduction des taux dès janvier, peut-être même avant la prochaine réunion, prévue pour les 30 et 31 janvier, si la nécessité s'en fait sentir. Cette position constitue donc une rupture radicale avec les six hausses successives de taux directeurs décidées en onze mois, entre juin 1999 et mai 2000, lorsque l'obsession était celle d'un emballement d'un cycle de croissance désormais connu comme le plus long de l'histoire des Etats-Unis et de la surchauffe de l'économie.

Le communiqué de mardi n'est pas une surprise totale. M. Greenspan l'avait annoncé à sa manière il y a deux semaines, dans un discours très remarqué (*Le Monde* du 7 décembre). Mais un article du *Wall Street Journal* paru lundi 18 semble avoir mis les investisseurs dans un tel état d'euphorie qu'en vingt-quatre heures, ils se sont convaincus de l'imminence d'une baisse des taux d'un quart, voire d'un demi-point dès ce mardi – d'où la déception. L'article, sous la plume de David Wessel, faisait état d'un débat au sein du comité monétaire sur la possibilité de baisser les taux dès maintenant, face à une économie dont le ralentissement tant attendu se produit de manière plus rapide que prévu.

DÉBAT SUR LES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Très bousculés ces derniers mois, les marchés financiers ont sans doute été renforcés dans cette conviction par le succès avec lequel, depuis deux semaines, MM. Bush et Cheney, respectivement futurs président et vice-président, ont réussi à implanter l'idée qu'une récession était inévitable à plus ou moins brève échéance, en profitant au passage pour vanter les mérites de leur plan électoral d'allégements fiscaux de 1 300 milliards de dollars sur dix ans – un plan que les démocrates considèrent comme démesuré et socialement injuste car surtout avantageux pour les revenus les plus élevés.

Recevant son successeur mardi à la Maison Blanche, le président Clinton, dont les deux mandats auront coïncidé avec cette formidable ère d'expansion économique, a d'ailleurs tenu à mettre les points sur les « i » : *« Je ne pense pas que nous nous dirigions »* vers une récession, a-t-il répondu à la presse, avant de préciser qu'une récession se définissait traditionnellement par six mois consécutifs de croissance négative. Cela dit, a-t-il ajouté, *« on ne pouvait pas maintenir éternellement une croissance de 5 % par an, vous le savez »*. M. Clinton a souligné que la plupart des prévisions envisageaient une croissance de 2,5 %, assortie d'un taux de chômage très bas.

M. Greenspan, que certains surnomment déjà *« le président économique »*, se trouve ainsi au centre d'un débat sur le programme fiscal des républicains avant même que George W. Bush ait pris ses fonctions. Forts de l'excellente coopération qui a prévalu entre Bill Clinton et lui, les démocrates ont répandu l'idée que M. Greenspan était opposé à cet ambitieux programme de réductions d'impôts. Mais un examen des déclarations du patron de la Fed au cours de l'année montre que cette image est abusive : Alan Greenspan a, certes, toujours privilégié l'utilisation de l'excédent budgétaire pour éponger la dette, mais il a aussi fait savoir que dans l'hypothèse où l'excédent devait être dépensé, les allégements fiscaux avaient sa préférence.

Pour la plupart des experts, M. Greenspan s'accommoderait donc sans difficulté d'une réduction d'impôts, d'autant que les effets sur l'économie ne s'en feraient guère sentir avant un an : d'ici là, la nature de l'atterrissage de l'économie, brutal ou en douceur, sera claire. Pour d'autres analystes, la conjoncture actuelle fournit un timing idéal pour une réduction d'impôts, à condition que M. Bush parvienne à un compromis avec le reste de la classe politique sur son ampleur. Le risque, souligne Diane Swonk, de Bank One America, serait de provoquer une stimulation excessive de l'économie, dont certaines composantes, comme l'emploi et les salaires, ne donnent pas encore de signes de faiblesse.

Sylvie Kauffmann

Repli des Bourses en Asie et en Europe

Dans le sillage de la baisse des places américaines, la veille, la Bourse de Tokyo a terminé la séance du mercredi 20 décembre en net recul. L'indice Nikkei a perdu 1,5 %, les opérateurs se montrant déçus par le statu quo observé par la Réserve fédérale sur ses taux directeurs. Pour la première fois depuis le 9 février 1999, le marché nippon a clôturé en dessous de 14 000 points, à 13 914,43 points.

Les Bourses européennes ont elles aussi ouvert en repli, mercredi. Après quelques minutes de transactions, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris cédait 1,75 %. A Francfort, l'indice DAX abandonnait 1,55 %. A Londres, enfin, l'indice Footsie s'inscrivait en baisse de 0,49 %.

Le gouverneur de la Banque de France écorne les 35 heures

LORS de sa conférence annuelle sur le bilan de la politique monétaire en 2000, mercredi 20 décembre, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a adressé, comme de coutume, quelques recommandations et critiques aux gouvernements de la zone euro. Il a rappelé que *« la politique monétaire unique ne peut à elle seule préserver, dans les meilleures conditions possibles, la stabilité des prix. Encore faut-il que les politiques budgétaires respectent l'esprit et la lettre du pacte de stabilité et de croissance »*. A cet égard, il a souligné qu'en France la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut (PIB) reste trop élevée (53,9 % en 1999, contre une moyenne de 49,1 % pour la zone euro dans son ensemble et moins de 40 % dans les pays du G7).

« ÉTALONNAGE » EUROPÉEN

Le gouverneur a également prodigué des conseils en matière de réformes structurelles, principal reproche adressé par la communauté financière à l'Union européenne. Tout en rappelant qu'*« il n'appartient pas à la Banque de France de se substituer aux autorités responsables et de donner une liste de réformes qu'il serait opportun de poursuivre en matière d'éducation et de formation, de fonctionnement du marché du travail ou en matière de protection sociale »*, M. Trichet a estimé qu'*« en revanche, s'agissant de la méthode, le Conseil de la politique monétaire est d'avis que l'on pourrait retenir en matière structurelle un principe d'"étalonnage" dans la zone euro, c'est-à-dire de convergence vers les meilleures pratiques, comme on l'avait fait, en matière monétaire et budgétaire, avec les "critères de Maastricht" »*.

M. Trichet a sévèrement critiqué la politique menée par les Etats sur le marché du travail, écornant plus particulièrement la mise en place des 35 heures en France. *« Il ne faut pas s'étonner que, en ayant ainsi envisagé de limiter le travail disponible, le stock de capital et le progrès technique, l'Europe et la France aient pu constater que leur potentiel de croissance non inflationniste n'était pas encore aussi élevé qu'il aurait été désirable, en dépit des importants progrès observés au cours des dernières années »*, a déclaré M. Trichet. Il faut *« desserrer les contraintes pesant sur le facteur travail »*, a-t-il martelé en précisant qu'aujourd'hui 53 % des entreprises françaises rencontrent de sérieuses difficultés de recrutement (contre 39 % en janvier 2000 et 32 % en octobre 1999), alors même que le taux de chômage s'élève encore à 9,4 %.

Concernant le bilan de l'année 2000, M. Trichet s'est surtout montré préoccupé par la stabilité des actifs financiers. *« Nous devons, inlassablement, nous efforcer de créer les conditions d'un fonctionnement de l'économie internationale minimisant les mésalignements des prix d'actifs, les volatilités excessives, les phénomènes purement spéculatifs, les comportements dangereux parce que moutonniers*, a déclaré M. Trichet pour justifier les appels réguliers des banques centrales à la prudence. *Rien ne crée plus facilement un sentiment d'euphorie économique qu'une grande abondance de liquidités monétaires*, a-t-il poursuivi. *Mais les lendemains peuvent en être d'autant plus douloureux : formation de bulles spéculatives, variations brutales des prix d'actifs, comportements panurgiens d'énormes masses de capitaux. »*

Cécile Prudhomme

En réalité, le jeu est terminé !

PUBLICITÉ

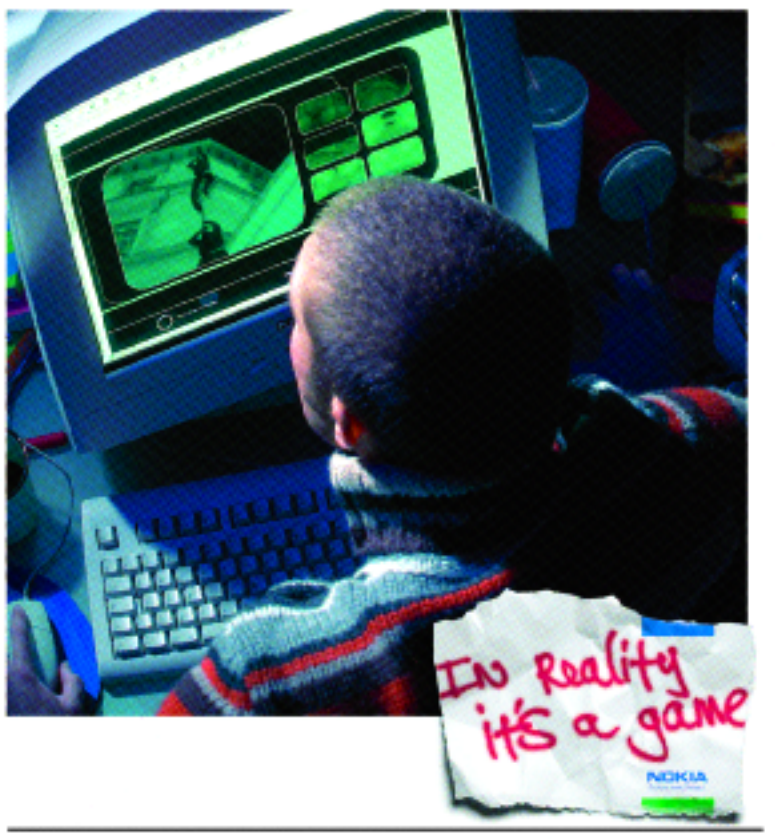

COMMENT L'EUROPE FUT TENUE EN HALEINE...

Durant le mois de novembre, des centaines de milliers de personnes ont joué au Nokia Game à travers toute l'Europe, recevant des indices et informations via différents médias comme le Web, la TV, la radio, les journaux et les magazines.

Mais le jeu est désormais terminé, et ils doivent maintenant revenir à la réalité... même si cela n'est pas si simple. Le Nokia Game ayant souvent mélangé fiction et réalité, créant une expérience virtuelle pour de nombreux joueurs !
En réalité, Nokia Game a nécessité des semaines et des mois de préparation. Le défi à relever était de taille : lancer le jeu dans 18 pays simultanément ! Tous les spots TV et radio ont été diffusés au même moment dans chacun des pays, et tout le jeu s'est déroulé avec des joueurs recevant les indices et informations en même temps, à travers toute l'Europe. Afin d'assurer le bon déroulement du jeu, les gamemasters de chacun des pays étaient sur le pied de guerre pour répondre aux questions des joueurs à chaque étape. Spontanément, les joueurs se sont retrouvés sur des sites Internet fantômes ou sur des forums de chat pour discuter des indices. Ils ont ainsi pu discuter du déroulement de l'histoire et s'entraider pour élucider par conséquent les différentes énigmes de l'aventure. Mais le plus important est ce que le Nokia Game a apporté aux joueurs : beaucoup de plaisir et d'enthousiasme. Maintenant que le jeu est terminé, les gagnants vont être récompensés et pouvoir se rencontrer.

Petit retour en arrière

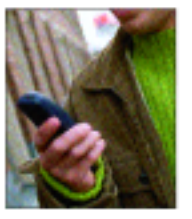

Le Nokia Game, première aventure interactive « tous médias » de Nokia a débuté le 1er novembre. Les joueurs se sont glissés dans la peau du héros du jeu Sisu (Mika Laakso) au cœur d'une intrigue mystérieuse.
Pour jouer au Nokia Game, il fallait collecter les indices permettant de résoudre les énigmes, de franchir différentes étapes et souvent relever de terribles défis.

Entre fiction et réalité, les spots TV donnent le ton du jeu !

Retour à la réalité

pour le grand gagnant du Nokia Game

Romain Maschio/ Gagnant du Nokia Game

Quelles sont vos impressions maintenant que le jeu est fini ?
Je me sens un peu bizarre depuis la fin du jeu... Il faut dire que le Nokia Game m'a beaucoup stimulé. Tous les soirs, je savais qu'il allait se passer quelque chose: une image à la télé, une annonce dans la presse, un e-mail ou un autre indice.

Que pensez-vous de cette expérience ?
Le Nokia Game est une expérience unique en son genre. Un jeu pareil pendant un mois et dans 18 pays, c'est exceptionnel. En plus, le Nokia Game a créé une véritable communauté de joueurs. Dès le 3 novembre, j'ai ouvert un forum sur le sujet pour discuter du jeu, échanger des idées, des indices et des hypothèses... Mon site a reçu environ 800 messages. Aujourd'hui, on continue à chatter ensemble et c'est très sympa. Je sais que 2 autres sites ont été créés pendant la durée du jeu: 1 belge et 1 autre français. Ce dernier a reçu 7000 messages... Un beau succès !

Comment avez-vous entendu parler du jeu ?
J'ai entendu un spot de pub à la radio et je me suis souvenu de l'adresse du site www.nokiagame.com.

Qu'est-ce qui vous a le plus excité dans ce jeu ?
Le suspens. On ne connaît jamais la suite des événements et on a vraiment envie de savoir où l'histoire nous mène... Le vrai plus, c'est d'avoir réussi à tenir les joueurs en haleine pendant un mois.

En avez-vous parlé à vos amis ?
J'en ai parlé à l'un de mes amis. Il s'est inscrit tout de suite et puis de fil en aiguille, on était toute une bande de potes à jouer au Nokia Game.

Jouez-vous à d'autres jeux ?
Oui, je participe à des jeux-concours ou des jeux en réseau. Mais, je n'avais encore jamais joué à un jeu comme le Nokia Game.

D'après vous, le Nokia Game est-il un jeu difficile ?
Je n'ai pas eu de mal à trouver les indices. Mais le plus difficile a été de reconstituer la trame de l'histoire. Pour trouver les bonnes solutions, il a fallu en discuter à plusieurs. Les jeux d'adresse du début étaient assez difficiles. Mais à force de m'entraîner, j'ai réussi à avoir des scores très honorables. La transcription du message de Kytos sur le fichier MP3 m'a posé un gros problème. J'ai enfin réussi à le lire 3 jours avant la fin du jeu ! Mais, l'étape la plus difficile du jeu reste quand même le choix de Prague. A contrario, le final était assez simple : il suffisait d'avoir un peu de curiosité et de culture générale pour trouver les bonnes réponses.

Qu'est-ce qui aurait pu améliorer le jeu ?
Le jeu aurait pu être plus difficile, surtout au début. Durant les 10 premiers jours, les joueurs avaient plein de suppositions mais pas assez d'épreuves. Certaines étapes étaient trop espacées et puis j'aurai bien aimé connaître le nombre exact de joueurs, jour après jour... C'est plus stimulant !

NOKIA
CONNECTING PEOPLE

Le gouvernement prépare les esprits à un changement de statut de La Poste après 2002

Martin Vial devient président à la place de Claude Bourmaud

Le conseil des ministres du mercredi 20 juin devait nommer Martin Vial à la présidence de La Poste. Ce militant socialiste en était jusqu'à présent directeur général. Il succède à Claude Bourmaud, nommé par la précédente majorité. La principale mission de M. Vial sera de préparer La Poste à une concurrence accrue et à changer de statut après 2002. D'établissement public, La Poste pourrait devenir société anonyme.

MARTIN VIAL, directeur général de La Poste, devait être nommé, lors du conseil des ministres du mercredi 20 décembre, président de cette entreprise publique, en remplacement de Claude Bourmaud, qui sera nommé trésorier-payeur général (TPG) dans le Loiret. Désireux de montrer une certaine continuité avec son prédécesseur, malgré leurs divergences politiques – M. Bourmaud est proche de l'UDF, M. Vial est socialiste –, le nouveau président a proposé au conseil d'administration du 19 décembre de nommer M. Bourmaud président d'honneur.

Outre la nomination attendue de M. Vial, trois dirigeants d'entreprise font leur entrée au conseil d'administration : Thierry Breton, PDG de Thomson Multimédia, Jean-René Fourtou, président d'Aventis, et Philippe Lagayette, PDG de la filiale française de la banque d'affaires américaine JP Morgan. Ils succèdent à Pierre Lescure (Canal+), Amaury-Daniel de Sèze (Paribas Affaires industrielles) et Pierre-Louis Doucet, chef d'entreprise à la retraite. Les trois nouveaux venus n'ont évidemment pas été choisis au hasard. M. Breton incarne les nouvelles technologies qui constituent l'un des principaux défis à venir de La Poste, M. Fourtou apportera ses compétences en matière de fusion industrielle et M. Lagayette, ancien dirigeant de la Caisse des dépôts, représente le monde de la finance.

UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

Les syndicats ne s'y sont pas trompés. « *Sans remettre en cause la compétence de ces personnalités qualifiées, FO estime qu'elles ne sont pas les mieux placées pour comprendre les spécificités de La Poste et son personnel. Ce choix gouvernemental serait-il un indice de l'évolution souhaitée de La Poste ?* », s'interroge l'organisation réformiste dans un communiqué publié mardi 19 décembre. La réponse à cette question est positive. Si, dans l'entourage de Laurent Fabius, on confirme que le statut de La Poste n'évoluera pas avant l'élection présidentielle, le gouvernement veut visiblement préparer les esprits pour les années suivantes. « *Le changement de statut est impossible à court terme mais nécessaire à moyen terme* », reconnaît Bercy. Paradoxalement, le remplacement d'un libéral – Claude Bourmaud – par un socialiste – Martin Vial – devrait donc être le prélude à une modification du statut de La Poste.

Alors que la plupart des postes européennes sont des sociétés anonymes – détenues, à l'exception des postes allemande et néerlandaise, à 100 % par la puissance publique –, la poste française reste un établissement public dépourvu de tout capital. Conséquence : quand sa concurrente allemande dépense plusieurs dizaines de milliards de francs pour acquérir des entreprises aussi importantes que DHL ou Danzas, la poste française doit se contenter de nouer des partenariats commerciaux (avec le transporteur américain Fedex, par exemple) ou procéder à des prises de participation relativement modestes par le biais de Géopost, une filiale non cotée. Cela n'a certes pas empêché La Poste d'acheter ces derniers mois des sociétés en Allemagne (DPD), en Grande- Bretagne (Mayne Nickless) ou aux Etats-Unis (Brokers Worldwide). Néanmoins, sa marge de manœuvre est limitée.

Or celle-ci risque de se rétrécir encore. Vendredi 22 décembre, les ministres européens pourraient parvenir à un accord sur une libéralisation limitée mais accrue du secteur postal. Sauf surprise, ils devraient se ranger à l'avis du Parlement européen. Réuni en session plénière à Strasbourg, jeudi 14 décembre, celui-ci a restreint l'ouverture à la concurrence des services postaux, proposée par le commissaire Fritz Bolkenstein. Par 358 voix contre 104 (et 33 abstentions), les parlementaires ont proposé de conserver le monopole sur le courrier inférieur à 150 grammes ou représentant quatre fois le tarif de base.

Ce compromis est nettement moins libéral que le texte initial de la commission qui proposait de ne garder le monopole que sur les plis de moins de 50 grammes. Mais actuellement, le monopole ne concerne que le courrier de moins de 350 grammes. Dans ce contexte, et même si la droite n'envisage pas une privatisation totale de La Poste, la gauche reconnaît mezza voce que le statu quo n'est plus tenable.

Frédéric Lemaître et Rafaële Rivais (à Bruxelles)

PROFIL

UN DES PÈRES DE LA RÉFORME DES PTT

A quarante-six ans, Martin Vial va enfin occuper le siège du président de La Poste qu'il convoite depuis une dizaine d'années. Christian Pierret le lui aurait promis dès 1997, lorsqu'il le nomma directeur général. Cohabitation oblige, le gouvernement n'avait pas alors osé mettre à l'écart Claude Bourmaud, un proche de Gérard Longuet, président depuis 1996. Mais ce n'était que partie remise.

Le mandat de M. Bourmaud s'achevant, Bercy peut installer Martin Vial sans coup férir. Diplômé de l'Essec et de l'Ecole nationale supérieure des PTT, ce Lyonnais, père de cinq enfants, a effectué toute sa carrière dans la sphère postale. Après avoir occupé plusieurs postes dans l'administration financière des PTT, ce militant socialiste deviendra, en 1988, conseiller technique de Paul Quilès, ministre des PTT.

En 1989, Martin Vial sera l'un des cinq artisans de la transformation des PTT en deux entreprises publiques distinctes. A ses côtés, Bernard Bonneton (aujourd'hui directeur du courrier à La Poste), Philippe Grangeon (président de la filiale Mediapost), Rémy Dullieux (directeur exécutif à France Télécom) : ces quatre hommes travaillant sous la houlette du directeur de cabinet de Paul Quilès, Gérard Moine, devenu numéro deux de France Télécom et décédé en août.

En 1993, l'arrivée de la droite au pouvoir chasse cette équipe des cabinets ministériels. Malgré l'intérêt que Martin Vial porte à l'aéronautique, la présidence de l'Aéropostale, filiale commune à La Poste et à Air France laisse ce bourreau de travail sur sa faim.

Nommé directeur général en décembre 1997, cet homme qui n'accorde sa confiance qu'avec parcimonie gère en direct deux dossiers cruciaux : le passage aux 35 heures et l'arrivée d'Internet. Dans son livre, *La Lettre et la Toile* (Albin Michel, octobre 2000), ce passionné des nouvelles technologies estime que « *La Poste est sans doute l'acteur qui incarne le mieux le service public républicain, avec ses critères d'universalité, d'égalité, de continuité et de neutralité* . (…) *Elle est tenue de concilier de façon dynamique service public et marché : entreprise à part entière, La Poste est aussi une institution d'où le client ne va pas expulser l'usager* ».

Il reviendra au nouveau président de traduire cette profession de foi dans les faits et de montrer qu'un homme de gauche peut transformer en profondeur un service public sans renier ses convictions.

F. Le

Charbonnages de France accélère ses désinvestissements

D'ici à 2003, toutes les activités industrielles devraient être cédées, hormis la filiale d'électricité, explique le président de CdF au « Monde »

LE PROGRAMME de désinvestissements des Charbonnages de France (CdF), mené parallèlement à l'arrêt de l'exploitation minière, s'accélère. Illustration significative : l'entrée de l'espagnol Endesa (à hauteur de 30 %) dans la filiale de production d'électricité SNET. « *D'ici à 2003, hormis la SNET, toutes les activités industrielles seront cédées* », explique au *Monde* Philippe de Ladoucette, président de CdF.

Cette déclaration s'inscrit dans la ligne du rapport de la Cour des comptes, publié mercredi 20 décembre, sur « *la fin des activités minières en France* ». Le document analyse la gestion de l'exploitation des Houillères et relève « *des incertitudes persistantes sur l'avenir des autres activités du groupe* ». Ce rapport est établi à mi-parcours du « pacte charbonnier » signé en 1994 entre les syndicats et le gouvernement prévoyant l'arrêt des mines en 2005 et fixant les modalités de départ des personnels. CdF, qui employait 17 710 personnes voilà cinq ans, n'en compte plus aujourd'hui que 9 922. « *Une dégradation irréversible des conditions d'exploitation plaide pour la fermeture la plus rapide possible des sites* », souligne le document.

DERNIÈRE MINE EN 2005

« *Grâce au pacte charbonnier, nous venons de fermer la mine à ciel ouvert de Blanzy sans difficulté et, d'ici à l'été, nous aurons arrêté l'ensemble des installations découvertes à Alès, Aumance et Decazeville* », nous confie M. de Ladoucette. Il ne restera plus que trois grandes mines souterraines en exploitation : deux en Lorraine (Merlebach et La Houve), qui seront arrêtées en octobre 2003 et juillet 2005, et une en Provence (Gardanne), dont l'arrêt est prévu pour décembre 2005.

Parallèlement, CdF mène une politique de désinvestissements. Outre la cession de 30 % de la SNET, « *nous réfléchissons à la vente du laboratoire d'études techniques lorrain Atest, nous envisageons d'ici dix-huit mois la cession d'un réseau de 200 kilomètres de voies ferrées, probablement à Réseau ferré de France, et nous recherchons un partenaire pour nos cokeries du Nord et de Lorraine* ».

« *J'utilise parfois une formule provocatrice : tout ce qui sera rentable sera vendu, tout ce qui ne l'est pas sera fermé. Elle est acceptée car elle signifie qu'il faut trouver des partenaires industriels pour pérenniser au-delà de 2005 les emplois de nos activités ayant un avenir ; les autres disparaissant avec la fin programmée de CdF* », souligne le PDG.

La valeur des actifs industriels et immobiliers à céder oscille entre 10 et 15 milliards de francs (1,5 et 2,3 milliards d'euros), dont l'essentiel proviendra de la SNET, valorisée à plus de 6 milliards. « *En 2001, nos cessions rapporteront 3,35 milliards de francs, soit à peu près l'équivalent des aides de l'Etat à CdF* », pronostique M. de Ladoucette. Ces sommes permettront de réduire de moitié le montant des emprunts nécessaires au financement de l'activité, lourdement déficitaire. CdF, endetté pour 35 milliards de francs, perd 6 milliards de francs par an.

De la filiale de production d'électricité, qui fournit moins de 2 % du courant national, le retrait se veut progressif. Le choix du nouvel entrant a suivi un appel d'offres.

« *Endesa l'a emporté en proposant un prix supérieur mais aussi en ayant un projet industriel fondé sur le partenariat.* » L'intérêt pour Endesa est double : « *Nous lui permettons d'entrer sur le marché français et de développer une stratégie européenne, et nous lui apportons tout un savoir-faire en matière de centrales thermiques* », affirme le PDG de CdF. Si la participation de l'entreprise espagnole est minoritaire, il s'agit là d'« *une première étape, qui va permettre de juger les synergies de ce partenariat* », affirme-t-il prudemment lorsqu'est évoquée la prise de contrôle des centrales de production. Celle-ci apparaît inéluctable, et Endesa n'entend pas rester un actionnaire passif.

« *Que le personnel ait des interrogations, c'est légitime* », reconnaît-il. Il rappelle que ce projet a reçu l'approbation d'André Sainjon, leader communiste de la fédération CGT de la métallurgie dans les années 70, devenu cette année patron de la SNET. « *Si j'avais décidé seul cette opération, on aurait pu dire : "C'est son tropisme de libéral qui le guide", puisque tout le monde connaît mon amitié pour Alain Madelin*, ironise le patron de CdF. *Or, dès le départ, André Sainjon a approuvé cette démarche, et il y a été associé de A à Z. Profitant de son sens du dialogue social, il a joué un rôle déterminant en interne.* » Cette convergence de deux personnalités politiquement si opposées « *ne peut être que favorable à l'entreprise* ».

L'entrée d'Endesa dans le capital de la SNET doit maintenant être approuvée par Bruxelles. L'avis est attendu à partir de février 2001.

Dominique Gallois

233 milliards de francs d'aide depuis 1970

Le rapport de la Cour des comptes publie le montant des aides de l'Etat versé aux Charbonnages de France au cours des trente dernières années. Entre 1970 et 2000, la somme atteint 233,162 milliards de francs. Elle a permis de ramener le nombre de mineurs de 120 000 à moins de 10 000. « *L'aide apparaît assez remarquablement constante* », note le document. Le coût du pacte charbonnier, pour mettre fin à l'exploitation des mines sur la période 1995-2005, est estimé à 34 milliards de francs. Pour 2001, M. de Ladoucette évalue à 1 267 francs le coût de la tonne extraite en France, à comparer à un prix de marché de 275 francs.

Par comparaison, en Allemagne, premier producteur européen de charbon, les pouvoirs publics ont consacré 280 milliards de francs à la réduction de l'activité minière au cours des trente dernières années. Un programme supplémentaire sur la période 1997-2005 prévoit de ramener le nombre de mineurs de 47 000 à 30 000. Son coût est estimé à 205 milliards de francs.

Klaus Zumwinkel, président du directoire de la Deutsche Post

« Le monopole reste important mais n'est plus déterminant »

Ancien consultant chez McKinsey, Klaus Zumwinkel est président du directoire de la Deutsche Post depuis 1989. En dix ans, il a transformé de fond en comble ce service public. Non seulement la poste allemande est devenue leader européen de la logistique et du transport de colis mais l'entreprise est cotée en Bourse depuis novembre 2000.

« Le Conseil européen doit approuver, vendredi 22 décembre, une nouvelle directive sur la libéralisation des postes. Quelle est votre position ?

– Il y a deux écoles. La première défend le service public, en situation de monopole. La seconde s'oriente vers un marché libre et concurrentiel. Pour moi, la deuxième solution crée davantage de prospérité. C'est le chemin qui a été choisi en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède. Ces trois pays sont en avance. Si nous voulons un marché commun, nous ne pouvons pas avoir en même temps les deux modèles.

– Qu'attendez-vous de la directive, alors que le projet de la Commission a été revu à la baisse par le Parlement européen ?

– La Commission voudrait aller plus vite. La question du rythme n'est pas la plus déterminante. En revanche, il est capital que les conditions de concurrence soient les mêmes partout. D'autres pays sont plus en retard que l'Allemagne. Chacun doit décider si la poste est gérée comme une administration ou pas. A la Deutsche Post, nous avons tracé notre route : les domaines où nous avons encore un monopole (le courrier de moins de 200 grammes) représentent environ 15 milliards de deutschemarks, soit moins d'un quart de notre chiffre d'affaires. Avec DHL, cela représenta, en 2001, un cinquième, sur un chiffre d'affaires de plus de 70 milliards. Les activités liées au monopole sont importantes, rentables, mais ne sont plus déterminantes. Dans quelques années, nous voulons réaliser la moitié de nos profits grâce aux autres divisions.

– Ce monopole existe en Allemagne jusqu'à la fin décembre 2002. Sera-t-il définitivement supprimé à cette date?

– Cela dépendra de la discussion européenne. Pour le gouvernement allemand, la libéralisation doit suivre le rythme européen. On peut imaginer de rester en deçà du standard communautaire afin de conserver une position d'éclaireur. Mais pour le gouvernement pas question de supprimer le monopole si la directive n'est pas assez libérale.

– Vous revendiquez un rôle d'éclaireur, mais la Commission a ouvert trois procédures contre la Deutsche Post. Pourquoi ?

– La Commission n'a pas pris de décision, car ce sont des questions très complexes. Le premier contentieux, sur le réacheminement du courrier, a été réglé à l'amiable avec la poste anglaise. Le deuxième a été initié par notre concurrent UPS contre l'Etat allemand, car il s'agirait d'un problème de subventions : il nous est reproché de financer nos activités de fret grâce au revenus tirés du monopole sur le courrier. Pour les mêmes motifs, UPS reproche aussi à la Deutsche Post un abus de position dominante dans la fixation de ses tarifs fret. Ces accusations sont injustifiées. Nous espérons que ces procédures seront réglées en 2001.

– Depuis son entrée en Bourse, le 20 novembre, le cours de l'action Deutsche Post stagne. Etes-vous déçu ?

– Les titres ont été sursouscrits huit fois. Ils ont en outre gagné près de 10 % pour les petits actionnaires, qui bénéficiaient d'un rabais. Enfin, 150 000 salariés, soit 60 %, ont acheté des actions « jaunes ». Aucune entreprise allemande n'a autant d'actionnaires salariés. Dans le contexte des turbulences boursières, personne n'espérait un tel succès.

– Quand et comment aura lieu la deuxième tranche de mise en Bourse ?

– En principe, pas dans les douze prochains mois. Le gouvernement a clairement dit qu'il voulait privatiser à terme 100 % de la Deutsche Post. Il n'y a pas d'urgence, c'est un objectif. Quant à la forme, nous n'avons pour le moment pas besoin d'une augmentation de capital.

– Quels sont vos projets ?

– La Deutsche Post a bouclé son redressement, avec en particulier la suppression de 140 000 emplois. Nous voici dans une phase d'intégration. Grâce à la trentaine d'acquisitions réalisées, 40 % de notre chiffre d'affaires seront faits à l'étranger en 2001, y compris DHL. Nous sommes en train de mettre en place nos plates-formes internationales, dans le secteur des paquets, de la logistique, de la messagerie, du fret aérien et maritime.

– Excluez-vous de nouvelles acquisitions ?

– Les grandes acquisitions ne sont pas à l'ordre du jour pour les deux ans à venir. Nous pourrions compléter notre réseau, en Asie par exemple. En Europe, nous sommes présents dans presque tous les pays. Si des opportunités se présentent, nous les étudierons dans l'intérêt de nos actionnaires.

– La création de valeur pour l'actionnaire s'oppose parfois à l'idée de service « public ». Comment résoudre cette contradiction ?

– Ce n'est pas à moi de philosopher là-dessus. En Allemagne, la poste est considérée comme une mission d'ordre privé. La loi sur les services postaux fixe nos missions. Par exemple, notre réseau doit compter 12 000 succursales, dont 5 000 avec du personnel propre à la Deutsche Post, contre 29 000 au début du processus de privatisation. La question centrale en Europe est : comment financer ces missions de service public ? L'Etat peut rarement payer. La poste doit bénéficier d'un domaine réservé, un monopole, qui lui permet de financer ses activités. Il existe un consensus sur ce point en Europe. »

Propos recueillis par Philippe Ricard

KLAUS ZUMWINKEL

« Aucune entreprise allemande n'a autant d'actionnaires salariés. Personne n'espérait un tel succès »

La sécurisation des transports de fonds fait l'objet d'un décret

LE DÉCRET sur la sécurisation des transports de fonds est paru mardi 19 janvier au *Journal officiel*. Le texte, découlant d'une loi votée en juillet, va contraindre banques et commerces à d'importants travaux. Il prévoit que les donneurs d'ordres installent l'un des trois dispositifs suivants : soit un sas permettant l'accueil d'un fourgon blindé, qui serait ainsi abrité lors de la dépose ou du ramassage des fonds, soit un « *trappon* » pour l'accostage latéral du véhicule, permettant aux convoyeurs de pénétrer dans les locaux sans être exposés au public, soit un « *trappon* » pour l'accolement du véhicule, permettant un transfert des fonds sans que les convoyeurs ne descendent de leur véhicule. Tout en regrettant le délai de deux ans laissé aux donneurs d'ordres pour aménager leurs locaux (principalement, agences bancaires, distributeurs de billets et grandes surfaces), les syndicats de salariés du transport se sont déclarés satisfaits. En revanche, les banques ont réagi très négativement.

La direction de « L'Humanité » engage un plan radical d'économies

Pour résorber un déficit de 50 millions de francs, Patrick Le Hyaric, récemment nommé par Robert Hue, envisage une profonde restructuration.. Un tiers des emplois devrait être supprimé. Le capital, dont le PCF ne conserverait que 40 %, sera ouvert aux entreprises privées

« JOYEUX NOËL ! » Les représentants des journalistes ont accueilli par cette exclamation le projet de restructuration que la nouvelle direction de *L'Humanité* doit présenter officiellement, vendredi 22 décembre, au comité d'entreprise. L'opération de « sauvetage » est radicale. Validées par l'audit du cabinet Cleversys, les mesures envisagées tendent à préserver l'existence du quotidien de Jean Jaurès, avec une formule resserrée dans son organisation et son contenu.

Selon les syndicats, près de 80 emplois seraient menacés sur les quelque 248 salariés, dont un certain nombre de journalistes parmi les 84 membres de la rédaction. Mais la réorganisation du « journal communiste » présente comporte également des incidences éditoriales, afin de remobiliser ses lecteurs traditionnels et le réseau militant du PCF.

Un mois après sa nomination par Robert Hue, secrétaire général du PCF (*Le Monde* du 21 novembre), Patrick Le Hyaric, ancien directeur de l'hebdomadaire *La Terre,* n'a donc pas tardé à trancher dans le vif. Déjà posé dans le rapport de Michel Laurent, président du conseil de surveillance, le diagnostic révélerait un mal encore plus profond que prévu, comme l'a admis Robert Hue sur France Inter, mercredi 20 décembre. Avec un déficit en 2000 d'environ 50 millions de francs et des pertes de 4 millions par mois, *L'Huma* serait proche d'un état comateux de cessation de paiement, malgré un projet d'abandon de créance de 13 millions de francs par l'Etat, qui a renforcé ses aides.

« La structure fonctionne pour un journal de 120 000 lecteurs alors que sa diffusion est descendue à moins de 40 000 », affirme M. Le Hyaric. Selon lui, *« le coût de la nouvelle formule a fortement pesé, sans retour sur investissement »*. Après un lancement prometteur en mars 1999, *L'Huma*, qui englobe *L'Huma Hebdo* (78 000 exemplaires), a perdu 3 000 acheteurs quotidiens durant la semaine, et 5 000 le week-end. La vente militante n'assure plus que 18 000 numéros et a décroché de moitié auprès d'un lectorat *« déboussolé »*, tant par la formule que par la ligne adoptée au moment des élections européennes et lors de la guerre du Kosovo.

L'IMMEUBLE EN « LEASE-BACK »

Fidèle de Robert Hue, donc « sûr » politiquement, le remplaçant de Pierre Zarka a été nommé pour *« faire cesser les pertes »* avant tout projet de relance. Socialement, les conséquences de son plan risquent d'être lourdes puisqu'il s'agirait de supprimer un tiers des emplois, essentiellement parmi les employés mais aussi à la rédaction.

Mesure financière autant que symbolique, le siège du quotidien, installé depuis 1991 dans l'immeuble de verre et de béton bâti par Oscar Niemeyer dans le centre de Saint-Denis, devrait être placé en *« lease-back »* (cession-bail) auprès d'organismes financiers. Moyennant une contrepartie en liquidités immédiates, *L'Huma* deviendrait locataire du lieu sans perdre son titre de propriété. Une partie de la surface pourrait aussi être libérée pour des bureaux de sociétés extérieures.

Les autres décisions risquent d'être plus perceptibles par les lecteurs. Dès la période de Noël, le quotidien passera de 28 à 24 pages pour un prix inchangé de 7,50 francs, assorti des suppléments thématiques, soit une économie de deux à trois millions de francs. Les gains seront plus substantiels (10 millions) avec le rapatriement sur Paris de l'impression de 30 000 exemplaires destinés à la province et tirés dans des imprimeries décentralisées. Ce projet fait déjà sursauter les journalistes, contraints de « boucler » l'édition à 16 heures, excluant ainsi le traitement des événements de la soirée.

« Nous n'avons pas le choix. C'est ça ou, malheureusement, L'Huma *disparaît. »* Patrick Le Hyaric croit au « sursaut ». Il a commencé de se manifester lors du lancement de la souscription auprès des lecteurs, qui a recueilli 2 millions de francs en deux semaines sur les huit escomptés d'ici au mois de mars. C'est, en partie, sur ce socle que les dirigeants du journal veulent s'appuyer pour recomposer le capital et transformer les statuts juridiques – et politiques – de la société.

Dans la « nouvelle » *Humanité*, le Parti communiste perdrait la majorité pour devenir *« actionnaire de référence »*, avec 40 % des parts. Par là même, son secrétaire renoncera à nommer le directeur du quotidien. Avec un capital espéré de 100 millions de francs, l'entreprise serait ouverte aux lecteurs (20 %), au personnel (de 10 % à 20 %), aux Amis de L'Huma – l'association présidée par Edmonde Charles-Roux – pour 5 %, et à des entreprises privées réunies dans la Société d'investissement du pluralisme (de 10 % et 20 %).

« TOUT N'EST PAS À REFAIRE »

Dans l'immédiat, M. Le Hyaric refuse de confirmer la nature des conversations engagées avec la Caisse d'épargne, La Poste , EDF, la SNCF et, surtout, le groupe de Jean-Luc Lagardère, qui, outre son implication dans la presse, entretient d'excellentes relations avec Jean-Claude Gayssot, ministre communiste des transports.

« Tout n'est pas à refaire et il n'y aura pas de coup de balancier », affirme-t-il pour balayer tout soupçon de reprise en main éditoriale. Cette volonté suscite davantage de scepticisme dans une rédaction plus inquiète des conséquences économiques et sociales du plan. « L'Humanité *reste un journal communiste »*, insiste-t-il, fidèle à la ligne décidée par le récent conseil national du PCF. La nouvelle formule devrait toutefois être *« plus combative »*, donner plus de place au *« traitement du social, des questions de société et de l'économie »*, proposer davantage d'analyses. En un mot, être plus *« militante »*, selon les vœux des lecteurs, et *« au service de la mouvance antilibérale »* qui déborde les frontières du PCF. Pour la rédaction, un signe traduit les intentions de la nouvelle direction : Patrick Le Hyaric s'est adjoint les services d'un assistant particulier, Jean-Louis Raac, l'ancien secrétaire de Georges Marchais.

Michel Delberghe

Une décennie de difficultés permanentes

Le quotidien fondé en 1904 par Jean Jaurès, qui diffusait encore 130 000 exemplaires en 1982, se débat depuis le début des années 90 dans des difficultés financières.

● **Novembre 1991 :** 61 suppressions d'emploi sont décidées, après l'annonce d'un déficit de 21 millions de francs pour 74 800 exemplaires.

● **Décembre 1992 :** *« L'Humanité pourrait disparaître avant la mi-93 »*, prévient Roland Leroy lors du lancement d'une nouvelle formule. Avec 64 000 exemplaires diffusés, mais 108 000 pour *L'Huma Dimanche,* le déficit atteint 10 millions de francs, malgré une souscription de 4 millions.

● **Février 1996 :** nouvelle souscription et création d'une société des amis pour résorber un déficit de 20 millions de francs.

● **Avril 1997 :** *L'Humanité* s'apprête à abandonner la référence au PCF, dans une nouvelle formule confiée à Claude Maggiori. Une souscription rapporte 11,6 millions de francs.

● **Mars 1999 :** lancement de la nouvelle formule et couplage du quotidien (52 000 exemplaires) avec *L'Huma-hebdo* (75 000 exemplaires).

● **Novembre 2000 :** départ de Pierre Zarka. Le déficit prévisionnel pour l'année 2000 est de 35 millions de francs pour une moyenne de 52 000 exemplaires.

Nouvelle formule et réduction d'effectifs à « L'Hebdo-La VO » de la CGT

LE PARALLÈLE est saisissant. Alors que la direction de *L'Humanité* s'apprête à présenter son plan de « crise », celle de *L'Hebdo-La Vie ouvrière*, le magazine de la CGT, devait annoncer, mercredi 27 décembre, un projet de 35 à 40 suppressions d'emplois, après une première vague d'une dizaine de départs en juin, parmi un effectif de 83 salariés. Initialement, la réunion du comité d'entreprise était prévue le même jour que celle de *L'Huma.* Elle a été différée de quelques jours, entre Noël et le Nouvel An, période moins propice à la mobilisation des salariés.

Les difficultés que rencontre ce journal ne sont, toutes proportions gardées, guère éloignées de celles qui affectent le quotidien communiste et la presse d'opinion liée aux partis politiques et aux organisations syndicales. En trois ans, le déficit cumulé de la société éditrice a atteint 9,2 millions de francs, pour un titre dont la diffusion actuelle, aux alentours de 33 000 exemplaires, a diminué de 46 % en dix ans. Principale source de bénéfices, *V0 Impôts,* passée de 1 million d'exemplaires à guère plus de 800 000, n'a pas suivi les évolutions qui coïncident avec la perte d'influence progressive de l'activité syndicale.

A plusieurs reprises, les salariés se sont inquiétés de la dégradation de la situation. Ils continuent de s'interroger sur l'origine des pertes et la nature des liens financiers entre le journal et la confédération qui l'abrite, au siège de Montreuil. Mais l'audit, réalisé à la demande de la direction par le cabinet Secafi Alpha – traditionnellement mandaté, dans les entreprises, par les représentants syndicaux de la CGT –, n'a guère laissé d'espoir de redressement du journal dans sa configuration actuelle.

Cette réalité a suscité de multiples débats au sein du comité confédéral et dans les sections d'entreprise. Conçue à l'origine pour s'adresser à l'ensemble des salariés et vendue en kiosque, la formule de *L'Hebdo,* vendue 15 francs, devrait être entièrement remaniée pour faire place à un nouveau journal doté d'une ligne éditoriale jugée plus conforme aux attentes des adhérents et des militants.

Avec une pagination réduite à 32 pages, pour un prix de 5 francs, le magazine, dont la parution est annoncée pour mars 2001, devra devenir *« le lien (...) et le trait d'union entre tous les adhérents de la CGT »*, comme l'a annoncé Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT dans une adresse à tous les syndicats diffusée le 13 décembre dans *Le Peuple*, l'organe officiel de la confédération.

Si l'objectif avoué est de doubler la diffusion pour la porter à plus de 70 000 exemplaires – niveau nécessaire à l'équilibre, selon Secafi – le pari économique reste risqué. Mais c'est bien le choix éditorial que contestent les journalistes, inquiets de devenir les *« porte-parole »* de la direction de la CGT.

« REPRISE EN MAIN »

Certains évoquent déjà l'instauration de nouvelles pratiques, comme ces propositions d'enquêtes soumises au préalable aux instances confédérales, et la relecture des papiers « sensibles », notamment depuis la nomination d'un nouveau rédacteur en chef. *« Ce magazine a toujours été le journal de la CGT dans son pluralisme. Il devient centré sur le message de ses responsables »*, note l'un d'eux en dénonçant une volonté de *« reprise en main »* après le 46e Congrès.

« Nous voulons concevoir un journal adossé aux besoins et aux attentes des syndiqués, pas un outil de propagande », se défend Alain Guinot, directeur de la SA Vie ouvrière et membre du comité confédéral. Selon lui, la rénovation en cours n'est en réalité que la première étape d'une restructuration des outils d'information dont dispose la CGT avec plus d'une trentaine de publications. Dans ce processus, « L'Hebdo *doit occuper une place centrale »*, affirme-t-il.

De leur côté, les salariés contestent les modalités d'un plan *« calibré sur des hypothèses économiques hasardeuses »*. Ils s'insurgent également contre la méthode mise en œuvre : *« L'intérêt des salariés doit-il s'arrêter là où commence la raison d'Etat de la Confédération ? »*, s'interrogent les journalistes, prêts à déclencher la procédure de droit d'alerte.

M. De

Sport, Bourse, télévision : les ambitions de la Socpresse

Devant les patrons bretons, le PDG, Yves de Chaisemartin, a évoqué ses projets

NANTES
de notre correspondant

« Le football n'est pas ma passion. Je n'y connais rien et c'est une chance pour le club. » Ceux qui, lundi 18 décembre dans les salons du stade de la Beaujoire, espéraient entendre Yves de Chaisemartin, PDG de la Socpresse, disserter sur les qualités de l'attaquant roumain Moldovan, recruté cette saison par le Football Club de Nantes Atlantique (FCNA), en ont été pour leurs frais. Devant les 250 patrons réunis par le Medef de Loire-Atlantique pour ce qui est sans doute une première, tant le PDG de la Socpresse est avare d'interventions publiques, le nouveau propriétaire du FCNA (*Le Monde* du 9 juin) s'est montré plus lyrique sur le football en général, ce *« phénomène de société, cette joute, cette tragédie autour de laquelle les gens se rassemblent dans les stades »*, que précis sur les intentions de la maison mère à l'égard sa nouvelle filiale : *« Sans doute faudra-t-il renforcer ses moyens, mais attention à ne pas faire n'importe quoi et à ne pas empiler des vedettes sur le banc de touche. »*

L'objectif assigné au club nantais est d'être européen en fin de saison, si possible en Ligue des champions. Pour le reste, à Dieu vat ! *« Notre engagement est d'apporter 150 millions de francs de fonds nouveaux. Mais je ne me fais aucune illusion. C'est une aventure qui risque de nous coûter beaucoup plus cher »*, prophétise même Yves de Chaisemartin. Que va-t-il faire alors dans cette galère ? *« Le sport est peut-être le développement de demain d'un groupe en recherche de contenus comme le nôtre. Le rachat du FCNA est une partie de la réponse à la question qu'Internet et la télévision nous posent. »*

C'est aussi en patron de presse requinqué par *« une année 2000 qui sera l'année du siècle quand aux résultats de notre groupe »* et visiblement alléché par la perspective d'une introduction en Bourse du *Figaro* ou de la Socpresse, susceptible *« d'aller très vite »*, qu'Yves de Chaisemartin a balayé d'un revers de phrase les critiques et regrets formulés à propos de *Presse-Océan,* le quotidien nantais de la Socpresse : *« Son image de vieux journal des vieux Nantais ne me gêne pas. Je n'ai rien contre les lecteurs de plus de 50 ans. Ils ont du temps et du pouvoir d'achat. Mais je trouve les critiques injustes. Aux lecteurs et annonceurs de nous faire des suggestions, de nous donner des idées, et nous serons au rendez-vous. Nous avons aussi racheté le FCNA pour montrer que* Presse-Océan *n'est pas mort. Nous avons fait des économies en frais de structures et son rapprochement avec* Le Courrier de l'Ouest *et* Le Maine libre *a permis à l'ensemble, qui réalise plus de 500 millions de francs de chiffre d'affaires, d'atteindre enfin la rentabilité. »*

L'investissement dans la nouvelle imprimerie dont ont besoin ces trois journaux des Pays de la Loire est d'ailleurs, à l'entendre, l'objet d'une réflexion intense. Tout comme le couplage entre abonnement à *Presse-Océan* et places au match du FCNA. Il ne manquera plus à l'édifice qu'une télévision sur Nantes, à laquelle est candidate la Socpresse, au côté du *Télégramme de Brest.* Mais cette fois, l'adversaire s'appelle *Ouest-France,* et le match promet.

Dominique Luneau

Changements de têtes à RTL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION d'Ediradio, société qui exploite la marque RTL et produit les programmes de la station, devait prendre acte, mercredi 20 décembre, du départ de Stéphane Duhamel, directeur général, qui quitte l'entreprise. Après le limogeage de Philippe Bouvard, la suppression des « Grosses Têtes » et la baisse d'audience qui a suivi (*Le Monde* du 13 décembre), Stéphane Duhamel, qui avait été nommé en juin, a estimé qu'il ne bénéficie pas du soutien pour coordonner la stratégie de renouvellement des programmes.

Lors de cette réunion – à laquelle assistait Didier Bellens, PDG de RTL Group – Rémy Sautter, président d'Ediradio, devait aussi annoncer la création d'un comité du conseil de surveillance. Cette nouvelle structure sera composée de trois personnes : M. Sautter lui-même, Jean-Charles de Kayser, directeur des activités radio et télévision de RTL Group, et Philippe Labro, qui reprend ainsi un rôle actif dans la direction de cette entreprise. Ce comité assurera la direction de RTL en attendant la nomination d'un nouveau directeur général.

Renouvellement à Canal+

C'EST ALEXANDRE DRUBIGNY qui devrait succéder à Alain de Greef à la direction des programmes de Canal+. A trente-quatre ans, cet ancien directeur des programmes de la chaîne musicale MCM a aussi produit des émissions pour Canal+ avant d'être recruté par TF1 en février pour redresser le secteur des variétés de la Une.

Bibiane Godfroid, adjointe d'Alain de Greef à la direction des programmes de Canal+ quitterait la chaîne cryptée pour prendre la présidence de Multithématiques , à la place de Michel Thoulouze (*Le Monde* du 20 décembre). Elle pourrait composer « un ticket » avec Gilles Galud, ancien directeur général de Multithématiques.

Selon des proches du groupe Lagardère, Arnaud Lagardère, « n'est pas candidat » à la présidence du premier éditeur européen de chaînes thématiques, dont son groupe est actionnaire aux côtés, notamment, de Canal+.

EURAFRANCE

Assemblée Générale du 18 décembre 2000

L'Assemblée Générale d'Eurafrance, réunie le 18 décembre 2000 sous la présidence de Monsieur Michel David-Weill, a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'Administration de la société.

Le résultat de gestion est de 451,0 millions de francs, contre 411,7 millions de francs en 1998-1999. Le résultat net comptable de l'exercice 1999-2000 s'élève à 668,1 millions de francs contre 413,3 millions de francs pour l'exercice 1998-1999.

La distribution de l'exercice s'élèvera à 258,9 millions de francs, contre 221,6 millions de francs pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 16,8 % compte tenu de l'attribution d'une action gratuite pour vingt réalisée le 7 janvier 2000. Le dividende unitaire s'élève à 9,5 euros (62 francs) par action auquel s'ajoutent 4,75 euros (31 francs) d'avoir fiscal, soit un total de 14,25 euros (93 francs) par action, contre 12,81 euros l'année dernière.

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Yves Boël.

Au cours de l'Assemblée Générale, le Président a indiqué que la fusion Eurafrance /Azeo devrait intervenir dans le courant du mois d'avril 2001 et qu'une stratégie ambitieuse de création de valeur pour tous les actionnaires sera poursuivie. Cette stratégie reposera notamment sur une allocation rigoureuse des actifs, une rotation dynamique des actifs, une politique de distribution régulière, un endettement limité et une politique systématique de rachats d'actions. Ces rachats d'actions commenceront dès maintenant.

Au cours de l'Assemblée, il a été indiqué que la valeur de l'action Eurafrance s'établit, après réévaluation et après impôts, à 1 050 euros.

Informations Actionnaires :
Site Internet : http://www.eurafrance.fr - Service Ecofil : 3615 COB (1,23 F/mn)

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **EXXONMOBIL : le pétrolier américain a été condamné pour escroquerie** à payer 3,5 milliards de dollars (25,6 milliards de francs) à l'Etat d'Alabama. Exxonmobil est accusé de n'avoir pas versé des redevances dans le cadre de la vente de gaz naturel provenant de gisements au large de cet Etat américain.

● **NUCOR CORPORATION : le groupe sidérurgique va payer 100 millions de dollars** dans le cadre d'un accord à l'amiable avec le gouvernement américain pour avoir pollué l'air et le sol.

● **BP/SOLVAY : le pétrolier britannique et le chimiste belge** vont renforcer leurs activités polymères en Europe et aux Etats-Unis. Solvay transfère son polypropylène à BP en Europe et aux Etats-Unis. BP apportera sa branche polymères à Solvay aux Etats-Unis.

● **BOLLORÉ ÉNERGIE : la filiale du groupe de Vincent Bolloré vient d'acquérir** les 49 % détenus par TotalFinaElf et les 31 % détenus par la Compagnie nationale de navigation dans l'oléoduc Donges-Metz-Melun, le troisième oléoduc de France, rapporte le quotidien *Les Echos* du 20 décembre.

● **ARIANE : le lanceur européen Ariane V a mis en orbite deux satellites géostationnaires de télécommunications,** mercredi 20 décembre, ce qui porte à douze le nombre de lancements effectués par Arianespace en 2000, soit la plus forte activité de son histoire.

● **SITHE : Vivendi Universal a conclu la vente de 49,9 % de sa filiale énergie** à l'américain Peco pour 790 millions d'euros, mardi 19 décembre. Cette cession se traduit par un désendettement total de 4 milliards de dollars de Sithe (dont Vivendi conserve 34 %) et une plus-value de 170 millions d'euros pour le groupe.

● **VINCI-GTM : les actionnaires des deux groupes de BTP** ont approuvé, mardi, leur fusion. Le capital de Vinci est détenu à 19,7 % par Suez Lyonnaise, 8,7 % par Vivendi Universal – qui a déjà annoncé son intention de vendre –, et 3,7 % par le personnel, le reste étant dans le public.

SERVICES

● **VODAFONE : l'opérateur britannique a reçu le feu vert de la Commission européenne** à l'acquisition de 65,2 % de l'opérateur espagnol Airtel, lundi 18 décembre. Il a confirmé mercredi sa prise de participation de 15 % dans l'opérateur japonais Japan Telecom, pour 2,5 milliards d'euros.

● **YVES SAINT LAURENT : la nouvelle affiche pour le parfum Opium,** conçue par Tom Ford, le directeur artistique du groupe Gucci, et qui présente une jeune femme nue allongée sur un drap de satin noir, a été interdite par l'Autorité britannique de régulation de la publicité (ASA), en raison de son caractère jugé *« trop sexuellement suggestif »*.

● **AUTOGRILL : le groupe italien de restaurants d'autoroute** et de restauration rapide va acheter Passagio Holding (restauration) au groupe suisse Bon Appétit pour un montant de 251 millions de francs suisses (166,8 millions d'euros).

FINANCE

● **CAISSES D'ÉPARGNE : cinq organisations syndicales** (CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC) appellent les salariés de la Caisse nationale à une grève illimitée à compter du 9 janvier pour des revalorisations de salaires.

● **BANCA INTESA : la première banque italienne va céder 55 %** de la banque régionale Banca di Legnano à Banca Popolare di Milano (BPM), pour 671,4 millions d'euros. BPM doit lancer une OPA sur le reste du capital de la Banca di Legnano.

● **FIMATEX : le courtier en ligne de la Société générale** n'a ouvert que 95 500 nouveaux comptes à fin décembre, au lieu des 145 000 escomptés, du fait du contexte boursier baissier.

RÉSULTATS

■ **MORGAN STANLEY DEAN WITTER : la banque d'investissement américaine** a dégagé un résultat net de 5,45 milliards de dollars (6,1 milliards d'euros), en hausse de 14 % pour l'exercice clos le 30 novembre.

■ **GOLDMAN SACHS : la banque d'investissement américaine** a engrangé un bénéfice net de 3,1 milliards de dollars, en hausse de 20 % pour l'exercice clos le 30 novembre.

EUROPE

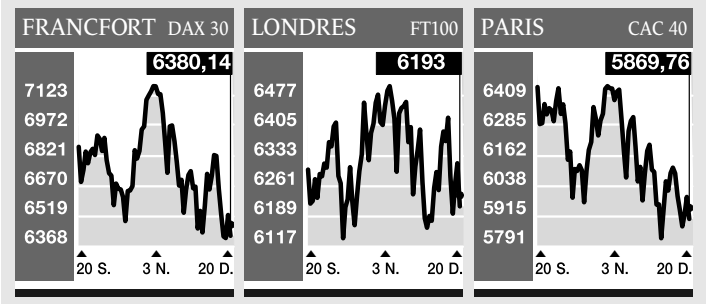

Europe 12 h 30	Indices sélection	cours 20/12	Var. % 19/12	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4719,88	– 1,97	– 3,76
EUROPE	STOXX 50	4588,59	– 2,27	– 3,24
EUROPE	EURO STOXX 324	388,40	– 1,94	– 6,69
EUROPE	STOXX 653	360,63	– 1,97	– 4,97
PARIS	CAC 40	5869,76	– 1,50	– 1,49
PARIS	MIDCAC	2363,70	– 1,14	3,53
PARIS	SBF 120	3979,75	– 1,39	– 1,80
PARIS	SBF 250	3726,41	– 1,46	– 2,22
PARIS	SECOND MARCHÉ	2748,84	– 0,43	12,81
AMSTERDAM	AEX	625,87	– 1,96	– 6,78
BRUXELLES	BEL 20	2981,56	– 0,33	– 10,74
FRANCFORT	DAX 30	6380,14	– 1,53	– 8,31
LONDRES	FTSE 100	6193	– 1,62	– 10,64
MADRID	STOCK EXCHANGE	9064	– 2,07	– 22,14
MILAN	MIBTEL 30	43519,00	– 1,60	1,23
ZURICH	SPI	8028,10	– 0,50	6,05

AMÉRIQUES

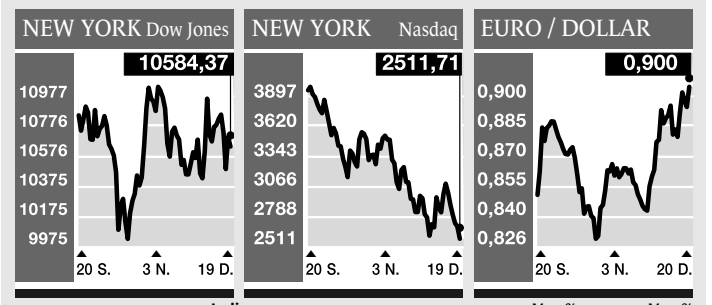

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 19/12	Var. % 18/12	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10584,37	– 0,57	– 7,94
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1305,60	– 1,30	– 11,14
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2511,71	– 4,30	– 38,28
TORONTO	TSE INDEX	8886,37	– 1,36	5,62
SAO PAULO	BOVESPA	....	....	....
MEXICO	BOLSA	306,64	– 1,23	– 23,64
BUENOS AIRES	MERVAL	....	....	....
SANTIAGO	IPSA GENERAL	....	....	....
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6736,29	0,33	24,33

ASIE - PACIFIQUE

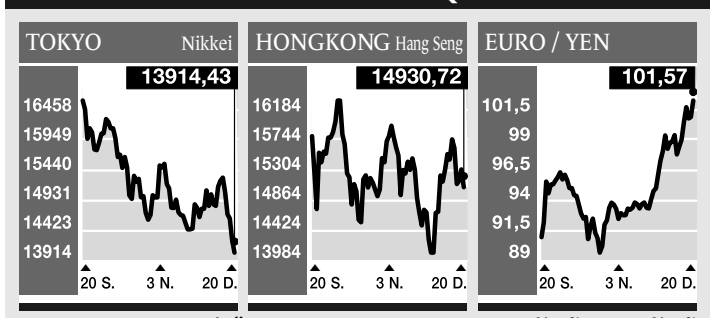

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 20/12	Var. % 19/12	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13914,43	– 1,54	– 26,51
HONGKONG	HANG SENG	14930,72	– 1,69	– 11,98
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1929,32	– 1,61	– 22,19
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	64,43	– 3,07	– 50,45
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3190,90	– 0,40	1,22
BANGKOK	SET	18,70	– 0,53	– 46,17
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4087,31	– 1,58	– 18,35
WELLINGTON	NZSE-40	1929,67	0,49	– 12,55

ÉCONOMIE

L'inflation frôle les 3 % dans la zone euro

LE PRIX ÉLEVÉ du pétrole a continué, en novembre, à pousser à la hausse l'inflation, qui a atteint un taux record de 2,9 % en glissement annuel, bien au-delà de l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne (BCE). Le taux d'inflation calculé sur un an est passé de 2,7 % en octobre à 2,9 % en novembre, le chiffre le plus élevé depuis le lancement de l'euro en janvier 1999, selon les chiffres publiés mardi 19 décembre par Eurostat. Sur un mois, les prix à la consommation ont progressé de 0,3 %, le poste « énergie » ayant à lui seul augmenté de 0,9 % entre octobre et novembre.

■ **ÉTATS-UNIS : la Réserve fédérale américaine (Fed) a laissé ses taux directeurs inchangés, mardi,** mais a souligné les risques accrus de faiblesse économique, laissant ainsi la porte ouverte à une baisse des taux d'intérêt. *« Le comité monétaire pense que les risques penchent principalement vers des conditions pouvant engendrer un affaiblissement économique dans un avenir prévisible* (...), *diminuant le danger inflationniste même s'il persiste »*, a indiqué la Fed dans son communiqué *(lire page 21)*.

■ **Le déficit commercial aux Etats-Unis** a légèrement diminué en octobre, pour s'établir à 33,2 milliards de dollars, contre 33,7 milliards en septembre (chiffre révisé), a annoncé mardi le département du Commerce.

■ **Les Etats-Unis et le Japon** ont échoué dans leurs discussions en vue de prolonger l'accord de cinq ans sur l'accès au marché automobile de l'archipel nippon, a indiqué mardi un responsable américain. L'accord de 1995 expire le 31 décembre.

■ **CANADA : le ministre canadien des finances, Paul Martin, a annoncé mardi** au cours d'une conférence de presse qu'un moratoire serait mis en place à compter du 1er janvier sur les paiements de remboursement de la dette bilatérale de onze pays pauvres. Les pays concernés sont le Bénin, la Bolivie, le Cameroun, l'Ethiopie, le Ghana, la Guyane, le Honduras, Madagascar, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie.

■ **CHINE : Pékin va émettre en 2001 pour 150 milliards de yuans** (19 milliards d'euros) de bons du Trésor afin de stimuler l'économie, a annoncé le ministre chinois des finances, Xiang Huaicheng. Les deux tiers de la somme seront consacrés à financer des travaux d'infrastructures et un tiers sera réservé au développement de l'ouest du pays, qui regroupe les régions les plus pauvres, a indiqué M. Xiang.

■ **JAPON : le gouvernement japonais a adopté mercredi son projet de budget pour l'exercice 2001/2002** démarrant en avril, qui se montera à 82 650 milliards de yens (819,6 milliards d'euros), mais diminuera par rapport à l'année précédente, pour la première fois depuis six ans.

■ **L'excédent commercial du Japon s'est contracté de 9,8 %** sur un an en novembre, son cinquième mois consécutif de baisse, à 598,5 milliards de yens (5,98 milliards d'euros), a annoncé mercredi le ministère des finances.

■ **FRANCE : dans son bulletin mensuel de décembre,** publié mardi, la Banque de France juge souhaitable que les engagements des banques françaises dans les télécommunications n'excèdent pas le poids du secteur dans l'économie française et internationale. Elle relève que la part globale des groupes bancaires français dans le financement de ce secteur *« apparaît relativement faible au regard de ceux de leurs principaux concurrents internationaux ». « Si l'analyse des encours de prêts déclarés au fichier central des risques de la Banque de France souligne la forte croissance des engagements au cours de cette année, ces derniers ne représentent toutefois que 2 % des risques déclarés à la fin du mois de septembre »*, souligne-t-elle.

■ **PAYS-BAS : la croissance de l'économie devrait ralentir en 2001 et s'établir à 3,5 %,** contre 4,25 % cette année, alors que l'inflation passera pour sa part de 2,5 % en 2000 à 4,25 % en 2001, a estimé le Bureau central néerlandais du plan (CPB) dans une note publiée mardi.

■ **ITALIE : l'indice national des prix à la consommation a augmenté de 0,3 %** en novembre par rapport à octobre et de 2,7 % sur douze mois, selon l'Institut national italien des statistiques, Istat. En octobre, l'inflation avait été de 0,4 % sur le mois et de 2,6 % sur un an.

■ **ESPAGNE : la croissance de l'économie, l'une des plus fortes de l'Union,** a légèrement ralenti au troisième trimestre, à 4,1 % en glissement annuel, a indiqué, mardi, l'Institut national de la statistique (INE). Au deuxième trimestre, le produit intérieur brut (PIB) avait progressé de 4,2 % en glissement annuel, autant qu'au premier trimestre. Pour l'ensemble de l'année en cours, le gouvernement table sur une augmentation du PIB de 4 %.

VALEUR DU JOUR

Le site de jouets eToys est à vendre

L'EFFONDREMENT, à quelques jours de Noël, du site de ventes de jouets en ligne eToys, est symbolique de la déconfiture d'un secteur du commerce électronique que l'on croyait voué à un bel avenir : le jouet. Il y a encore un an, eToys était présenté comme le challenger et probable fossoyeur du géant Toys'R'Us, alors en plein marasme, contraint de fermer des dizaines de ses hypermarchés du jouet dans le monde. Introduite au Nasdaq à l'automne 1998, pour 20 dollars l'action, eToys était montée jusqu'à 86 dollars. Elle ne valait plus, mardi 19 décembre, qu'un peu plus de 25 cents...

Le titre s'est effondré lundi de 75 %, après l'annonce d'une ultime série de mauvaises nouvelles à la veille du week-end. Les ventes d'eToys au dernier trimestre seront deux fois moindres que prévu, plafonnant entre 120 et 130 millions de dollars (134 à 145 millions d'euros). D'où une aggravation des pertes nettes, à 55 % voire 65 % du chiffre d'affaires. Du coup, le numéro un du jouet en ligne a annoncé qu'il procéderait à des licenciements en janvier, et ne se donne plus qu'une espérance de vie de trois mois, en l'état actuel de sa trésorerie (50 à 60 millions de dollars fin décembre). Une situation d'autant plus rageante que le site semble avoir réglé les problèmes de livraison qui l'avaient desservi fin 1999, se targuant cette année d'avoir atteint un taux de ponctualité de près de 99 % pour les livraisons des cadeaux de Thanksgiving, fin novembre.

eToys

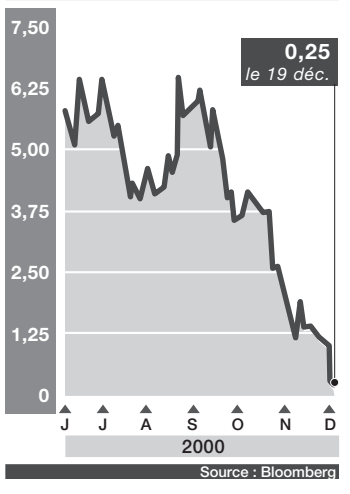

eToys a sollicité la banque d'affaires Goldman Sachs pour *« étudier les alternatives stratégiques »*, c'est-à-dire chercher un acheteur pour éviter une faillite. L'entreprise, qui a reçu en juin sa dernière injection d'argent frais (100 millions de dollars), n'est plus valorisée qu'aux environs de 200 millions de dollars. Pour séduire un éventuel repreneur, le site dispose encore d'un actif intéressant : ses marques. Outre eToys. com, il possède également les noms de domaine eKids. com et Toys. com. *« Il est raisonnable de penser,* estime Kevin Silverman, analyste chez ABN Amro, interrogé par Reuters, *qu'eToys devienne une division d'une société traditionnelle de jouets. »*

P. Ga. avec AFP et Reuters

SUR LES MARCHÉS

PARIS

EN RÉACTION au fort repli des marchés boursiers américains, déçus par la décision de la Banque centrale américaine de ne pas modifier ses taux, la Bourse de Paris chutait de 1,58 %, mercredi 20 décembre à la mi-journée. L'indice CAC 40 s'établissait à 5 864,50 points. La veille, l'indice vedette parisien avait terminé en hausse de 1,21 % à 5 958,86 points.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort accusait une baisse similaire à la plupart des places européennes, en milieu de journée mercredi. Le DAX reculait de 1,70 %, s'affichant à 6 4369,04 points contre 6 479,28 points mardi à la clôture. Il avait progressé de 1,39 %.

LONDRES

LA BOURSE de Londres reculait fortement mercredi à la mi-séance, affectée par la baisse de la Bourse aux Etats-Unis. L'indice Footsie cédait 1,82 %, à 6 180,20 points. Mardi, l'indice des grandes valeurs britanniques avait clôturé en hausse de 0,78 % à 6 295 points.

TOKYO

TOKYO a clôturé, mercredi, à son plus bas niveau depuis mars 1999 passant sous les 14 000 points, à 13 914,43 points. Le Nikkei a reculé de 1,5 % dans le sillage des marchés boursiers américains après le maintien par la Réserve fédérale américaine de ses taux directeurs.

NEW YORK

L'INDICE composite du Nasdaq a chuté, mardi 19 décembre, de 4,30 %, à 2 511,71 points, son plus bas niveau en clôture depuis août 1999, après la décision de la Réserve fédérale américaine de laisser inchangés ses taux directeurs. L'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, est parvenu à limiter ses pertes. Il a reculé de 0,57 %, à 10 584,37 points. L'indice Standard & Poor's 500, plus représentatif de la tendance générale du marché, a abandonné 1,30 %, à 1 305,60 points, atteignant son plus bas niveau depuis plus d'un an.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient orientés en hausse au début des transactions, mercredi 20 décembre. Le contrat à terme EuroNotionnel, qui préfigure de l'évolution future des taux des emprunts en France et en Allemagne, gagnait 23 centièmes.

La veille, les taux longs américains s'étaient tendus : le rendement de l'obligation du Trésor à dix ans avait progressé à 5,19 %, contre 5,14 %, et celui de l'emprunt à trente ans avait atteint 5,47 %, contre 5,43 %.

MONNAIES

L'EURO profitait légèrement en début de matinée, mercredi, du statu quo sur les taux d'intérêt décidé par la Fed. Il s'échangeait à 0,8974 dollar. De son côté, le billet vert s'inscrivait en hausse face au yen, à 112,93 yens.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	19/12
COURONNE DANOISE	7,4590
COUR. NORVÉGIENNE	8,1085
COUR. SUÉDOISE	8,6980
COURONNE TCHÈQUE	34,7070
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6470
DOLLAR CANADIEN	1,3587
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0792
DRACHME GRECQUE	340,7500
FORINT HONGROIS	1,6470
ZLOTY POLONAIS	3,8270

Cours de change croisés

20/12 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,88562	0,90005	0,13719	1,46565	0,59381
YEN	112,91500	.....	101,57500	15,48500	165,48000	67,03500
EURO	1,11105	0,98449	.....	0,15245	1,62875	0,65995
FRANC	7,28920	6,45720	6,55957	.....	10,68520	4,32865
LIVRE	0,68229	0,60445	0,61400	0,09355	.....	0,40510
FRANC SUISSE	1,68405	1,49165	1,51530	0,23100	2,46840	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 19/12	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,79	4,74	5,02	5,51
ALLEMAGNE	4,79	4,88	4,88	5,44
GDE-BRETAG.	5,63	5,83	4,94	4,37
ITALIE	4,79	4,84	5,26	5,86
JAPON	0,34	0,44	1,65	2,58
ÉTATS-UNIS	6,47	5,93	5,22	5,47
SUISSE	2,80	3,25	3,52	4,05
PAYS-BAS	4,77	4,84	5,01	5,45

Matières premières

En dollars	Cours 19/12	Var. % 18/12
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1857	– 0,91
ALUMINIUM 3 MOIS	1574,50	– 1,41
PLOMB 3 MOIS	465	– 1,06
ETAIN 3 MOIS	5265	....
ZINC 3 MOIS	1073	– 0,83
NICKEL 3 MOIS	6770	– 0,73
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,62	– 0,32
PLATINE A TERME	155931,00	+ 0,61
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	273	+ 0,18
MAIS (CHICAGO)	218,50	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	192,30	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	721	– 1,10
CAFÉ (LONDRES)	600	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 12 h 30	Volume 20/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2000	9407	89,06	89,03
Euribor 3 mois			
DÉCEMBRE 2000	178	95,06	95,06

Pétrole

En dollars	Cours 19/12	Var. % 18/12
BRENT (LONDRES)	25,23	+ 0,92
WTI (NEW YORK)	0,29	....
LIGHT SWEET CRUDE	29,34	– 0,61

Or

En euros	Cours 19/12	Var % 18/12
OR FIN KILO BARRE	9620	– 0,72
OR FIN LINGOT	9620	– 1,03
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	55,20	+ 0,18
PIÈCE SUISSE 20 F	55,20	+ 0,18
PIÈCE UNION LAT. 20	55,20	+ 0,18
PIÈCE 10 DOLLARS US	220	– 2,22
PIÈCE 20 DOLLARS US	398	....
PIÈCE 50 PESOS MEX	363	+ 0,28

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **BMW** a fait un bond de 4,12 %, mardi 19 décembre, à 35,6 euros. Le constructeur table en 2001 sur des ventes supérieures à celles, déjà records, qu'il va enregistrer en 2000.

● L'opérateur allemand **Deutsche Telekom**, dont l'action a gagné 3,42 %, mardi, à 36,85 euros, a profité du regain d'intérêt des analystes de la banque américaine Goldman Sachs pour le secteur des télécoms. Le titre a également bénéficié du désengagement de France Télécom dans le capital de l'opérateur allemand. Le français a cédé 1,8 % de Deutsche Telekom à la banque allemande KfW.

● **Lufthansa** s'est appréciée en Bourse de 1,92 %, à 26,5 euros, mardi. La compagnie a vu son trafic passagers progresser de 7,2 %, avec 43,63 millions de voyageurs transportés de janvier à novembre.

● Le fournisseur britannique d'accès à Internet **Freeserve** a cédé 7 pence, à 104 pence, mardi, après avoir annoncé la veille un triplement de sa perte nette au premier semestre de l'exercice 2000-2001.

● L'action de la société Internet italienne **Tiscali** a terminé, mardi, sur un recul de 15,18 %, à 18,38 euros, affectée par l'émission de nouvelles actions dans le cadre de son offre publique d'échange sur le néerlandais World Online.

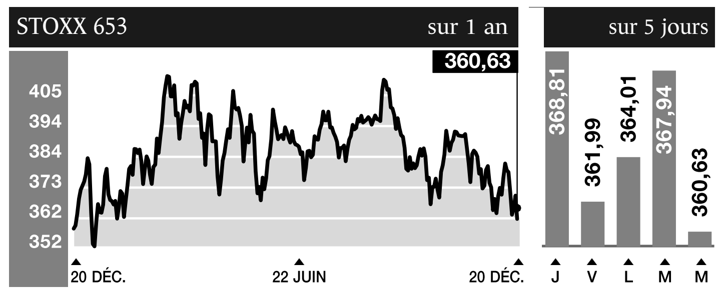

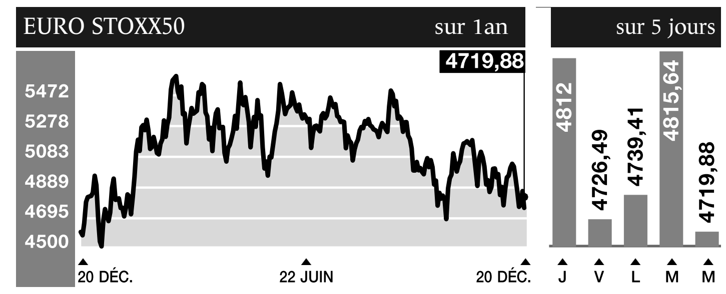

20/12 12 h 36 ▶

AUTOMOBILE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
AUTOLIV SDR	SE	16,61	− 1,70
BASF	BE ★	47,45	+ 0,96
BMW	DE ★	35,70	− 0,83
CONTINENT I	DE ★	16,25	− 2,11
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	45,80	− 0,46
FIAT	IT ★	26,48	− 1,01
FIAT PRIV.	IT ★	17,05	− 5,28
MICHELIN	FR ★	37,95	+ 1,20
PEUGEOT	FR ★	247,60	− 0,40
PIRELLI SPA	IT ★	3,46	− 2,81
DR ING PORSCHE	DE ★	3550	− 2,47
RENAULT	FR ★	54,30	+ 0,56
VALEO	FR ★	47,22	− 2,46
VW	DE ★	52,70	− 1,95
▶ DJ E STOXX AUTO P		216,14	− 0,42

BANQUES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ABBEY NATIONAL	GB	19,14	− 1,86
ABN AMRO HLD	NL ★	24	− 2,64
ALL & LEICS	GB	11,36	− 1,29
ALLIED IRISH BA	GB	20,67	− 1,18
ALPHA BANK	GR	37,71	− 1,15
BCO COMERCIAL P	PT ★	25,98	....
BA HOLDING AG	AT ★	56,85	....
BANK OF IRELAND	GB	15,73	+ 0,53
BANK OF PIRAEUS	GR	16,43	− 1,67
BK OF SCOTLAND	GB	12,09	− 2,26
BANKINTER R	ES ★	38,95	− 3,23
BARCLAYS PLC	GB	34,01	− 2,27
BAY HYP & VERBK	DE ★	57,50	+ 0,17
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	9,50	− 2,06
BCA FIDEURAM	IT ★	14	− 2,78
BCA INTESA	IT ★	4,93	+ 1,44
BCA LOMBARDA	IT ★	10,15	+ 2,42
MONTE PASCHI SI	IT ★	4,50	− 3,23
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	20,05	− 0,74
BCA P.MILANO	IT ★	5,78	− 17,66
B.P.VERONA E S.	IT ★	12,60	− 2,25
BCA ROMA	IT ★	1,16	− 2,52
BBVA R	ES ★	15,18	− 1,43
ESPIRITO SANTO	PT ★	16,80	− 1,18
BCO POPULAR ESP	ES ★	37,35	− 1,37
B.P.SONDRIO	IT ★	17,95	....
BCP R	PT ★	5,55	− 0,36
BIPOP CARIRE	IT ★	7,73	− 3,74
BNL	IT ★	3,27	− 4,39
BNP PARIBAS	FR ★	92,50	− 2,22
BSCH R	ES ★	10,55	− 3,74
CHRISTIANIA BK	NO	5,98	− 0,21
COMIT	IT ★	7,03	+ 1,15
COMM.BANK OF GR	GR	51,06	....
COMMERZBANK I	DE ★	29,10	− 1,85
CREDIT LYONNAIS	FR ★	38,18	− 0,60
DANSKE BANK	DK	17,56	....
DNB HOLDING -A-	NO	5,67	− 1,08
DT BANK N	DE ★	85,95	− 2,30
DEXIA	BE ★	187,20	− 1,21
DRESDNER BANK N	DE ★	44,10	− 3,29
EFG EUROBK ERGA	GR	21,41	− 2,60
ERSTE BANK	AT ★	47,50	....
FOERENINGSSB A	SE	16,27	− 0,35
HALIFAX GROUP	GB	10,74	− 2,98
HSBC HLDG	GB	16,24	− 2,38
IKB	DE ★	15,90	− 0,31
KBC BANCASSURAN	BE ★	44,75	− 0,56
LLOYDS TSB	GB	11,71	− 1,93
NAT BANK GREECE	GR	40,21	− 1,23
NATEXIS BQ POP.	FR ★	91,90	− 0,22
NORDEA	SE	8,16	− 2,74
NORDEA	DK	9,52	− 2,74
ROLO BANCA 1473	IT ★	20,02	− 1,77
ROYAL BK SCOTL	GB	25,91	− 1,38
S-E-BANKEN -A-	SE	11,67	− 3,33
SAN PAOLO IMI	IT ★	17,10	− 2,68
STANDARD CHARTE	GB	15,48	− 1,05
STE GENERAL-A-	FR ★	64,20	− 0,70
SV HANDBK -A-	SE	17,59	− 1,29
SWEDISH MATCH	SE	3,99	− 0,86
UBS N	CH	174,92	− 0,19
UNICREDITO ITAL	IT ★	5,47	− 1,26
UNIDANMARK -A-	DK	85,80	....
▶ DJ E STOXX BANK P		323,42	− 1,84

PRODUITS DE BASE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ACERALIA	ES ★	9,32	− 0,43
ACERINOX R	ES ★	32,89	− 2,37
ALUMINIUM GREEC	GR	42,82	+ 0,79
ANGLO AMERICAN	GB	59,49	− 0,25
ASSIDOMAEN AB	SE	21,27	+ 1,09
BEKAERT	BE ★	49,53	− 0,14
BILLITON	GB	4,25	+ 0,39
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	34,17	....
BUNZL PLC	GB	6,72	− 0,73
CORUS GROUP	GB	1,09	− 1,49
ELVAL	GR	4,56	− 1,27
ISPAT INTERNATI	NL ★	3,04	− 7,88
JOHNSON MATTHEY	GB	16,47	+ 1,32
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	43,70	....
METSAE-SERLA -B	FI ★	7,90	− 2,83
HOLMEN -B-	SE	31,04	− 0,37
OUTOKUMPU	FI ★	7,90	− 1,25
PECHINEY-A-	FR ★	46,50	− 0,75
RAUTARUUKKI K	FI ★	3,72	− 0,80
RIO TINTO	GB	19,60	− 0,17
SIDENOR	GR	5,06	+ 0,58
SILVER & BARYTE	GR	30,56	+ 0,14
SMURFIT JEFFERS	GB	2,14	....
STORA ENSO -A-	FI ★	12,45	+ 0,40
STORA ENSO -R-	FI ★	12,32	− 1,44
SVENSKA CELLULO	SE	22,71	− 2,95
THYSSEN KRUPP	DE ★	16,60	− 1,83
UNION MINIERE	BE ★	39,80	− 0,50
UPM-KYMMENE COR	FI ★	33,85	− 3,29
USINOR	FR ★	13,26	+ 0,53
VIOHALCO	GR	12,82	....
VOEST-ALPINE ST	AT ★	28,80	....
J D WETHERSPOON	GB	5,45	− 0,30
WORMS N	FR ★	17,85	+ 0,73
▶ DJ E STOXX BASI P		178,41	− 1,28

CHIMIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
AIR LIQUIDE	FR ★	153,90	− 0,71
AKZO NOBEL	NL ★	55,35	+ 0,64
BASF	DE ★	47,45	+ 0,96
BAYER	DE ★	55,10	+ 1,10
BOC GROUP PLC	GB	16,98	....
CELANESE N	DE ★	19,30	− 1,53
CIBA SPEC CHIMI	CH	72,19	− 0,23
CLARIANT N	CH	381,70	+ 0,70
DEGUSSA-HUELS	DE ★	34	− 4,23
DSM NV	NL ★	35,40	− 2,34
EMS-CHEMIE I	CH	4945,57	− 0,67
ICI	GB	8,61	+ 1,36
KEMIRA	FI ★	5,07	− 0,39
LAPORTE	GB	11,30	....
LONZA N	CH	623,34	− 0,32
NORSK HYDRO	NO	43,90	− 1,93
OXFORD GLYCOSCI	GB	24,70	− 3,85
RHODIA	FR ★	15,01	− 0,27
SOLVAY A	BE ★	58,70	+ 3,71
TESSENDERLO CHE	BE ★	30,46	− 1,74
KON. VOPAK NV	NL ★	21,40	− 0,47
WS ATKINS	GB	15,12	− 0,76
▶ DJ E STOXX CHEM P		408,63	+ 0,39

CONGLOMÉRATS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
D'IETEREN SA	BE ★	244,10	− 1,25
AZEO	FR ★	90	− 1,10
GBL	BE ★	262	− 0,38
GEVAERT	BE ★	40,10	− 0,99
INCHCAPE	GB	4,41	....
KVAERNER -A-	NO	7,46	− 5,47
MYTILINEOS	GR	9,44	− 0,77
BUEHRLE N20	CH	235,33	− 3,93
ORKLA	NO	21,34	− 0,86
SONAE SGPS	PT ★	1,29	− 2,27
TOMKINS	GB	2,24	− 2,86
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ATLANTIC TELECO	GB	1,75	+ 3,92
EIRCOM	IR ★	2,85	....
BRITISH TELECOM	GB	10,08	− 2,86
CABLE & WIRELES	GB	15,42	− 1,68
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	36,05	− 2,30
E.BISCOM	IT ★	95,70	− 5,25
EIRCOM	IE	2,85	....
ELISA COMMUNICA	IE	24	− 3,96
ENERGIS	GB	7,58	− 4,37
EQUANT NV	DE ★	28,40	− 2,07
EUROPOLITAN HLD	SE	8,80	− 4,97
FRANCE TELECOM	FR ★	97,45	− 3,13
HELLENIC TELE (	GR	16,92	− 0,69
HELS.TELEPH E	FI ★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	3,90	+ 3,04
KONINKLIJKE KPN	NL ★	13,40	− 7,59
LIBERTEL NV	NL ★	11,60	− 2,11
MANNESMANN N	DE ★	82,90	− 2,47
MOBILCOM	DE ★	34,81	− 12,10
PANAFON HELLENI	GR	8,17	− 0,54
PT TELECOM SGPS	PT ★	10	− 2,63
SONERA	FI ★	21,55	− 8,30
SWISSCOM N	CH	270,84	− 2,63
TELE DANMARK -B	DK	44,91	− 1,18
TELECEL	PT ★	12,50	− 3,10
TELECOM ITALIA	IT ★	12,11	− 3,04
TELECOM ITALIA	IT ★	6,40	− 3,03
TELIA	SE	5,92	− 3,74
T.I.M.	IT ★	8,66	− 3,46
TISCALI	IT ★	18,10	− 1,52
VERSATEL TELECO	NL ★	8,35	− 6,18
VODAFONE GROUP	GB	4,07	− 2,76
▶ DJ E STOXX TCOM P		702,43	− 3,07

CONSTRUCTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ACCIONA	ES ★	39,44	+ 0,10
ACS	ES ★	25,72	− 1,27
AGGREGATE IND	GB	1,20	....
AKTOR SA	GR	7,41	+ 1,41
AMEY	GB	30,96	+ 1,62
UPONOR -A-	FI ★	18,70	− 0,53
AUMAR R	ES ★	16,20	....
ACESA R	ES ★	9,42	− 1,67
BLUE CIRCLE IND	GB	7,67	....
BOUYGUES	FR ★	48,70	− 3,08
BPB	GB	3,94	− 0,42
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	9,61	− 0,72
BUZZI UNICEM	IT ★	8,94	− 0,11
CARADON	GB	3,24	....
CRH PLC	GB	30,47	....
CIMPOR R	PT ★	26,43	+ 0,11
COLAS	FR ★	54,30	+ 0,56
GRUPO DRAGADOS	ES ★	12,60	− 0,79
FCC	ES ★	20,35	− 1,17
GROUPE GTM	FR ★	150	− 3,23
GRUPO FERROVIAL	ES ★	14,25	− 1,72
HANSON PLC	GB	7,02	− 0,93
HEIDELBERGER ZE	DE ★	49,10	+ 0,10
HELL.TECHNODO.R	GR	6,05	− 0,72
HERACLES GENL R	GR	14,95	+ 1,90
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	20,85	− 0,24
HOLDERBK I	CH	1279,21	+ 1,26
IMERYS	FR ★	119,20	− 2,93
ITALCEMENTI	IT ★	8,91	− 1,98
LAFARGE	FR ★	90	− 1,69
MICHANIKI REG.	GR	3,58	....
PILKINGTON PLC	GB	1,70	+ 0,98
RMC GROUP PLC	GB	9,06	− 0,72
SAINT GOBAIN I	FR ★	165,50	+ 0,30
SKANSKA -B-	SE	45,59	− 0,88
TAYLOR WOODROW	GB	2,85	....
TECHNIP	FR ★	140	− 0,71
TITAN CEMENT RE	GR	40,35	− 0,79
WIENERB BAUSTOF	AT ★	19	....
▶ DJ E STOXX CNST P		225,38	− 0,53

CONSOMMATION CYCLIQUE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ACCOR	FR ★	42,89	− 1,88
ADIDAS-SALOMON	DE ★	63,80	− 2,60
AGFA-GEVAERT	BE ★	24,20	+ 1,04
AIR FRANCE	FR ★	23,10	+ 0,22
AIRTOURS PLC	GB	3,41	+ 0,98
ALITALIA	IT ★	1,90	− 3,55
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	11,58	....
AUTOGRILL	IT ★	12,80	− 1,08
BANG & OLUFSEN	DK	43,57	− 4,41
BENETTON GROUP	IT ★	2,21	− 0,90
BERKELEY GROUP	GB	11,69	....
BRITISH AIRWAYS	GB	6,64	+ 1
BULGARI	IT ★	12,70	− 4,73
CHRISTIAN DIOR	FR ★	51	− 3,95
CLUB MED.	FR ★	89,25	− 0,39
DT.LUFTHANSA N	DE ★	26,75	+ 0,75
ELECTROLUX -B-	SE	13,34	− 4,53
EM.TV & MERCHAN	DE ★	6,57	− 9,38
EMI GROUP	GB	9,16	− 4,30
EURO DISNEY	FR ★	0,54	− 1,82
GRANADA COMPASS	GB	11,64	− 1,39
HERMES INTL	FR ★	157	− 0,63
HPI	IT ★	1,33	− 2,21
HUNTER DOUGLAS	NL ★	27,60	− 2,65
KLM	NL ★	22,45	− 1,32
HILTON GROUP	GB	3,31	− 0,99
LVMH	FR ★	70,70	− 4,46
MEDION	DE ★	98,99	− 3,89
MOULINEX	FR ★	4,11	+ 0,24
NH HOTELES	ES ★	13,06	− 1,43
P & O PRINCESS	GB	4,41	− 2,55
PERSIMMON PLC	GB	3,79	+ 0,44
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	37,41	− 6,12
PREUSSAG AG	DE ★	38,55	− 1,41
RANK GROUP	GB	2,88	− 2,78
RYANAIR HLDGS	IE	11,40	− 1,89
SAIRGROUP N	CH	169,94	....
SAS DANMARK A/S	DK	10,82	− 2,77
SEB	FR ★	55,20	− 0,81
SODEXHO ALLIANC	FR ★	194,50	+ 0,26
TELE PIZZA	ES ★	2,90	− 2,03
SWATCH I	CH	1261,29	− 5
SWATCH N	CH	259,89	− 4,51
THOMSON MULTIME	PA	46,95	− 4,38
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,22	+ 0,83
WILSON BOWDEN	GB	11,81	+ 0,28
WM-DATA -B-	SE	4,59	− 5
WOLFORD AG	AT ★	18,93	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		153,09	− 3,93

PHARMACIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ACTELION N	CH	494,56	− 0,93
ALTANA AG	DE ★	155,25	− 0,16
ASTRAZENECA	GB	56,82	+ 0,29
AVENTIS	FR ★	86,50	....
BB BIOTECH I	CH	1151,75	− 3,34
CAMBRIDGE ANTIB	GB	....	....
CELLTECH GROUP	GB	18,36	− 5,51
ELAN CORP	IE	33,48	− 0,86
ESSILOR INTL	FR ★	324	+ 0,34
FRESENIUS MED C	DE ★	86,70	− 0,91
GAMBRO -A-	SE	7,36	− 7,25
GLAXO WELLCOME	GB	30,35	− 0,65
H. LUNDBECK	DK	98,54	+ 3,09
NOVARTIS N	CH	1893,26	− 0,63
NOVO-NORDISK -B	DK	201,10	− 1,64
NYCOMED AMERSHA	GB	8,75	+ 0,57
ORION B	FI ★	22,15	− 0,45
QIAGEN NV	NL ★	39,40	− 6,41
ROCHE I	CH	12745,62	− 0,26
ROCHE GS	CH	10790,63	− 0,28
SANOFI SYNTHELA	FR ★	63,50	+ 2,25
SCHERING AG	DE ★	61,95	− 0,24
SHIRE PHARMA GR	GB	17,09	+ 1,76
SERONO -B-	CH	1012,35	− 0,65
SMITH & NEPHEW	GB	5,02	− 1,61
SMITHKLINE BEEC	GB	13,77	....
SSL INTL	GB	7,28	− 0,67
SULZER AG 100N	CH	750,80	+ 0,53
SYNTHES-STRATEC	CH	677,11	− 2,21
UCB	BE ★	39	− 1,02
WILLIAM DEMANT	DK	44,91	− 2,05
ZELTIA	ES ★	15,20	− 4,46
▶ DJ E STOXX HEAL		552,70	− 0,12

ÉNERGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
BG GROUP	GB	4,30	− 0,38
BP AMOCO	GB	8,75	− 2,03
CEPSA	ES ★	9,15	+ 0,11
COFLEXIP	FR ★	144,90	+ 3,43
DORDTSCHE PETRO	NL ★	57,50	....
ENI	IT ★	6,83	+ 0,44
ENTERPRISE OIL	GB	8,99	− 0,36
HELLENIC PETROL	GR	10,56	+ 0,42
LASMO	GB	2,90	− 0,56
LATTICE GROUP	GB	2,42	+ 1,38
OMV AG	AT ★	80	....
PETROLEUM GEO-S	NO	11,72	− 5
REPSOL YPF	ES ★	16,65	− 1,01
ROYAL DUTCH	NL ★	65	− 1,19
SAIPEM	IT ★	5,73	+ 0,53
SHELL TRANSP	GB	8,71	− 1,12
TOTAL FINA ELF	FR ★	152,30	− 1,10
▶ DJ E STOXX ENGY P		338,94	− 0,89

(Publicité)

SERVICES FINANCIERS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
3I GROUP	GB	22,35	+ 0,22
ALMANIJ	BE ★	41,30	− 1,67
ALPHA FINANCE	GR	49,57	+ 1,02
AMVESCAP	GB	23,06	− 4,63
BHW HOLDING AG	DE ★	27	....
BPI R	PT ★	3,49	− 1,69
BRITISH LAND CO	GB	7,72	+ 3,08
CANARY WHARF GR	GB	8,28	− 0,20
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,51	....
CATTLES ORD.	GB	4,36	+ 0,76
CLOSE BROS GRP	GB	17,87	+ 0,18
MONTEDISON	IT ★	2,20	+ 0,92
COBEPA	BE ★	64	....
CONSORS DISC-BR	DE ★	58	− 6,38
CORP FIN ALBA	ES ★	24,60	− 1,99
CS GROUP N	CH	202,14	− 1,46
DEPFA-BANK	DE ★	79,70	+ 1,14
DIREKT ANLAGE B	DE ★	37,20	− 4,37
MAN GROUP	GB	10,18	....
EURAFRANCE	FR ★	765,50	+ 0,07
FORTIS (B)	BE ★	33,76	− 0,88
FORTIS (NL)	NL ★	33,80	− 0,88
GECINA	FR ★	101,80	− 0,20
GIMV	BE ★	48,50	+ 0,21
GREAT PORTLAND	GB	4,48	....
HAMMERSON	GB	7,41	− 0,66
ING	NL ★	82,28	− 0,99
REALDANMARK	DK	69,71	− 1,52
LAND SECURITIES	GB	13,70	+ 0,48
LIBERTY INTL	GB	8,15	....
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	113,50	− 9,05
MEDIOBANCA	IT ★	11,97	− 1,16
METROVACESA	ES ★	14,50	− 1,36
PERPETUAL PLC	GB	62,75	− 1,55
PROVIDENT FIN	GB	16,06	+ 1,04
RODAMCO CONT. E	NL ★	40,10	− 1,23
RODAMCO NORTH A	NL ★	40,55	− 1,58
SCHRODERS	GB	21,90	+ 0,76
SIMCO N	FR ★	73,75	− 0,34
SLOUGH ESTATES	GB	6,60	....
UNIBAIL	FR ★	165,30	+ 1,35
VALLEHERMOSO	ES ★	6,60	− 0,75
WCM BETEILIGUNG	DE ★	16,15	− 3,29
▶ DJ E STOXX FINS P		304,23	− 1,18

ALIMENTATION ET BOISSON

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ALLIED DOMECQ	GB	7,10	....
ASSOCIAT BRIT F	GB	8,09	− 1,01
BASS	GB	11,71	+ 0,42
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	46,72	....
BRAU-UNION	AT ★	41,24	....
CADBURY SCHWEPP	GB	7,79	− 0,21
CARLSBERG -B-	DK	59,93	− 1,76
CARLSBERG AS -A	DK	56,58	− 0,71
DANISCO	DK	43,44	+ 1,25
DANONE GRP	FR ★	162,80	− 0,18
DELTA HOLDINGS	GR	11,84	− 0,49
DIAGEO	GB	11,40	− 2,67
ELAIS OLEAGINOU	GR	20,98	+ 0,56
ERID.BEGH.SAY	FR ★	94,80	− 0,32
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	43,10	+ 2,38
COCA COLA HBC	GR	15,91	− 5,33
HELLENIC SUGAR	GR	13,73	+ 1,30
KAMPS	DE ★	11,35	− 4,62
KERRY GRP-A-	GB	22,07	+ 0,75
MONTEDISON	IT ★	2,81	....
NESTLE N	CH	2494,69	+ 0,35
KONINKLIJKE NUM	NL ★	52,20	− 1,97
PARMALAT	IT ★	1,69	+ 1,20
PERNOD RICARD	FR ★	66,30	+ 5,91
RAISIO GRP -V-	FI ★	2,20	− 8,71
SCOTT & NEWCAST	GB	7,58	− 2,13
SOUTH AFRICAN B	GB	7,66	− 2,72
TATE & LYLE	GB	3,95	− 0,83
UNIQ	GB	4,17	....
UNILEVER	NL ★	65,40	+ 0,08
UNILEVER	GB	8,94	....
WHITBREAD	GB	8,96	− 0,73
▶ DJ E STOXX F & BV P		255,47	+ 0,07

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ABB LTD N 10	CH	110,86	− 1,76
ADECCO N	CH	656,53	....
AEROPORTI DI RO	IT ★	9,03	+ 0,22
AGGREKO	GB	6,37	+ 0,26
ALSTOM	FR ★	26,60	+ 0,45
ALTRAN TECHNO	FR ★	222,20	− 3,73
ALUSUISSE N	CH	577,54	+ 0,46
ASSA ABLOY-B-	SE	20,46	− 2,73
ASSOC BR PORTS	GB	5,95	+ 0,84
ATLAS COPCO -A-	SE	23,22	− 2,42
ATLAS COPCO -B-	SE	22,07	− 2,04
ATTICA ENTR SA	GR	8,22	− 1,93
BAA	GB	9,77	+ 1,54
BBA GROUP PLC	GB	5,91	− 0,28
BTG	GB	24,75	− 2,08
CIR	IT ★	2,79	− 5,42
CAPITA GRP	GB	7,48	− 4,42
CDB WEB TECH IN	IT ★	8	− 6,76
CGIP	FR ★	51,80	− 1,24
CMG	GB	64,89	....
COOKSON GROUP P	GB	2,88	− 2,78
DAMPSKIBS -A-	DK	8312,11	....
DAMPSKIBS -B-	DK	9451,67	− 0,56
DAMSKIBS SVEND	DK	12602,23	− 1,05
VEBA I	DE ★	62,50	− 0,32
EADS SICO.	FR ★	22,66	+ 3,19
ELECTROCOMPONEN	GB	11,41	+ 1,91
EPCOS	DE ★	91,80	− 4,77
EUROTUNNEL	FR ★	1,03	− 2,83
EXEL	GB	16,39	− 1,19
F.I. GROUP	GB	4,59	+ 7,31
GROUP 4 FALCK	DK	151,49	− 2,59
FINMECCANICA	IT ★	1,28	− 3,03
FINNLINES	FI ★	18,29	+ 0,49
FKI	GB	3,59	− 0,91
FLS IND.B	DK	15,55	− 0,85
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	40,10	....
GAMESA	ES ★	25,70	+ 0,78
GKN	GB	11,68	+ 1,14
HAGEMEYER NV	NL ★	23,55	+ 0,43
HALKOR	GR	4,96	− 1,17
HAYS	GB	6,26	+ 0,53
HEIDELBERGER DR	DE ★	69	− 1,15
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	26,50	− 1,85
IFIL	IT ★	8,44	− 1,17
IMI PLC	GB	3,74	− 3,40
INDRA SISTEMAS	ES ★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	23,97	− 3,02
INVESTOR -A-	SE	15,81	− 3,51
INVESTOR -B-	SE	15,75	− 3,86
ISS	DK	70,52	− 1,13
JOT AUTOMATION	FI ★	2,53	− 3,44
KINNEVIK -B-	SE	20,81	− 1,90
COPENHAGEN AIRP	DK	91,17	+ 0,31
KONE B	FI ★	73,11	− 0,87
LEGRAND	FR ★	206	....
LINDE I	DE ★	51,30	− 0,19
MAN I	DE ★	29,20	− 0,68
MG TECHNOLOGIES	DE ★	12,80	− 4,83
WARTSILA CORP A	FI ★	18,50	− 0,54
METSO	FI ★	10,85	+ 1,40
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,71	− 1,04
NETCOM -B-	SE	42,77	− 3,88
NKT HOLDING	DK	234,62	− 1,69
EXEL	GB	16,39	− 1,19
PACE MICRO TECH	GB	7,87	− 1,44
PARTEK	FI ★	12,70	− 0,78
PENINS.ORIENT.S	GB	4,96	− 3,53
PERLOS	FI ★	22,70	− 4,22
PREMIER FARNELL	GB	7,16	+ 1,16
RAILTRACK	GB	14,79	− 0,44
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	16,15	− 1,82
RENTOKIL INITIA	GB	3,39	+ 3
REXAM	GB	3,59	− 1,36
REXEL	FR ★	87,50	− 1,02
RHI AG	AT ★	20,99	....
RIETER N	CH	312	− 1,67
ROLLS ROYCE	GB	3,15	− 1,04
SANDVIK	SE	25,47	− 3,06
SAURER N	CH	468	− 1,95
SCHNEIDER ELECT	FR ★	78,30	− 0,76
SEAT PAGINE GIA	IT ★	2,34	− 4,10
SECURICOR	GB	2,55	....
SECURITAS -B-	SE	19,60	− 1,16
SERCO GROUP	GB	9,14	+ 9,90
SGL CARBON	DE ★	61,60	− 2,99
SHANKS GROUP	GB	3,62	+ 0,92
SIDEL	FR ★	49,35	− 5,10
INVENSYS	GB	2,64	− 1,84
SINGULUS TECHNO	DE ★	37,80	− 7,24
SKF -B-	SE	15,52	+ 1,12
SMITHS GROUP	GB	13,01	+ 0,51
SOPHUS BEREND -	DK	27,08	− 2,88
SPIRENT	GB	10,16	− 5,08
T.I.GROUP PLC	GB	6,69	....
TECAN AG N	CH	1188,26	− 0,83
TELEFONICA	ES ★	18,42	− 1,50
TPI	ES ★	6,52	− 6,99
THALES	FR ★	53,85	+ 0,65
TOMRA SYSTEMS	NO	20,29	− 0,30
TRAFFICMASTER	GB	6,23	− 0,53
BUEHRLE N20	CH	235,33	− 3,93
VA TECHNOLOGIE	AT ★	37,90	....
VEDIOR NV	NL ★	13,45	− 1,10
VESTAS WIND SYS	DK	58,99	− 1,12
VIVENDI ENVIRON	FR ★	46,50	+ 1,97
VOLVO -A-	SE	17,25	− 2,60
VOLVO -B-	SE	17,65	− 2,54
▶ DJ E STOXX IND GO P		498,93	− 2,13

ASSURANCES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
AEGIS GROUP	GB	2,26	− 0,72
AEGON NV	NL ★	44,55	− 2,62
AGF	FR ★	70,10	− 0,99
ALLEANZA ASS	IT ★	16,23	− 0,61
ALLIANZ N	DE ★	380,20	− 0,47
ASR VERZEKERING	NL ★	104,65	+ 0,14
AXA	FR ★	148,10	− 1
BALOISE N	CH	1160,38	− 0,68
BRITANNIC	GB	16,67	− 2,22
CGNU	GB	17,80	+ 0,28
CNP ASSURANCES	FR ★	39,75	− 0,13
CORP MAPFRE R	ES ★	19	− 3,31
ERGO VERSICHERU	DE ★	180,10	+ 2,04
ETHNIKI GEN INS	GR	16,08	− 2,66
EULER	FR ★	54,90	+ 1,67
CODAN	DK	77,76	....
FORTIS (B)	BE ★	33,76	− 0,88
GENERALI ASS	IT ★	40,65	....
GENERALI HLD VI	AT ★	188	....
INDEPENDENT INS	GB	6,32	....
INTERAM HELLEN	GR	16,38	− 2,11
IRISH LIFE & PE	GB	13,01	− 1
FONDIARIA ASS	IT ★	5,79	− 1,19
LEGAL & GENERAL	GB	2,96	....
MEDIOLANUM	IT ★	13,29	− 4,39
MUENCH RUECKVER	DE ★	364,50	− 1,09
POHJOLA GRP.B	FI ★	45,30	− 0,20
PRUDENTIAL	GB	17,70	+ 0,75
RAS	IT ★	14,59	+ 0,55
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,96	− 2,16
SAI	IT ★	20,80	− 4,54
SAMPO -A-	FI ★	56,20	− 0,53
SWISS RE N	CH	2492,70	− 0,35
SCOR	FR ★	53,60	− 0,74
SKANDIA INSURAN	SE	17,76	− 4,04
ST JAMES'S PLAC	GB	6,62	+ 0,50
STOREBRAND	NO	7,15	+ 0,87
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,96	− 2,16
SWISS LIFE REG	CH	890,20	− 0,37
TOPDANMARK	DK	20,78	....
ZURICH FINL SVC	CH	636,62	− 0,72
ZURICH FINL SVC	CH	636,62	− 0,72
▶ DJ E STOXX INSU P		452,39	− 0,64

MEDIAS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
MONDADORI	IT ★	10,12	− 2,88
B SKY B GROUP	GB	18,49	− 2,35
CANAL PLUS	FR ★	3,73	− 2,86
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,51	....
CARLTON COMMUNI	GB	10,05	− 1,45
DLY MAIL & GEN	GB	14	− 0,58
ELSEVIER I	NL ★	14,77	− 4,83
EMAP PLC	GB	13,59	....
FUTURE NETWORK	GB	2,40	− 4,58
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	9,57	− 3,82
GWR GROUP	GB	10,59	+ 1,10
HAVAS ADVERTISI	FR ★	15,62	− 3,04
INDP NEWS AND M	IR ★	2,95	+ 2,43
INFORMA GROUP	GB	10,33	+ 0,32
LAGARDERE SCA N	FR ★	61	− 0,41
LAMBRAKIS PRESS	GR	15,47	− 3,21
M6 METROPOLE TV	FR ★	40,22	− 0,69
MEDIASET	IT ★	13	− 3,35
NRJ GROUP	FR ★	28	− 0,88
PEARSON	GB	26,70	− 1,46
PRISA	ES ★	18,70	− 3,36
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	31,50	+ 0,64
PT MULTIMEDIA R	PT ★	29,30	− 3,93
PUBLICIS GROUPE	FR ★	36,96	− 0,11
PUBLIGROUPE AG	CH	491,24	+ 4,23
REED INTERNATIO	GB	10,56	− 2,88
REUTERS GROUP	GB	19,80	− 5,21
RTL GROUP	LU ★	84	+ 0,24
SMG	GB	4,45	− 2,88
SOGECABLE R	ES ★	20,30	− 7,05
TAYLOR NELSON S	GB	4,08	− 0,40
TELEWEST COMM.	GB	1,76	− 2,73
TF1	FR ★	54,20	− 0,82
TRINITY MIRROR	GB	7,59	....
UTD BUSINESS ME	GB	14,25	− 0,80
UNITED PAN-EURO	NL ★	11,40	− 2,15
VIVENDI UNIVERS	FR ★	72,80	− 3
VNU	NL ★	51,50	− 0,87
WOLTERS I	NL ★	27,25	− 3,74
WPP GROUP	GB	13,46	− 3,66
▶ DJ E STOXX MEDIA P		418,65	− 2,58

BIENS DE CONSOMMATION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
AHOLD	NL ★	33,10	+ 0,46
ALTADIS -A-	ES ★	15,92	− 0,69
AMADEUS GLOBAL	ES ★	8,50	− 5,56
ATHENS MEDICAL	GR	8,31	− 2,41
AUSTRIA TABAK A	AT ★	59,90	....
AVIS EUROPE	GB	3,36	− 0,49
BEIERSDORF AG	DE ★	113,60	− 1,05
BIC	FR ★	40,83	− 1,21
BRIT AMER TOBAC	GB	8,76	+ 1,53
CASINO GP	FR ★	104,90	+ 0,87
RICHEMONT	CH	2808,02	− 1,01
CLARINS	FR ★	87,30	− 2,46
DELHAIZE	BE ★	49,10	+ 0,10
COLRUYT	BE ★	46,50	− 1,06
FIRSTGROUP	GB	4,07	+ 5,11
FREESERVE	GB	1,52	− 11,54
GALLAHER GRP	GB	7,10	+ 2,13
GIB	BE ★	42,88	− 0,63
GIVAUDAN N	CH	283,13	− 0,12
HENKEL KGAA VZ	DE ★	66,50	− 0,75
IMPERIAL TOBACC	GB	11,73	+ 0,85
JERONIMO MARTIN	PT ★	12,58	− 2,86
KESKO -B-	FI ★	10,65	− 1,84
L'OREAL	FR ★	87,20	− 0,63
LAURUS NV	NL ★	9,40	− 2,08
MORRISON SUPERM	GB	3,01	− 1,61
RECKITT BENCKIS	GB	14,59	− 0,67
SAFEWAY	GB	5,04	− 0,33
SAINSBURY J. PL	GB	6,65	− 2,18
STAGECOACH HLDG	GB	0,97	....
T-ONLINE INT	DE ★	13,26	− 7,60
TERRA LYCOS	ES ★	11,99	− 11,12
TESCO PLC	GB	4,69	....
TNT POST GROEP	NL ★	26,22	− 1,09
WANADOO	FR ★	8,36	− 5,96
WORLD ONLINE IN	NL ★	8,55	− 2,84
▶ DJ E STOXX N CY G P		425,24	− 1,24

COMMERCE DISTRIBUTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ALLIANCE UNICHE	GB	9,29	− 0,88
AVA ALLG HAND.G	DE ★	33,50	+ 0,60
BOOTS CO PLC	GB	10,18	− 0,32
BUHRMANN NV	NL ★	27,90	+ 1,45
CARREFOUR	FR ★	64,30	+ 1,10
CASTO.DUBOIS	FR ★	255	....
CC CARREFOUR	ES ★	10,77	+ 0,75
CHARLES VOEGELE	CH	146,71	− 1,78
CONTINENTE	ES ★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE ★	244,10	− 1,25
DEBENHAMS	GB	4,56	− 1,07
DIXONS GROUP	GB	3,64	− 0,90
GAL LAFAYETTE	FR ★	180,40	+ 0,33
GEHE AG	DE ★	40,25	− 2,07
GREAT UNIV STOR	GB	8,65	+ 0,96
GUCCI GROUP	NL ★	95,40	− 2,15
HENNES & MAURIT	SE	15,98	− 4,14
KARSTADT QUELLE	DE ★	33	− 2,08
KINGFISHER	GB	7,51	− 1,51
MARKS & SPENCER	GB	3,10	− 2,08
MATALAN	GB	11,79	− 0,83
METRO I	DE ★	46,80	− 1,47
NEXT PLC	GB	12,63	− 0,39
PINAULT PRINT.	FR ★	218,20	− 1,27
SIGNET GROUP	GB	0,92	....
VALORA N	CH	219,07	....
VENDEX KBB NV	NL ★	13,44	− 1,68
W.H SMITH	GB	7,10	− 3,36
WOLSELEY PLC	GB	7,03	+ 0,71
▶ DJ E STOXX RETL P		345,80	− 0,10

HAUTE TECHNOLOGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
AIXTRON	DE ★	103	− 8,05
ALCATEL	FR ★	62,35	− 8,04
ALTEC SA REG.	GR	8,36	− 1,04
ARC INTERNATION	GB	4,05	− 8,89
ASM LITHOGRAPHY	NL ★	24	− 4,84
BAAN COMPANY	NL ★	2,59	− 0,38
BALTIMORE TECH	GB	5,40	− 10,14
BOOKHAM TECHNOL	GB	16,93	− 11,84
SPIRENT	GB	17,70	....
BAE SYSTEMS	GB	5,86	− 0,56
BROKAT	DE ★	25,80	− 7,86
BULL I	FR ★	4,68	− 4,49
BUSINESS OBJECT	FR ★	73	− 6,41
CAP GEMINI	FR ★	173,40	− 3,67
COLT TELECOM NE	GB	23,73	− 7,63
COMPTEL	FI ★	14,30	− 6,23
DASSAULT SYST.	FR ★	75,50	− 2,96
DIALOG SEMICOND	GB	90,58	....
ERICSSON -B-	SE	12,47	− 7,26
F-SECURE	FI ★	6,40	− 5,88
FILTRONIC	GB	6,47	− 1,26
FINMATICA	IT ★	36,95	− 12,02
GETRONICS	NL ★	6,26	− 6,01
GN GREAT NORDIC	DK	19,31	− 7,69
INFINEON TECHNO	DE ★	42,10	− 4,75
INFOGRAMES ENTE	FR ★	19,80	− 1,74
INTRACOM R	GR	24,93	+ 0,89
KEWILL SYSTEMS	GB	5,76	− 5,41
LOGICA	GB	27,04	− 7,02
LOGITECH INTL N	CH	224,38	− 6,89
MARCONI	GB	11,94	− 6,09
MISYS	GB	10,47	− 6,19
NOKIA	FI ★	49,10	− 5,94
OCE N	NL ★	17	− 3,68
OLIVETTI	IT ★	2,74	− 2,49
PSION	GB	4,84	− 3,61
SAGE GRP	GB	5,37	− 5,51
SAGEM	FR ★	143,60	+ 0,28
SAP I	DE ★	120,50	− 4,37
SAP VZ	DE ★	152,70	− 5,04
SEMA	GB	4,53	− 5,82
SEZ N	CH	547,66	− 6,14
SIEMENS N	DE ★	133	− 4,59
MB SOFTWARE	DE ★	3,87	− 10,21
SPIRENT	GB	10,16	− 5,08
STMICROELEC SIC	FR ★	49,46	− 4,79
TECNOST	IT ★	3,02	− 3,82
TELE 1 EUROPE	SE	5,86	− 7,27
THINK TOOLS	CH	238,98	− 5,01
THUS	GB	0,99	− 6,25
TIETOENATOR	FI ★	29,45	− 1,83
▶ DJ E STOXX TECH P		826,32	− 5,82

SERVICES COLLECTIFS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 19/12
ACEA	IT ★	11,95	− 2,53
AEM	IT ★	3,19	− 2,45
ANGLIAN WATER	GB	9,95	....
BRITISH ENERGY	GB	3,90	− 1,25
CENTRICA	GB	4,05	....
EDISON	IT ★	11,10	− 1,51
ELECTRABEL	BE ★	239,40	− 0,66
ELECTRIC PORTUG	PT ★	3,33	− 3,20
ENDESA	ES ★	17,79	+ 1,95
ENEL	IT ★	3,96	− 1,49
EVN	AT ★	31,52	....
FORTUM	FI ★	4,21	− 1,64
GAS NATURAL SDG	ES ★	19,80	+ 1,54
HIDRO CANTABRIC	ES ★	20,40	− 0,58
IBERDROLA	ES ★	13,33	− 0,15
INNOGY HOLDINGS	GB	3,06	....
ITALGAS	IT ★	5,26	....
KELDA	GB	6,19	− 1,05
NATIONAL GRID G	GB	9,86	+ 1,01
INTERNATIONAL P	GB	4,18	+ 0,40
OESTERR ELEKTR	AT ★	101	....
PENNON GROUP	GB	10,64	− 1,37
POWERGEN	GB	9,95	+ 0,33
SCOTTISH POWER	GB	8,17	− 1,39
SEVERN TRENT	GB	11,79	− 0,14
LYON EAUX I	FR ★	192,50	+ 0,79
SYDKRAFT -A-	SE	17,25	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,25	....
THAMES WATER	GB	19,85	....
FENOSA	ES ★	20,10	− 1,42
UNITED UTILITIE	GB	11,15	− 0,44
VIRIDIAN GROUP	GB	10,70	+ 0,78
▶ DJ E STOXX PO SUP P		322,88	− 0,2

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANCE

● Le titre **Vivendi Universal** a ouvert la séance du mercredi 20 décembre en baisse de 1,07 %, à 74,25 euros. Le groupe a vendu les alcools de Seagram à Pernod-Ricard et Diageo. Cette transaction générera un produit net après impôts d'environ 7,7 milliards de dollars américains, soit 1,3 milliard de plus que l'endettement de Seagram au 30 septembre. L'action **Pernod-Ricard** gagnait 0,64 %, à 63 euros.
● L'action **Wanadoo** perdait 3,94 %, à 8,54 euros, mercredi matin. La filiale Internet de France Télécom serait sur le point de racheter son concurrent néerlandais Freeler. nl au groupe financier ING, selon des sources citées par l'agence Reuters. L'acquisition la placerait dans le trio de tête des fournisseurs d'accès Internet aux Pays-Bas.
● L'action **Fi System** était réservée à la baisse. L'agence française de conseil en Internet a indiqué, mercredi, qu'elle prévoyait de renouer avec les bénéfices en 2001, après une année 2000 marquée par des pertes résultant d'importants investissements.
● Le titre **Fimatex** perdait 4,01 %, à 6,7 euros, mercredi matin. La filiale de courtage en ligne de la Société générale a annoncé avoir revu en baisse le nombre de ses comptes ouverts à fin décembre, le ramenant à 95 500, contre 145 000 prévus initialement.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 20 DÉCEMBRE **Cours à 12 h 30**

Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

France	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
ACCOR ❯	42,60	279,44	−2,54	14/06
AGF ❯	70,45	462,12	−0,49	31/05
AFFINE(EXIMM	36,59	240,01	−2,43	15/11
AIR FRANCE G ❯	23,30	152,84	+1,08	29/09
AIR LIQUIDE ❯	153,20	1004,93	−1,16	11/05
ALCATEL ❯	62,85	412,27	−7,30	18/05
ALCATEL O	54,95	360,45	−8,11	...
ALSTOM ❯	26,30	172,52	−0,68	11/09
ALTRAN TECHN ❯	223,30	1464,75	−3,25	30/06
ATOS CA ❯	76,30	500,50	−2,05	...
ARBEL	...	...	...	01/07
AVENTIS ❯	86,80	569,37	+0,35	05/06
AXA ❯	149,50	980,66	−0,07	09/05
AZEO(EXG.ET ❯	91	596,92	...	19/06
BAIL INVESTI ❯	118,80	779,28	+0,68	22/06
BAZAR HOT. V	128	839,62	...	13/06
BIC ❯	40,86	268,02	−1,14	15/06
BIS	...	...	...	01/07
BNPPARIBAS ❯	92,05	603,81	−2,70	26/05
BOLLORE ❯	197,70	1296,83	+0,36	03/07
BOLLORE INV.	40	262,38	−1,82	03/07
BONGRAIN	37,40	245,33	−1,06	12/05
BOUYGUES ❯	48,99	321,35	−2,51	02/06
BOUYGUES OFF ❯	45,89	301,02	+4,41	26/05
BULL# ❯	4,66	30,57	−4,90	...
BUSINESS OBJ ❯	74	485,41	−5,13	...
B T P (LA CI	...	...	...	15/07
BURELLE (LY)	76,80	503,77	−1,54	13/06
CANAL + ❯	3,65	23,94	−4,95	03/07
CAP GEMINI ❯	174,50	1144,64	−3,06	26/05
CARBONE-LORR ❯	51	334,54	−1,64	09/06
CARREFOUR ❯	64,20	421,12	+0,94	10/04
CASINO GUICH ❯	104,40	684,82	+0,38	09/06
CASINO GUICH	68,50	449,33	...	09/06
CASTORAMA DU ❯	274	1797,32	...	26/05
CEA INDUSTRI	185,10	1214,18	−2,99	17/07
CEGID (LY)	71,85	471,31	−4,20	26/05
CFF.RECYCLIN	38,55	252,87	−1,41	30/03
CGIP ❯	51,50	337,82	−1,81	09/06
CHARGEURS	68,65	450,31	+4,81	22/06
CHRISTIAN DA	72	472,29	...	03/07
CHRISTIAN DI ❯	51	334,54	−3,95	01/12
CIC -ACTIONS	117,50	770,75	+0,34	02/06
CIMENTS FRAN ❯	52,10	341,75	−1,14	21/06
CLARINS ❯	86,95	570,35	−2,85	21/07
CLUB MEDITER ❯	89,50	587,08	−0,11	02/05
CNP ASSURANC ❯	39,75	260,74	−0,13	15/06
COFACE ❯	115,20	755,66	−1,54	31/05
COFLEXIP ❯	143,30	939,99	+2,28	06/06
COLAS ❯	54,60	358,15	+1,11	23/08
CONTIN.ENTRE	42,05	275,83	−1,29	22/06
CPR ❯	58	380,46	...	...
CRED.FON.FRA	11,66	76,48	+0,52	03/07
CREDIT LYONN ❯	38,35	251,56	−0,16	15/05
CS COM.ET SY	22,31	146,34	−5,06	05/07
DAMART ■	78	511,65	−3,41	20/12
DANONE ❯	163	1069,21	−0,06	30/05
DASSAULT-AVI	215,80	1415,56	−0,28	09/05
DASSAULT SYS ❯	76,40	501,15	−1,80	01/07
DE DIETRICH ❯	63	413,25	−0,47	19/05
DEVEAUX(LY)#	81,70	535,92	−0,97	03/07
DEV.R.N-P.CA	14,60	95,77	−0,34	16/06
DMC (DOLLFUS	14,28	93,67	+0,21	20/06
DYNACTION	29,55	193,84	−2,96	10/07
EIFFAGE ❯	66	432,93	−1,49	30/06
ELIOR ❯	13	85,27	...	...
ELEC.MADAGAS	22,60	148,25	+0,44	...
ENTENIAL(EX	28,81	188,98	−1,17	...
ERAMET ❯	43,70	286,65	−0,86	30/06
ERIDANIA BEG ❯	94,20	617,91	−0,95	17/07
ESSILOR INTL ❯	326	2138,42	+0,96	05/06
ESSO	61	400,13	−0,25	28/06
EULER ❯	55	360,78	+1,85	...
EURAFRANCE ❯	770	5050,87	+0,65	19/12
EURO DISNEY ❯	0,53	3,48	−3,64	30/09
EUROTUNNEL ❯	1,03	6,76	−2,83	...
FAURECIA ❯	44	288,62	+7,03	06/07
FIMALAC SA C ❯	36,80	241,39	−2,52	09/06
F.F.P. (NY)	75,60	495,90	...	16/06
FINAXA	118,10	774,69	−4,68	14/06
FIVES-LILLE	106,20	696,63	+0,28	20/06
FONC.LYON.#	29,50	193,51	...	05/06
FRANCE TELEC ❯	98,05	643,17	−2,53	22/06
FROMAGERIES	427,60	2804,87	+0,61	19/07
GALERIES LAF ❯	177,80	1166,29	−1,11	13/06
GAUMONT #	46,77	306,79	+2,79	11/05
GECINA ❯	101,80	667,76	−0,20	10/07
GEOPHYSIQUE ❯	69,80	457,86	−1,55	12/07
GFI INFORMAT ❯	27,60	181,04	−7,94	16/06
GRANDVISION ❯	19,31	126,67	−1,23	30/06
GROUPE ANDRE	132,30	867,83	−2	31/05
GROUPE GASCO	82,40	540,51	+0,12	30/05
GR.ZANNIER (	54,55	357,82	+0,65	03/07
GROUPE GTM	150	983,94	−3,23	30/06
GROUPE PARTO	52,55	344,71	−2,32	18/04
GUYENNE GASC ❯	88	577,24	−2,11	13/06
HAVAS ADVERT ❯	15,70	102,99	−2,55	24/05
IMERYS ❯	119,70	785,18	−2,52	03/07
IMMOBANQUE	116	760,91	−0,34	03/07
IMMEUBLES DE	...	...	...	02/06
INFOGRAMES E ❯	19,75	129,55	−1,99	...
IM.MARSEILLA	3200	20990,62	...	04/04
INGENICO ❯	28,14	184,59	−5,95	04/07
ISIS ❯	75,60	495,90	−1,31	30/06
KAUFMAN ET B ❯	18,80	123,32	+1,08	...
KLEPIERRE ❯	98,25	644,48	−0,25	28/04
LAFARGE ❯	90,05	590,69	−1,64	06/07
LAGARDERE ❯	61,10	400,79	−0,24	31/05
LAPEYRE ❯	59,80	392,26	−0,66	31/05
LEBON (CIE)	52,10	341,75	−1,14	08/06
LEGRAND ❯	207	1357,83	+0,49	13/06
LEGRAND ADP	115,10	755,01	+0,52	13/06
LEGRIS INDUS ❯	42,40	278,13	−0,24	10/07
LIBERTY SURF ❯	8,14	53,39	−8,54	...
LOCINDUS	112	734,67	+0,36	03/07
L'OREAL ❯	87,35	572,98	−0,46	15/06
LOUVRE #	63	413,25	−1,56	09/06
LVMH MOET HE ❯	70,75	464,09	−4,39	01/12
MARINE WENDE ❯	91,50	600,20	+0,55	30/11
MAUREL ET PR	10,25	67,24	−0,77	31/03
METALEUROP	5,33	34,96	−1,84	04/07
MICHELIN ❯	38,08	249,79	+1,55	30/05
MONTUPET SA	20,95	137,42	−0,95	30/06
MOULINEX	4,11	26,96	+0,24	14/09
NATEXIS BQ P ❯	91,50	600,20	−0,65	28/07
NEOPOST ❯	25,22	165,43	−3	...
NORBERT DENT	18	118,07	−0,39	05/06
NORD-EST	26,58	174,35	−0,75	20/06
NRJ GROUP ❯	27,93	183,21	−1,13	...
OBERTHUR CAR ❯	18	118,07	−1,85	...
OLIPAR	6,70	43,95	+0,60	...
OXYG.EXT-ORI	369,30	2422,45	+0,08	22/06
PECHINEY ACT ❯	46,83	307,18	−0,04	30/06
PECHINEY B P	46	301,74	−1,08	30/06
PENAUILLE PO ❯	64	419,81	−3,47	15/06
PERNOD-RICAR ❯	67,15	440,48	+7,27	10/05
PEUGEOT ❯	247,70	1624,81	−0,36	02/06
PINAULT-PRIN ❯	219	1436,55	−0,90	03/07
PLASTIC OMN. ❯	106,80	700,56	−2,82	22/05
PSB INDUSTRI	...	...	...	02/06
PUBLICIS GR ❯	36,70	240,74	−0,81	12/07
REMY COINTRE ❯	40,20	263,69	+0,50	31/08
RENAULT ❯	54,80	359,46	+1,48	03/07
REXEL ❯	87,10	571,34	−1,47	30/06
RHODIA ❯	15,28	100,23	+1,53	15/05
ROCHETTE (LA	5,57	36,54	−3,30	25/06
ROYAL CANIN ❯	106,40	697,94	+3,60	09/05
ROUGIER #	62	406,69	...	26/06
RUE IMPERIAL	1952	12804,28	...	22/06
SADE (NY)	46,50	305,02	...	20/06
SAGEM S.A. ❯	143,50	941,30	+0,21	10/07
SAGEM ADP	85,75	562,48	+3,25	10/07
SAINT-GOBAIN ❯	166,70	1093,48	+1,03	03/07
SALVEPAR (NY	64,90	425,72	+1,25	03/08
SANOFI SYNTH ❯	63,70	417,84	+2,58	05/06
SCHNEIDER EL ❯	78,35	513,94	−0,70	09/06
SCOR ❯	53,60	351,59	−0,74	07/06
S.E.B. ❯	55,35	363,07	−0,54	09/06
SEITA ❯	43,15	283,05	−3,03	16/12
SELECTIBAIL(	15,01	98,46	−0,60	22/06
SIDEL ❯	49,65	325,68	−4,52	02/06
SILIC CA	160,20	1050,84	...	20/06
SIMCO ❯	73,30	480,82	−0,95	28/06
SKIS ROSSIGN	16,75	109,87	−1,76	21/09
SOCIETE GENE ❯	64,25	421,45	−0,62	25/04
SODEXHO ALLI ❯	194,40	1275,18	+0,21	03/03
SOGEPARC (FI	83,60	548,38	...	30/11
SOMMER ALLIB ❯	56,60	371,27	+1,07	20/06
SOPHIA ❯	30	196,79	−0,56	19/05
SOPRA # ❯	69,50	455,89	−0,64	06/07
SPIR COMMUNI ❯	73	478,85	−0,68	31/05
SR TELEPERFO ❯	35,11	230,31	−2,36	17/07
STUDIOCANAL	10,10	66,25	...	19/06
SUCR.PITHIVI	300,10	1968,53	...	27/09
SUEZ LYON.DE ❯	191,80	1258,13	+0,42	09/05
TAITTINGER	735	4821,28	−3,29	05/07
THALES (EX.T ❯	53,90	353,56	+0,75	10/07
TF1 ❯	52,80	346,35	−3,39	30/05
TECHNIP ❯	139,90	917,68	−0,78	31/05
THOMSON MULT ❯	46,93	307,84	−4,42	...
TOTAL FINA E ❯	152,70	1001,65	−0,84	14/06
TRANSICIEL # ❯	42,30	277,47	−1,63	30/05
UBI SOFT ENT ❯	35,90	235,49	−2,82	...
UNIBAIL ❯	165,50	1085,61	+1,47	13/06
UNILOG ❯	86	564,12	−5,49	29/06
USINOR ❯	13,22	86,72	+0,23	03/07
VALEO ❯	47,10	308,96	−2,71	12/07
VALLOUREC ❯	55	360,78	−0,36	05/07
VIA BANQUE	31,90	209,25	−0,31	23/05
VICAT	57	373,90	...	01/08
VINCI ❯	63,95	419,48	+0,39	27/06
VIVENDI ENVI ❯	46,61	305,74	+2,21	...
VIVENDI UNIV ❯	73,70	483,44	−1,80	...
WANADOO ❯	8,25	54,12	−7,20	...
WORMS (EX.SO	17,85	117,09	+0,73	05/05
ZODIAC ❯	284,80	1868,17	+0,99	06/01

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
ADECCO	649,50	4260,44	−1,59	02/05
AMERICAN EXP	61,50	403,41	−1,36	10/11
AMVESCAP EXP	...	...	...	05/10
ANGLOGOLD LT	31,14	204,27	+0,42	22/09
A.T.T. #	22,50	147,59	−3,14	01/11
BARRICK GOLD	18,08	118,60	+3,02	15/12
COLGATE PAL.	63,85	418,83	−3,70	15/11
CROWN CORK O	5,50	36,08	−4,35	20/11
DE BEERS #	29	190,23	−2,68	18/10
DIAGO PLC	11,58	75,96	−3,42	15/11
DOW CHEMICAL	...	...	...	30/10
DU PONT NEMO	50,10	328,63	−1,96	14/12
ECHO BAY MIN	0,48	3,15	+2,13	31/12
ELECTROLUX	13,07	85,73	−3,19	04/05
ELF GABON	130,80	857,99	−2,39	19/06
ERICSSON # ❯	12,60	82,65	−4,55	10/04
FORD MOTOR #	25,32	166,09	−2,62	01/12
GENERAL ELEC	55,05	361,10	−3,76	25/10
GENERAL MOTO	57,95	380,13	−0,60	09/12
GOLD FIELDS	3,72	24,40	+1,64	24/03
HARMONY GOLD	4,86	31,88	+0,62	08/09
HITACHI #	10,59	69,47	−1,12	10/12
HSBC HOLDING ❯	16,02	105,08	−2,91	05/10
I.B.M. ❯	99,40	652,02	−5,15	09/12
I.C.I.	8,31	54,51	−2,24	04/10
ITO YOKADO #	50,65	332,24	−0,69	13/11
I.T.T. INDUS	38,55	252,87	−4,81	01/01
KINGFISHER P ❯	7,45	48,87	−0,40	17/11
MATSUSHITA	25,60	167,92	−1,04	31/12
MC DONALD'S	36,96	242,44	+0,16	01/12
MERK AND CO	102,50	672,36	+2,50	02/01
MITSUBISHI C	8,25	54,12	+12,40	31/12
NESTLE SA # ❯	2462,50	16152,94	+0,51	31/05
NORSK HYDRO	44	288,62	−0,02	18/05
PFIZER INC	53	347,66	−0,75	07/12
PHILIP MORRI	48	314,86	+1,50	10/01
PROCTER GAMB	80,55	528,37	+0,06	15/11
RIO TINTO PL	19	124,63	−3,06	15/09
SCHLUMBERGER	88,40	579,87	+0,06	06/10
SEGA ENTERPR	9,41	61,73	+5,61	31/12
SEMA GROUP # ❯	4,55	29,85	−4,41	02/11
SHELL TRANSP	8,55	56,08	−2,84	20/09
SONY CORP. # ❯	79,60	522,14	−4,15	31/12
T.D.K. #	116,50	764,19	−2,92	31/12
TOSHIBA #	7,70	50,51	−1,28	10/12
UNITED TECHO	82,50	541,16	+0,12	10/12
ZAMBIA COPPE	0,45	2,95	−8,16	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	12	78,71	−3,23
AB SOFT	5,50	36,08	+8,91
ACCESS COMME	9,65	63,30	−6,31
ADL PARTNER	21	137,75	...
ALGORIEL #	6,21	40,73	−9,34
ALPHAMEDIA	3,10	20,33	...
ALPHA MOS #	8,40	55,10	...
ALTAMIR & CI	148	970,82	+4,96
ALDETA	4,70	30,83	+12,98
ALTI #	9,09	59,63	−10
ALTI ACT.NOU ◆	12,35	81,01	...
A NOVO #	203,10	1332,25	−3,70
ARTPRICE COM	10,50	68,88	−5,41
ASTRA	0,82	5,38	−1,20
AUFEMININ.CO	5,15	33,78	−9,65
AUTOMA TECH	11,05	72,48	+19,46
AVENIR TELEC ❯	5,88	38,57	−5,47
AVENIR TELEC ◆	5,77	37,85	...
AVENIR TELEC	2,17	14,23	−18,11
BAC MAJESTIC	12,45	81,67	+3,75
BARBARA BUI	16,10	105,61	−1,23
BCI NAVIGATI	26,50	173,83	−1,85
BELVEDERE	13	85,27	...
BOURSE DIREC	5,99	39,29	−0,17
BRIME TECHNO	51,60	338,47	−2,37
BRIME TECHN ◆	2,80	18,37	...
BUSINESS INT	5,50	36,08	+4,76
BVRP ACT.DIV	39,40	258,45	−1,75
BVRP ACT.NV. ◆	61,90	406,04	...
CAC SYSTEMES ◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER	21,30	139,72	−3,18
CAST	21	137,75	−8,70
CEREP	86,25	565,76	−1,65
CHEMUNEX #	1	6,56	...
CMT MEDICAL	15,15	99,38	...
COALA #	20,95	137,42	−3,68
COHERIS ATIX	32,55	213,51	−6,01
COIL	22,20	145,62	−3,48
CION ET SYS.	4,10	26,89	−8,69
CONSODATA #	37,24	244,28	−10,91
CONSORS FRAN	6,79	44,54	−6,73
CROSS SYSTEM	14,25	93,47	−2,06
CRYO #	14	91,83	−8,62
CRYONETWORKS.	10,60	69,53	−3,64
CYBERDECK #	2,02	13,25	−9,82
CYBER PRES.P	20,60	135,13	−1,90
CYBERSEARCH	4,40	28,86	+4,76
CYRANO #	1,60	10,50	−11,60
DALET #	19,08	125,16	−0,93
DATATRONIC ◆	13,50	88,55	...
DESK #	2,68	17,58	−0,37
DESK BS 98 ◆	0,10	0,66	...
DEVOTEAM # ❯	55,65	365,04	−7,25
DMS #	10,90	71,50	−1,80
D INTERACTIV	89,80	589,05	−4,42
DIOSOS	42,90	281,41	+3,75
DURAND ALLIZ ◆	0,78	5,12	...
DURAN DUBOI	26,20	171,86	−5,07
DURAN BS 00 ◆	3,44	22,56	...
EFFIK #	12,10	79,37	+10
EGIDE #	521	3417,54	−5,27
EMME(JCE 1/1	8,91	58,45	−1
ESI GROUP	50,50	331,26	+0,80
ESKER	7,85	51,49	−3,68
EUROFINS SCI	37,82	248,08	−5,92
EURO.CARGO S	11,39	74,71	...
EUROPSTAT # ❯	11	72,16	−10,93
FIMATEX # ❯	6,50	42,64	−6,88
FI SYSTEM # ❯	10,20	66,91	−0,97
FI SYSTEM BS ◆	1,98	12,99	...
FLOREANE MED	8	52,48	−2,44
GAMELOFT COM	5,80	38,05	...
GAUDRIOT #	34,55	226,63	+1,62
GENERIX #	24,70	162,02	−5
GENESYS #	51,30	336,51	−3,66
GENESYS BS00 ◆	10,99	72,09	...
GENSET ❯	57	373,90	−8,51
GL TRADE #	33	216,47	...
GUILLEMOT #	38,63	253,40	−5,78
GUILLEMOT AC ◆	45,50	298,46	...
GUYANOR ACTI	0,26	1,71	...
HF COMPANY	65,30	428,34	−0,31
HIGH CO.#	88	577,24	...
HIGHWAVE OPT ❯	130	852,74	−5,80
HIMALAYA	13,80	90,52	−4,76
HI MEDIA	3,90	25,58	−3,47
HOLOGRAM IND	90	590,36	−3,74
HUBWOO.COM	13,30	87,24	−8,28
IB GROUP.COM	20,66	135,52	−5,88
IDP	2,90	19,02	−3,01
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
IGE +XAO	15,55	102	+2,98
ILOG #	32,25	211,55	−5,70
IMECOM GROUP ◆	1,79	11,74	...
INFOSOURCES ◆	3,39	22,24	...
INFOSOURCE B	7,49	49,13	−0,79
INFOTEL #	37,50	245,98	−3,08
INFO VISTA	22,85	149,89	−4,79
INTEGRA NET ❯	6,21	40,73	−7,45
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERCALL #	1,29	8,46	−7,86
IPSOS #	111,90	734,02	−0,97
IPSOS BS00 ◆	7,30	47,88	...
IT LINK	9,60	62,97	−5,88
IXO	5,80	38,05	−4,92
JOLIEZ-REGOL	1,18	7,74	...
JOLIEZ-REGOL	0,03	0,20	...
KALISTO ENTE	14,50	95,11	−3,33
KEYRUS PROGI	2,69	17,65	−9,12
KAZIBAO	1,22	8	−8,27
LACIE GROUP	6,40	41,98	−1,54
LEXIBOOK # ◆	18,90	123,98	...
LINEDATASERV	29,70	194,82	−1
MEDCOST #	7,20	47,23	−2,04
MEDIDEP #	63,80	418,50	...
METROLOGIC G	78	511,65	−3,35
MICROPOLE	9,80	64,28	−4,85
MONDIAL PECH	5,80	38,05	...
MULTIMANIA #	9,10	59,69	+1,11
NATUREX ◆	11,50	75,44	...
NET2S #	27	177,11	−6,09
NETGEM ❯	18,73	122,86	−8,63
NETVALUE #	4,45	29,19	−3,89
NEURONES #	2,47	16,20	−6,44
NICOX #	74,70	490	−4,23
OLITEC	43	282,06	...
OPTIMA DIREC ◆	6,29	41,26	...
OPTIMS #	3,45	22,63	−1,43
OXIS INTL RG	0,80	5,25	−6,98
PERFECT TECH	72,50	475,57	−1,89
PERF.TECHNO ◆	8,40	55,10	...
PHARMAGEST I	18,80	123,32	+0,05
PHONE SYS.NE	6,50	42,64	−18,75
PICOGIGA	27,10	177,76	−4,91
PROSODIE #	52,55	344,71	−2,69
PROSODIE BS ◆	24,84	162,94	...
PROLOGUE SOF	9,05	59,36	−6,60
PROXIDIS	1,27	8,33	+0,79
QUALIFLOW	30	196,79	−2,28
QUANTEL	4,73	31,03	−9,90
QUANTUM APPL ◆	2,80	18,37	...
R2I SANTE	9,20	60,35	−6,60
RECIF #	29	190,23	−8,52
REPONSE #	39	255,82	−2,50
REGINA RUBEN	7,85	51,49	+9,48
RIBER #	19,90	130,54	−2,93
RIGIFLEX INT	104,80	687,44	+0,38
RISC TECHNOL	11,50	75,44	−8
SAVEURS DE F	13,40	87,90	+1,06
GUILLEMOT BS ◆	15,98	104,82	...
SELF TRADE	5,51	36,14	−12,95
SILICOMP #	50,40	330,60	−0,59
SITICOM GROU	29,60	194,16	−4,70
SODITECH ING	11,49	75,37	−0,09
SOFT COMPUTI	16,20	106,27	−7,43
SOI TEC SILI ❯	27,40	179,73	−5,81
SOI TEC BS 0 ◆	20	131,19	...
SQLI	5,85	38,37	−3,78
STACI #	6,80	44,61	−0,73
STELAX	0,55	3,61	...
SYNELEC #	16,09	105,54	−0,06
SYSTAR #	22,90	150,21	−0,43
SYSTRAN	4,30	28,21	−4,44
TEL.RES.SERV	11,35	74,45	−9,20

(Publicité)

À QUOI ÇA SERT D'AVOIR UN PORTEFEUILLE BOURSIER SI VOUS NE SAVEZ JAMAIS COMBIEN IL Y A DEDANS ?

AOL BOURSE. SUR AOL.FR, SUIVEZ LES COURS DES VALEURS BOURSIÈRES QUI VOUS INTÉRESSENT EN DIRECT, GRATUITEMENT*.

AOL.FR

DDB - AOL RCS Nanterre 402 192 777

*HORS COÛT DE VOS COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES À INTERNET.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALTEDIA	43,10	282,72	−3,79
ARKOPHARMA #	142,80	936,71	+2
CNIM CA#	56,80	372,58	+1,52
FINACOR	12,50	81,99	+2,46
GFI INDUSTRI	24,16	158,48	+0,67
LAURENT-PERR	29	190,23	+1,75
M6-METR.TV A ❯	39,60	259,76	−2,22
HERMES INTL ❯	155	1016,73	−1,90
RALLYE (LY) ❯	60,05	393,90	+0,25
MANITOU #	98,20	644,15	+1,03
ALTEN (SVN) ❯	155,30	1018,70	+0,19
APRIL S.A.#(	201,50	1321,75	+0,25
BENETEAU CA#	132	865,86	−0,75
STERIA GROUP	103,20	676,95	−4,27
PINGUELY HAU	26,92	176,58	−1,39
UNION FIN.FR	166	1088,89	+2,15
CEGEDIM #	42,60	279,44	−0,35
FINATIS(EX.L	112	734,67	...
AB GROUPE	41	268,94	−0,24
MARIONNAUD P	128,50	842,90	−4,74
RODRIGUEZ GR	323	2118,74	−0,15
PIERRE VACAN	68,75	450,97	+1,85
EXPAND S.A.	47	308,30	−1,05
C.A. PARIS I	221	1449,66	−1,73
JET MULTIMED	65,15	427,36	−1,96
FININFO	38,50	252,54	...
MANUTAN INTE	48,50	318,14	−3
LECTRA SYST.	9,83	64,48	−1,60
DANE-ELEC ME	7,99	52,41	−3,15
SOLERI	299	1961,31	+1,36
ALGECO #	112,60	738,61	+0,09
SECHE ENVIRO	95	623,16	−1,04
AUBAY	16,88	110,73	−0,30
GROUPE J.C.D	128	839,62	−3,69

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 19 décembre**

Émetteurs	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	29,08	190,75	19/12
AGIPI ACTIONS (AXA)	31,75	208,27	19/12
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2404,63	15773,34	19/12
BNP MONÉ PLACEMENT C	13216,46	86694,29	19/12
BNP MONÉ PLACEMENT D	11845,86	77703,75	19/12
BNP MONÉ TRÉSORERIE	150151,74	984930,85	19/12
BNP OBLIG. CT	165,88	1088,10	19/12
BNP OBLIG. LT	34,36	225,39	19/12
BNP OBLIG. MT C	147,04	964,52	19/12
BNP OBLIG. MT D	137,54	902,20	19/12
BNP OBLIG. SPREADS	177,44	1163,93	19/12
BNP OBLIG. TRÉSOR	1888,28	12386,30	19/12
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1764,28	11572,92	19/12
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 08 36 68 22 00 (2,23 F/mn)			
BP OBLI CONVERTIBLES	325,66	2136,19	19/12
BP OBLI HAUT REND.	108,52	711,84	18/12
BP MEDITERRANÉE DÉV.	98,12	643,63	18/12
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	189,72	1244,48	18/12
BP OBLIG. EUROPE	50,28	329,82	19/12
BP SÉCURITÉ	99098,76	650045,25	19/12
EUROACTION MIDCAP	182,95	1200,07	18/12
FRUCTI EURO 50	129,16	847,23	19/12
FRUCTIFRANCE C	104,32	684,29	19/12
FRUCTIFONDS FRANCE NM	385,16	2526,48	19/12
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	226,20	1483,77	18/12
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	501,84	3291,85	18/12
NORD SUD DÉVELOP. D	407,32	2671,84	18/12
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	60,05	393,90	19/12
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	81,47	534,41	19/12
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	21,96	144,05	19/12
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,17	276,62	19/12
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	53,98	354,09	19/12
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	51,74	339,39	19/12
ÉCUR. EXPANSION C	14184,58	93044,75	19/12
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,63	266,52	19/12
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	64,91	425,78	19/12
ÉC. MONÉT.C	216,69	1421,39	19/12
ÉC. MONÉT.D	186,87	1225,79	19/12
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	174,82	1146,74	19/12
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	272,37	1786,63	19/12
ÉPARCOURT-SICAV D	28,16	184,72	19/12
GÉOPTIM C	2199,54	14428,04	19/12
HORIZON C	578,53	3794,91	19/12
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,99	98,33	19/12
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,79	254,45	18/12
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,46	219,48	19/12
ÉCUREUIL VITALITÉ C	46,57	305,48	19/12
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	549,31	3603,24	19/12
ATOUT FONCIER	336,64	2208,21	19/12
ATOUT FRANCE ASIE D	94,11	617,32	19/12
ATOUT FRANCE EUROPE	227,96	1495,32	19/12
ATOUT FRANCE MONDE	56,44	370,22	19/12
ATOUT FUTUR C	246,05	1613,98	19/12
ATOUT FUTUR D	227,85	1494,60	19/12
ATOUT SÉLECTION	129,16	847,23	19/12
COEXIS	332,64	2181,98	19/12
DIÈZE	469,73	3081,23	19/12
EURODYN	645,57	4234,66	19/12
INDICIA EUROLAND	143,01	938,08	18/12
INDICIA FRANCE	489,32	3209,73	18/12
INDOCAM AMÉRIQUE	52,08	341,62	19/12
INDOCAM ASIE	23,10	151,53	19/12
INDOCAM MULTI OBLIG.	172,03	1128,44	19/12
INDOCAM ORIENT C	37,35	245	18/12
INDOCAM ORIENT D	33,27	218,24	18/12
INDOCAM JAPON	191,90	1258,78	19/12
INDOCAM STR. 5-7 C	332,69	2182,30	18/12
INDOCAM STR. 5-7 D	218,81	1435,30	18/12
OBLIFUTUR C	96,46	632,74	19/12
OBLIFUTUR D	83,02	544,58	19/12
REVENU-VERT	171,55	1125,29	19/12
UNIVERS ACTIONS	68,25	447,69	19/12
UNIVERS-OBLIGATIONS	41,44	271,83	19/12
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	97,74	641,13	18/12
INDOCAM VAL. RESTR.	324,91	2131,27	18/12
MASTER ACTIONS	52,86	346,74	15/12
MASTER OBLIGATIONS	29,75	195,15	15/12
OPTALIS DYNAMIQ. C	21,59	141,62	18/12
OPTALIS DYNAMIQ. D	20,71	135,85	18/12
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,07	131,65	18/12
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,78	123,19	18/12
OPTALIS EXPANSION C	18,50	121,35	18/12
OPTALIS EXPANSION D	18,37	120,50	18/12
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,78	116,63	18/12
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,07	105,41	18/12
PACTE SOL. LOGEM.	75,67	496,36	19/12
PACTE SOL.TIERS MONDE	80,46	527,78	19/12
UNIVAR C	185,93	1219,62	21/12
UNIVAR D	183,22	1201,84	21/12
CIC — Crédit Industriel et Commercial			
CIC CONVERTICIC	6,04	39,62	18/12
CIC EPARCIC	414,24	2717,24	07/12
CIC FINUNION	167,94	1101,61	19/12
CIC FRANCIC	39,53	259,30	18/12
CIC MONDE PEA	37,09	243,29	18/12
CIC OBLI LONG TERME	7,37	48,34	07/11
CIC PIERRE	35,52	233	18/12
EUROCIC LEADERS	510,08	3345,91	18/12
MENSUELCIC	1424,79	9346,01	18/12
RENTACIC	23,40	153,49	18/12
UNION AMÉRIQUE	622,48	4083,20	19/12
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	222,86	1461,87	19/12
LION 20000 C/3 11/06/99	950,72	6236,31	19/12
LION 20000 D/3 11/06/99	829,99	5444,38	19/12
SICAV 5000	202,40	1327,66	19/12
SLIVAFRANCE	353,02	2315,66	19/12
SLIVARENTE	39,63	259,96	19/12
SLIVINTER	186,26	1221,79	19/12
TRILION	739,21	4848,90	19/12
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	216,75	1421,79	18/12
ACTILION DYNAMIQUE D *.	208,86	1370,03	18/12
ACTILION PEA DYNAMIQUE	85,64	561,76	18/12
ACTILION ÉQUILIBRE C *	193,40	1268,62	18/12
ACTILION ÉQUILIBRE D *	184,89	1212,80	18/12
ACTILION PRUDENCE C *	175,22	1149,37	19/12
ACTILION PRUDENCE D *	167,18	1096,63	19/12
INTERLION	221,48	1452,81	18/12
LION ACTION EURO	113,39	743,79	19/12
LION PEA EURO	114,33	749,96	19/12
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	27,22	178,55	19/12
CM EUROPE TECHNOL.	7,63	50,05	19/12
CM FRANCE ACTIONS	44,36	290,98	19/12
CM MID. ACT. FRANCE	37,03	242,90	19/12
CM MONDE ACTIONS	387,60	2542,49	19/12
CM OBLIG. LONG TERME	102,94	675,24	19/12
CM OPTION DYNAM.	35,88	235,36	19/12
CM OPTION ÉQUIL.	55,23	362,29	19/12
CM OBLIG. COURT TERME	157,83	1035,30	19/12
CM OBLIG. MOYEN TERME	324,91	2131,27	19/12
CM OBLIG. QUATRE	162,72	1067,37	19/12
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,09	125,22	19/12
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	162,72	1067,37	19/12
ASIE 2000	80,56	528,44	19/12
NOUVELLE EUROPE	266,03	1745,04	19/12
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3445,14	22598,64	19/12
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3274,50	21479,31	19/12
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	333,54	2187,88	19/12
ST-HONORÉ FRANCE	65,72	431,09	19/12
ST-HONORÉ PACIFIQUE	127,99	839,56	19/12
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	175,07	1148,38	19/12
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	411,64	2700,18	19/12
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	113,83	746,68	19/12
Legal & General — LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	254,04	1666,39	18/12
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	7648,61	50171,59	18/12
STRATÉGIE INDICE USA	10812,68	70926,53	18/12
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	103,31	677,67	19/12
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	32,31	211,94	19/12
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	31,68	207,81	19/12
AMPLITUDE EUROPE C	41,98	275,37	19/12
AMPLITUDE EUROPE D	40,75	267,30	19/12
AMPLITUDE MONDE C	287,52	1886,01	19/12
AMPLITUDE MONDE D	260,22	1706,93	19/12
AMPLITUDE PACIFIQUE C	21,94	143,92	19/12
AMPLITUDE PACIFIQUE D	21,29	139,65	19/12
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	53,09	348,25	19/12
ÉLANCIEL EURO D PEA	128,25	841,26	19/12
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	40,88	268,16	19/12
GÉOBILYS C	114,82	753,17	19/12
GÉOBILYS D	105,61	692,76	19/12
INTENSYS C	19,88	130,40	19/12
INTENSYS D	17,27	113,28	19/12
KALEIS DYNAMISME C	250,46	1642,91	19/12
KALEIS DYNAMISME D	243,59	1597,85	19/12
KALEIS DYNAMISME FR C	92,70	608,07	19/12
KALEIS ÉQUILIBRE C	211,36	1386,43	19/12
KALEIS ÉQUILIBRE D	204,76	1343,14	19/12
KALEIS SÉRÉNITÉ C	191,62	1256,94	19/12
KALEIS SÉRÉNITÉ D	185,23	1215,03	19/12
KALEIS TONUS C	88,50	580,52	19/12
LATITUDE C	24,82	162,81	19/12
LATITUDE D	21,22	139,19	19/12
OBLITYS D	107,95	708,11	19/12
PLÉNITUDE D PEA	50,16	329,03	19/12
POSTE GESTION C	2521,51	16540,02	19/12
POSTE GESTION D	2310,70	15157,20	19/12
POSTE PREMIÈRE	6855,29	44967,75	19/12
POSTE PREMIÈRE 1 AN	40633,67	266539,40	19/12
POSTE PREMIÈRE 2-3	8713,59	57157,40	19/12
PRIMIEL EUROPE C	90,23	591,87	19/12
REVENUS TRIMESTRIELS	779,31	5111,94	19/12
THÉSORA C	178,98	1174,03	19/12
THÉSORA D	151,57	994,23	19/12
TRÉSORYS C	45597,93	299102,81	19/12
SOLSTICE D	357,02	2341,90	19/12
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	97,22	637,72	19/12
DÉDIALYS MULTI-SECT.	82,46	540,90	19/12
DÉDIALYS SANTÉ	102,80	674,32	19/12
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	76,26	500,23	19/12
DÉDIALYS TELECOM	75,91	497,94	19/12
POSTE EUROPE C	87,99	577,18	19/12
POSTE EUROPE D	84,44	553,89	19/12
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	189,48	1242,91	19/12
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	173,94	1140,97	19/12
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	156	1023,29	19/12
CADENCE 2 D	153,94	1009,78	19/12
CADENCE 3 D	152,39	999,61	19/12
CONVERTIS C	253,38	1662,06	19/12
INTEROBLIG C	57,31	375,93	19/12
INTERSÉLECTION FR. D	92,57	607,22	19/12
SÉLECT DÉFENSIF C	193,96	1272,29	19/12
SÉLECT DYNAMIQUE C	282,28	1851,64	19/12
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	182,69	1198,37	19/12
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	181,17	1188,40	19/12
SÉLECT PEA 1	252,11	1653,73	19/12
SG FRANCE OPPORT. C	538,55	3532,66	19/12
SG FRANCE OPPORT. D	504,26	3307,73	19/12
SOGENFRANCE C	595,88	3908,72	19/12
SOGENFRANCE D	536,98	3522,36	19/12
SOGEOBLIG C	107,06	702,27	19/12
SOGÉPARGNE D	44,10	289,28	19/12
SOGEPEA EUROPE	286,51	1879,38	19/12
SOGINTER C	78,71	516,30	19/12
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	19,75	129,55	18/12
DÉCLIC ACTIONS FRANC	63,96	419,55	18/12
DÉCLIC ACTIONS INTER.	45,03	295,38	19/12
DÉCLIC BOURSE PEA	60,60	397,51	18/12
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	18,28	119,91	18/12
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,52	114,92	18/12
DÉCLIC PEA EUROPE	30,22	198,23	18/12
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	76,96	504,82	18/12
SOGINDEX FRANCE C	655,11	4297,24	18/12

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SCIENCES **Les retenues d'eau créées dans les pays pauvres pour résoudre des problèmes alimentaires ont parfois des conséquences sanitaires dramatiques. ● DES ÉPIDÉMIES de paludisme, d'onchocercose (cécité des rivières) ou de bilharziose jalonnent ainsi les constructions de barrages au cours du siècle. ● DES ÉTUDES analysent les causes du développement de telles maladies et les moyens de les prévenir. Elles prônent le recours à des études d'impact sanitaire préalables à la construction d'un nouvel ouvrage. ● LA CONSULTATION de toutes les parties concernées, en particulier des femmes, et la sensibilisation des familles aux problèmes de nutrition permettraient d'éviter la plupart des drames. ● L'ENTRETIEN des installations apparaît indispensable pour éviter une dégradation rapide par comblement, eutrophisation ou transformation en marécage.**

Les barrages africains peuvent engendrer des catastrophes sanitaires

Le développement de l'irrigation dans les pays pauvres ne s'accompagne pas suffisamment d'études d'impact préalables sur les populations locales. D'où la prolifération de maladies graves favorisées par la mise en eau permanente des terres agricoles

OUAGADOUGOU (Burkina Faso)
de notre envoyée spéciale

La création de 1 200 hectares de rizières dans la plaine de Loumana, en 1957-1958, a suscité une flambée d'onchocercose (cécité des rivières) qui a ruiné l'aménagement de cette région du Burkina Faso. Pas moins de 15 % des femmes et de 20 % des hommes adultes sont devenus aveugles en cinq ans. Entre les casiers rizicoles, de petites chutes d'eau fournissaient des conditions propices à l'installation permanente de larves de simulies, alors qu'auparavant les seuls gîtes larvaires naturels étaient saisonniers.

Lors du colloque international « Eau et santé – Impacts sanitaires et nutritionnels des hydro-aménagements en Afrique » qui s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 21 au 24 novembre 2000, André Prost (OMS-Genève) a énuméré les principales catastrophes sanitaires qui ont jalonné la réalisation des barrages africains. A commencer par le premier barrage d'Assouan, construit par les Britanniques en 1902. La mise en eau progressive de l'installation a favorisé l'expansion de la bilharziose chez les riverains, la faisant passer d'un taux de 10 % en 1934 à 75 % en 1937. Une épidémie de paludisme, la plus grave jamais observée dans le monde sans doute, y fit également 130 000 morts en 1942-1943. En 1968, au Ghana, 90 % des enfants de 10 à 14 ans habitant près des rives du barrage d'Akosombo ont été atteints par la bilharziose en quelques mois à la suite de la création de la retenue d'eau. Actuellement, les effets les plus néfastes sont dus au barrage anti-sel de Diama, entre Sénégal et Mauritanie, qui a provoqué une importante épidémie de bilharziose intestinale.

Pour analyser les causes de telles catastrophes sanitaires, de nombreuses équipes de chercheurs ont étudié les différents facteurs qui facilitent l'irruption de maladies dans des zones peu touchées avant l'édification de barrages. Pascal Handschumacher (Institut français de recherche pour le développement, IRD-France) et deux de ses collègues du Sénégal et de Côte d'Ivoire se sont penchés sur une épidémie de bilharziose intestinale apparue en 1988 au Sénégal. La maladie s'était alors développée dans la ville de Richard-Toll, située en plein cœur du Sahel, un secteur très éloigné de son aire endémique. L'exploitation de la canne à sucre sur 6 000 hectares de terres irriguées et l'installation d'une usine de transformation avaient drainé une très importante main-d'œuvre vers cette région. Mais l'absence d'un réseau d'eau potable et des rivalités entre les chefs des différentes ethnies avaient favorisé l'expansion de la maladie.

La plupart des travaux indiquent que de tels problèmes pourraient être limités, voire éliminés, si une étude d'impact sanitaire et sociale était réalisée avant la construction d'un nouvel ouvrage hydraulique. La consultation de toutes les parties concernées et, en particulier, des femmes dont le rôle est essentiel dans la vie locale, conduirait à *« l'établissement d'un projet global intégré où l'on éviterait d'opposer les différents techniciens entre eux ou encore les techniciens avec les décideurs »*, plaide Blaide Sondo, chercheur au CNRST.

LUEUR D'ESPOIR

Si les risques sanitaires liés à l'eau sont en général connus, les aménageurs eux-mêmes les considèrent encore trop souvent comme secondaires. Bien souvent, *« personne ne prend en compte les conséquences d'une retenue d'eau sur la santé car nous manquons d'une culture de la santé publique »*, précise Matthias Somé, du ministère de la santé à Ouagadougou. Le docteur Jean-Philippe Chippaux, de l'IRD-Sénégal, exprime sa frustration à ce sujet : *« Nous disposons à la fois des moyens et des stratégies pour lutter contre le paludisme, la bilharziose et l'onchocercose. Mais sur le terrain, les populations ne suivent pas les procédures et la continuité administrative fait défaut »*.

Face à ce constat négatif, le colloque de Ouagadougou laisse néanmoins percer une lueur d'espoir. Des techniques limitant la diffusion d'une maladie existent. Les Chinois contrôlent la bilharziose dans les canaux d'irrigation en creusant deux canaux parallèles mis en eau alternativement. La succession des assèchements empêche le développement des mollusques. D'autres études indiquent que les répercussions sanitaires de la mise en eau d'un barrage ne sont pas toutes dramatiques et varient fortement d'une région à l'autre. Les ouvrages hydrauliques de Côte d'Ivoire (Soubre, Kossou) n'ont pas entraîné de catastrophe, ni ceux d'Afrique centrale. En Chine, les barrages ont régularisé les cours d'eau, évité les inondations et contribué à la régression du paludisme.

Dans l'état actuel des choses, la suppression de l'irrigation n'est pas envisageable en Afrique, car *« l'objectif de l'autosuffisance alimentaire n'est pas encore atteint »*, a rappelé Moïse Sonou, responsable de la mise en valeur des eaux au bureau régional pour l'Afrique de la FAO. *« Un hectare irrigué produit deux à trois fois plus qu'un hectare non irrigué »*, a-t-il précisé. Actuellement, le rendement moyen des zones irriguées en Afrique est de 4 à 5 tonnes à l'hectare, et celui de la riziculture pluviale sans irrigation de 1 tonne à l'hectare.

Au sud du Sahara, seulement 3 % des terres cultivées sont irriguées. *« D'ici 2025, la pression démographique.rendra le problème de l'eau encore plus crucial. Une dizaine de pays se retrouveront en état de stress hydrique, avec moins de 1 000 mètres cubes d'eau par tête d'habitant »* ajoute le spécialiste. Il faudra alors trouver d'autres stratégies que la simple construction de barrages, en améliorant la *« productivité de chaque goutte d'eau »* grâce à des techniques d'économie de l'eau ou de collecte plus efficace de l'eau de pluie.

Christiane Galus

Assurer l'autosuffisance alimentaire

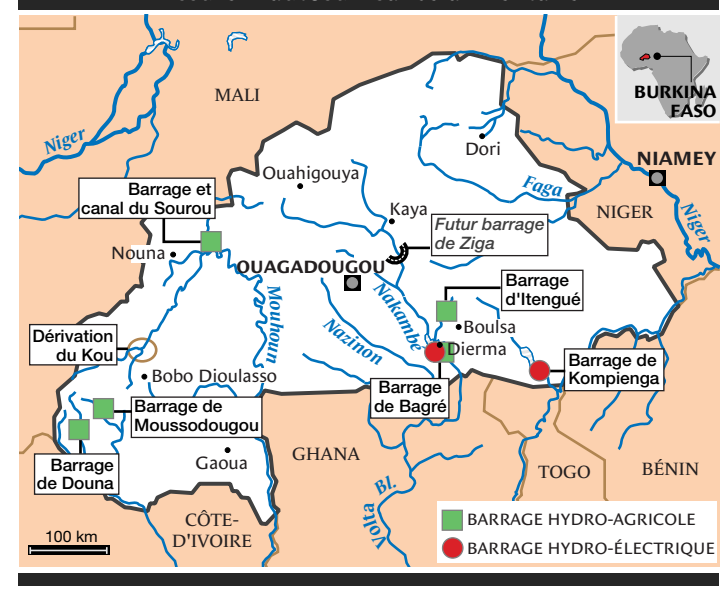

Le Burkina Faso a construit de nouveaux barrages sur son territoire, destinés à la production d'énergie hydro-électrique ou à la culture par irrigation.
Le barrage de Bagré, le plus important du pays, cumule les deux fonctions. Avec une capacité maximale de 1,7 milliard de m^3, il est destiné à fournir 44 GWh d'énergie par an et à produire à terme 200 000 tonnes de riz par an pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Les hydro-aménagements en question

Faut-il stopper la construction de barrages dans les pays pauvres et, en particulier, en Afrique ? Cette question, a priori paradoxale lorsqu'elle concerne des pays durement touchés par la sécheresse, a été posée par les spécialistes du développement et les professionnels de la santé réunis lors du colloque international « Eau et santé – Impacts sanitaires et nutritionnels des hydro-aménagements en Afrique ». Cette manifestation, patronnée par le Centre national pour la recherche scientifique et technologique (CNRST) du Burkina Faso, l'Ecole inter-Etats d'ingénieurs de l'équipement rural de Ouagadougou, l'Institut français de recherche pour le développement (IRD), et l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (Adrao), a permis de mesurer l'ampleur des conséquences négatives des retenues d'eau pourtant destinées à l'alimentation en eau potable et à l'irrigation des cultures.

L'irrigation n'améliore pas toujours la nutrition

DIERMA (Burkina Faso)
de notre envoyée spéciale

Le village de Dierma, en pays bissa, rassemble 2 500 habitants, près d'un affluent du Nakambé, à 150 kilomètres à l'est de Ouagadougou. En aval, le barrage de Bagré fait monter le niveau naturel de l'eau de la rivière. A la saison sèche, la décrue découvre des zones limoneuses où les paysans cultivent des produits maraîchers. Pour évaluer l'impact nutritionnel de cette culture supplémentaire sur les enfants, Virginie Serme, étudiante en géographie à l'université de Ouagadougou, a réalisé une enquête en 1997 et en 1999 auprès de 160 femmes de Dierma et sur 74 femmes d'un village voisin, Lourgogo, élevant toutes un enfant de 0 à 2 ans. Village témoin, Lourgogo pratique uniquement une culture traditionnelle.

L'étude cherchait à répondre à une question simple : les femmes de Dierma qui pratiquent le maraîchage – source de nouveaux revenus – s'occupent-elles mieux de leurs enfants ? *« L'enquête a révélé tout le contraire. Nous nous sommes rendu compte que les enfants de Lourgogo, village témoin, étaient en meilleure santé et mieux nourris que ceux de Dierma »*, explique Virginie Serme. Car les paysannes donnent à leurs enfants de la bouillie de tô ou de petit mil en ignorant les vertus alimentaires des légumes qu'elles cultivent (arachides, haricots, oignons, oseille, choux, tomates, piments, aubergines, calebasses).

Dierma n'est pas une exception. Une étude similaire menée au Maroc, dans la zone d'irrigation de Loukkos, par Salah Benjelloun, professeur de nutrition à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan-II à Rabat, arrive aux mêmes conclusions. Au début, *« le projet a été très positif au point de vue agricole. Car il a permis deux à trois cultures par an – au lieu d'une seule – centrées principalement sur le maraîchage et la canne à sucre »*, explique-t-elle.

L'irrigation a également contribué à développer l'élevage et à augmenter la production de lait. Malgré l'accroissement du revenu, la nutritionniste a constaté *« un effet négatif sur les enfants. Faute d'éducation, l'état nutritionnel des enfants n'est pas meilleur dans cette région irriguée que dans une zone non irriguée »*. Même chez les adultes, le revenu supplémentaire a eu peu d'effet sur la consommation alimentaire.

NÉCESSAIRE SENSIBILISATION

Ces exemples démontrent la nécessité de sensibiliser les familles, et plus particulièrement les femmes, sur les vertus nutritives des différents aliments. Sinon, l'effort d'irrigation mené dans plusieurs pays africains ne recueillera pas les bénéfices escomptés. Il y a urgence, car la malnutrition chronique en Afrique touche fortement les enfants – dont la situation s'est dégradée – alors que la prévalence de la malnutrition des jeunes a régressé presque partout dans le monde, expliquent Bernard Maire et Francis Delpeuch de l'IRD-Montpellier. Cette malnutrition se traduit par des taux élevés de carence en iode, en fer, et en vitamine A, ce qui entraîne une altération cérébrale et un retard du développement psychomoteur, ainsi que la cécité.

C. Ga.

Faute d'entretien, les retenues d'eau se dégradent rapidement

LA CONSTRUCTION d'un barrage coûte cher. Le prix des petites installations oscille entre 0,4 et 5 millions de francs. Celui des plus grands barrages destinés à fournir de l'énergie hydroélectrique ou à réaliser des aménagements hydroagricoles de grande ampleur varie de 100 millions à plusieurs milliards de francs. Cet investissement important est amorti au bout de plusieurs décennies, ce qui implique de maintenir les installations en état de fonctionnement. *« Si on ne prévoit pas une gestion du bassin versant et de la pollution, ainsi qu'un entretien de la retenue d'eau, la vie d'un barrage est en danger »*, explique Amadou Hama Maïga, directeur de la recherche et de l'ingénierie à l'Ecole inter-Etats d'ingénieurs de l'équipement rural de Ouagadougou. En Afrique, l'environnement favorise peu la longévité des ouvrages. Ainsi, dans la zone sahélienne, le faible couvert végétal des bassins versants laisse les eaux de pluies entraîner des matériaux fins – poussières, graviers – vers le réservoir. *« Au Burkina Faso, la moitié des 3 000 petits barrages est aujourd'hui comblée à moitié, après seulement une vingtaine d'années de service »*, précise le spécialiste burkinabé. D'où une capacité de stockage réduite d'autant.

En zone de savane et en zone forestière où les précipitations sont plus importantes, c'est l'eutrophisation qui guette les barrages. Ce phénomène engendré par l'accumulation de grandes quantités de débris organiques provoque une prolifération de végétaux aquatiques qui réduit la quantité d'oxygène dans l'eau. Les activités agricoles et l'utilisation incontrôlée d'engrais favorisent cette asphyxie.

Certains barrages deviennent purement et simplement inutilisables. En Côte d'Ivoire, l'installation construite sur la Lobo, un affluent du Sassandra, est destinée à l'approvisionnement en eau de Daloa, quatrième ville du pays. Vieille de vingt ans, cette retenue d'eau se transforme en marécage et va être bientôt abandonnée en même temps que tous les équipements de production et de transport d'eau potable. Dans le même pays, le barrage de Vavoua, construit vers 1970 , a été abandonné en 1995. La Société d'exploitation des eaux de Côte d'Ivoire a dû effectuer des forages pour trouver de nouvelles ressources en eau potable.

ÉVACUER LES DÉPÔTS

Pourtant, quelques précautions suffiraient souvent pour éviter un tel gâchis. L'ouverture régulière des vannes permet d'évacuer les dépôts de terre et de limiter l'arrivée des nutriments à base de phosphore en construisant des pièges adéquats. Par ailleurs, une cure du barrage évite l'eutrophisation.

Ces dangers ont été signalés par la Commission mondiale des barrages dans son dernier rapport « Barrages et développement » paru en novembre (http ://www.dams.org). Le document précise que *« la sédimentation et la perte de capacité de stockage suscitent une vive inquiétude dans le monde »*. Leurs effets seront tout particulièrement ressentis dans les bassins dont les taux de sédimentation dus à une érosion d'origine géologique ou anthropique sont élevés, dans les barrages situés dans les sections inférieures des cours d'eau ou dont la capacité de stockage est faible.

C. Ga.

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES
NOCTURNE JEUDI 21 JUSQU'À 22 H
DIMANCHE 24 DE 10 H À 18 H

LE BON MARCHÉ
RIVE GAUCHE
www.lebonmarche.fr
LES OUVRIERS DU PARADIS

LARA BALADI

Le monastère de Deir el-Adrah (« le couvent de la Vierge »), fondé au IVe siècle par sainte Hélène, est bâti sur un éperon rocheux (ci-contre, à gauche) surplombant cultures et palmiers. Dans l'église, la petite pièce où aurait vécu la Sainte Famille se trouve à droite de l'autel. Au cœur du vieux Caire, l'église Saint-Serge (en bas, à gauche) abrite derrière son iconostase une crypte mystérieuse et vénérée où la Sainte Famille aurait séjourné. Cette dernière est souvent représentée dans des évangéliaires coptes-arabes (ci-dessous) pleins de fraîcheur et de vivacité.

L'ART COPTE EN EGYPTE/GALLIMARD

Pèlerinage en terre d'Egypte

Pour échapper au roi Hérode, la Sainte Famille aurait fui la Palestine pour gagner la vallée du Nil. Un parcours aujourd'hui couvert d'un blanc manteau d'églises et de monastères où présent, passé et légende se confondent

LE CAIRE
de notre envoyé spécial

Tout juste trois versets dans l'évangile de Matthieu : un ange apparaît en songe à Joseph et lui enjoint de *« fuir en Egypte »* avec Jésus et sa mère, pour échapper à la colère du roi Hérode. Les évangiles canoniques ne sont guère bavards sur cette fuite en Egypte, à propos de laquelle les exégètes contemporains, briseurs de rêves, émettent de sérieux doutes... Il faut se plonger dans les écrits apocryphes – ces récits merveilleux proscrits par les Eglises – pour imaginer la Sainte Famille cheminant sur les rives du Nil, Jésus et Marie sur un âne, Joseph marchant à leurs côtés. Une famille qui passerait inaperçue si elle ne semait sur son passage les miracles : les idoles tombent, les malades guérissent, les sources jaillissent et les palmiers se penchent pour offrir leurs fruits.

L'Eglise copte a conservé la mémoire de ces pieuses historiettes. La tradition assure même que la Vierge Marie serait apparue en songe à Théophile, un pape copte qui vécut au IVe siècle, pour lui relater avec précision un voyage qui part de Palestine, traverse le Sinaï, s'attarde dans le delta du Nil et descend jusqu'au centre de l'Egypte, au nord d'Asyut. En vingt siècles, le parcours supposé de la Sainte Famille s'est couvert d'un blanc manteau d'églises et de monastères. Pour faire connaître ces *« lieux saints »*, le ministère égyptien du tourisme vient d'éditer une brochure, rédigée sous le contrôle du pape Chénouda III.

Après un détour par le Wadi el-Natrum, où se dressent les principaux monastères coptes, la Sainte Famille se serait arrêtée à Matariyya, à quelques kilomètres au nord-est du Caire. On y montre l'un de ces nombreux *« arbres adorateurs »* qui se seraient couchés, par respect, au passage des saints voyageurs. La tradition assure que Jésus aurait fait jaillir en cet endroit une source afin d'étancher sa soif. Le site vient d'être restauré par le ministère du tourisme, avec un zèle un peu indiscret : un haut mur sépare désormais le vieux sycomore du quartier populaire qui l'entoure.

LÉGENDE OU RÉALITÉ ?

Le guide affirme qu'on peut distinguer sur les branches noueuses, qui courent sur le sol, des graffitis laissés par les grognards de Napoléon. Au pied de la souche desséchée, un jeune arbre a reverdi. Le présent se confond inextricablement avec le passé et avec la légende : on montre fièrement une auge de pierre dans laquelle *« Marie a baigné l'enfant-Jésus »*...

Dans le vieux Caire, il faut se baisser pour entrer dans l'église d'Abu Serga (Saint-Serge). Depuis des siècles, elle abrite derrière son iconostase une crypte mystérieuse, vénérée par l'Eglise copte comme le lieu antique où la Sainte Famille aurait séjourné. Mais le sol du vieux Caire est une éponge. La pièce, régulièrement inondée, ne se visite pas. Le curieux parvient à distinguer tout juste le fût d'une colonne, en se penchant du haut des marches. La crypte garde son mystère.

Légende ou réalité ? Mona Zakaria, l'architecte qui dirige les travaux de restauration du vieux Caire, avoue son scepticisme. Pourtant, un jour de chaleur et de lassitude, elle est descendue dans la fameuse pièce et a ressenti, dit-elle, *« une présence »*, *« quelque chose de très fort »*...

Le merveilleux se mêle au quotidien dans les ruelles tortueuses du vieux Caire, où les étals de bondieuseries naïves clignotent comme des sapins de Noël. A deux pas d'Abu Serga s'élève la synagogue Ben Ezra. Elle n'est plus guère fréquentée par la communauté juive cairote, réduite à quelques familles. Ses origines remonteraient aux premiers siècles du judaïsme. Les légendes affirment même qu'elle marquerait le lieu où Moïse fut recueilli dans un panier de roseaux par la fille de Pharaon, et où il pria une dernière fois avant de quitter l'Egypte avec son peuple. Les autorités égyptiennes veulent faire du vieux Caire une vitrine de tolérance religieuse : l'antique forteresse aurait le privilège de réunir, à quelques pas de distance, la plus ancienne synagogue, la plus ancienne église et la première mosquée jamais construite sur le sol d'Afrique.

Dans le quartier résidentiel de Maadi, au sud du Caire, on montre encore l'escalier de pierre que la Sainte Famille aurait emprunté pour descendre jusqu'au Nil et embarquer sur une felouque. L'église conserve pieusement une Bible en arabe, qu'un prêtre aurait trouvée, en 1976, flottant sur le Nil et ouverte au chapitre 19 d'Isaïe : *« Béni soit mon peuple l'Egypte »*.

Il faut maintenant gagner le Sud, prendre une voiture, à défaut d'une felouque ou d'un âne, pour suivre la trace des illustres voyageurs en moyenne Egypte. On emprunte d'abord l'autoroute du désert, puis la nationale qui longe le Nil, encombrée de voitures et de camions. Le temps semble n'avoir pas de prise sur le long ruban d'oasis, de

THIERRY MICHAU

Fastes d'antan

Situé juste à côté de l'ambassade de France, en face du zoo de Guizeh, l'hôtel Four Seasons Cairo tente de faire revivre le luxe et le faste des palaces du siècle dernier. Cette tour de verre, de marbre et de cuivre surplombant le Nil a ouvert ses portes en mai. Entièrement meublée dans un style international dit *« néo-classique »*, elle associe mobilier Louis XVI et style « Retour d'Egypte ». Une clientèle cosmopolite d'émirs, d'hommes d'affaires occidentaux ou de touristes s'y mélange dans une atmosphère feutrée. Plusieurs chambres donnent sur le fleuve. Parmi les prestations offertes, un centre de remise en forme. Le prix des chambres oscille entre 220 et 330 dollars, plus pour une suite.

Dans la fraîcheur des nuits cairotes, les jardins du Marriott offrent une oasis de verdure idéale pour prendre un verre. Installé dans le palais construit par le Khédive Ismaïl pour recevoir l'impératrice Eugénie, l'hôtel en a gardé tout le charme. Deux bonnes raisons pour éviter le célèbre Mena House, situé près des pyramides mais dont la restauration tapageuse se révèle assez décevante.

A tous prix

■ **249 F (38 €) : Les grandes expeditions du National Geographic**. Fondée en 1888, la National Geographic Society, première institution scientifique et pédagogique à but non lucratif au monde, a contribué, notamment par le biais de son célèbre magazine, à faire découvrir la planète à ses neuf millions de membres. Elle a notamment soutenu de nombreuses expéditions dont cet ouvrage, illustré de photos et de cartes, retrace les péripéties. Une rétrospective aux allures d'épopée, où, du fond des océans aux sommets du globe, des pôles glacés aux déserts arides, de jungles en volcans, se côtoient aventuriers et scientifiques. De quoi réveiller l'explorateur qui sommeille en chacun de nous (National Geographic, 312 p.).

■ **A partir de 1 310 F (200 €) : les forfaits shopping à Londres** proposés par British Airways jusqu'au 31 mars 2001, au départ de Paris et à des prix s'échelonnant de 1 530 F (233 €) à 2 010 F (306 €), de sept villes de province. Compris le vol A/R et la nuit du samedi au dimanche dans un des dix hôtels 2 étoiles (avec petit déjeuner) sélectionnés, dans le centre de la capitale anglaise, à proximité des artères commerçantes. Les prix indiqués correspondent à un hébergement à l'hôtel Président (Russel Square). En prime, un « guide shopping » avec les adresses des boutiques en vogue et des magasins plus traditionnels. Réservations au 0825-347-357, dans les points de vente British Airways et dans les agences de voyages. A noter les week-ends shopping programmés en ferries par Hoverspeed (tél. : 0820-00-35-55), les journées à Londres en Eurostar proposées par Republic Tours (agences) et les promotions *« day trip »* d'Eurostar (tél. : 08-36-35-35-39).

■ **3 200 F (488 €) : le forfait Grand Palais** proposé, jusqu'au 31 mars, par Le Bel-Ami, un nouvel hôtel résolument contemporain, situé au cœur de Saint-Germain-des-Prés. Prix pour deux nuits et deux personnes en chambre double avec les petits déjeuners et deux entrées aux galeries nationales du Grand Palais où sont présentées, jusqu'au 15 janvier une exposition « Méditerranée, de Courbet à Matisse », et à partir du 1er mars, une exposition consacrée à Signac. Renseignements au 01-42-61-53-53.

■ **28 100 F (4 284 €) : l'Ethiopie chrétienne en fête** programmée par Assinter dans le cadre d'un circuit de 18 jours (tout compris de Paris) permettant d'assister à la célébration du baptême du Christ (Timkat), à Lalibela (départ le 9 janvier) avec, au son des trompettes, une procession de prêtres drapés de costumes précieux, coiffés de tiares d'or et d'argent, et portant croix d'or et brûle-parfums. Un spectacle étonnant mêlant sacré et profane. En vedette, outre Lalibela, la « Jérusalem noire », Gondar et Harar, la 7e ville sainte du monde musulman. Renseignements au 01-53-04-89-69.

EVASION
Publicités

SPECIAL REVEILLONS
MAROC 8J/7N
☞ Nouvel An à Agadir 3557 F TTC
Au départ de Paris vol spécial
+ 7 nuits hôtel 3* + petit-déjeuner.
☞ Nouvel An à Marrakech 4690 F TTC
Au départ de Paris vol spécial
+ 7 nuits hôtel 3* + demi-pension.
Valable du 30/12/00 au 06/01/01.
www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,21 F/mn et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Elysées Paris 8e.
Lic. 078960001
DirecTours.
Membre SNAV - Garantie APS

Pour ceux qui parcourent le monde
SINDBAD VOYAGES
Réservez votre destination dès à présent:
SULTANAT D'OMAN
Parfum d'Arabie
23 déc au 2 janv 2001
16 au 27 fév 2001
MALI
Pays Dogon et fleuve Niger
15 fév au 2 mars 2001
ETHIOPIE
Fête d'Epiphanie
15 au 28 janv 2001
IRAN
Retour en Perse
9 au 23 mars 2001
SYRIE
La route des Umayyades
30 mars au 10 avril 2001
Programme détaillé à la demande
Voyage à la carte, devis personnalisé.
SINDBAD VOYAGES
50 rue Servan 75011 Paris
T. 01 43 38 19 94 F. 01 43 38 93 56
Mail : infos@sindbad-voyages.com

SPÉCIAL NOUVEL AN 2001
ISTANBUL 6 nuits
du 26/12/2000 au 01/01/2001
Départ de Paris : vol + transfert
+ hôtel + petit-déjeuner
RÉVEILLON FACULTATIF + 600 F
en Hôtel*** 2 190 F*
Taxes d'aéroport incluses
Turquie pacha tours
Réservations : ☎ 01 42 61 56 56
*Prix partir de. Lic. 075950005

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE
APPELEZ LE :
☎ 01.42.17.39.63

LARA BALADI

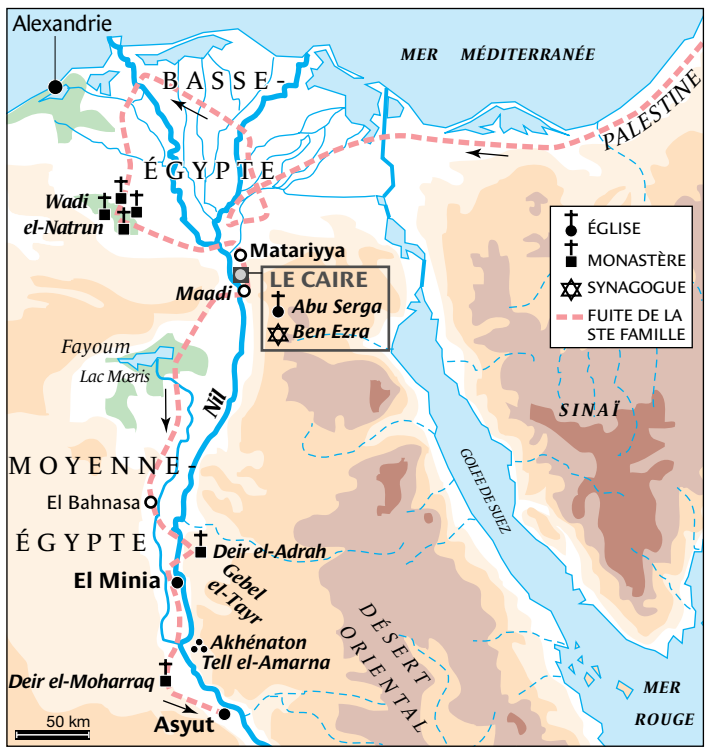

En Moyenne-Egypte, entre El Minia et Samalut, le pèlerinage annuel de laVierge voit s'amonceler icônes et objets religieux divers (ci-dessus) dans l'enceinte du « couvent de laVierge » dont les monumentales colonnes de la nef ont été creusées à même le roc.

part et d'autre du fleuve. Des paysans portant la longue gabalya rentrent des champs, juchés sur leur âne.

La voiture atteint le Gebel el-Tayr (« la montagne aux oiseaux »), sur l'autre rive du Nil, en prenant le bac. Le monastère de Deir el-Adrah (« le couvent de la Vierge ») est bâti sur un éperon rocheux qui surplombe les champs de coton, de canne à sucre et les enchevêtrements de palmiers. Des maisons cossues entourent l'église : un village pour les morts. Le défunt repose au rez-de-chaussée, tandis que les vivants utilisent l'étage pour des réunions de famille.

Le monastère aurait été fondé au IVe siècle par sainte Hélène. Les colonnes monumentales de la nef ont été creusées à même le roc. Des paysans coptes ont tracé dessus des croix, avec de la poudre de henné mélangée à du sang d'agneau. Le clergé tente en vain d'interdire ces pratiques. La petite pièce où aurait vécu la Sainte Famille se trouve à droite de l'autel. Sœur Fiby, qui reçoit le visiteur, raconte que l'enfant-Jésus, en arrêtant d'un geste un rocher qui tombait sur sa tête, a laissé l'empreinte de sa main sur la pierre. Malheureusement, la précieuse relique se trouverait désormais au British Museum.

Un peu plus au sud, la terre d'Egypte s'enorgueillit d'abriter *« le berceau du monothéisme »* : la plaine désolée de Tell el-Amarna, où Akhenaton, le pharaon aux traits émaciés, et Néfertiti, la reine au doux visage, avaient fondé une nouvelle religion, qui n'était sans doute encore qu'une monolâtrie. Il ne reste plus rien de la cité mirage d'Aton, rasée par les prêtres de Thèbes.

Les tombes se visitent. Celle du noble Panehesy a été transformée un temps en chapelle par des moines coptes. Sur la paroi, un graffiti : la croix ansée, symbole de vie pour les anciens Egyptiens, est devenue le monogramme du Christ. Les colonnes rupestres ressemblent étrangement à celles de Deir el-Adrah et le naos, où se dressait la statue du défunt, rappelle la grotte de la Sainte Famille. Le temps se replie soudain. Les ressemblances apparaissent par transparence sur le palimpseste de l'histoire.

Pendant que le pontife Théophile décrivait inlassablement les idoles s'effondrant au passage de la Sainte Famille, Marie, Joseph et Jésus se confondaient dans la mémoire populaire avec la trilogie d'Isis, Osiris et Horus. En Egypte comme ailleurs, la christianisation fut moins une rupture qu'une continuité, une superposition de croyances.

Xavier Ternisien

Carnet de route

● **Accès.** Air France (tél. : 0820-820-820) dessert quotidiennement le Caire, en Boeing 747-400 ou avec les nouveaux Boeing 777 dont la cabine « Tempo » (classe éco) est équipée d'écrans vidéo individuels. Du 8 janvier au 31 mars, compter 2 470 F TTC (377 €) A/R. A signaler le vol hebdomadaire Paris/Le Caire Corsair/Nouvelles Frontières (tél. : 0825-000-825), à partir de 2 327 F TTC (355 €) A/R.

● **Etapes.** Le Caire offre un grand nombre d'hôtels à tous les prix. La plupart sont situés autour de la place Talaat Harb. Il est également possible de séjourner à Minia et à Asyut.

● **Voyagistes.** En collaboration avec l'Institut du monde arabe, la FNAC Voyages (tél. : 0803-09-06-06) propose un circuit de 8 jours (départ le 14 janvier) destiné à découvrir l'Egypte copte et les lieux fréquentés par la Sainte Famille : à partir de 8 670 F (1 321 €) par personne avec l'avion, les déplacements en car, l'hébergement en hôtel (une nuit sous la tente), la pension complète, les visites guidées et la présence d'un spécialiste de l'art copte, Pour un voyage à la carte, Voyageurs dans le monde arabe (tél. : 01-42-86-17-90).

● **Déplacements.** Le meilleur moyen de se rendre en Moyenne Egypte est de louer une voiture avec chauffeur. Mieux vaut éviter de prendre soi-même le volant, surtout la nuit. La région de Minia et d'Asyut est réputée être un fief d'islamistes. L'ambassade de France déconseille à ses ressortissants d'y séjourner. Le ministère égyptien du tourisme fait habituellement escorter les voyages organisés par des policiers armés, une mesure destinée davantage à rassurer les visiteurs qu'à répondre à un réel danger. Les barrages de police sont fréquents et le voyageur étranger ne passe pas inaperçu.

● **Lectures.** Les guides *Le Caire* (Autrement), Bleus, Evasion, *Une semaine en Egypte* et Routard (Hachette), Gallimard, Lonely Planet, Petit Futé et ceux de La Bibliothèque du voyageur. La bibliothèque de la Pléiade a édité en 1997 un premier tome des *Ecrits apocryphes chrétiens*. Une partie des Evangiles apocryphes a été éditée par les éditions du Seuil, en collection de poche. On peut également lire au Seuil, *L'Autre Jésus* d'Antonio Pinero,ainsi que *L'art en Egypte* (Gallimard).

● **Renseignements.** Une brochure, en français, sur le voyage de la Sainte Famille en Egypte est disponible auprès du Bureau égyptien du tourisme, 90, avenue des Champs-Elysées 75008 Paris (tél. : 01-45-62-94-42).

Week-end « santons » à Marseille

On fête Noël à Marseille depuis quelque quinze siècles, mais la Foire aux santons de la Canebière, que d'aucuns croient « immémoriale », ne remonte qu'au... Consulat (1803). La « pastorale », représentation provençale de la Nativité, fut lancée sous Louis-Philippe (1844) et le « pastrage », offrande de l'Agneau à l'Enfant-Jésus, a été remis en honneur sous Napoléon III (1868). Tradition latine, les santons de la crèche, figurines artisanales en glaise peinte, ont résisté à l'invasion du plastique, et la région marseillaise compte actuellement une cinquantaine de santonniers. La Foire de Marseille, autour de Noël, n'est que la plus courue des manifestations santonnières méridionales. Pour 50 F (7 €), on peut acquérir un « ravi » ou une « Margaride » de bonne facture. Certaines de ces statuettes, dues à des artistes locaux célèbres dans cette spécialité, sont hors de prix. Le gros des ventes est réalisé avant Noël.

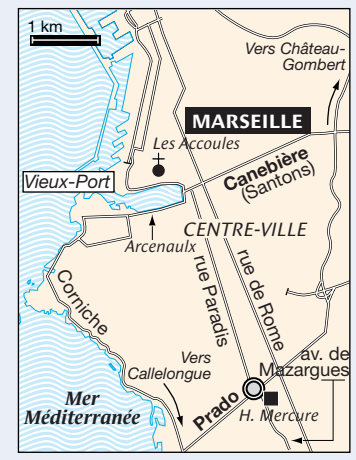

A dix minutes en voiture de la Foire aux santons, à deux pas du Stade-Vélodrome et du Musée d'Art moderne, à mi-chemin du château Borely, de l'immeuble Le Corbusier et du centre-ville, Marseille compte une nouvelle enseigne hôtelière, le Mercure Prado (100 chambres, 100 places de stationnement), offrant le dernier cri du multimédia et du design. Cet hôtel « nouvelle économie » est prisé par les jeunes entrepreneurs en quête d'un hébergement moderne abordable, dans une agglomération d'un million d'habitants qui redémarre : les techniques de pointe ont procuré 1 900 créations d'entreprises et 16 000 emplois au Grand Marseille.

Le Mercure Prado existait auparavant sous l'enseigne Concorde. Repris en gestion par Accor, il a été confié à deux architectes phocéens, Jean-Pierre Belot et Jacques Lefèvre, qui ont conservé la façade en céramique gris perle « années Pompidou », mais ont chamboulé l'intérieur en recourant à des signatures en vogue : Maurer, Castiglioni, Citterio, Starck, Newson, etc. Les chambres des étages élevés voient la mer. Le bar à vins donne sur une mini-oliveraie à l'ombre d'un clocher arménien. Il reste quelques réglages à opérer (lumière des salles de bains, sonorité de la climatisation) pour que le Prado devienne vraiment agréable. En contraste avec cette « esthétique industrielle », l'hôtel est entouré de petits commerces traditionnels, y compris une librairie avec rayon régional.

De notre envoyé spécial Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ Foire aux santons, tous les jours de 9 à 19 heures jusqu'au 31 décembre. « Pastrage » durant la nuit de la Nativité, à Château-Gombert (tél. : 04-91-13-99-00). Crèche des Accoules (tél. : 04-91-90-52-87). Hôtel Mercure Prado, 11, avenue de Mazargues, 13 008 Marseille (tél. : 04-96-20-37-37) : chambres à partir de 550 F (83 €) pour 2 personnes, petit déjeuner en sus (65 F, 9 €) ; espace bureautique et garage gratis ; promenades en mer organisées par l'hôtel pour 450 F (68 €) par personne la demi-journée, repas inclus. Pour dîner en ville à la provençale chic : complexe culturo-gastronomique des Arcenaulx, 25, cours d'Estienne-d'Orves (tél. : 04-91-59-80-30) : 300 F (45 €) avec vin. Pour déjeuner comme un pêcheur gourmet : restaurant de la Grotte, calanque de Callelongue (tél. : 04-91-73-17-79) : 200 F (30 €) avec vin. Office du tourisme de Marseille (tél. : 04-91-13-89-00).

Dubaï Duty Free
La tentation par excellence

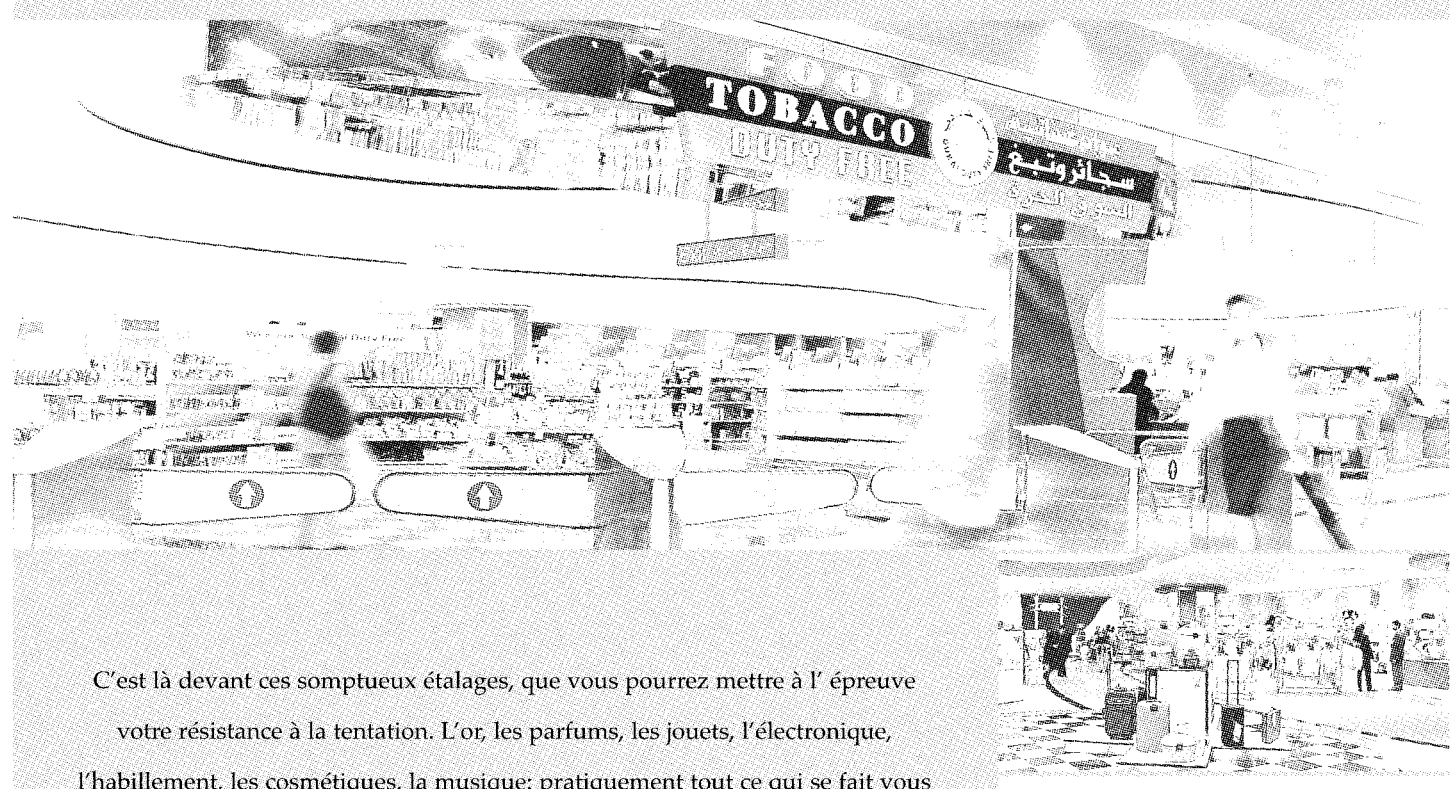

C'est là devant ces somptueux étalages, que vous pourrez mettre à l' épreuve votre résistance à la tentation. L'or, les parfums, les jouets, l'électronique, l'habillement, les cosmétiques, la musique: pratiquement tout ce qui se fait vous est proposé. Et dans un complexe ultra moderne à vous couper le souffle!

En outre, pour permettre aux passagers de profiter de cette occasion inoubliable aussi lors de leur arrivée à Dubai, il existe aussi une boutique hors taxe dans le hall d'arrivée avec une sélection des produits les plus demandés.

Vivez chez nous une des expériences les plus marquante au monde en matière de shopping, au Dubai Duty Free.

For The World's Finest. Fly - Buy - Dubai

Services Clienteles Tel: (+9714) 206 2453 (24 heures), www.ddf-uae.com

Soleil et douceur

JEUDI. Un anticyclone est centré sur l'Europe, tandis qu'une dépression est située sur le proche Atlantique. Entre les deux, un flux de sud à sud-est dirige de l'air doux sur notre pays, avec un temps plutôt sec et ensoleillé. En Méditerranée, une faible dépression apporte de l'humidité et un peu de pluie par le golfe du Lion.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. – Les nuages et les éclaircies alterneront, avec un ciel parfois voilé, mais une impression agréable. Les températures maximales avoisineront 11 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Malgré quelques passages nuageux, le soleil sera prédominant. Il fera de 8 à 12 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après dissipation de quelques brouillards locaux, le soleil sera généreux, malgré quelques passages nuageux. Le thermomètre marquera 6 à 8 degrés au meilleur moment de lajournée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Midi-Pyrénées, les nuages resteront nombreux, avec quelques pluies sur le relief, et un peu de neige sur les Pyrénées-Orientales. Ailleurs, le soleil sera prédominant. Les températures maximales avoisineront 12 à 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel sera très nuageux le matin, puis l'après-midi les nuages et les éclaircies alterneront. Les températures maximales seront proches de 8 à 11 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc-Roussillon, le temps sera couvert avec de la pluie surtout sur le relief. Ailleurs, le ciel sera le plus souvent très nuageux. Le vent d'est à sud-est soufflera de 80 à 100 km/h près des côtes. Il fera de 10 à 13 degrés l'après-midi.

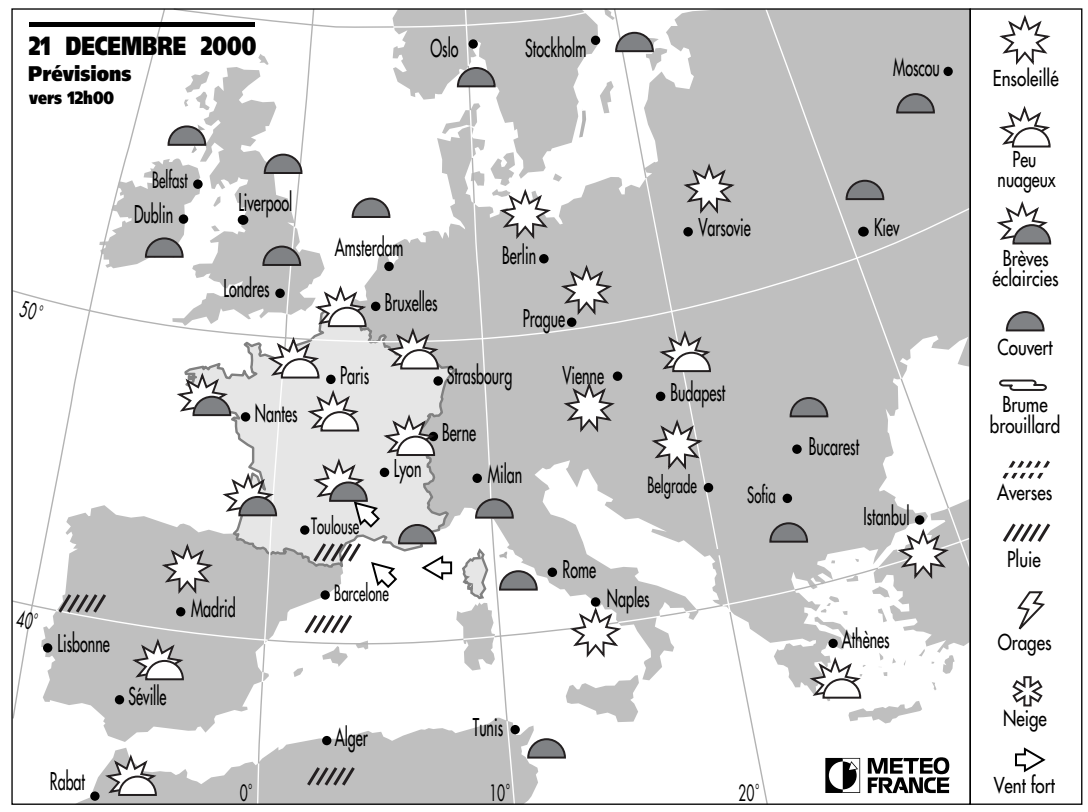

(Publicité)

PRIX D'AMIS OU DE BANDITS ?

BONNE AFFAIRE ?

On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris. www.kelkoo.com

PRÉVISIONS POUR LE 21 DECEMBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	8/14	P
BIARRITZ	8/14	N
BORDEAUX	4/13	N
BOURGES	-1/10	S
BREST	9/11	S
CAEN	3/11	S
CHERBOURG	4/9	S
CLERMONT-F.	-1/12	N
DIJON	-2/8	S
GRENOBLE	-1/10	N
LILLE	-1/6	S
LIMOGES	5/11	C
LYON	2/11	N
MARSEILLE	9/13	C
NANCY	-3/5	S
NANTES	5/11	N
NICE	7/12	C
PARIS	0/9	S
PAU	0/12	N
PERPIGNAN	10/14	P
RENNES	3/10	S
ST-ETIENNE	0/11	N
STRASBOURG	-4/4	S
TOULOUSE	8/13	N
TOURS	0/11	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/28	S
FORT-DE-FR.	23/28	S
NOUMEA	21/27	S
PAPEETE	24/27	P
POINTE-A-PIT.	23/29	S
ST-DENIS-RÉ.	24/29	S
EUROPE		
AMSTERDAM	-2/4	C
ATHENES	4/10	S
BARCELONE	9/13	P
BELFAST	6/9	C
BELGRADE	-6/-1	S
BERLIN	-6/-2	S
BERNE	-6/3	S
BRUXELLES	1/6	S
BUCAREST	-6/-1	C
BUDAPEST	-5/-1	S
COPENHAGUE	-1/2	C
DUBLIN	6/10	C
FRANCFORT	-2/2	S
GENEVE	1/8	S
HELSINKI	-8/-5	C
ISTANBUL	1/3	S
KIEV	-6/-5	C
LISBONNE	9/12	P
LIVERPOOL	7/8	C
LONDRES	6/9	C
LUXEMBOURG	-3/2	S
MADRID	1/9	S
MILAN	-2/6	C
MOSCOU	-9/-8	C
MUNICH	-9/1	S
NAPLES	7/13	S
OSLO	-4/4	C
PALMA DE M.	6/13	C
PRAGUE	-8/-4	S
ROME	2/10	C
SEVILLE	5/13	S
SOFIA	-3/0	C
ST-PETERSB.	-8/-7	C
STOCKHOLM	-5/-1	C
TENERIFE	13/19	S
VARSOVIE	-8/-4	S
VENISE	-2/5	S
VIENNE	-4/-3	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	20/27	P
BUENOS AIR.	17/22	P
CARACAS	22/27	S
CHICAGO	-20/-8	C
LIMA	19/23	C
LOS ANGELES	13/21	S
MEXICO	3/21	S
MONTREAL	-18/-9	S
NEW YORK	-5/2	S
SAN FRANCIS.	11/13	S
SANTIAGO/CHI	12/28	S
TORONTO	-10/-3	C
WASHINGTON	-6/2	S
AFRIQUE		
ALGER	8/13	P
DAKAR	21/26	S
KINSHASA	21/27	S
LE CAIRE	12/18	S
NAIROBI	16/26	S
PRETORIA	19/24	P
RABAT	9/17	S
TUNIS	9/18	C
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	26/33	S
BEYROUTH	13/17	P
BOMBAY	17/32	S
DJAKARTA	26/32	S
DUBAI	17/25	S
HANOI	16/21	S
HONGKONG	12/18	S
JERUSALEM	9/16	C
NEW DEHLI	6/22	S
PEKIN	-5/6	S
SEOUL	-3/1	S
SINGAPOUR	25/29	C
SYDNEY	21/29	S
TOKYO	9/14	S

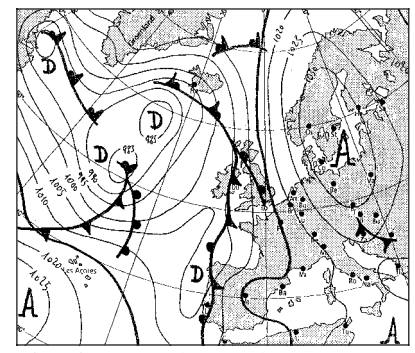

Situation le 20 décembre à 0 heure TU

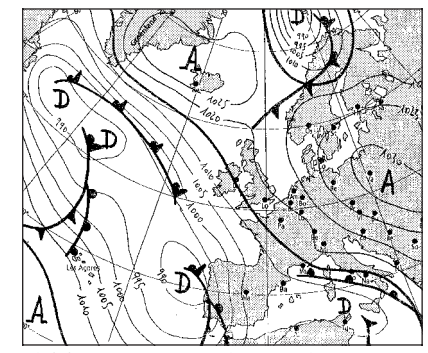

Prévisions pour le 22 décembre à 0 heure TU

JARDINAGE

L'art de rabattre les arbustes pour les rendre plus vigoureux

TANT QU'IL NE GÈLE PAS à pierre fendre la nuit et le jour, que le thermomètre remonte dans la journée, le jardinier continue de travailler. Tailler, planter, transplanter, diviser, nettoyer, réviser les attaches des plantes grimpantes, des arbres et arbustes tuteurés ; il y a tant à faire que l'on pourrait, sans trop de problèmes, travailler à temps complet dans son jardin afin qu'il soit le plus beau, le plus net, le mieux entretenu possible.

Cela dit, sachant que chacun fait comme il veut, comme il peut surtout, il vaut mieux étaler le travail et savoir reporter au lendemain ce que l'on peut faire le jour même. Arracher une plante que l'on croit morte et qui repart du pied quelques mois, voire un an plus tard. C'est ainsi qu'un camélia a bruni assez brutalement dans son pot, pourtant abrité du gel, dans l'angle d'un mur orienté sud-ouest, de notre jardin normand. C'était il y a deux ans.

Le laurier-rose qui lui tenait compagnie, trop grand pour être rentré, n'avait que l'extrémité de ses branches les plus hautes qui avaient grillé. Ce camélia, ratiboisé au printemps suivant, et son pot furent abandonnés au pied d'une remise, avec d'autres pots. Un an et demi plus tard, alors que nous mettions un peu d'ordre dans ces pots, surprise : une pousse de quarante centimètres de hauteur était repartie de la base, bien verte, brillante, pétante de santé.

IL FAUT SAVOIR ÊTRE PATIENT

Mis en pleine terre, le rescapé fait aujourd'hui soixante centimètres de hauteur. Il ne porte pas de boutons, mais cela viendra. Au jardin, il faut savoir être patient.

Cette fois-ci, c'était un camélia, mais cela peut être un rosier, un arbuste ou une vivace un peu sensible au froid ou à l'humidité hivernale : ils donnent l'impression d'être morts, mais ne le sont pas et repartent du pied.

Ce peut être aussi un arbre qui végète lamentablement, ne faisant que des pousses chétives chaque année, sans qu'on sache bien pourquoi, et qui d'un coup se réveille et part comme une fusée. Dans des circonstances inattendues. Un tulipier de Virginie, planté dans un parc pour la naissance d'une petite Alice, n'avait poussé que d'un mètre de hauteur en l'espace de sept ou huit ans, bien qu'il l'ait été dans une terre profonde, humifère et jamais sèche. L'abattage d'un cyprès chauve mort devait casser son tronc maigrichon à un mètre cinquante du sol, juste sous ses premières branches.

L'ami qui avait mal calculé son coup était assez ennuyé. Coupe rafraîchie, de façon qu'elle soit nette et ne présente pas à la pluie une plaie déchiquetée. Une fois cette plaie enduite de goudron de Norvège – un excellent cicatrisant qui imperméabilise l'aubier et empêche l'eau et la cohorte de champignons qu'elle aide à s'installer – l'arbre passa l'hiver ainsi.

Au printemps, il se mit à pousser comme jamais, développa de nombreuses branches dont l'une, beaucoup plus forte, née juste sous la coupe, reconstitua une flèche. Près de dix ans plus tard, ce *Liriodendron tulipifera* atteint bien ses six mètres de hauteur, son tronc a pris de la force et son ancienne blessure a été absorbée, en sorte que l'on ne peut se douter de l'accident qui a bien failli le faire arracher de désespoir.

Un rhododendron cassé net à la base par la branche morte d'un noyer tombée en plein hiver est ainsi reparti du pied. Profitant de la masse racinaire importante développée par cet arbuste vieux d'une dizaine d'années, la pousse qu'il a développée porte des feuilles beaucoup plus grandes qu'à l'ordinaire et sa vigueur nous a donné l'idée de faire se développer en petit arbre ce sujet. Les pousses latérales ont été supprimées jusqu'à une hauteur d'un mètre cinquante et la principale a été tuteurée, car le rhododendron a un bois cassant. On verra bien : de toute façon, cet arbuste est un rescapé.

Cette faculté qu'ont les arbustes et certains arbres de pousser vigoureusement quand ils sont rabattus est utilisée depuis longtemps par les jardiniers pour sauver un arbuste un peu dolent ou pour cultiver certaines plantes de façon à exacerber leurs qualités. Grand arbre originaire de Chine, dont le bois est utilisé là-bas pour faire des meubles car il a pour particularité de ne pas «bouger», comme disent les menuisiers, en fonction de l'hygrométrie, le catalpa peut ainsi être traité en cépée.

Rabattu près du sol, le catalpa produit alors quelques grandes branches qui portent des feuilles monstrueuses, trois fois plus grandes que quand elles sont portées par un arbre laissé libre. Bien sûr, cette taille empêche cet arbre de fleurir, ce qui est dommage car il a souvent la bonne idée de présenter, en plein été, des grappes dressées blanches qui sont suivies par de longues gousses. Ces dernières permettent l'hiver venu de différencier cet arbre du pawlonia qui fleurit mauve au printemps, a les mêmes feuilles, mais dont les graines sont enfermées dans des capsules cylindriques.

L'effet produit par un catalpa cultivé en cépée est remarquable par la touche d'exotisme qu'il donne au jardin. Nous le trouvons cependant plus beau encore planté en isolé. Mais il lui faut de la place, car s'il ne monte pas très haut, il a tendance à s'étaler largement et nécessite parfois quelques supports pour soutenir ses plus vieilles branches.

Alain Lompech

Floraison estivale

Les arbres à floraison estivale sont rares en dehors des régions chaudes, aussi l'apparition du *Chitalpa* « Summer Bells » doit-elle être fêtée comme il se doit. Hybride entre *Chilopsis* et *Catalpa bignoïde*, cette plante a été introduite en culture il y a peu. Actuellement, de nombreuses jardineries en France le commercialisent. Disponible en touffe ou sur tige, le *Chitalpa* est donné pour épanouir pendant tout l'été de grands panicules rose-mauve qui ressemblent, couleur mise à part, à celles du catalpa, et pour supporter les tailles sévères.

Au printemps, nous en avons vu quelques beaux sujets traités en haute tige vendus 300 F (45,73 €) dans une jardinerie, et Jacques Briand (tél. : 02-41-37-66-11) le commercialise en touffe au prix de 89 F (13,57 €). C'est décidé, nous l'essayons.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 304

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

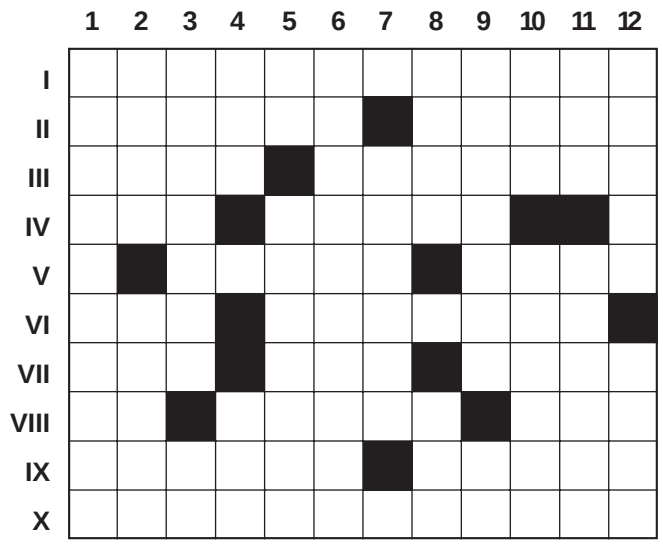

HORIZONTALEMENT

I. Recherchées par *Le Monde* et ses confrères. - II. Aux commandes, même s'il est automatique. Sans précédent. - III. Alimentation de base. Appréhension. - IV. Reprend les événements. Suppriment. - V. Empoisonna Britannicus avant d'éliminer sa maman. Méfiez-vous si elle est reçue. - VI. Donna des couleurs au jazz des années 30. Belles comme des arcs. - VII. Découpage historique. Sigle dans les affaires. Calé mais défait. - VIII. Coutumes. Son mot fait l'ouverture. Indice pour les porteurs. - IX. Grande secousse. Réunion d'hier. - X. Fait toute la lumière.

VERTICALEMENT

1. Fait la peau à plus d'un légume. - 2. Capitale sous les Han et les Tang. Parmi les plans du préfet. - 3. Dans la boutique, elle a toujours raison. Personnel. - 4. Le dernier console. Un lion bien chevronné. - 5. Pris en route. Pliures nippones. - 6. Découper en tenant compte du terrain. - 7. Rejetés et abandonnés. - 8. Mit ses *Cantilènes* en gelée. Ce n'est plus du travail. - 9. Mise au courant. Paresseux. - 10. Fait du bruit quand il monte. Assurent l'allumage. - 11. Attrapa dans un sens, descendu dans l'autre. Fleuve européen. - 12. Pour l'occuper, il faut le gagner. Manqué par inconscience.

Philippe Dupuis

Solution du n° 00 - 303

HORIZONTALEMENT

I. Trouble-fêtes. - II. Rengaine. Ubu. - III. Ondoie. Saper. - IV. Poêles. Soirs. - V. PV. Saur. La. - VI. Laennec. Toul. - VII. Est. Hie. Ea. - VIII. Amener. Pei. - IX. Noie. Otage. - X. Sentimentale.

VERTICALEMENT

1. Trop-pleins. - 2. Rénovas. OE. - 3. Onde. Etain. - 4. Ugolin. Met. - 5. Baie. Noé (Eon). - 6. Liesse. Nom. - 7. En. Acheté. - 8. Fessu. Iran. - 9. Aorte. Gt. - 10. Tupi. PEA. - 11. Eberluée. - 12. Sursalaire.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1924

L'ESCAMOTAGE

La réussite de ce chelem, joué au cours d'un tournoi dans le Var, est un modèle du genre. Après avoir caché les mains d'Est-Ouest, mettez-vous en Sud à la place de Multon.

	♠ A 9 7 3 ♡ A R 6 4 ◇ A R V 9 2 ♣ –	
♠ R D 10 5 ♡ 10 3 ◇ D ♣ A V 9 6 4 2	N O E S	♠ 4 ♡ 8 5 ◇ 10 7 6 4 ♣ R D 10 8 5 3
	♠ V 8 6 2 ♡ D V 9 7 2 ◇ 8 5 3 ♣ 7	

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	Palau	Y...	Multon
1♠	contre	2 ♣	2 ♡
4 ♣	4 ♠	passe	5 ♡
6 ♣	6 ♡	passe	passe...

Ouest a entamé le Roi de Pique, sur lequel Est a fourni le 4 sec. *Comment Multon, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Réponse

Le déclarant a compris qu'il pouvait se débarrasser de ses perdantes à Pique sur deux Carreaux du mort et que le troisième Pique pourrait être escamoté si l'un des adversaires était obligé de jouer dans coupe et défausse.

Après avoir pris l'entame avec l'As de Pique, Multon tira l'As de Carreau et vit tomber la Dame d'Ouest. Il donna, alors, deux coups d'atout (As et Valet de Cœur) et, tout le monde ayant fourni, il coupa le 7 de Trèfle, puis tira le Roi de Carreau et le Valet de Carreau maître. Ensuite, il joua le quatrième Carreau du mort et, au lieu de couper le 10 de Carreau d'Est, *il jera l'un de ses petits Piques* ! Resté maître, Est dut rejouer Trèfle, sur lequel Sud défaussa un autre Pique. Le mort coupa, et le cinquième Carreau affranchi permit de faire disparaître le dernier Pique et de ne perdre au total que... le 10 de Carreau !

Si Est avait eu la Dame de Carreau troisième (au lieu du 10 quatrième) le coup aurait été identique en donnant à Est la Dame de Carreau après le même jeu d'élimination.

LE COUP DU CROCODILE

Cette donne a été distribuée en 1995, au cours du Festival d'Ajaccio, et le champion français Alain Levy a réussi à faire chuter la manche à Pique. Au début, ne regardez pas les mains d'Est et de Sud, mais prenez la place d'Ouest.

	♠ A D 7 3 ♡ R 6 5 ◇ 8 5 2 ♣ A 5 3	
♠ 8 6 ♡ D 10 9 ◇ R V 6 4 ♣ V 9 8 2	N O E S	♠ 9 4 ♡ A V 7 4 2 ◇ D 10 ♣ D 10 7 4
	♠ R V 10 5 2 ♡ 8 3 ◇ A 9 7 3 ♣ R 6	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♣	passe
2 ◇	passe	4 ♠	passe...

Ouest entama le 10 de Cœur pour le Roi pris par l'As d'Est, qui joua le Valet de Cœur, puis le 2 de Cœur, que Sud coupa. Le déclarant fit tomber les atouts en deux fois et tira, ensuite, le Roi de Trèfle et l'As de Trèfle, puis coupa le 5 de Trèfle. Ensuite, Sud joua l'As de Carreau (le 10 en Est) et rejoua le 9 de Carreau. *Comment Levy, en Ouest, a-t-il fait chuter* QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères

La main de Nord étant trop belle pour répondre « 3 ou 4 Piques » sur « 1 Pique », il est normal de dire « 2 Trèfles ».

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

EXPOSITION **Dernière grande manifestation artistique de l'an 2000, l'exposition « Voici » organisée au Palais des beaux-arts, à Bruxelles, jusqu'au 28 janvier, a pour ambition de rapprocher le grand public de l'art contemporain. ● EN CHOISISSANT de montrer, sur un siècle, ce qui fait le statut de l'œuvre d'art, le commissaire, Thierry de Duve, critique d'art, s'adresse aussi à ses confrères et participe au débat ouvert par ceux qui, comme Jean Clair, directeur du Musée Picasso à Paris, souhaitent un retour au passé. *« La tradition du XXe siècle, c'est l'avant-garde »*, affirme le théoricien bruxellois. ● COMPOSÉ COMME une conversation, en trois parties, « Me voici », « Vous voici », « Nous voici », l'accrochage qui comprend 200 œuvres depuis Manet et Rodin, veut faire participer le spectateur et l'aider à se poser des questions sans toujours apporter les réponses.**

A Bruxelles, cent ans d'art contemporain à la rencontre du grand public

En choisissant 200 œuvres de Manet à Sylvie Blocher, l'historien et théoricien belge Thierry de Duve n'a pas voulu concevoir un bilan, mais un questionnement sur l'art du XXe siècle. Il s'en explique dans un entretien au « Monde »

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

« Thierry de Duve, vous êtes connu comme théoricien, et historien de l'art avant tout pour votre travail sur Duchamp et le ready-made. Habituellement vous écrivez sur l'art, et vous ne faites pas d'exposition. Pourquoi celle-ci, consacrée à un siècle d'art contemporain ?

– Je n'ai pas fait l'exposition pour cela, mais je serais content si elle corrigeait mon image de théoricien spécialisé dans le ready-made, et toujours prêt à défendre les élèves de Marcel Duchamp. Si elle faisait comprendre que ma théorie est fondée sur l'amour de l'art. Dans "Voici", j'étale mes amours, je ne cherche pas à tenir un discours. Ce n'est pas une exposition autoritaire. Les gens, que j'invite à regarder et à réfléchir, y circulent librement. Même avec l'audioguide que j'ai moi-même réalisé, je ne cherche pas à maîtriser le public. Je fais juste un petit coup de pédagogie de temps en temps. J'avais très envie de me faire plaisir et de partager ce plaisir avec un grand public.

» Je tente de m'adresser à l'audience la plus large, sans faire de concession sur le goût, ni sur la difficulté des œuvres, pour lui dire que peut-être il y a maldonne. L'art contemporain et l'art moderne ont mauvaise réputation. Ils ont la réputation d'être hermétiques, de s'être coupés du public, de parler un langage abstrait, ésotérique que personne ne comprend. Je ne peux pas réécrire l'histoire de l'art du XXe siècle telle qu'elle ne s'est pas passée : c'est vrai que l'art a été abstrait, ésotérique, hermétique. Il reste que l'interprétation de cet aspect, c'est une autre affaire.

– Pourquoi ce titre "Voici" et ces trois parties : "Me voici", "Vous voici", "Nous voici" ?

– L'exposition est construite selon la logique d'une conversation, comme une rencontre. Normalement, quand on se rencontre, on commence par se présenter : *"Me voici"*, ensuite on s'adresse à l'autre : c'est *"Vous voici"*, et enfin on peut commencer la conversation : *"Nous voici"*. La difficulté avec les œuvres d'art, c'est que ce sont des choses. Est-ce qu'une chose est capable de se présenter toute seule, d'entreprendre une conversation avec des gens, d'entretenir une conversation avec les êtres humains que nous sommes, ou bien a-t-elle besoin d'un présentoir ? Cette question du présentoir a été intégrée par les artistes du XXe siècle, qui ont essayé de récupérer son autorité au profit de l'œuvre. C'est clair chez Brancusi : avec lui, où commence la sculpture et où s'arrête le socle ? On voit des choses de plus en plus abandonnées à leur incertitude. Et avec le ready-made, le malaise s'instaure, parce qu'on a l'impression que tout et n'importe quoi peut être de l'art à condition que ce soit dans un musée. Ceci est de l'art, ceci n'est pas de l'art... Ou bien les choses ne sont que des choses et on se demande pourquoi elles sont ici, ou bien c'est que, malgré tout, elles sont habitées du souffle de l'artiste. La question théorique de fond : lorsqu'on dit qu'une œuvre d'art est vivante, est-ce que c'est une métaphore ou pas ?

– Quelle est l'idée de "Vous voici" ?

– C'est la problématique du face-à-face de l'œuvre avec le spectateur, à commencer par l'artiste, premier spectateur de son œuvre. Avec la peinture abstraite et la monochromie, le face-à-face devient face-à-surface. Là, j'ai des peintures abstraites, Mondrian et Ryman de part et d'autre d'un portrait de Tchelitchev. S'il ne s'agit pas là de surfaces incarnées, alors je ne sais pas de quoi ça parle. Pour moi, ça parle de chair et de regards. Dans cette section, nous avons glissé du face-à-face avec soi-même dans un miroir au face-à-face avec l'autre. Avec "Vous voici", nous passons du couple à l'humanité tout entière. Malgré les apparences, je suis persuadé que l'art moderne n'a pas cessé de nous parler de nos joies et de nos peines, de nos amours, de nos guerres, de la vie et de la mort.

– J'ai l'impression que vous continuez à chercher à vous démarquer par rapport à Jean Clair, directeur du Musée Picasso, à Paris, et grand pourfendeur des avant-gardes.

– Bien sûr. Mais je n'ai pas fait l'exposition pour me démarquer de lui. Ma motivation n'est pas négative, elle est positive. J'ai effectivement un conflit théorique majeur avec Jean Clair depuis vingt-cinq ans, mais je reconnais qu'il a le courage de poser les bonnes questions. A mon avis, il donne toutes les mauvaises réponses, puisqu'il préconise un retour au passé. En fait, il n'a qu'un souci en tête, c'est d'effacer les avant-gardes au profit d'un retour à la tradition. Ma stratégie est tout à fait à l'opposé, elle est plus subtile. Elle n'est pas de dire : vive l'avant-garde, à bas la tradition, mais de dire : l'avant-garde est notre tradition.

– Il n'y aurait pas de différence entre l'avant-garde et la tradition.

– C'est l'académisme du XIXe siècle qui a trahi la tradition. Ce sont les pompiers qui l'ont trahie. Vous ne pouvez pas accrocher un tableau pompier à côté de Titien. En revanche, vous pouvez le faire avec Manet, ça tient le coup. Manet poursuit la tradition. Nous sommes aujourd'hui un siècle et demi après l'invention de l'avant-garde, et ce qui ne va pas dans le milieu de l'art, entre autres, c'est de continuer à justifier le travail de l'avant-garde par un discours à base de négativité : l'avant-garde est contre, l'avant-garde a détruit la tradition, l'avant-garde a tout bousculé, l'avant-garde veut la table rase, veut détruire le passé, etc. C'est faux. Il faut détacher les œuvres de ce discours avant-gardiste. Je fais très soigneusement la distinction, que le critique Clement Greenberg a également faite, entre avant-garde et avant-gardisme. C'est le discours avant-gardiste qui place les œuvres dans une solidarité douteuse avec toutes les révolutions qui ont mal tourné. C'est vrai que certains artistes ont épousé les causes révolutionnaires, peut-être pour se remonter les bretelles, mais avec des types comme Cézanne ou Manet, c'était tout sauf une révolution au sens politique.

» Depuis qu'on parle de post-modernisme, on parle de mélancolie, de fin des utopies, de choses comme ça... Il y a des utopies dont il est urgent de faire son deuil, mais ce n'est pas une raison pour jeter le bébé avec l'eau du bain, et les œuvres avec le discours. C'est ma position. Et je ne montre pas les artistes de Jean Clair dans l'exposition. Je ne montre pas Balthus. L'exposition repose sur mes propres jugements esthétiques et, par là, je prends le risque de m'exposer au jugement d'autrui. C'est fondamental pour ma philosophie de l'art, je l'ai écrit : le théoricien de l'art est d'abord un critique, et il est jugé sur ses jugements. »

Propos recueillis par Geneviève Breerette

PH. DEGOBERT/SABAM BELGIUM 2000

René Magritte, « L'Image parfaite » (1928).

Un historien et théoricien de l'art moderne

Historien et théoricien belge de l'art moderne et contemporain, Thierry de Duve est né en 1944. De 1972 à 1981, il a enseigné à l'Institut Sainte-Luce, à Bruxelles. Puis il a été professeur pendant une dizaine d'années à l'université d'Ottawa. En 1991, il quittait le Canada pour Paris, où il était nommé directeur des études de la future Ecole des beaux-arts de la Ville de Paris. Le projet est abandonné en 1994.

Depuis 1994, il a été professeur d'histoire de l'art invité dans des universités de part et d'autre de l'Atlantique. Il a notamment publié *Nomadisme pictural* (1984), *Résonances du ready-made* (1989), *Clement Greenberg entre les lignes* (1996). Il prépare une *Histoire du modernisme en peinture* (en trois volumes).

« J'étale mes amours, je ne cherche pas à tenir un discours »

Thierry de Duve, le Bon Samaritain pris entre deux rôles

VOICI, 100 ANS D'ART CONTEMPORAIN. Palais des Beaux-Arts, 23, rue Ravenstein, Bruxelles. Tél. : 00-32-2-507-84-68. Tous les jours de 10 heures à 18 heures. Le vendredi jusqu'à 21 heures. Jusqu'au 28 janvier. Train et métro : Gare Centrale. Entrée 350 FB (57 FF, 8,7 €). Catalogue : essai de Thierry de Duve. 304 pages, 250 illustrations, Editions Ludion-Flammarion, 1 495 FB (243 FF, 37 €).

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

On a pu voir cet été à Paris l'exposition Voilà, qui traitait de l'art contemporain et de la mémoire (*Le Monde* du 29 juin). Bruxelles, pour marquer l'an 2000, nous donne Voici, cent ans d'art contemporain. De quoi piquer la curiosité. L'auteur, Thierry de Duve, spécialiste belge de Duchamp et du ready-made, y réalise, avec 200 œuvres de Manet à Sylvie Blocher, non pas un bilan, mais un questionnement sur l'art du XXe siècle. Comme l'exposition, le catalogue est à deux niveaux : l'un pour le grand public, l'autre pour le spécialiste.

La modernité y est donnée comme le passage de la représentation à la présentation, de la figuration à l'abstraction, l'affirmation de l'œuvre d'art en tant que telle. L'exposition propose des pistes pour comprendre ce qui a pu se passer, à travers des œuvres qui sont données comme justifiant parfaitement le discours. Le problème reste que toutes ne sont pas absolument convaincantes. Pour un Gary Hill qui nous balance à la figure sa rangée d'émigrés, pour un Bruce Nauman qui enchevêtre sept corps dessinés au néon, pour une chambre de verre de Dan Graham, combien de petites choses qui ne sont pas là pour elles-mêmes mais pour cimenter le discours. A sa juste place dans la rotonde du musée signé par Horta, la pièce de Dan Graham est une des trois commandes coïncidant avec chacun des chapitres de l'exposition. Elle s'inscrit dans les péripéties du face-à-face de l'homme avec son image. Les deux autres sont une installation vidéo de Michael Snow jouant sur le mot ceci et une vidéo de Sylvie Blocher, avec des habitants de Bruxelles qui ont accepté de parler de la relation parents-enfant, au chapitre « Nous voici ».

Le théoricien de l'art devenu commissaire entreprend non plus de démontrer mais de montrer. Avec cette clef : la figure humaine reste la référence. Voici : *ecce homo*. Bien différent de celui qui est tenu aujourd'hui, le discours de Thierry de Duve est au fond plus intéressant que l'exposition elle-même : faire passer l'art du XXe siècle et par là lui donner de l'avenir. Poser des problèmes, pas forcément les résoudre.

L'accrochage offre de beaux passages, en particulier autour du miroir comme objet de spéculation. Mais il laisse perplexe lorsque, pour parler de la vie et de la mort, Thierry de Duve rapproche une grande gouache découpée de Matisse, *La Perruche et la Sirène*, et un Basquiat. Les arguments ont beau être là, ça ne marche pas. Pas tellement mieux que le chantier des sculptures, un fourre-tout, où Rodin et Kiki Smith sont censés jouer le même combat. Il faut un mode d'emploi et il est décidément compliqué de jouer au passeur comme le fait Thierry de Duve, pris entre deux rôles : celui du théoricien qui ne veut pas faire de vulgarisation et celui du Bon Samaritain qui veut s'adresser au plus grand nombre, faire entendre l'art contemporain et, partant de là, le faire aimer, quitte à en gommer les aspects les plus politiques, les plus subversifs.

G. B.

Photo : Jean-Claude Roca

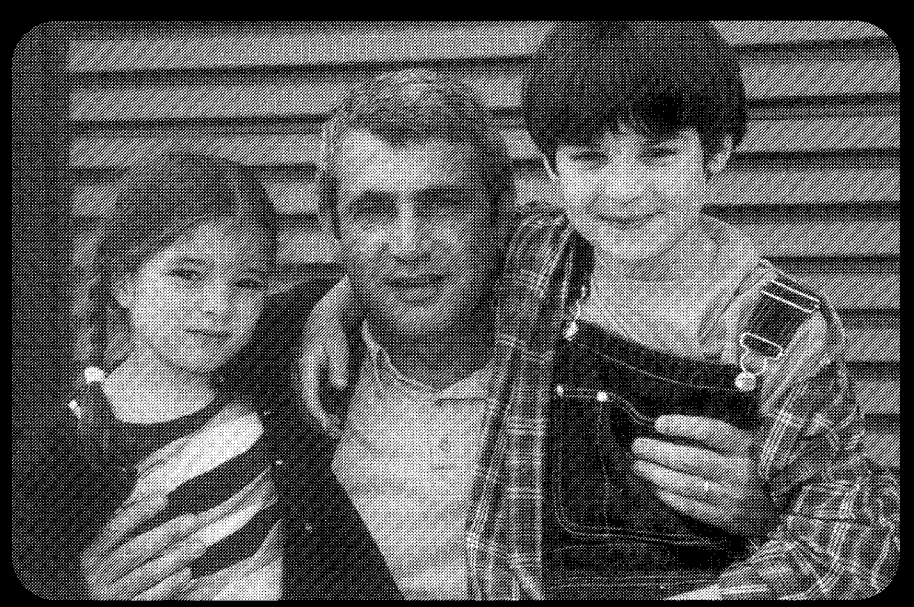

Michel Boujenah

Mathieu Corot, père et flic

«Mathieu Corot»

Mathieu est un flic au grand coeur. Maniant mieux le dialogue que les armes, il ne compte pas que des amis au sein d'une administration un peu réactionnaire.

tf1.fr
www.tf1.fr

Jeudi 21 décembre à 20h55

TF1

Surprises et mélange des genres au Monaco Danses Dances Forum

L'hommage des Nijinskis à Merce Cunningham et les trésors d'imagination des créateurs multimédias

MONACO
de notre envoyée spéciale

Fallait-il intégrer la soirée des Nijinskis, décernés pour la première fois à l'exemple des Césars pour le cinéma, à cette manifestation nouvelle intitulée Monaco Danses Dances Forum (MDDF) qui veut attirer les meilleurs au niveau international et les plus créatifs en choisissant pour thème principal l'avenir de la chorégraphie et les technologies (*Le Monde* du 14 décembre) ? D'un côté le Monaco tenue de soirée-cravate noire, de l'autre un Monaco qui souhaite moderniser son image en invitant les pionniers de la danse. Quoi qu'il en soit, l'opération danse-multimédia s'est révélée une réussite. Organisée par Jean-Marc Matos, chorégraphe situé au cœur des problématiques contemporaines, elle a su attirer l'internationale des artistes et des chercheurs interactifs.

Pour ajouter à la confusion des genres, MDDF accueillait aussi la manifestation Dance Screen qui, chaque année depuis huit ans, élit les meilleures vidéos de danse. Parmi toutes ces propositions – Dance Screen, les Nijinskis, sélection multimédia –, sans hésitation, nous privilégions ce choix *« multimédia »* de quarante œuvres vidéo ou Internet ou CD-ROM... Cette exposition, véritable partie de cache-cache dans le labyrinthe du Grimaldi Forum, demande que le spectateur participe, bouge à son idée à l'intérieur des installations pour transformer l'environnement, les images, les danses, ou qu'il clique pour aborder, dans le noir, des univers en 3D.

On pénètre dans la serre de Rika Ohara (Californienne d'origine japonaise) comme dans un ventre, quand on comprend soudain que ce séduisant champignon rose n'est rien d'autre qu'un nuage atomique. La destruction nous entoure. On entre sans savoir chez l'Anglaise Victoria Watts, dans une pièce serrée comme une boîte noire, et l'on doit plonger la main dans un trou sombre pour atteindre la souris et, par ce moyen, le corps nu de la danseuse, qui réagit. Chaude, cette petite danse sur parties cliquées !

ÉMOTIONS INATTENDUES

Gretchen Schiller et Susan Kozel (France - Etats-Unis) travaillent dans *Trajet* à la fois sur les perceptions perdues, et celles d'un corps numérisé aux sensations démultipliées, explorant les phénomènes de la chute et de l'envol. Des corps comme on ne les voit jamais, mais tels qu'on les désire souvent.

On est étonné par l'intimité que provoquent chez le spectateur ces nouveaux médias, et par les émotions inattendues qu'ils engendrent. Intrigués également par la volonté des artistes à se vivre avec modestie comme des collectifs de têtes chercheuses. A un moment où la danse contemporaine « traditionnelle » aspire à de nouvelles manières d'occuper l'espace, de représenter le corps, cette rencontre au sommet montre combien ces créateurs ont des trésors d'expériences à transmettre. *« Je suis née avec ces technologies et c'est tout naturellement qu'ils font partie de ma chorégraphie »*, disait une jeune danseuse, tandis que Mark Coniglio, star américaine du mouvement, coauteur avec Daniel Stoppiello de l'installation *The Chemical Wedding of Christian Rosenkreutz*, insistait sur l'idée que l'interactivité est avant tout *« surprise »*.

SYGMA

Les rires de Merce Cunningham et Robert Rauschenberg lors de la soirée de remise des Nijinskis.

Question surprise, le palmarès de Dance Screen en fut une plus qu'étonnante, en même temps que décevante : plus de cent soixante films visionnés pour accoucher d'une palme récompensant une danse animalière d'oiseaux multicolores, filmée par David Hinton, et tout bêtement intitulée *Birds*. On propose que Dance Screen s'appelle dorénavant Animal Screen.

Quant à la première soirée des Nijinskis en présence du prince Albert et de Caroline de Hanovre, elle était présentée pour être la cerise sur le gâteau, c'est exactement ce qu'elle fut. Pas plus, pas moins. Mais pas ennuyeuse pour un sou : rythme rapide, pas de remerciements ridicules et sempiternels « à son papa, à sa maman, etc. » ; pas de larmes non plus. Bref, de la tenue.

Points positifs : la grâce de Carole Bouquet qui menait le jeu, les décors sobres (mais si !) de Karl Lagerfeld, les images très joyeuses de la Cinémathèque de la danse, la présence magique des danseurs « génération Monte-Carlo », tels Jean Babilée, Cyd Charisse, Natalia Makarova. Points plus délicats : Sylvie Guillem, Nijinski de la danseuse, accepte son trophée, tout en prévenant *« qu'elle est contre une manifestation qui favorisera le triomphe des spectacles commerciaux »*. Jiri Kylian, dont par ailleurs on aime le travail, a tout raflé. Presque gêné, il partagea par la pensée ses trois prix avec William Forsythe, Pina Bausch et Mats Ek qui n'ont rien eu. Injustice qui prête à rire. Il faudra revenir sur le mode de sélection.

Merce Cunningham, splendide, présenté par un Robert Rauschenberg extrêmement mutin, évoquant le temps où l'œuvre du chorégraphe et la sienne étaient rejetées, a été le seul ovationné debout sans qu'on puisse arrêter les applaudissements. Merce Cunningham, vrai prince de la soirée, déjà comblé d'honneur, riait comme un gosse avec son copain Bob.

Manquaient à cette fête les plus jeunes créateurs de danse contemporaine. Seuls le Flamand Wim Vandekeybus et le Canadien Edouard Lock ont été nommés pour le Nijinski du spectacle chorégraphique. Dans la salle aussi, on aurait voulu voir en plus grand nombre la jeune danse. A-t-elle seulement été invitée ? Il n'y a pas que les nommés qui comptent : un art s'enrichit de la participation de tous.

Dominique Frétard

★ Palmarès des Nijinskis : danseuse, Sylvie Guillem ; danseur, Manuel Legris ; chorégraphe, Jiri Kylian ; compagnie Nederlands Dans Theater (compagnie de J. Kylian) ; spectacle chorégraphique, Jiri Kylian avec *One of a Kind* ; Nijinski spécial du jury, Merce Cunningham.

DÉPÊCHES

■ **SOCIÉTÉS CIVILES : le Conseil d'Etat vient de rejeter** le recours pour excès de pouvoir, déposé le 24 novembre 1998 par l'association Protection des ayants droit – qui regroupe des artistes-interprètes associés de l'Adami en conflit avec cette société. La section du contentieux du Conseil d'Etat devait se prononcer sur la demande d'annulation de *« l'article 1er »*, article destiné à modifier les modalités d'attribution de l'aide à la création à laquelle les sociétés civiles sont astreintes. Serge Vincent, président de Protection des ayants droit, avait estimé que ce décret allait *« entériner les dérives financières constatées dans l'audit »* extrêmement sévère qui avait été établi en février 1997 sur la gestion de l'Adami (*Le Monde* du 29 décembre 1998).

■ **ARCHIVES : les archives d'Emmaüs sont déposées à Roubaix.** L'abbé Pierre vient d'annoncer le dépôt des archives de l'Association Emmaüs international au Centre des archives du monde du travail. Ces documents comprennent notamment une importante photothèque, des dossiers thématiques et des revues de presse. Le mouvement de l'abbé Pierre a été lancé en 1949. Le centre de Roubaix abrite des fonds d'archives d'importance nationale, produites par des entreprises, syndicats, mutuelles ou associations.

■ **AIDE À LA CRÉATION : le Conseil régional Poitou-Charentes,** la Caisse d'épargne Poitou-Charentes et l'association Musique et danse ont décidé d'accorder deux bourses de 30 000 F (4 573,47 €) à des créateurs, musiciens et danseurs âgés de moins de vingt-cinq ans afin de favoriser leur entrée dans la vie professionnelle. Le projet devra intégrer soit une maîtrise de compétences, soit un objectif de création, sans éclipser la qualité artistique, l'argumentation et la réflexion. Les dossiers devront être remis avant le 30 janvier 2001. Les renseignements sont disponibles auprès de Boris Colin, Musique et danse en Poitou-Charentes, 91, bd du Grand-Cerf, 86000 Poitiers (tél. : 05-49-55-33-19).

Catherine Tasca fait des propositions et dépassionne le débat sur le droit de prêt en bibliothèques

LE SUJET a déclenché tant de polémiques et d'invectives qu'aucune solution ne semblait possible. En février, une pétition d'écrivains soutenus par les éditeurs demandait le respect des droits d'auteur lors de l'emprunt des livres en bibliothèques, déclenchant une véritable guerre entre partisans et opposants d'un prêt payant, faisant ressortir un dossier qui dormait paisiblement (*Le Monde* des 3 juin et 22 septembre). Dans une ambiance apaisée, mardi 19 décembre, Catherine Tasca ministre de la culture et de la communication, a réuni libraires, bibliothécaires, éditeurs, auteurs et élus locaux pour leur présenter le fruit de ses réflexions et de celles de la direction du livre, qui a consacré une bonne partie de son année à trouver une solution sur un terrain apparemment miné.

Catherine Tasca a reconnu la nécessité de *« garantir le droit des auteurs à une rémunération équitable »*, tout en affirmant sa volonté de *« défendre la lecture publique »*. Le ministère a d'emblée voulu lier cette question à un autre problème crucial dans les relations entre libraires, éditeurs et bibliothèques : le plafonnement des rabais pour les collectivités locales. La loi Lang sur le prix unique du livre instaurait une exception pour les collectivités locales, qui pouvaient bénéficier de rabais supérieur aux 5 % autorisés. Ce système a conduit à des dérives, avec des rabais atteignant parfois 30 %, et a entraîné l'*« éviction des libraires des marchés aux collectivités »* au bénéfice de grossistes. Une partie de l'argent ainsi réinjecté dans la chaîne du livre alimenterait le droit de prêt.

PAIEMENT FORFAITAIRE DE 10 F

La deuxième source de financement serait un paiement forfaitaire de 10 francs par inscrit dans les bibliothèques, à charge pour les collectivités de le répercuter ou non, en totalité ou partiellement, sur les usagers. Ce double système de financement permettrait, selon les hypothèses hautes du ministère de la culture, de dégager 146 millions de francs (22,2 millions d'euros) pour le droit de prêt. La moitié serait versée en droits d'auteurs, et serait partagée à 50/50 entre auteurs et éditeurs, conformément aux pratiques éditoriales. L'autre moitié alimenterait un fonds de retraite complémentaire des écrivains.

Ces mesures entraînent un surcoût pour les bibliothèques et les collectivités locales, à la fois au moment de l'achat des livres, et lors du prélèvement de 10 francs par inscrit. Le ministère propose donc une compensation de l'Etat, sous la forme d'une dotation spécifique, à hauteur de 50 % de ces surcoûts. Le plafonnement des rabais toucherait l'ensemble des bibliothèques (municipales, scolaires, universitaires, comités d'entreprise), tandis que le prélèvement forfaitaire ne concerne pas les bibliothèques scolaires, ni celles des comités d'entreprise, des hôpitaux et des prisons.

Les parties prenantes sont invitées à faire part de leurs réactions et de leurs propositions jusqu'à la mi-janvier, avant que les mesures fassent l'objet de discussions interministérielles avec les ministères de l'économie et des finances et de l'éducation nationale. L'objectif est d'inscrire ce dispositif au budget 2002. Au bout de trois heures de réunion, les réactions ont été plutôt mesurées. Incontestablement, Catherine Tasca a réussi à dépassionner un débat qui était devenu incontrôlable.

Le président de la Société des gens de lettres (SGDL), Georges-Olivier Chateaureynaud estime que *« les droits d'auteurs sont respectés »* et que la constitution d'une caisse de retraite complémentaire *« va dans le bon sens »*, même s'il regrette que la proposition d'un paiement à l'acte n'ait pas été retenue. Le président de l'Association des bibliothécaires français (ABF), Gérard Briand, exprime la volonté de l'ABF d'être *« solidaire de la chaîne du livre, notamment vis-à-vis des auteurs et des libraires »*. Il s'inquiète du surcoût de l'achat des livres pour les bibliothèques. Le Syndicat national de l'édition est le plus réservé, même s'il ne veut fermer aucune porte. *« Le bureau du syndicat doit étudier ces propositions,* explique Serge Eyrolles. *Le droit d'auteur est reconnu, le plafonnement des remises pour les collectivités est une bonne chose, mais l'ensemble ne correspond pas à ce que nous souhaitions. »*

Alain Salles

Des artistes accusés de « pornographie » par une association

Une plainte en justice contre l'exposition « Présumés innocents » à Bordeaux

UNE PLAINTE pour « pornographie » a été déposée par une association d'Agen, La Mouette, à propos de l'exposition « Présumés innocents » qui a été présentée au Capc-Musée d'art contemporain de Bordeaux du 9 juin au 1er octobre. Sous-titrée « l'art contemporain et l'enfance », elle rassemblait les œuvres de quelque quatre-vingts créateurs de différents pays et de renom international (*Le Monde* daté 9-10 juillet).

L'association La Mouette estime qu'il s'agissait *« d'images et de représentations d'enfants présentant un caractère pornographique, violent, portant atteinte à la dignité humaine »*. Elle poursuit : *« En essayant de nous faire passer un message d'art, les images sont extrêmement choquantes, et sont détournées au profit de la vision d'adultes pervers, masochistes et morbides. »*

L'avocate de La Mouette, Me Christine Maze, s'appuie sur les articles du nouveau code pénal qui condamnent *« les images de mineurs, à caractère pornographique ou violent »*. La plainte vise vingt-cinq artistes, dont Annette Messager, Christian Boltanski, Mike Kelley, Cindy Sherman, Tony Oursler, Nan Goldin, Marlene Dumas, Gary Gross, Karsten Höller. Elle vise aussi les responsables du Capc et de la mairie de Bordeaux, la commissaire indépendante Stéphanie Moisdon-Tremblay, ainsi que quatorze musées qui ont prêté les œuvres, tel le Centre Pompidou. Cette plainte se joint à celle déposée par un particulier qui aurait visité l'exposition avec ses deux fillettes le jour de la fermeture et se serait senti choqué.

Pour Stéphanie Moisdon-Tremblay, les plaignants *« se trompent de cible ; ce n'est pas en poursuivant les artistes et les intellectuels qu'on combat la criminalité et la violence »*. Marie-Laure Bernadac, conservateur en chef, s'interroge : *« Entre l'enfant-roi des stratégies commerciales et publicitaires, et l'enfant-victime, seul privilégié par les médias, quel est le statut de l'enfant dans notre société ? Sur un sujet aussi grave et sensible, il nous semble que les démarches des artistes apportent quelque chose d'essentiel. »*

« Nous irons jusqu'au bout », explique au *Monde* Annie Gourgue, présidente de La Mouette, qui n'a pas vu l'exposition mais se fonde sur le catalogue. *« Nous ferons tout pour que cette exposition ne soit plus présentée nulle part et que le catalogue soit saisi. Je voudrais que les œuvres soient détruites ou, au moins, que les artistes les reprennent chez eux et ne les exposent plus jamais »*, poursuit Mme Gourgue. La Mouette a été créée en 1984, suite au viol et à l'assassinat d'une petite fille de sept ans, Magali (*Le Monde* du 8 mars 1997). *« Nous sommes apolitiques »*, affirme Mme Gourgue, qui était toutefois candidate sous l'étiquette divers droite aux cantonales de 1995 et pourrait, selon notre correspondant à Agen, être présente sur la liste de droite, menée par l'UDF, aux prochaines municipales.

DE NOMBREUX AVERTISSEMENTS

Interrogé au cours d'un déjeuner de presse informel le 18 décembre, Alain Juppé, député et maire de Bordeaux, a réagi : *« J'espère que l'on ne va pas revenir au temps des procès d'Oscar Wilde ou de Baudelaire (...). J'attends* [le dénouement] *dans la plus grande paix de l'esprit. »* Le maire avait pourtant manifesté des réticences en juin. Il avait fait retirer son nom du carton d'invitation au vernissage de l'exposition et interdit à ses adjoints d'y assister, déclarant alors : *« Je n'ai pas l'intention de censurer l'exposition, mais ce n'est pas ma sensibilité personnelle. »*

Au Capc, on rappelle que de nombreux avertissements étaient disposés avant les caisses d'entrée à l'exposition et devant certaines œuvres. Le catalogue et l'album étaient emballés sous blister. *« Nous avons montré des œuvres dans un lieu payant, fermé*, plaide Stéphanie Moisdon-Tremblay. *Le service éducatif a fait un travail extraordinaire pour accompagner les enfants par des visites très organisées, en procédant avec eux à l'analyse des œuvres. »* Les enfants visiteurs étaient accompagnés par leur famille ou leurs enseignants.

En un peu moins de quatre mois, « Présumés innocents » a été vue par 24 129 visiteurs payants, dont 1 557 scolaires. Cent cinquante personnes ont assisté au colloque de clôture de l'exposition, le 30 septembre, auquel participaient philosophes, psychanalystes, artistes et sociologues. Avant la plainte, une autre action avait motivé la visite au Capc d'un inspecteur de la brigade des mineurs le 19 septembre. Son rapport signale qu'il n'avait pas trouvé d'*« œuvres présentant un caractère délictueux »*.

Doyenne des juges d'instruction de Bordeaux, Josiane Coll doit instruire la plainte, dans des délais qui pourraient être longs : *« L'affaire est complexe et fait intervenir de nombreuses personnes. Or je dois traiter avant d'autres dossiers, plus importants »*, a-t-elle déclaré.

Catherine Bédarida et Claudia Courtois (à Bordeaux)

Jean-Michel Pilc, prix Django-Reinhardt de l'Académie du jazz

LE PIANISTE Jean-Michel Pilc vient de recevoir le prix Django-Reinhardt de l'Académie du jazz, qui récompense le « meilleur musicien français » de l'année. Une cérémonie a eu lieu dimanche 17 décembre, au New Morning, à Paris, durant laquelle l'académie a remis onze autres distinctions parmi lesquelles le prix Bobby-Jaspar, qui récompense un musicien européen, pour la pianiste belge Nathalie Loriers, le Prix du meilleur disque pour *Sound of Surprise* (RCA/BMG) du saxophoniste Lee Konitz et le prix Boris-Vian pour un disque enregistré par un musicien français, pour le pianiste Michel Graillier et le contrebassiste Riccardo Del Fra, réunis dans l'album *Soft Talk* (Sketch/Harmonia Mundi). Parmi les autres récompenses, le prix Sidney-Bechet, qui distingue un musicien de jazz classique ou traditionnel, a été remis au saxophoniste et clarinettiste Jean-François Bonnel, et le prix Maurice-Cullaz pour une réédition phonographique ou un inédit est allé à *The Complete Prestige Recordings* (Prestige/Warner-Jazz) de Thelonious Monk.

La création mondiale d'« El Niño », de John Adams, affadie par la direction du chef Kent Nagano

Le Châtelet présentait le quatrième ouvrage scénique du compositeur

EL NINO-LA NATIVITE, de John Adams (création mondiale). Avec Dawn Upshaw (soprano), Lorraine Hunt Lieberson (mezzo-soprano), Willard White (basse), Theater of Voice, London Voices, Maîtrise de Paris Deutsches Symphonie-Orchester Berlin, Kent Nagano (direction), Théâtre du Châtelet, Paris, le 15 décembre. Prochains spectacles les 20, 22 et 23 décembre à 19H30. Tel. : 01-40-28-28-40. Places de 70 à 670 F (10,67 à 102,14 €)

Le temps passant, Peter Sellars semble faire du théâtre avec de moins en moins d'éléments de décor. Pour cette nativité, intitulée *EL Niño*, du compositeur nord-américain John Adams, l'accessoire unique est une chaise, quelconque.

Au sol, un espace rectangulaire délimité. Des lumières « objectives » – surtout pas d'effets de bougie à la lueur tendrement dorée, façon Georges de La Tour. Cette Nativité est crue. Les personnages en jeans sont pourtant des anges ou les Rois mages. Marie (doublement incarnée par Dawn Upshaw et Lorraine Hunt Lieberson) est en chemise à carreaux ou en tenue néo-baba cool. Joseph/Hérode (chantés par Willard White) est en jean et T-shirt blanc, pieds nus. Seul « artifice » de ce spectacle, un film, signé Peter Sellars, qui accompagne le spectacle, scène par scène, mot à mot, très poétiquement, même si la stylisation opérée par les personnages à l'écran (un *policeman* pleure en mangeant un McDo et des frites, Marie danse et souffre dans sa cuisine) crée de fréquents décrochements avec le « réel » du texte.

John Adams a soigneusement composé son livret à partir des Ecritures, de gloses apocryphes et de poésies anciennes et contemporaines en espagnol, dont les magnifiques et saisissants vers de Rosario Castellanos (1925-1974).

C'est une Nativité qui porte sa part de tristesse et de mort – ce qui est dans l'ordre des choses du cycle chrétien – et qui se laisse volontiers gagner par une crudité dont la teneur, parfois franchement politique, est renforcée par le raffinement du traitement poétique (le dernier mot d'*El Niño* est d'ailleurs *« poesia »*). Spectacle dense, assez hiératique, chargé de sens, parfois crypté, où la danse (trois danseurs également présents à l'écran) est le seul « divertissement » véritablement mobile.

La majeure part d'*El Niño* est d'une grande force, et l'on pourrait citer au moins dix exemples d'invention remarquable dans l'écriture musicale ; mais il y a au moins un moment, dans cette partition, qui indique une face moins exposée de la personnalité de John Adams : le *Mémorial de Tlatelolco*, un grand air dramatique avec chœur sur un texte glaçant de Rosario Castellanos, qu'interprète de manière proprement extraordinaire Dawn Upshaw. Là, John Adams se laisse aller à une musique âpre, violente, volontiers dissonante, pratiquant des intervalles escarpés. Il y a du visionnaire là-dedans, en tout cas la claire indication d'une signature stylistique nouvelle.

Le reste du temps, Adams réussit ce qu'il réussit d'ordinaire à merveille, dans une tradition typiquement américaine : des airs élégiaques de toute beauté (les deux voix féminines en incarnent plusieurs), accompagnés d'un voile d'orchestre transparent, et des moments de jubilation rythmique. Il y a des allusions savantes, un flirt assez poussé – mais très lucide – avec une certaine idée du néo-médiévalisme (les trios de contre-ténors), du néoclassicisme aussi, celle mise en pratique par Igor Stravinsky dans *Perséphone* ou dans sa *Cantate* de 1951.

Ce n'est pas que la musique y soit moins forte que dans l'exemple frappant du *Mémorial,* mais il lui faut des égards plus subtils, un sens exact des rythmes dramaturgiques que ne possède pas le moins du monde Kent Nagano, le chef d'orchestre, privé qu'il est du moindre sens de la mélancolie, de la vocalité et même du rebond rythmique. Malgré le merveilleux engagement de Dawn Upshaw, percutante et désarmante de simplicité, de Lorraine Hunt Lieberson, douloureuse et si émouvante, de Willard White (chantant hélas ! un peu bas dans les nuances *piano*), c'est à cause de Nagano que la partition d'Adams nous aura paru un peu longue à la réécoute (nous avons eu le privilège de suivre quelques-unes des répétitions de ce quatrième ouvrage scénique du compositeur américain, *Le Monde* du 16 décembre). On peut hélas faire d'*El Niño*, comme de *Perséphone,* une pièce marmoréenne et distante plutôt qu'une composition irradiante et parlante...

Renaud Machart

Georges Aperghis et l'art de la digression musicale

GEORGES APERGHIS : *Trio pour clarinette, violoncelle et piano. Sonate pour violoncelle. Faux mouvement. A tombeau ouvert* (création). *Les Secrets élémentaires. Requiem furtif. Pub. Quatre pièces fébriles. La Nuit en tête* (création). Donatienne Michel-Dansac (soprano), Ensemble SIC. Maison de Radio France, le 16 décembre.

« Me retrouver dans la position de quelqu'un qui se pose des questions. » Tel était l'objectif déclaré (*Le Monde* du 26 avril 1997) de Georges Aperghis à son départ de l'Atelier Théâtre et Musique (ATEM), après vingt-deux années passées à dynamiser une structure qu'il avait fondée et avec laquelle il avait fini par être confondu. De ces interrogations conduites par le compositeur en solitaire, l'an 2000 aura permis d'apprécier les résultats, riches et variés.

D'abord, dans le domaine du théâtre musical, son terrain d'élection, avec le spectacle *Machinations* (*Le Monde* du 10 juin), qui a manifesté lors du festival Agora de l'Ircam un authentique renouvellement, grâce, notamment, à un savoureux contre-emploi de l'ordinateur. Puis, dans un genre peu en faveur aujourd'hui, avec l'oratorio *Die Hamletmaschine* (*Le Monde* du 7 octobre), qui a marqué le festival Musica de Strasbourg. Enfin, à travers un panorama de la production récente (1994-2000) de musique de chambre, présenté à Radio-France. Des neuf pièces inscrites au programme de l'ensemble SIC, il ressort qu'à cinquante-cinq ans Georges Aperghis semble seulement sur le point de croire à la validité dans l'absolu de ses moyens d'expression. Il nous est tout aussi difficile de faire abstraction, à l'écoute de ces œuvres, du passé « scénique » de jeunes interprètes qui ont fait leurs classes dans le théâtre musical du compositeur (*Sextuor*, *Commentaires*), et l'on considère bien souvent dans une perspective imagée la placidité du pianiste Vincent Leterme, l'intériorité de la violoncelliste Elena Andreyev, la brûlante énergie de la percussionniste Françoise Rivalland ou la candide sensualité de la soprano Donatienne Michel-Dansac.

DES PAGES À VOCATION INDICIBLE

Pourtant, la plupart de ces pages, que l'on jurerait détachées d'un journal intime, sont à vocation indicible et ne laissent entrevoir avec une relative netteté que le processus qui les anime, un véritable art de la digression. Ainsi, l'étrange *Trio* pour clarinette, violoncelle et piano donne-t-il l'impression de n'exister qu'avec des amorces de propositions, étreintes, dissoutes, malaxées ou étirées, avant que chaque instrument ne se résolve à contenir sa propension aux apartés et ne se range brièvement à un avis général dont le caractère unanime sonne vite le glas de l'œuvre. La *Sonate* pour violoncelle évolue avec la même logique et avec la même liberté. Chaque parti, à peine énoncé, se voit doter d'un opposant, lui-même bientôt affecté d'un apparent auxiliaire promis également à une future dissidence... Régi par une ludique stratégie du recouvrement, le trio à cordes intitulé *Faux mouvement* rappelle qu'Aperghis aime à se situer aux confins de l'expression (sons à peine audibles et progression cinétique systématiquement enrayée), mais souffre d'une sorte de détournement chronique de la tradition (gestes d'attaque, gammes chromatiques, cadences tonales). On déplore ici – comme dans le solo de piano *Les Secrets élémentaires*, qui joue avec les multiples facettes d'un motif de base comme avec la problématique du cube de Rubik – une sensation de « trop écrit » qui gêne aussi à l'écoute des rutilantes *Quatre pièces fébriles* pour piano et marimba.

A la scène comme au concert, le propre d'Aperghis est de troubler, non d'enchanter. Avec le sourire dans les brefs solos pour soprano intitulés *Pub*. Avec gravité dans *Requiem furtif* pour violon et claves ainsi que dans deux créations d'envergure, *A tombeau ouvert*, pour piano confident d'un pantin désarticulé à l'âme de poète, et *Nuit en tête*, septuor onirique en forme de bande gazeuse qui, par référence au *Pierrot lunaire* de Schoenberg, pourrait évoquer une... Colombine saturnienne.

Pierre Gervasoni

Mireille Perrier confondante en « Petite fille privilégiée »

UNE PETITE FILLE PRIVILÉGIÉE, de Francine Christophe. Mise en scène : Philippe Ogouz. Avec Mireille Perrier.
LAVOIR MODERNE PARISIEN, 35, rue Léon, 18e . Mo Château-Rouge. Tél. : 01-42-52-09-14. Du lundi au samedi, à 21 heures. 90 F (13,72 €). Durée : 1 h 30. Jusqu'au 30 décembre.

« La convention de Genève obtient notre maintien en France, à titre d'otages, pour nous, femmes et enfants de prisonniers de guerre français », écrit Francine Christophe en juillet 1942. Elle était alors à Drancy, avec sa mère. Six mois plus tôt, quand sa mère lui a cousu l'étoile jaune sur ses vêtements, elle avait huit ans et demi. De Drancy, elles vont toutes deux être conduites dans des camps d'internement situés en France, à Poitiers, puis à la prison d'Angoulême, puis à Pithiviers, à Beaune-la-Rolande. En décembre 1942, retour à Drancy. Un an plus tard, les Allemands, contre ce qu'avait obtenu la convention de Genève, décident de déporter en Allemagne les *« otages »* : Francine et sa maman sont emmenées à Bergen-Belsen.

Le reste de *« privilège »* est que Bergen-Belsen n'est pas tenu pour un *« camp d'extermination »*. Mais Francine voit chaque jour les corps jetés en tas puis emportés au crématoire, dont elle aperçoit la cheminée – *« haute comme une cheminée d'usine »*, écrit-elle – dépasser des arbres, à côté (quand les Anglais libéreront le camp, l'épidémie de typhus les obligera à brûler tous les bâtiments, y compris le four crématoire).

Ce qu'interprète Mireille Perrier est une suite de fragments, adaptée par l'auteur elle-même et le metteur en scène Philippe Ogouz, du livre de Francine Christophe, *Une petite fille privilégiée*, paru aux éditions de L'Harmattan. Un grand livre, et différent, en ce que la mémoire des camps est ici celle d'un enfant, et cette mémoire nous donne la vie en toute pureté, en toute clarté très fine. Ce sont à peine des phrases entièrement constituées qu'écrit Francine Christophe, ce sont juste des regards, des écoutes, très *« piqués »*, des pointes distinctes de perception, qui apparaissent l'une après l'autre, sans transition, sans l'accompagnement d'une pensée discursive. Ce n'est pas du dessin d'enfant, ce n'est pas non plus une peinture du dimanche, ce sont comme des apparitions, immédiates, très lumineuses, des instantanés d'écriture pris par une vivante de génie, et chaque instantané dit tout. Les « choses vues » des plus grands de nos écrivains n'ont pas toujours cette densité, cette densité sans rien qui pèse, n'ont pas toujours ce naturel, cette élégance, et, si déplacé que soit ici ce terme, n'ont pas cette beauté.

Le miracle, c'est que l'actrice qui nous « passe » ces paroles-là, qui nous les infuse, comme jamais n'y parviendrait la lecture pure et simple du livre, est aussi fidèle au texte de Francine Christophe que Francine Christophe l'a été à ce dont elle fut témoin à Bergen-Belsen. Elle est une actrice d'un art poignant, secret, intérieur, il n'est pas possible d'oublier comment elle joua Rilke. Chez Yannis Kokkos, ou *Les Parisiens*, de Pascal Rambert, parmi bien d'autres rôles, mais ici, comment parvient-elle à faire apparaître, sans aucun artifice, sans aucune bascule perceptible, d'une seule voix et d'un seul corps, la petite fille, sa maman, et l'enfant devenue grand-mère qui écrit cette œuvre sans modèle, c'est confondant. Des parents du metteur en scène Philippe Ogouz, Véra et Pierre Ogouz, sont morts à Bergen-Belsen : Philippe Ogouz était homme à être le premier spectateur, attentif, avisé, d'*Une petite fille privilégiée.* Notre gratitude à lui aussi.

Michel Cournot

PARIS, CAPITALE 5 ÉTOILES

5 Boutiques Montblanc

306, rue St Honoré - Paris 1er
47, rue de Rennes - Paris 6e
60, rue du Faubourg St Honoré - Paris 8e
Centre commercial Italie II - 30, avenue d'Italie - Paris 13e
Centre ccial Montparnasse - 66, bd du Montparnasse - Paris 15e

SORTIR

PARIS

Mama Sissoko
Il rend hommage aux sans-papiers, à la Lune ou à l'amour sur des musiques fluides et dansantes. Issu d'une famille de griots, ex-membre de l'orchestre Super Biton de Ségou, musicien inventif et habile, il est l'un des guitaristes qui comptent au Mali.
La Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, Paris 11e. Les 21 et 28 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-46-36-60-89. 80 F.

Marteau rouge
Cofondé par Jean-François Pauvros (guitare), Jean-Marc Foussat (clavier VCS3) et Makoto Sato (batterie), Marteau rouge est une machine musicale électrisante qui explore les territoires les plus extrêmes de la musique improvisée. Energie, son, excès divers et variés. Maki Watanabe dansera durant cette performance qui alliera la tradition du buto aux plus vives déflagrations.
La Fenêtre, 77, rue de Charonne, Paris 11e. Mo Charonne, Faidherbe-Chaligny. Le 20 décembre, 21 heures. Tél. : 01-40-09-70-40. 80 F.

Monter/Sampler
La manifestation « Monter/Sampler, l'échantillonnage généralisé », organisée par le Centre Pompidou en collaboration avec l'association de cinéma expérimental Light Cone, s'achève le 21 décembre. Pour cette dernière soirée : avant-première du film *Persistance* (1997, 86 minutes), en présence du réalisateur, Daniel Eisenberg.
Centre Pompidou, place Georges-Pompidou, Cinéma 2, niveau –1, Paris 1er. Le 21 décembre, 20 heures. Tél. : 01-44-78-12-33. 27 F.

LIMOGES

Compagnie Beau Geste
Dans *Conte sur moi,* le chorégraphe Dominique Boivin se livre à un exercice autobiographique malicieux et fantaisiste. Il lisse ses souvenirs pour tramer un impeccable défilé de danse où des personnages gentiment extravagants se télescopent dans un bouquet d'images colorées. Un *Conte sur moi* bien balancé.
Théâtre de l'Union, 20, rue des Coopérateurs, Limoges (Haute-Vienne). Le 21 décembre, 20 h 30. Tél. : 05-55-34-45-49. 120 F.

(Publicité)

THÉATRE DU ROND-POINT CHAMPS ÉLYSÉES
COMPAGNIE MARCEL MARÉCHAL
dernière le 31 décembre
glengarry
de David Mamet - adaptation Pierre Laville
mise en scène Marcel Maréchal
avec Michel Duchaussoy, Jean-Pierre Moulin
Jean-Marc Thibault, Christopher Thompson
Philippe Uchan, Antony Cochin, Lionel Vitrant
"Il faut voir Glengarry, une des choses les plus fortes que le théâtre nous propose en début de saison". Philippe Tesson. Le Figaro Magazine
RTL PREMIERE
01 44 95 98 10
SCoPE

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Luchino Visconti
Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris 16e. Du 20 au 24 décembre. Tél. : 01-56-26-01-01.

The Lubitsch Touch
Action Christine Odéon, 4, rue Christine, Paris 6e. A partir du 20 décembre.

La France s'anime
Semaine du film français d'animation
Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Du 20 au 26 décembre. Tél. : 01-53-42-40-20.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Orchestre de Paris
Rachmaninov, Dvorak. Krystian Zimerman (piano), Zdenek Macal (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Les 21 et 22 décembre, 20 heures. Tél. : 0-825-000-821. De 90 F à 350 F.

Les Arts florissants
Marc-Antoine Charpentier : *In nativitatem Domini canticum, Messe de minuit, Noëls pour les instruments.* William Christie (direction), Chœur et Orchestre des Arts florissants.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Le 21 décembre, 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. De 160 F à 210 F.

Orchestre national de France
Ravel : *Ma mère l'oye.* Szymanowski : *Penthesilea, Veni Creator.* Bartok : *Le Prince de bois.* Elzbieta Szmytka (soprano), Chœur de Radio-France, Hans Graf (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Le 21 décembre, 20 heures. Tél. : 01-56-40-15-16. 100 F.

Joyaux
Ballet de George Balanchine. Musique de Fauré, Stravinsky, Tchaïkovski.
Opéra de Paris–Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Les 20, 21, 26, 27, 28, 29 et 30 décembre, 19 h 30 ; le 31 décembre, 20 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 395 F. Suite à un préavis de grève, certaines soirées risquent d'être annulées. Tél. : 01-44-61-59-63.

Sankai Juku
Ushio Amagatsu : *Kagemi* (création).
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Les 20 et 21 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Jérôme Bel
Le Dernier Spectacle.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. les 20 et 21 décembre, 20 h 30 ; le 22 décembre, 18 heures et 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Le Voyage de P'tit Loup
Comédie musicale des enfants
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Du 20 au 24 décembre, 14 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 100 F.

Compagnie Camargo
Dominique Rebaud : *La Mandoline, l'Œillet et le Bambou.*
Vitry (94). Théâtre Jean-Vilar, 9, avenue Youri-Gagarine. Le 20 décembre, 14 h 30. Tél. : 01-55-53-10-60. De 40 F à 65 F.

Malcolm Braff Trio, Eric Truffaz
Sunside (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris 1er. Les 20 et 21 décembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 60 F à 120 F.

Laurent De Wilde Electronic Sextet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Les 20, 21, 22 et 23 décembre, 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. De 60 F à 120 F.

The Shirley Wahls Singers
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e. Les 20, 21, 22 et 23 décembre, 22 h 30. Tél. : 01-40-68-30-42. 140 F.

Aldo Romano Corner's
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Les 21, 22 et 23 décembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

The Hard Boppers
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Le 21 décembre, 21 h 30. Tél. : 01-42-33-37-71. 100 F.

From Swing to Bop
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Le 21 décembre, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Les Victor Racoin
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6e. Les 21, 22 et 23 décembre, 20 h 30, jusqu'au 6 janvier. Tél. : 01-44-07-37-43. 130 F.

Budowitz
Forum des images (Forum des Halles), porte Saint-Eustache, Paris 1er. Les 20, 21, 22 et 23 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-44-76-62-00. De 40 F à 60 F.

Doumbé Experience
Cithéa, 114, rue Oberkampf, Paris 11e. Le 21 décembre, 22 h 30. Tél. : 01-47-00-00-32.

Le Salon de musique
Fontenay-sous-Bois (94). Salle Jacques-Brel, 164, avenue Gallieni. RER Fontenay-sous-Bois puis bus 124, arrêt Hôtel-de-Ville. Les 21 et 22 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-48-75-44-88. 90 F.

RÉGIONS

La Belle au bois dormant
Ballet de l'Opéra de Bordeaux. Orchestre national de Bordeaux-Aquitaine. Ermano Florio : direction. Charles Jude d'après Marius Petipas : chorégraphie.
Grand Théâtre, place de la Comédie, Bordeaux (Gironde). Les 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29 et 31 décembre, 20 heures ; les 23, 26, 29 et 31 décembre, 14 heures. Tél. : 05-56-00-85-95. De 60 F à 180 F.

Compagnie DCA
Philippe Decouflé : *Shazam.*
Le Manège, 19, rue Pierre-Bérégovoy, La Roche-sur-Yon (Vendée). Les 21, 22 et 23 décembre, 20 h 30. Tél. : 02-51-47-83-83. 145 F.

EN VUE

■ Un premier buste en bronze de **Vladimir Poutine**, haut de 25 centimètres, sera placé dans le bureau du parti pro-Kremlin Unité à Saint-Pétersbourg.

■ Le bronze de **Staline**, mis au rancart couché le bras tendu, a été de nouveau érigé vendredi 15 décembre, sur la place centrale de Gori, ville de Géorgie où naquit le *« petit père des peuples »*.

■ Après les pillards qui, au lendemain de la catastrophe, avaient inondé de meubles, de vêtements et d'appareils ménagers contaminés les marchés d'Ukraine et de Biélorussie, les braconniers sont venus cueillir sur la zone autour de la centrale de Tchernobyl des champignons contaminés pour les exporter vers les marchés occidentaux.

■ Les gendarmes préfèrent ne pas *« baliser matériellement »* la zone où sont recherchés les corps des sept disparues de l'Yonne, afin d'en écarter les curieux amateurs de fouilles macabres.

■ *« Le rossignol chante encore dans un buisson de ronces »*, a susurré, dimanche 17 décembre, devant les fidèles captivés par son homélie, le cardinal **Michele Giordano**, archevêque de Naples, en procès pour usure et détournements de fonds, contre qui le ministère public venait de requérir trois ans de prison.

■ Les usuriers ont conduit environ 600 personnes au suicide de 1995 à 1999, indique l'institut de recherche italien Eurispes.

■ Mardi 19 décembre, devant le Parlement, un garde hongrois en faction l'arme à l'épaule, rompant soudain, s'est suicidé par dépit amoureux.

■ *« Il n'est pas évident de donner satisfaction à chacun des 800 soldats sous mes ordres »*, s'est excusé le colonel **Guy Lentz**, commandant de l'armée luxembourgeoise, en ordonnant au soldat **Hirt**, transsexuel, de se faire couper les cheveux et de retirer ses boucles d'oreilles, en attendant l'opération.

■ Condamné pour fraude à un an de prison avec sursis, **Anthony Tobias,** Britannique tétraplégique, revendait sans les payer des articles commandés sur l'Internet à l'aide d'un crayon serré entre ses dents.

■ **Arnoult Seveau**, naturaliste français, apporte enfin la preuve que *Pseudonovibos spiralis*, le bœuf sauvage annelé, *« dernier grand mammifère découvert au XXe siècle »*, espèce protégée par le ministère cambodgien de l'environnement, appelé là-bas *linh duong* (chèvre des montagnes), n'est qu'un animal mythique dont les artisans khmers sculptent les trophées en spirale à partir de cornes de vache.

Christian Colombani

« Egunkaria » met la langue basque au quotidien

Depuis dix ans, « Egunkaria » reflète l'actualité quotidienne, du monde comme du Pays basque, entièrement en langue basque. Depuis deux semaines, un site Internet donne également accès à ses articles

BAYONNE
de notre correspondant

Fin 1990, malgré une intense campagne de lancement de Bayonne à Bilbao, bien peu, en Pays basque, auraient parié qu'*Egunkaria* allait vivre plus de six mois. Pourtant, dix ans après le numéro zéro, réalisé le 6 décembre 1990, ce journal, intégralement en langue basque, a sorti plus de 3 100 « unes », une page désormais en quadrichromie.

En format tabloïd, *Egunkaria,* c'est-à-dire « Le Quotidien », aborde, sur 64 pages, toute l'actualité, en Pays basque comme sur les cinq

Egunkaria
Dozenaka mila herritarrek
Europa soziala aldarrikatu
dute goi bileraren bezperan

continents, la vie économique autant que les événements culturels ou les sports. Pour définir sa ligne éditoriale, Martxelo Otamendi, son directeur, retient les termes *« national »* et *« euskaltzale »* : le premier parce que le public visé habite les sept provinces basques traditionnelles, en France et en Espagne ; le deuxième mot, littéralement *« bascophile »*, fait référence à une volonté de défendre la langue basque en dynamisant son utilisation dans la vie de tous les jours.

Au milieu des mastodontes que sont les titres régionaux *Sud- Ouest* en Aquitaine, *Diario Vasco* ou *Correo* en Espagne, *Egunkaria*, dont le siège est près de Saint-Sébastien, est diffusé à 14 300 exemplaires chaque jour (dont 4 200 par abonnements), et il estime son lectorat égal au triple. *« Ayant fait des études supérieures, nos lecteurs sont plutôt des salariés qualifiés dans la tranche d'âge vingt-cinq/quarante ans »*, détaille Martxelo Otamendi.

« UN CERTAIN REGARD »

Et, sans surprise, leur répartition géographique décalque à peu près la géographie des bascophones aujourd'hui : au nord comme au sud des Pyrénées, un tiers des habitants connaissent le basque, mais cette proportion représente 80 000 personnes dans le premier cas et 700 000 dans le second. Le plus gros des ventes se fait donc autour de Saint-Sébastien et Bilbao, Bayonne et sa région ne concentrant que 10 % du lectorat.

« Ce qui fait notre différence, résume Martxelo Otamendi, *c'est certes la langue, mais à travers elle un certain regard. Ceux et celles qui nous ouvrent chaque matin ont déjà en tête les événements par la radio et la télévision. Nous leur apportons bien sûr du recul sur l'actualité, des thématiques plus culturelles, mais aussi les opinions variées des gens d'ici ouvertes sur l'extérieur, et tout cela dans leur propre langue. »*

Vivant avec un modeste budget de 40 millions de francs, *Egunkaria* emploie 135 personnes, dont 85 journalistes (moyenne d'âge vingt-sept ans). Les ventes correspondant à la moitié des ressources, le reste provient de la publicité et de subventions des collectivités, dont le gouvernement basque d'Espagne (dirigé par les nationalistes) et celui de Navarre (conduit par la droite populaire).

Pour son dixième anniversaire, le journal a offert un coup de jeune à sa maquette, musclé sa rubrique culturelle et, grâce à des suppléments par territoire ou par thème, comme sur l'université, il a engagé l'élargissement de son audience, en particulier vers les jeunes scolarisés en langue basque. *« En prime, depuis le 6 décembre, tous nos articles sont sur Internet* [www.egunkaria.com], ajoute Hur Gorostiaga, responsable de la délégation de Bayonne, *y compris les archives depuis trois ans. Le tout en accès gratuit. »*

Michel Garicoix

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Alexis Brezet

■ Quel ordre pour gagner en 2002 ? C'est la seule question que chacun se pose. Les partisans du *« rétablissement »* veulent que la présidentielle ait lieu avant les législatives parce que cela les arrange. Les adversaires de l'*« inversion »* souhaitent qu'elle se déroule après parce que cela fait leur affaire. Comme les premiers sont aujourd'hui un peu plus nombreux que les seconds, la modification du calendrier sera très certainement votée. (...) On a dit et redit, en effet, que l'inversion allait nourrir les ambitions présidentielles dans l'opposition. C'est indéniable : Bayrou, Madelin et Pasqua s'en trouvent libérés. Mais ce qui vaut pour la droite vaut aussi pour la gauche. Au premier tour, Lionel Jospin devra gérer des concurrences qui ne seront pas si simples à canaliser. (...) Si le premier ministre espérait trouver en face de lui un adversaire affaibli ou découragé, l'intervention présidentielle de jeudi soir lui aura montré qu'il n'en est rien. Chirac le lutteur n'est jamais aussi bon que dans l'adversité. Lionel Jospin le découvrira vite : l'inversion du calendrier ne vaut pas ticket pour l'Elysée.

LE TEMPS (Genève)
Antoine Bosshard

■ Il n'est pas vrai qu'en démocratie les hommes politiques puissent bénéficier de la présomption d'innocence au même titre que le simple citoyen. En Suisse, l'affaire Kopp avait bien montré que la sanction politique peut – et doit bien souvent – précéder le verdict des juges. C'est le jeu. Si, chez nos voisins, cette sanction risque de prendre du temps, c'est que les Français continuent d'avoir, pour le pouvoir monarchique auquel ils donnent l'onction élective, une réelle vénération. Mais, déférents pour le pouvoir, ils sont aussi fascinés, en révolutionnaires rentrés, par la guillotine, réservée à l'homme qui les a déçus ou trompés.

FRANCE INTER
Dominique Bromberger

■ Ce matin, il nous faudrait féliciter les forces de l'ordre turques. Vous savez que rien n'est plus embarrassant pour un gouvernement que de se trouver face à des prisonniers politiques qui font la grève de la faim. (...) Dans les prisons turques, deux cents détenus d'extrême gauche avaient entrepris une grève de la faim depuis près de deux mois, une cinquantaine d'entre eux étaient à l'article de la mort. Alors hier matin, des centaines de gendarmes et de militaires ont donné l'assaut à une vingtaine de prisons. Brillante réponse à la grève de la faim : pour éviter qu'ils n'y succombent, il fallait les faire mourir autrement ou les amener à se suicider, c'est ainsi qu'une quinzaine de détenus se sont immolés par le feu ou ont été tués par l'attaque. (...) Mais il faut savoir comment on en est arrivé là. Sur 74.000 détenus que compte la Turquie, il y a 12.000, oui, 12.000 prisonniers politiques. ET ce pays veut adhérer à l'Union européenne ! En prison, ou avant d'y entrer, la torture est régulièrement pratiquée, c'est un récent rapport du Conseil de l'Europe qui le constatait mais aussi une commission d'enquête du Parlement turc. Il y a à peine plus d'une dizaine de jours, un syndicaliste est mort *« vraisemblablement sous la torture »*, a admis le gouvernement d'Ankara.

www.ecran-libre.com

Un festival permanent de mini-programmes vidéo originaux, dont les auteurs peuvent gagner quelques euros

***« PROVOCATEURS** amateurs et professionnels ! Votre culot nous intéresse ! »* Depuis début décembre, le site Ecran libre diffuse gratuitement des mini-programmes vidéo, glanés un peu partout en France auprès de réalisateurs indépendants. Son fondateur, Patrick Meadeb, metteur en scène et scénariste de télévision, a su profiter de ses contacts dans le milieu de la création vidéo pour constituer rapidement un premier catalogue : *« Je voyais qu'à Paris comme en province on tourne des tas de choses intéressantes qui ne sont jamais diffusées. J'ai fait le tour des écoles, des festivals, des ateliers vidéo, des réseaux associatifs... »*

Ecran libre propose à ce jour soixante-dix œuvres classées en sept catégories : voyages, musique, arts graphiques, humour, insolite, sport et mémoire (films anciens). Quel que soit le genre, elles ne doivent pas durer plus de quatre minutes, à cause des contraintes techniques d'Internet. Pour le reste, M. Meadeb n'a pas de critères de sélection très stricts. Il prend ce qui l'amuse ou l'intéresse, en mélangeant fictions, animations, vidéo-art, extraits de documentaires... Pour donner l'exemple, il a lui-même réalisé une mini-fiction légère et amorale intitulée *Soirée entre amis,* qu'il a rangée dans la catégorie insolite.

Il souhaite à présent puiser dans le vivier insaisissable des internautes-vidéastes qui n'appartiennent à aucun circuit professionnel ou associatif. Pour les attirer, il compte sur le bouche-à-oreille, et aussi sur son « mini-festival permanent » : les visiteurs du site sont appelés à voter pour leur programme préféré dans chaque catégorie. Tous les trois mois, celui qui aura remporté le plus de voix recevra un prix de 200 euros (1 312 francs).

Pour financer cette aventure, M. Meadeb a obtenu une subvention du ministère de la recherche et passé un accord de partenariat avec deux entreprises de services informatiques : Elypse au Mans et Micromédia International à Grenoble. A plus long terme, son *business model* reste très ouvert : il espère gagner de l'argent grâce à la publicité et au sponsoring, et, par la suite, en offrant des prestations vidéo en ligne aux entreprises. Cela dit, l'essentiel pour lui reste la recherche permanente d'œuvres artistiques originales. Il ne veut surtout pas qu'Ecran libre devienne une simple banque d'images : *« Sur un site vivant, il n'y a pas de stockage de longue durée, la programmation doit se renouveler sans arrêt. »* Il a déjà prévu de créer de nouvelles rubriques, pour accueillir par exemple des images scientifiques.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

SUICIDES

■ La police coréenne a arrêté un garçon de dix–neuf ans, surnommé Yoon, qui a tué un homme après l'avoir rencontré sur un site Internet consacré au suicide. Le meurtre aurait eu lieu à la demande de la victime, qui aurait payé son assassin 830 dollars. Dans la même affaire, un homme de vingt-six ans, Kim, lui-même suicidaire, a également été arrêté pour avoir assisté au suicide de deux personnes rencontrées sur Internet. Kim avait demandé au jeune Yoon de le tuer, mais la tentative aurait échoué. – *(AP.)*

AGRICULTURE

■ L'Association nationale pour le développement agricole (ANDA) a mis en place sur Internet un moteur de recherche spécialisé donnant directement accès au contenu de 250 sites francophones, *« parmi les plus importants du monde agricole »*.
www.devagri.com
www.anda.asso.fr

GASTRONOMIE

■ La société suisse Virtual Networks et l'AgenceFrance-Presse ont ouvert un *« webjournal permanent »* consacré aux arts culinaires.
www.gastronomie.com

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F^ par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F^ (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^FTTC^/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Fleurs d'Hémicycle *par Luc Rosenzweig*

NOUS DEVONS à l'existence de La Chaîne parlementaire, qui retransmet dans leur intégralité les débats importants de l'Assemblée nationale, le plaisir de pouvoir pratiquer plus souvent un loisir agréable et instructif : la cueillette des fleurs de rhétorique. Cela consiste à écouter les interventions des députés avec une oreille attentive aux métaphores hardies, aux effets rhétoriques insolites, bref, à tout ce qui peut rendre un tant soit peu attrayants des propos souvent trop sérieux pour être honnêtes.

La séance de mardi, consacrée à l'examen de la loi organique modifiant le calendrier électoral ouvrait un champ propice à de belles trouvailles, puisque nombre de ténors du monde politique avaient décidé de s'y faire entendre. Et, pourtant, ce n'est pas l'un de ces « poids lourds » qui nous aura fourni, ce jour-là, le plus beau spécimen de métaphore de tribune, mais un jeune député, Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire), qui constatait que l'on ne pouvait pas *« déplacer des montagnes avec une plume d'oie solitaire »*. Le même, franchissant allègrement des siècles d'écriture, invitait le gouvernement à *« changer le disque dur de nos institutions »*.

Dans la catégorie des métaphores hasardeuses, nous avons noté qu'Alain Juppé (RPR, Gironde) ironisait sur la brusque illumination qu'aurait eue le premier ministre à la lecture des sondages en disant : *« Ça a fait tilt dans sa tête. »* Si M. Juppé jouait plus au flipper, il saurait que le « tilt » consécutif à une manipulation trop brutale de l'engin met fin à une partie, alors que celle qui s'annonce en politique ne fait que commencer... Valéry Giscard d'Estaing (UDF, Puy-de-Dôme) mit l'Hémicycle en joie en affirmant qu'on *« ne peut pas jouer avec le calendrier comme avec des boules de billard »*. Nous n'avons, pour notre part, pas trouvé cela d'une *vis comica* irrésistible, mais peut-être quelque chose nous a-t-il échappé...

La sphère se retrouve dans les propos de Jean-Pierre Chevènement (RCV, Territoire- de-Belfort), qui constate, pour le déplorer, qu'*« une bulle médiatique chasse l'autre »*, ce qui provoque ce qu'il appelle *la « bougite »* chez les gouvernants. Bouger, se déplacer, c'est ce que souhaite, en revanche Alain Madelin (DL, Ille-et-Vilaine), qui cultive la très classique métaphore ferroviaire, en affirmant que *« le convoi politique a besoin d'être tiré par une locomotive »*. C'est à l'un des derniers survivants de l'espèce « radical-cassoulet », Bernard Charles (RCV, Lot), que nous laisserons pourtant le dernier mot, une belle citation d'Alain qui nous invite à méditer sur le fait que *« rien n'est plus dangereux qu'une idée, quand on n'a qu'une idée »* .

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.30 Commission d'enquête du Sénat sur les farines animales. **Public Sénat**
20.50 et 1.00 Le Club. Dans quel environnement vivrons-nous en l'an 3000 ? **LCI**
22.00 Science-fiction, l'héritage de Tolkien. **Forum**

MAGAZINES

18.40 Nulle part ailleurs. Invité : Alabama 3 ; Le mariage de Madonna. **Canal +**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les monarchies modernes [2/4] : L'Espagne. **Arte**
20.55 Combien ça coûte ? Noël : Des lingots dans le sapin. **TF 1**
20.55 Ce qui fait débat. Adoption : voyage au bout de l'amour. Invités : Philippe Douste-Blazy, Eva Darlan. **France 3**
21.00 Paris modes. Les sapins de Noël des créateurs. **Paris Première**
21.05 Strip-tease. L'art et la manière. Dans les steppes de l'Asie centrale. La guerre du Golfe. Mon Pierre. **TV 5**
22.30 Ça se discute. Ascètes ou jouisseurs : Qui a raison ? **France 2**
23.30 Capital. Noël : le luxe à tous prix. **M 6**
0.55 Des mots de minuit. Invités : Etienne-Emile Beaulieue et Alexandre Romanés. **France 2**

DOCUMENTAIRES

20.00 Soirée Orson Welles. Around the World with Orson Welles. [2/5]. La vie au pays basque. Portrait Orson Welles. La Bataille de Citizen Kane. **Ciné Classics**
20.05 Cinépanorama. Hollywood 1962. **Odyssée**
20.15 Reportage. Docteur dauphin. **Arte**
20.30 Un chapiteau en piste. **Odyssée**
21.00 Le XXe siècle. La Guerre des loups. [3/3]. **Histoire**
21.41 Thema. L'Allemagne nazie crée une star : Zarah Leander. Zarah Leander, une voix sur grand écran. **Arte**
22.05 L'Etoile de Noël. **Histoire**
22.05 Fous d'animaux. **Disney Channel**
22.10 Le Retour des Macuje. **Voyage**
22.20 Jihad en Norvège. **Planète**
22.55 La Guitare espagnole. [5/8]. La poésie nationaliste. **Mezzo**
23.45 Marx Brothers. [1/2]. **Planète**
23.45 Depardon. Faits divers. **Histoire**
0.25 La Lucarne. De longs adieux. **Arte**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. SuproLigue. Poule A (8e journée) : Asvel - CSKA Moscou. **Eurosport**
20.30 Volley-ball. Ligue des champions masculine : Paris - Sofia. **Pathé Sport**
20.45 Football. D 1 (22e journée) : Marseille - Monaco. **Canal +**

DANSE

21.00 Soirée spéciale Roland Petit. Chorégraphie de Roland Petit. *Le Jeune homme et la Mort.* Ballet. Avec Rudolf Noureev (le jeune homme), Zizi Jeanmaire (la Mort). **21.25** *Les Intermittences du cœur ou Proust Remembered.* Ballet. Par le ballet national de Marseille. Avec Maïa Plissetskaya. **Muzzik**

MUSIQUE

20.00 Concert Fiocco. Par le Chœur de chambre de Namur, dir. Xavier Haag. **Muzzik**
21.55 Music : Nuit DJ. Aux Eurockéennes de Belfort, en 2000. **Paris Première**

TÉLÉFILMS

22.15 Charlemagne, le prince à cheval. Clive Donner [2/3]. **TV 5**
0.40 Mon amour. Pierre Joassin. ✪. **TF 1**

SÉRIES

20.50 L'Instit. Le Bouc émissaire. ✪. **France 2**
20.50 Ally McBeal. Cybersex. ✪. Rêves de gloire. ✪. Une comédie presque musicale. ✪. **M 6**
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Docteur Bashir, je présume ? ✪. **Canal Jimmy**
21.25 Profiler. Shoot to Kill (v.o.). ✪. **Série Club**

FILMS

16.25 Cocoon ■■ Ron Howard (Etats-Unis, 1985, 120 min) ✪. **Cinéstar 1**
17.10 La Veuve joyeuse ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1934, N., 100 min) ✪. **Ciné Classics**
17.15 Un crime dans la tête ■■ John Frankenheimer (Etats-Unis, 1962, N., 130 min). **Festival**
17.15 Meurtre mystérieux à Manhattan ■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1993, 105 min) ✪. **Cinéstar 2**
17.50 Prends l'oseille et tire-toi ■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1969, 85 min) ✪. **Cinéfaz**
18.30 Le Petit Criminel ■■■ Jacques Doillon (France, 1990, 100 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
20.30 La Bible ■■ John Huston (It. - EU, 1966, 165 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**

21.00 Tous en scène ■■ **Vincente Minnelli. Avec Fred Astaire, Cyd Charisse** (Etats-Unis, 1953, v.o., 110 min) ✪. **Cinétoile**
21.10 Un lundi trouble ■■ Mike Figgis (Grande-Bretagne, 1988, 100 min) ✪. **RTBF 1**
21.15 Le Juge et l'Assassin ■■ Bertrand Tavernier (France, 1975, 125 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
22.05 Sexe, mensonges et vidéo ■■ Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1989, v.o., 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
22.35 Monsieur Arkadin ■■■ Orson Welles (Fr. - Sui. - Esp., 1955, N., v.o., 95 min) ✪. **Ciné Classics**
23.10 September ■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1987, v.o., 90 min). **France 3**
0.00 Police ■■ Maurice Pialat (France, 1985, 115 min) ✪. **Cinéstar 2**
1.10 Le Criminel ■■ Orson Welles (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 95 min) ✪. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.30 Sunset Beach.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Combien ça coûte ?
23.10 Les Français au cœur de la tempête, un an après.
0.40 Mon amour. Téléfilm. Pierre Joassin ✪.

FRANCE 2

16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Qui est qui ?
18.00 Friends.
18.30 JAG.
19.20 Mercredi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.50 L'Instit. Le Bouc émissaire ✪.
22.30 Ça se discute. Ascètes ou jouisseurs : Qui a raison ?
0.35 Journal, Météo.
0.55 Des mots de minuit.

FRANCE 3

17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Ce qui fait débat. Adoption : voyage au bout de l'amour.
22.35 Météo, Soir 3.
23.05 Ciné mercredi. Cycle Woody Allen. **23.10** September ■■ Film. Woody Allen (v.o.).
0.40 Libre court.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.45
18.00 Chris Colorado.
18.30 Nulle part ailleurs. Classique. Première fois. **18.40** Musique. Alabama 3.
20.15 Football. Championnat D 1 : **20.45** Marseille - Monaco.
23.00 Progeny. Téléfilm. Brian Yuzna ✪.
0.40 Football. Championnat d'Espagne.

ARTE

19.00 Connaissance.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Docteur dauphin.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Monarchies modernes[2/4]: L'Espagne.
21.40 Thema. L'Allemagne nazie crée une star : Zarah Leander. 21.41 Zarah Leander, une voix sur grand écran. **22.45** La Habanera ■■ Film. Douglas Sirk (v.o.) ✪.
0.25 La Lucarne. De longs adieux.
1.20 Paul is Dead. Téléfilm. Hendrik Handloegten.

M 6

18.10 Drôles de filles.
18.55 Le Flic de Shanghaï.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Jour J.
20.50 Ally McBeal. Cybersex ✪. Rêves de gloire ✪. Une comédie presque musicale ✪.
23.30 Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait.
20.30 Fiction 30. *Sentimentales funérailles,* de Yann Apperry.
21.00 Mesures, démesures. Musique et Internet.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Où va la lumière ?.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par le Chœur de Radio France et l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Dominique My, Christiane Oelze, soprano.
22.30 Jazz, suivez le thème. The Continental.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Verdi, une vie d'opéra.
22.43 Les Rendez-vous du soir (suite). *La purpura de la rosa,* de De Torrejon, par le Chœur du théâtre de la Zarzuela et l'Ensemble Elyma, dir. G. Garrido.

Le Monde TELEVISION

CINÉ CINÉMAS 3

15.10 Docteur Jivago ■■■
Ce film-fleuve – plus de trois heures – est l'adaptation de l'unique roman de Boris Pasternak. En partie autobiographique, *Docteur Jivago* raconte l'histoire d'un médecin et poète russe, intellectuel attaché à l'idéal de la révolution, mais inadapté au régime soviétique. De surcroît, l'homme a quitté son épouse et sa famille pour sa maîtresse. La publication, interdite en URSS, parvient en Italie, où il est publié. En 1958, Pasternak refuse le prix Nobel de littérature qui venait de lui être attribué et meurt deux ans plus tard. En 1966, c'est à David Lean – auteur du *Pont de la rivière Kwaï* (1957) et *Lawrence d'Arabie* (1962) – que le producteur Carlo Ponti confie la mise en scène de cet équivalent de *Guerre et Paix* du XXe siècle. La critique et le public furent divisés. Mais on admirera l'éclatante réussite d'une illustration dont tous les personnages ont trouvé leurs visages de cinéma. En v.o.

VOYAGE

22.10 Le retour des Macuje
Lorsque François Franceschi rencontra les « Macuje » (les « incontactés ») pour la première fois, en 1976, ces nomades étaient encore une trentaine ; ils vivaient des ressources de la jungle colombienne, à la frontière du Brésil. Vingt ans après, il les a retrouvés. Leur milieu naturel est devenu une « réserve protégée », mais le clan a été décimé par le paludisme et les six survivants se sont sédentarisés.

JEUDI 21 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.45 et 1.00 Le Club. **LCI**
21.00 Les Surprises de la chimie. **Forum**
22.00 Les Martyrs de l'écologie. **Forum**
23.00 Piaf et Cerdan. **Forum**

MAGAZINES

10.00 Arrêt sur images. Meine vache is folle ! Invités : Romain Leick, Piero Badaloni, Jon Henley. **La Cinquième**
14.35 La Cinquième rencontre... Santé - Science : Les volcans. Invité : Jean-Louis Cheminée. **La Cinquième**
17.10 et 0.10 LCA, la culture aussi. **LCI**
17.25 Un livre. **France 2**
18.30 L'Invité de PLS. **LCI**
19.20 Jeudi, c'est Julie. **France 2**
19.30 Rive droite, rive gauche. Best of. **Paris Première**
20.50 Envoyé spécial. Aux frontières du Raël. Les bébés robots. *P-s :* Le champagne ! **France 2**
23.30 Le Club. Invité : Robin Renucci. **Ciné Classics**
23.35 Howard Stern. Avec Courtney Love. **Paris Première**
0.35 E = M 6 spécial. Sale temps sur la planète. **M 6**
0.55 La Route. Invités : Guy Marchand, Rémy Julienne. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

18.30 Le Monde des animaux. [3/19]. Opossum, visiteur du soir. **La Cinquième**
18.30 L'Actors Studio. Jack Lemmon. **Paris Première**
19.00 Voyages, voyages. Majorque. **Arte**
19.05 Marcel Cerdan, gentleman boxeur. **Planète**
19.20 Le Musée Guggenheim de Bilbao. **Histoire**
20.00 Around the World with Orson Welles. [3/5]. **Ciné Classics**
20.05 Esprit des peuples premiers. [3/13]. Australie, les gardiens de la Terre. **Planète**
20.15 Reportage. La Méthode kangourou. **Arte**
20.30 Histoires oubliées de l'aviation. L'avion à énergie solaire. **Planète**
21.00 Le roi danse. Making of. **Mezzo**
21.25 Embarquement porte no 1. Fès. **Odyssée**
22.15 Thema. Les atristes du dimanche. Un peu, beaucoup, passionnément. Ma belle américaine. Week-end en chanteurs. Les Violons d'Ingres. **Arte**
22.15 Ecole 27. **Planète**
22.30 Les Couples légendaires du XXe siècle. Clark Gable et Carole Lombard - Howard Hawks et Slim Keith. **TMC**
22.35 Légendes. Audrey Hepburn. Anjelica Huston. **Téva**
23.20 Le Rêve africain. [4/5]. L'entraîneur blanc. **Planète**
23.30 Passé sous silence. Ben Barka, mort ou vif. **France 3**
23.45 Les Caraïbes après Christophe Colomb. [5/7]. Le choc des civilisations. **Histoire**
0.05 Jihad en Norvège. **Planète**
0.25 Un siècle d'écrivains. Anne Hébert. **France 3**
0.35 Jacques Delors. [2/3]. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Ski de fond. Coupe du monde. 15 km classique dames. **Eurosport**
17.45 Football. D 1 (22e journée) : Bordeaux - Nantes. **Canal +**
20.15 Basket-ball. Euroligue masculine (8e journée, Groupe C) : Olympiakos - Ljubljana. **Pathé Sport**
20.20 Football. D 1 (22e journée) : Lyon - Saint-Etienne. **TPS Foot**
20.30 Basket-ball. SuproLigue (1re phase, 8e journée) Poule B : Novo Mesto - Pau-Orthez. **Eurosport**

DANSE

18.00 La Belle au bois dormant. Ballet en un prologue et trois actes. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Musique de Tchaïkovski. Par le Corps de ballet et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. David Coleman. Avec Aurélie Dupont (Aurore), Manuel Legris (Désiré). **Mezzo**

MUSIQUE

17.00 Les Lumières du music-hall. Duke Ellington. Richard Anthony. **Paris Première**
21.00 Soirée spéciale Mendelssohn. *Sonate pour alto et piano,* avec Gérard Caussé, alto ; Sabine Vatin, piano. **21.30** *Quatuor* op. 3. *Quatuor avec piano* no 3 en si mineur op. 3. **22.05** *Trio* op. 49 ; **22.40** *Sextuor* op. 110. **Muzzik**
21.30 Sonnerie de Sainte-Geneviève-du-Mont de Paris. Avec Gildas Prado, cor anglais ; Nora Cismondi, hautbois ; Isabelle Sauveur, clavecin ; Louis Derouin, contrebasse. **Mezzo**
21.40 Couplets de folie, de Marais. Avec Emmanuelle Guigues ; Anne-Catherine Vinay. **Mezzo**
22.00 Andante et Allegro pour viole de gambe. Avec Emmanuelle Guigues. **Mezzo**
23.45 Thésée. Opéra de Lully. Par les Arts florissants, dir. William Christie. **Mezzo**
0.25 Eagle-Eye Cherry. Au Shepherd's Bush Empire de Londres, en 1999. **Paris Première**
0.45 Marciac Sweet 2000. Lors du Festival de jazz. Avec Richard Galliano, accordéon ; Jean-Philippe Viret ; Jean-Marie Ecay. **Muzzik**

THÉÂTRE

17.40 Pour la galerie. Pièce de Laure Bonin. Mise en scène de Stephan Meldegg. **Festival**

TÉLÉFILMS

19.00 Robin de Locksley. Michael Kennedy. **Disney Channel**
19.25 Porté disparu. Jacques Richard. **Festival**
20.55 Crazy in Love. Martha Coolidge. ✪. **TMC**
22.45 Une femme traquée. Stuart Cooper. ✪. **TF 1**
23.25 Cruelle destinée. Wolfgang Mühlbauer. **TSR**

COURTS MÉTRAGES

17.20 Douze films, le racisme au quotidien. *Tadeus.* Philippe Jullien et Jean-Pierre Lemouland.
20.40 L'ascenseur est au 13e. Marc Boyer. **13ème RUE**

SÉRIES

18.05 70's Show. Jackie tourne la page. ✪. **France 2**
19.35 Vidocq. Vidocq à Bicêtre. ✪. **Ciné Classics**
20.05 Les Simpson. ✪. **Canal +**
20.30 It's Like, You Know... L'éternel adieu (v.o.). ✪. **Canal Jimmy**
20.55 Mathieu Corot. L'Amour interdit. **TF 1**
21.25 Outsiders. Winner Takes All (v.o.). ✪. **Série Club**
21.40 Zorro. Le nouveau commandant. **Disney Channel**
22.15 Roswell. Carte blanche (v.o.). ✪. **Série Club**
23.25 Taxi. [1/2]. On the Job (v.o.). ✪. **Série Club**
1.00 Nikita. Situation de refus. ✪. **France 2**

FILMS

13.10 La Rivière sans retour ■■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1954, 90 min) ✪. **Cinétoile**
15.00 La Proie pour l'ombre ■■ Alexandre Astruc (France, 1960, N., 100 min) ✪. **Ciné Classics**
15.35 Le Juge et l'Assassin ■■ Bertrand Tavernier (France, 1975, 120 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
16.30 Le Million ■■■ René Clair (France, 1931, N., 80 min) ✪. **Cinétoile**
18.00 Week-end à Zuydcoote ■■ Henri Verneuil (France, 1964, 125 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
20.30 L'Effrontée ■■ Claude Miller (France, 1985, 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**

20.55 Le Schpountz ■■■ **Marcel Pagnol. Avec Fernandel, Fernand Charpin, Orane Demazis** (Fr., 1937, N., 130 min) ✪. **France 3**
21.00 Les Aventures de Robin des Bois ■■ Michael Curtiz et William Keighley (Etats-Unis, 1938, 120 min) ✪. **Histoire**
21.00 Clara et les chics types ■■ Jacques Monnet (France, 1980, 105 min) ✪. **Cinétoile**
21.00 Meurtre mystérieux à Manhattan ■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1993, 105 min) ✪. **Cinéstar 2**
21.10 Fantasia chez les ploucs ■■ Gérard Pirès (France, 1971, 90 min) ✪. **Canal Jimmy**
22.15 Les Quatre Plumes blanches ■■ Zoltan Korda (Grande-Bretagne, 1939, 110 min). **Disney Channel**
22.45 Ténèbres ■■ Dario Argento (Italie, 1982, 110 min) ✪. **M 6**

22.45 Les Visiteurs du soir ■■ **Marcel Carné. Avec Arletty, Alain Cuny** (France, 1942, N., 115 min) ✪. **Cinétoile**
0.10 Le Mariage de mon meilleur ami ■■ Paul J. Hogan (Etats-Unis, 1997, v.o., 105 min) ✪. **Cinéstar 2**
0.40 L'Histoire d'Adèle H ■■■ François Truffaut (France, 1975, 100 min) ✪. **Cinétoile**
1.00 Mélo ■■■ Alain Resnais (France, 1986, 105 min). **Arte**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
15.40 Les Dessous de Palm Beach.
16.35 7 à la maison.
17.30 Sunset Beach.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Mathieu Corot. L'Amour interdit.
22.45 Made in America. Une femme traquée. Téléfilm. Stuart Cooper ✪.
0.20 Exclusif.
0.50 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.55 L'Enquêteur.
14.50 En quête de preuves.
15.40 Tiercé.
15.50 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.25 Un livre.
17.30 Qui est qui ?
18.05 70's Show.
18.35 JAG.
19.20 Jeudi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.50 Envoyé spécial. Aux frontières du Raël. Les bébés robots ; Le champagne !
23.00 The Snapper ■■ Film. Stephen Frears.
0.35 Journal, Météo.
1.00 Nikita ✪.
1.40 Jeudi, c'est Julie.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
15.00 Mémoire de minuit. Téléfilm. Gary Nelson [1/2].
16.35 MNK, A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.15 Tout le sport.
20.25 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Le Schpountz ■■■ Film. Marcel Pagnol ✪.
23.05 Météo, Soir 3.
23.30 Passé sous silence. Ben Barka, mort ou vif.
0.25 Un siècle d'écrivains. Anne Hébert.

CANAL +

13.45 Le Journal du cinéma.
14.05 Peau neuve ■ Film. Emilie Deleuze ✪.
15.40 Jugé coupable ■■ Film. Clint Eastwood. ✪.
17.44 Entre chien et chat.
17.45 Football. D1 : Bordeaux - Nanates.
▶ En clair jusqu'à 20.35
20.05 Les Simpson.
20.35 Contre-jour. Film. Carl Franklin ✪.
22.35 Jour de foot.
23.35 Je suis né d'une cigogne ■ Film. Tony Gatlif ✪.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.05 100% question.
14.35 La Cinquième rencontre... Les volcans.
16.00 Souviens-toi du futur. De Deep Purple à Prodigy.
16.35 Les Trésors de l'humanité. Le mystère des sites sacrés.
17.20 Tadeus. Court métrage.
17.30 100% question 2e génération.
17.55 Le Yeux bleus de Shaolin.
18.30 Opossum, visiteur du soir.
19.00 Voyages, voyages. Majorque.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. La Méthode kangourou.
20.45 Thema. Les artistes du dimanche. **20.46** Ballroom Dancing Film. Baz Luhrmann. **22.15** Un peu, beaucoup, passionnément. **23.05** Ma belle américaine. **23.35** Week-end en chanteurs. **0.05** Les Violons d'Ingres.
1.00 Mélo ■■■ Film. Alain Resnais.

M 6

13.35 Miracle en Alaska. Téléfilm. Richard Lang ✪.
15.20 The Practice ✪.
16.10 M comme musique.
17.20 Kid et compagnie.
18.05 Le Clown ✪.
18.55 Le Flic de Shanghai.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer ✪.
20.40 Passé simple.
20.50 Fantômas contre Scotland Yard Film. André Hunebelle ✪.
22.45 Ténèbres ■■ Film. Dario Argento ✪.
0.35 E=M6 spécial. Sale temps sur la planète.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Cas d'école. Le design.
20.30 Fiction 30. *Tombe la neige,* de Ricardo Montserrat et Kedall.
21.00 Le Gai Savoir. Monique Sicard et Pierre-Marc de Biasi.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Le son dans tous ses états.

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le jazz est un roman. Bill Evans.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Concert. Donné en direct par le Chœur de Radio France et l'Orchestre national de France, dir. Hans Graf. Œuvres de Ravel, Szymanowski, Bartok.
22.30 Jazz, suivez le thème. Creole Love Call.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Festival piano aux Jacobins. Concert donné par le pianiste Sergio Daniel Tiempo. Œuvres de Scarlatti, Chopin, Ravel, Matalon, Ginastera.
22.15 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de R. Schumann, Brahms, Dvorak.

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

20.50 Envoyé spécial : les bébés robots
Le retour à l'ordre moral, aux Etats-Unis, se traduit par un manque d'information sur la sexualité dispensé dans les lycées. Résultat : 40 % des adolescentes tombent enceintes chaque année. Les cours au lycée prônent l'abstinence et certains « pédagogues » zélés ont mis au point des bébés robots destinés à détourner les adolescents du métier de parents.

TF 1

20.55 Mathieu Corot
Mathieu Corot, policier parisien, est muté à Bordeaux après une bavure. Cette série policière avec héros récurrent est interprétée par Michel Boujenah, qui campe ici un flic raté. Le premier épisode est un peu lourd, mais la qualité des interprètes (dont Boujenah et Bernard Verley) et les talents de la réalisatrice (Pascale Dallet) et du scénariste (Sylvain Saada) laissent augurer bien mieux.

FRANCE 3

23.30 Ben Barka, mort ou vif
Pour cette enquête, Gilles du Jonchay et Saïd Bakhtaoui se sont évertués à retrouver certains acteurs qui ont trempé dans cette affaire où disparut le leader de l'opposition marocaine, Mehdi Ben Barka, dont on ne retrouva jamais le corps. Une enquête passionnante, qui donne une idée, trente-cinq ans après, du mélange de bêtise criminelle, de haute politique et de basse police.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
✪ Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
✪ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

JEUDI 21 DÉCEMBRE 2000

L'Europe et le Canada s'opposent au projet d'un bouclier antimissile américain

OTTAWA
de notre envoyé spécial

Le projet de bouclier antimissile américain (NMD) risque, s'il est adopté par la nouvelle administration Bush, au pouvoir à Washington à partir du 20 janvier, de mettre rudement à l'épreuve les relations transatlantiques. En attendant d'en savoir plus sur les intentions du nouveau président américain sur ce grand dossier stratégique, le président Jacques Chirac a profité de son passage à Ottawa, mardi 19 décembre, pour rappeler que la France et l'Europe sont *« plus que réservées »* sur cette initiative qui risque de *« relancer fortement la prolifération »* dans le monde et de remettre en cause le traité antimissile balistiques (ABM) de 1972. *« C'est un sujet majeur,* a dit le président français, *l'un des grands dialogues des mois et années à venir »* entre les deux rives de l'Atlantique.

Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, partage assez largement les doutes exprimés par les Français. *« Nous avons des questions à poser* [aux Américains] *et nous voulons des réponses avant de dire un non absolu »*, a déclaré le dirigeant canadien au cours d'une conférence de presse commune avec Jacques Chirac et le président de la Commission européenne, Romano Prodi. Jean Chrétien s'est prononcé, lui aussi, en faveur d'un *« dialogue »* avec les Américains *« avant que les décisions soient prises »*.

Recevant la veille à Ottawa le président russe, Vladimir Poutine, le premier ministre canadien avait été encore plus explicite, soulignant, au côté de son visiteur russe, que *«* [sa] *préoccupation est d'assurer que la stabilité qui existe en ce moment ne soit pas remise en question par le plan avancé par les Américains »*. Dans un communiqué commun, M. Poutine et M. Chrétien avaient souligné que *« le traité ABM était une pièce centrale de la stabilité stratégique et une base importante pour les efforts internationaux en vue du désarmement nucléaire »*.

OTTAWA PRISE EN ÉTAU

Traditionnellement en pointe dans le domaine de la lutte contre la prolifération nucléaire, le Canada ne pouvait pas exprimer plus clairement son malaise face à un projet, le NMD, qui risque de renforcer les tensions stratégiques avec la Russie, sa voisine. Sans vouloir jouer le rôle de *« médiateurs »* que Moscou aimerait leur attribuer dans cette affaire, les Canadiens se sentent pris en étau entre ces deux grands voisins.

D'où l'importance de l'entente affichée avec les Européens, mardi à Ottawa. D'une manière générale, les questions de sécurité et de défense dominent actuellement les relations entre l'Union européenne (UE) et le Canada, comme on a pu le constater à l'occasion du sommet semestriel d'Ottawa.

Lucas Delattre

Un syndicat de magistrats a été financé par une société soupçonnée de trafic d'armes

L'ancien président de l'APM récuse « toute interprétation malveillante »

L'ENQUÊTE sur un trafic d'armes entre la France et l'Afrique, instruite à Paris par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, emprunte des détours surprenants. Le dernier en date mène à un syndicat de magistrats, l'Association professionnelle des magistrats (APM). A l'origine, les juges s'intéressaient aux activités d'une société implantée à Paris, Brenco France, filiale de Brenco Trading International Limited, suspectée d'avoir vendu, sans autorisation, des armes au président Dos Santos, au pouvoir en Angola. Le 1er décembre, ils ont mis en examen et écroué le directeur de Brenco, Robert Falcone, pour *« commerce illicite d'armes, fraude fiscale, abus de biens sociaux, abus de confiance et trafic d'influence »*. En épluchant les comptes et les archives de la société Brenco, conservées sur des disquettes informatiques, les enquêteurs ont vu apparaître une galaxie de sociétés ou de personnalités, allant de Jean-Christophe Mitterrand à Jean-Charles Marchiani en passant par Jacques Attali ou Paul-Loup Sulitzer, qui ont pour point commun d'avoir été en relation, parfois financière, avec M. Falcone (*Le Monde* du 16 décembre).

Parmi elles, l'APM (droite ; 9,45 % aux élections professionnelles de 1998), présidée jusqu'en décembre 1998 par Georges Fenech. M. Fenech avait été contraint de quitter ses fonctions à la suite de la publication, dans la revue de l'APM, d'écrits à caractère antisémite ; il avait, d'autre part, été mis en cause pour avoir participé à une mission d'observation des élections présidentielles au Gabon.

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

En 1998 et 1999, la société Brenco aurait pris en charge plus d'un quart du budget de l'association. Les enquêteurs ont mis la main sur un chèque de 100 000 francs, en date du 7 octobre 1997, libellé à l'ordre de l'APM et débité sur un compte que détenait Brenco Trading International Limited dans une banque genevoise, la Cantrade Ormond Burrus. M. Falcone espérait-il, en échange de ce soutien financier, bénéficier d'éventuels appuis dans la magistrature ?

Interrogé par *Le Monde*, M. Fenech a contesté avoir *« jamais rendu le moindre service »* à M. Falcone et a dénoncé *« toute interprétation malveillante »*. L'ancien président de l'APM, aujourd'hui à la tête du Syndicat indépendant des magistrats républicains, se souvient d'avoir rencontré M. Falcone par l'intermédiaire d'un *« entrepreneur qui savait que l'APM recherchait des donateurs »*. *« A l'époque*, explique M. Fenech, *notre association était essentiellement financée par les abonnements de soutien à* Enjeu Justice, *la revue du syndicat. »* Le magistrat croit se souvenir que M. Falcone, qu'il dit n'avoir *« rencontré qu'une fois »*, avait décidé de prendre 25 abonnements, au nom de la société Brenco, pour 1998 et 1999. Les abonnements de soutien, qui démarraient à 500 francs, étaient plafonnés à 2 000 francs. C'est à ce tarif que M. Falcone a choisi d'abonner sa société, soit un versement de 50 00O francs par an, réglé par un seul chèque de 100 000 francs. Une somme importante au regard du budget annuel de l'APM que M. Fenech évalue *« entre 180 000 et 200 000 francs »*.

Selon le magistrat, afin de justifier ces abonnements de soutien, M. Falcone lui aurait expliqué, lors de leur première et unique rencontre, qu'il *« s'intéressait au fonctionnement des institutions, notamment à la justice »*. Georges Fenech assure avoir ignoré, à l'époque, les activités réelles de Brenco. *« Cette société m'avait été présentée comme une entreprise de composants électroniques*, affirme-t-il. *J'étais loin de me douter qu'elle était en fait spécialisée dans la vente de matériel militaire. Et encore moins qu'elle serait, plus tard, au centre d'une affaire de vente d'armes illégale »*. M. Fenech, actuellement substitut général au tribunal de grande instance de Lyon, certifie n'avoir *« plus jamais eu de nouvelles »* de M. Falcone après leur premier entretien. D'autre part, il assure que *« jamais M. Falcone, ni aucun représentant de sa société, n'a demandé quelque service que ce soit à notre association »*.

Fabrice Lhomme

La carte scolaire 2001 prévoit 749 postes de plus dans le primaire

LE PROJET de nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2001 prévoit la création de 749 postes d'enseignants de maternelle et de primaire, selon les informations diffusées, mardi 19 décembre, par le principal syndicat d'enseignants du premier degré, le Snuipp-FSU. Les académies du sud et de l'ouest de la France (Montpellier, Nice, Toulouse, Nantes et Rennes) sont les mieux dotées. Au total, 1 258 postes nouveaux d'instituteurs et professeurs des écoles sont créés, et 509 supprimés, surtout dans le Nord et l'Est. Ces chiffres correspondent globalement aux prévisions budgétaires du ministère de l'éducation nationale, présentées en septembre.

Pour le Snuipp, cette répartition *« tranche avec les budgets précédents, marqués par le gel de l'emploi public »*, mais *« ne permet pas de répondre aux attentes exprimées par les parents et les enseignants »*.

Saint-Sylvestre : transports en commun gratuits en Ile-de-France

LE TRANSPORT sera gratuit sur les réseaux de la SNCF et de la RATP en Ile-de-France pour le réveillon de la Saint-Sylvestre, et les allers et retours en train dans le reste de la France seront vendus à un prix forfaitaire de 100 F (15,24 euros) en 2e classe, dans la limite des places disponibles, a annoncé, mardi 19 décembre, le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot. Cette opération a, comme fin 1999, été organisée pour limiter les risques d'accidents de la route durant la nuit du réveillon, a précisé M. Gayssot lors d'une conférence de presse sur la sécurité routière. Le prix forfaitaire de 100 F, valable dans tous les trains y compris les TGV, vaudra du dimanche 31 décembre toute la journée au lundi 1er janvier 2001, le trajet de retour devant être commencé avant-midi, a indiqué la SNCF dans un communiqué. Les billets ne seront mis en vente que le mercredi 27 décembre, aux guichets des gares, dans les boutiques SNCF, les agences de voyage ou par téléphone. Les clients attendant cette date prennent donc le risque que le train de leur choix soit complet.

DÉPÊCHES

■ **BIOÉTHIQUE : la Chambre des communes, à Londres, a voté,** mercredi 19 décembre par 366 voix contre 174, l'amendement au Human Fertilization and Embryology Act permettant la création d'embryons pour la recherche et la thérapeutique, en particulier par clonage.

■ **VIOLENCE À L'ÉCOLE : une enseignante du lycée Pissarro de Pontoise (Val-d'Oise) a été blessée** à l'aine, mardi 19 décembre, d'un coup de couteau porté en plein cours par l'une de ses élèves. L'enseignante, âgée de cinquante-trois ans, a été opérée à l'hôpital de Pontoise et son état n'inspire pas d'inquiétude. L'élève, Mélissa B., dix-huit ans, a pris aussitôt la fuite ; elle a été interpellée en début d'après-midi puis transportée en état de choc à l'hôpital d'Argenteuil. Elle a ensuite été placée en garde à vue au commissariat de Cergy. Inscrite en classe de première de BEP sanitaire et social, l'élève était considérée comme calme et bonne élève par ses professeurs. Les enseignants de l'établissement ont annoncé, pour jeudi, une « journée d'action ».

■ **JOURNALISME : notre collaboratrice Bénédicte Mathieu a reçu, mardi 19 décembre, le prix Jane Renoux,** remis par Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Ce prix, qui porte le nom d'une rédactrice de la rubrique sportive de *L'Humanité,* récemment décédée, récompense une journaliste pour l'ensemble de ses écrits afin de *« favoriser et soutenir la féminisation de ce secteur de la profession »*. Bénédicte Mathieu a rejoint le service des sports du *Monde* en 1992 après quatre années au service culture.

Tirage du *Monde* daté mercredi 20 décembre 2000 : 480 835 exemplaires

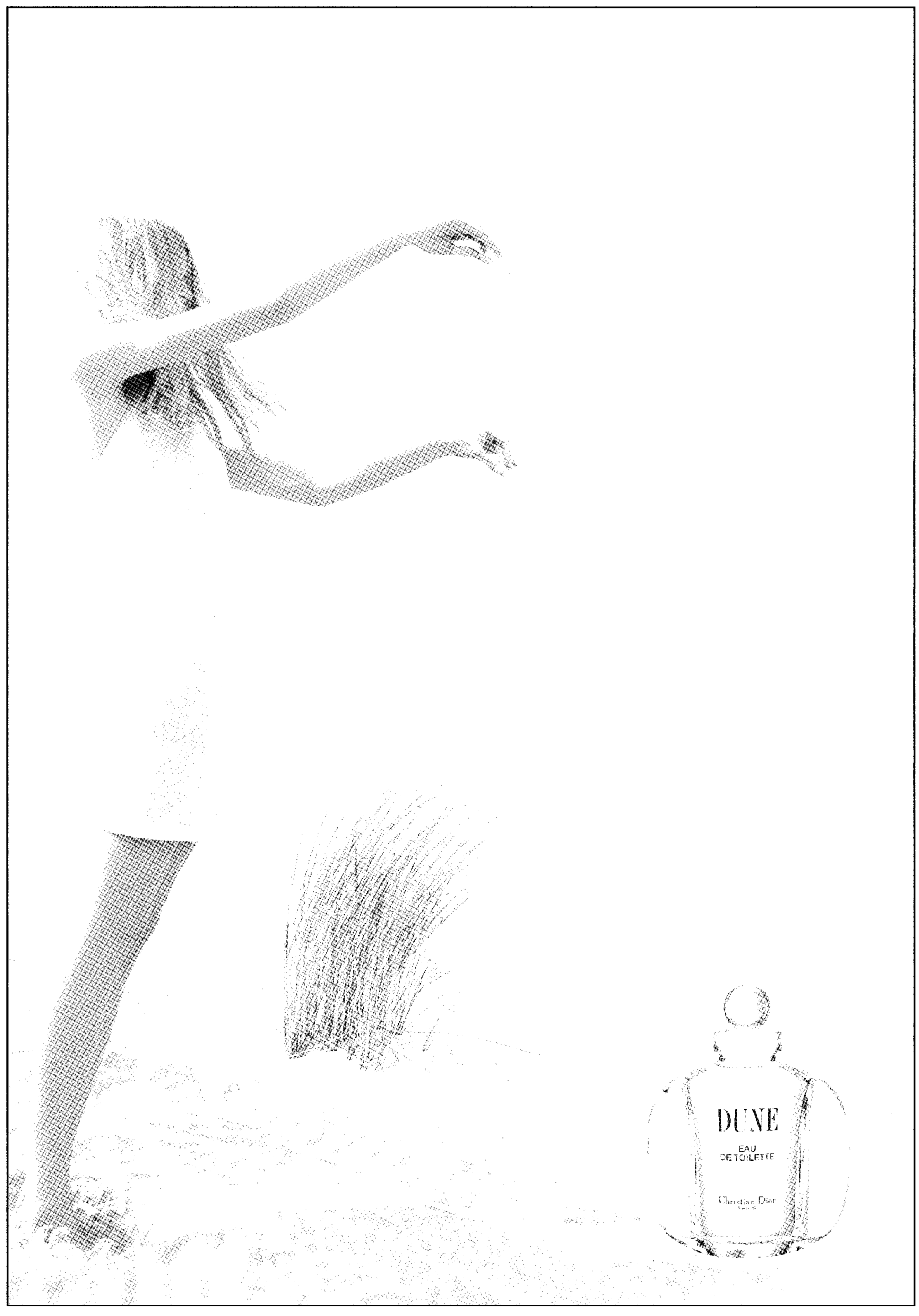

Le Monde

LES MINES DE PLANTU

Dis, Plantu, tu ne pourrais pas nous raconter une histoire ?

— ?!!!

— Une sorte de conte de Noël, tu vois ? L'actualité en rose... avec une sélection de tes dessins, des brouillons et des croquis refusés.

— Encore ? Tant pis pour vous : ce sera le Proche-Orient et la Corse.

Le Proche-Orient ? Je me rappelle avoir rencontré Yasser Arafat, à Tunis. Il faisait nuit autour de nous. Cela sentait l'exil.

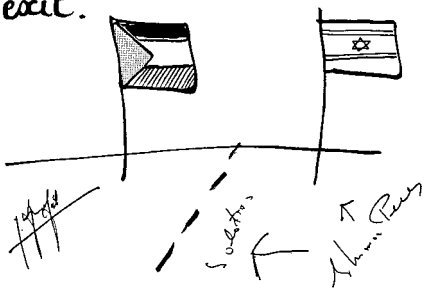

Avec mon stylo, il a imaginé un dessin rassemblant le croissant de l'islam, la croix chrétienne et le chandelier juif à sept branches, m'expliquant que ce serait un jour le logo de la future communauté économique du Proche-Orient... Un rêve ?

Il a même accepté de dessiner l'étoile de David sur l'un de mes dessins. L'année suivante, je me suis rendu à Jérusalem. C'était avant les accords d'Oslo. Un léger vent de paix flottait. Et j'ai rencontré Shimon Pérès, qui, lui aussi, a couché son paraphe à côté de celui d'Arafat.

Quand je regarde mes dessins, aujourd'hui, je m'aperçois que je n'ai pas dessiné une seule souris durant ces dernières semaines. A quoi bon dessiner des souris quand meurent les enfants et tombent les soldats ? Pourtant, ça doit être de l'inconscience, je reste optimiste... PLANTU

LeMonde Job: WIV5000--0003-0 WAS DIV5000-3 Op.: XX Rev.: 18-12-00 T.: 15:15 S.: 55,06-Cmp.:20,09, Base : LMQPAG 47Fap:100 N°:0052 Lcp:700 CMYK

Voilà deux brouillons ! Impubliables, évidemment impubliables. C'est une manière d'échauffement, pour allumer la machine au petit matin. Pas question de les publier à chaud. D'ailleurs, ils sont restés dans mes tiroirs jusqu'à maintenant.

Je les ai dessinés un samedi matin, le 30 septembre. Il y avait eu sept morts après la visite d'Ariel Sharon, ancien ministre israélien, sur l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem.

A gauche, je me suis intéressé à Ehoud Barak et à Yasser Arafat. Je voulais les rendre humains, attachants. Des gens de bonne volonté, débordés par des bases qu'ils n'arrivent pas à contrôler. C'était au début. On en était à quinze morts...

“

J’ai proposé plusieurs croquis ce jeudi matin 5 octobre. La marionnette de Sharon est passée à la trappe.

Le journal a retenu la “pyramide” de cadavres. Ce dessin a heurté. “Scandaleux”, “chef-d’œuvre de désinformation”, m’a-t-on écrit. J’aurais dessiné trop d’Israéliens et établit une sorte d’équivalence injustifiée entre les morts des deux bords. Dont acte. Je peux présenter ma défense ? Je voulais rendre hommage aux disparus du jour, de la veille et de l’avant-veille. Ce n’était visiblement pas le bon moment. J’ai commis une erreur, mais je crois que ce dessin choquera moins avec le temps.

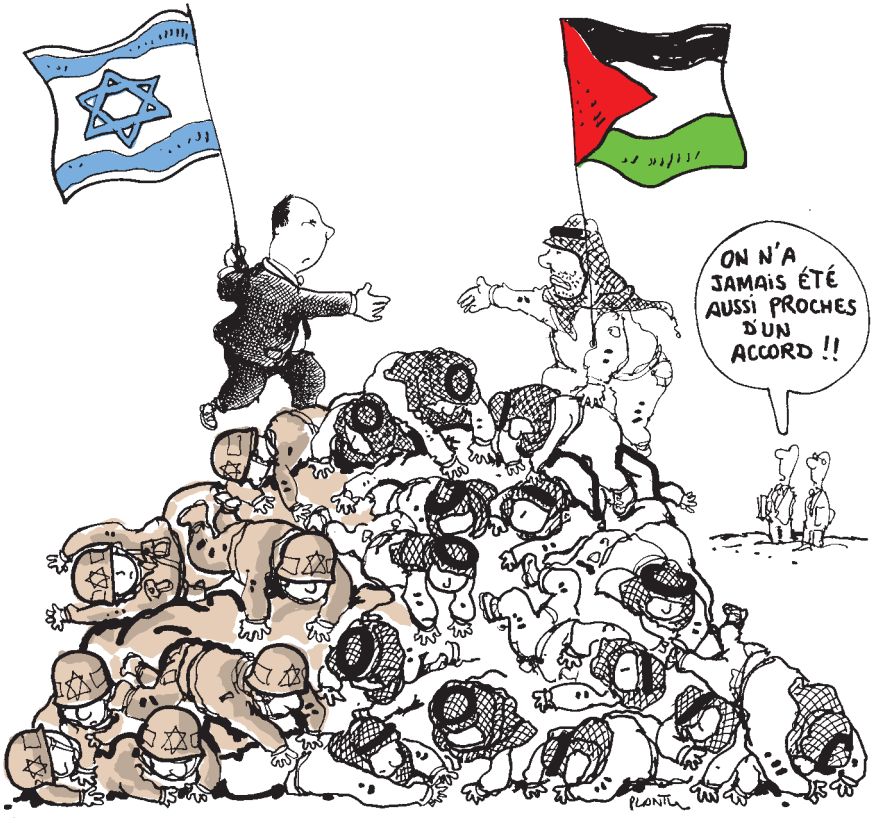

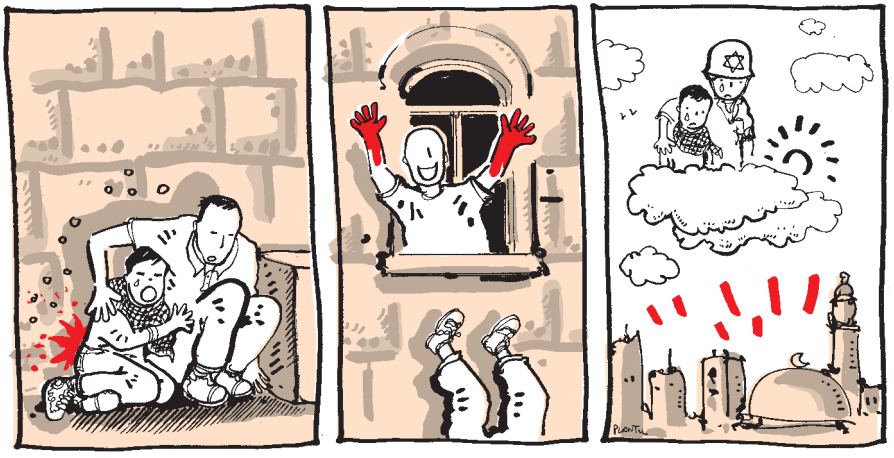

C'est le dessin auquel je tiens le plus. Dans les deux premières cases, j'ai placé les deux images les plus diffusées par les médias et les plus fortes émotionnellement : la mort du petit Mohamad et le lynchage des deux soldats réservistes israéliens.
Dans la troisième case, je propose ma conclusion. Je sais, je sais, elle peut paraître dérisoire, mais il y a des jours où je n'ai vraiment pas envie de mordre.

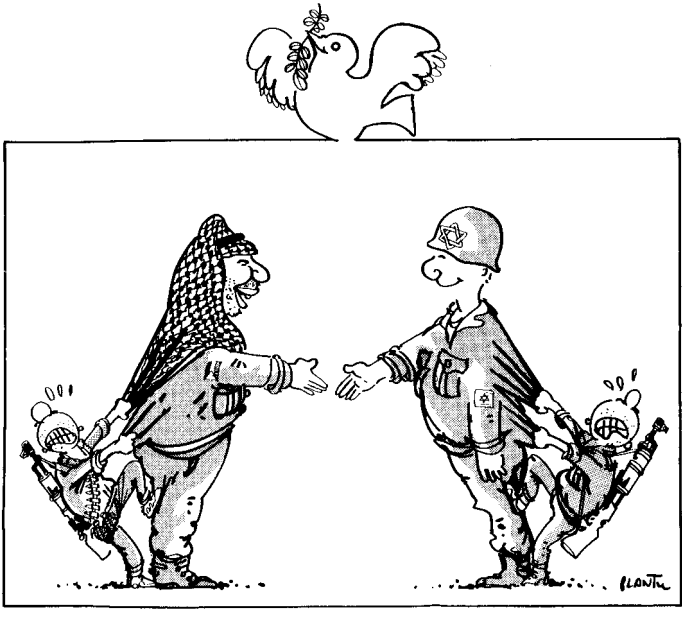

Yasser Arafat et un soldat israélien sont sur le point de se serrer la main. C'était en 1993. La paix semblait palpable... et puis les fauteurs de guerre ont pris le dessus.

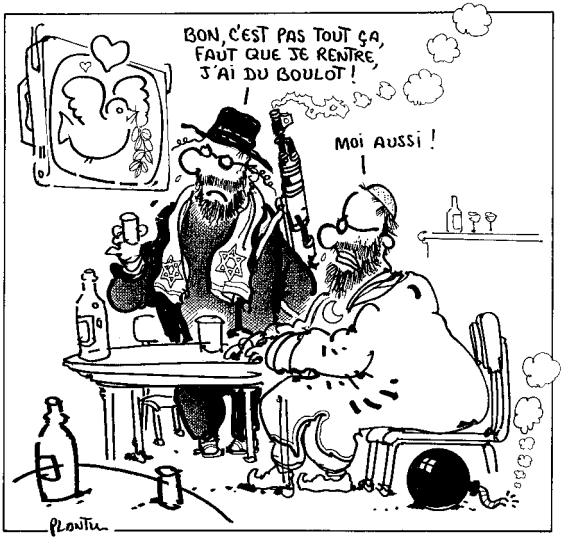

Sans commentaire… Les ayatollahs de tous bords à l'œuvre.

Le sommet israélo-palestinien
à Charm el-Cheikh le 16 octobre.
L'obélisque ou le sphinx ? Le sphinx ou l'obélisque ? Ce fut le sphinx.
Au moment du choix, autour de la table d'édition, ça a paru évident.
Il était à nouveau question de négociations. C'est un dessin d'attente.
Une pause dans la tempête.

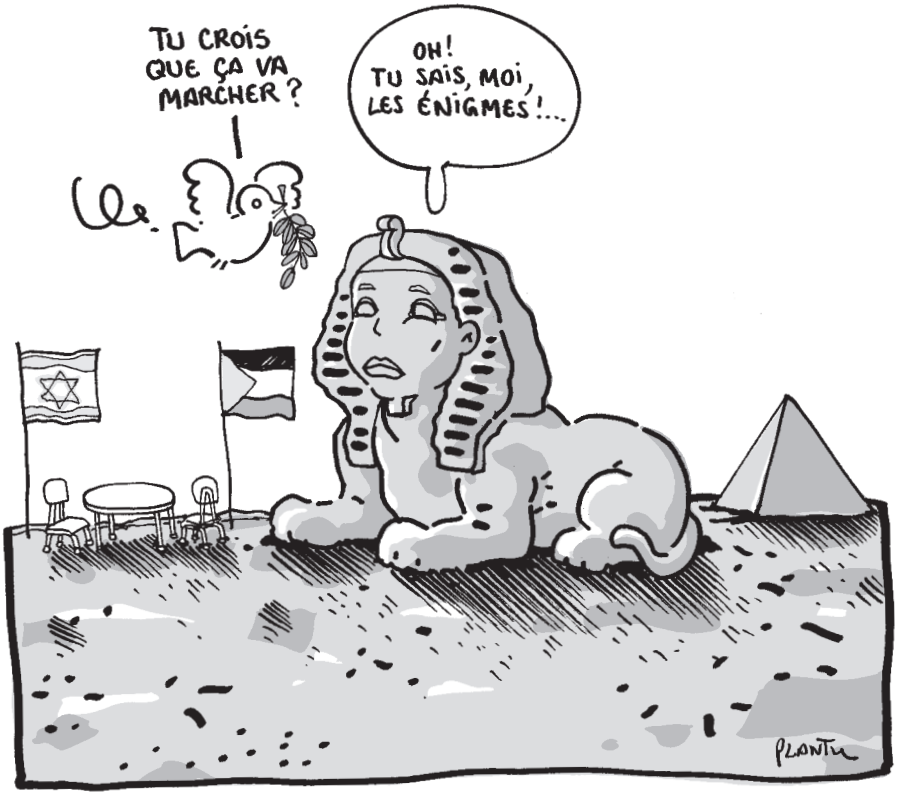

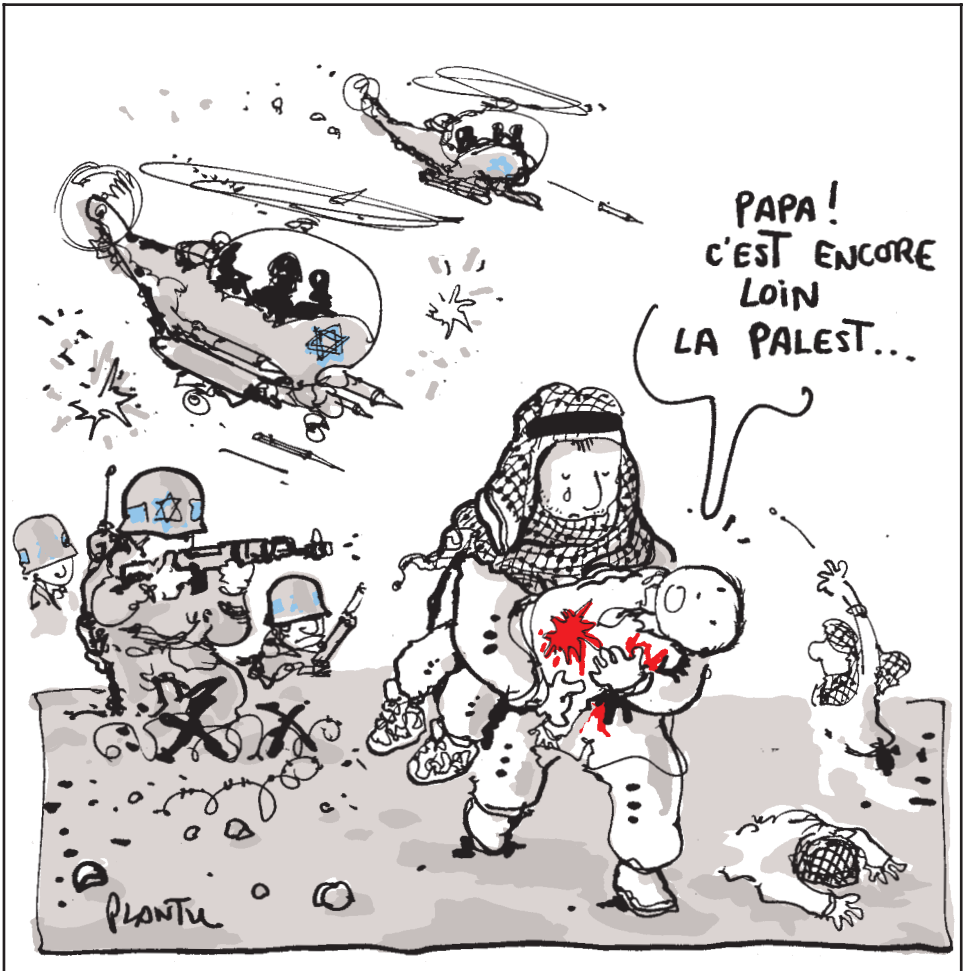

“

En découvrant ce dessin à la “une” du *Monde*, mes amis ont tiqué et se sont moqués de moi : “Encore du pathos !” J’avoue : j’ai voulu toucher les lecteurs comme je l’ai été moi-même. Finalement, ce dessin a été plébiscité. Mais, comme souvent, une image saluée pour sa force est en réalité portée par l’événement.

Cette année, la Corse a littéralement envahi l'actualité française. Pour être à la hauteur de l'événement, je lui ai consacré pas moins de quinze dessins à la "une" du "Monde". Hummh !... C'est peut-être un peu beaucoup... La Corse ou le sujet qui fâche. Regardez Lionel Jospin et Jean-Pierre Chevènement ! La Corse ou les brûlures de la haine ! Comptez les assassinats politiques !...

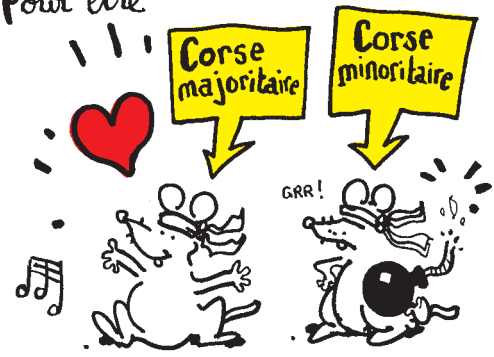

J'ai pourtant de bons souvenirs là-bas, quand je jouais les garçons de café avec ma mère à Calvi (j'avais 18 ans).

J'y suis revenu régulièrement depuis.

Il y a quelques années, j'ai même accepté une rencontre avec des nationalistes à Bastia. C'était sympa. A l'époque, les préfets étaient tous vivants...

↑ Ça, c'est un dessin publié le 11 février 1998. Il n'a pas vieilli, malheureusement.

LeMonde Job: WIV5000--0010-0 WAS DIV5000-10 Op.: XX Rev.: 14-12-00 T.: 11:29 S.: 55,06-Cmp.:20,09, Base : LMQPAG 47Fap:100 N°:0059 Lcp:700 CMYK

CORSE, LES ACCORDS DE MATIGNON

Ma ligne éditoriale, c'est celle des droits de l'homme. Ces deux dessins n'ont pas d'autre signification. Ah ! j'allais oublier : si vous regardez l'uniforme des poseurs de bombes, vous reconnaîtrez celui que je donne aux gros bras du Front national.
C'est ma manière de dénoncer le racisme ambiant sur l'île.

L'idée générale du dessin est simple : la langue corse sera enseignée obligatoirement sans obligation ! Comme souvent, le plus intéressant se niche dans les détails. En bas à droite, un petit caïd menace avec son flingue son voisin qui représente la majorité silencieuse, fragile et désarmée, celle que j'aime et que je respecte.

Ici, vous êtes vraiment dans mon atelier. C'est le brouillon-défoulement type. On peut y voir de la provocation contre Lionel Jospin, mais j'en ai besoin. C'est un dessin injuste et jubilatoire !

Arrêt sur image : le nationaliste Jean-Michel Rossi est exécuté le 7 août dans un bar de L'Ile-Rousse. Je peux complètement me tromper, mais, au moment où je dessine, je suis persuadé que Lionel Jospin a déjà prévu dans ses plans l'amnistie de tous les exécuteurs des basses œuvres des nationalistes.

J'aime bien jouer sur la fierté corse. Quand Jean Tiberi veut défendre sa femme, il explique : "Elle a le sens de l'honneur, d'ailleurs elle est corse". Je me pince ! On m'aurait menti ? Les Corses détiendraient le monopole de l'honneur ? Comme si cette vertu était réservée à une seule région. D'ailleurs, c'est bien connu, quand on crache à la figure des Alsaciens ou des Berrichons, ils disent "merci" !...

LeMonde Job: WIV5000--0013-0 WAS DIV5000-13 Op.: XX Rev.: 18-12-00 T.: 14:49 S.: 55,06-Cmp.:20,09, Base : LMQPAG 47Fap:100 N°:0062 Lcp:700 CMYK

CORSE, LES ACCORDS DE MATIGNON

Le face-à-face Jospin-Chevènement durant l'été. Ce croquis est un clin d'œil à la rédaction. Une partie soutient les accords de Matignon. L'autre est contre. Ce jour-là, l'éditorial exprimait un point de vue favorable aux accords ; on m'a laissé dire autre chose.

Ça ressemble un peu à la guerre du foulard, non ? Tous ces bandeaux, bandanas, bâillons...
Je tiens beaucoup à la petite souris avec son drapeau tricolore. A mes yeux, elle symbolise Emile Zuccarelli, ancien ministre radical, maire de Bastia et opposé aux accords de Matignon. Il est pourtant la personnalité la plus populaire en Corse... Va comprendre !

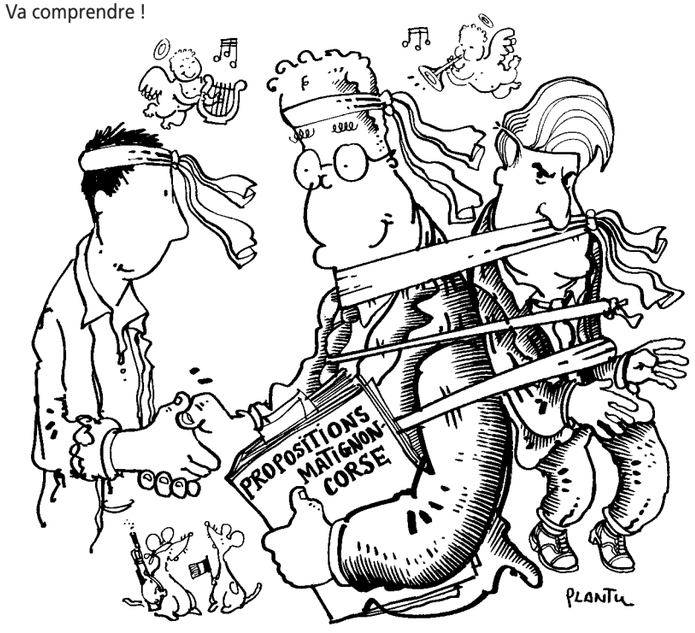

En haut, un dessin dont je ne suis pas très content. Efficace mais mal fichu : regardez le bras gauche de Chirac atrophié.

En bas, un dessin plus abouti. En toile de fond, Paris et ses bâtiments officiel que j'aime croquer.
A droite, Jean-Pierre Chevènement contraint de quitter le gouvernement par respect pour ses idées républicaines.
A gauche, le chef de l'exécutif accroché au mât d'une France à la dérive.
Au premier plan, trois petites souris. Celles-là, elles mériteraient un gros plan...

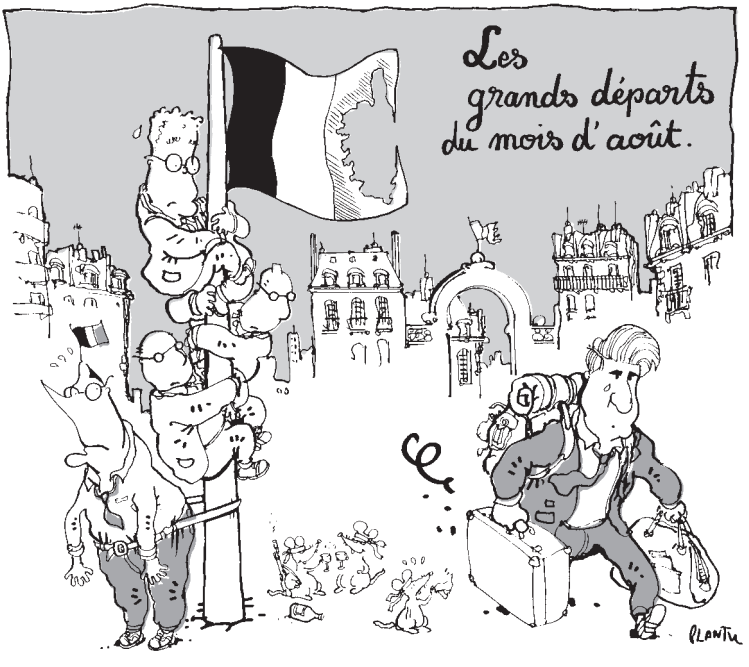

C'est la Corse que j'aime : généreuse et passionnée, belle et tendre. C'est ma Corse ! Entre nous, je dois être un peu devin : quand j'ai dessiné cette page pour l'hebdomadaire Marianne en juillet 1999, il n'était pas du tout question que Laetitia Casta devienne un jour Marianne.

Quand le journaliste de "Marianne" me téléphone, il me dit comme ça : « On fait un numéro sur les plus belles femmes du monde, d'hier et d'aujourd'hui. Ça vous intéresse ? » Comme si c'était la priorité du moment ; moi qui me lève le matin, en ne pensant qu'à une chose : l'avenir des 35 heures dans le tertiaire, le rôle existentiel de la gauche plurielle et les rapports Nord-Sud...

STATUE de MARIANNE (projet) juillet 99

Problème N°1 : Éviter de parler de cette page à ma femme. Fastoche !...

Problème N°2 : ma femme a l'habitude de se jeter sur "Marianne" tous les lundis, et de le lire de A à Z !... Ça ne va pas être simple !...

Problème N°3 : il faut que je me débrouille pour ne pas parler de la beauté de Laetitia Casta (à tomber !), de ses yeux (à rêver !) et de son tour de poitrine (on se calme !!).

une ANTI-COLOMBA

Problème N°4 : faire en sorte de mélanger le sujet à la politique, histoire de brouiller les pistes.

Laetitia Casta, entre deux séances de photos, ne manque jamais de parler de sa Corse natale. Elle est une anti-Colomba : elle donne une image de la Corse souriante et calme. Elle réconcilie l'île et le continent.

J'ai fait un rêve : proposer à un sculpteur de réaliser une Marianne avec les traits de Laetitia Casta et de la faire inaugurer officiellement par le préfet Bonnet. Tout un programme !

PLANTU